This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

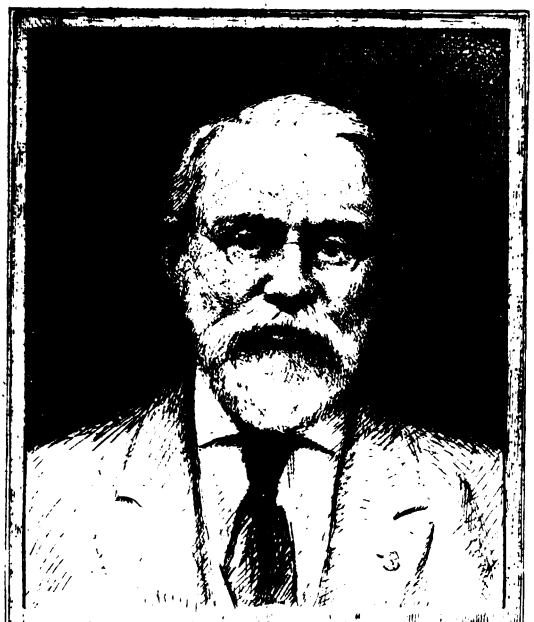

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.S44
C8

S. Lescuyer

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

TOME Ier

1818 à 1848

ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCCr DE A. PÉRON,

Rue de la Vicomté, 55.

1864.

Dunning
Nijhoff
1-14-27
13603

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS,

Depuis sa fondation, par ordre de date (1).

Dates.		Noms.	Qualités.
		MM.	
1818,	28 févr.	De Kergariou (Comte) O ✻ †,	Préfet de la Seine-Inférieure, Fondateur et Président de la Commission.
Id.	id.	Gosseaume †,	docteur-médecin, archiviste de l'Académie de Rouen.
Id.	id.	De Montault (Marquis) ✻ †,	membre du Conseil général.
Id.	id.	Rondeaux O ✻,	ancien négociant, vice-président de la Commission.
Id.	id.	De Mirville (Marquis) ✻ †,	membre du Conseil général.
Id.	id.	Cabissol †,	conseiller de Préfecture.
Id.	id.	Botta †,	recteur de l'Académie universitaire, à Rouen.
Id.	id.	Le Prevost (Auguste) O ✻ †,	membre de l'Institut.
Id.	id.	Marquis †,	professeur de botanique.
Id.	id.	Licquet †,	secrétaire de la Commission, de 1818 à 1830, conservateur de la Bibliothèque de Rouen.
Id.	Id.	Langlois (E.-H.) ✻ †,	peintre-dessinateur.

(1) Les décès sont indiqués par une *petite croix* †.

MM.

1821, 29 nov. De Vanssay (Baron) C ✻, Préfet de la Seine-Inférieure, réorganisateur et Président de la Commission.

Id. 15 déc. De la Quérière, ancien négociant, à Rouen.

Id. id. Riaux †, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce.

Id. id. Estancelin ✻ †, ancien député, à Eu.

Id. id. Nel de Bréauté fils †, propriétaire, à la Chapelle-du-Bourgay.

Id. id. Pinel ✻ †, juge de paix, au Havre.

Id. id. De Villers (Martin) ✻ †, de l'Académie de Rouen.

Id. id. Lever (Marquis) ✻ †, au château de Roquefort.

Id. id. Bataille †, propriétaire de l'abbaye de Valmont.

1822, 14 sept. Sollicoffre O ✻ †, insp. des Douanes, à Dieppe.

Id. id. Rever (François) †, correspondant de l'Institut et de l'Académie de Rouen.

1823, 29 mars. Deshommets de Martainville (Marquis) ✻ †, Maire de Rouen.

Id. id. Marye de Merval ✻ †, directeur des contributions directes, à Rouen.

1824, 22 déc. Floquet fils ✻, ancien greffier en chef de la Cour, à Paris.

1825, 7 juillet. Houel †, avocat, à Rouen.

Id. id. Deville ✻, fondateur du Musée d'Antiquités, ancien receveur général, à Paris.

1826, 4 oct. Feret aîné, conservateur de la Bibl. de Dieppe.

1827, 20 mars. Gaillard (Emmanuel) †, secrétaire de l'Académie de Rouen.

1828, 30 mars. De Murat (Comte) C ✻ †, Préfet de la Seine-Inférieure, Président.

Id. 7 juin. Alavoine †, architecte de la Cathédrale, à Rouen.

Id. id. Grégoire ✻ †, ancien architecte du département, à Paris.

Id. 18 déc. Paillard-Fernel †, avocat, à Neufchâtel.

Id. id. Gérin †, notaire, à Gournay.

1830, 13 avril. Ballin (A.-G.), secrétaire de la Commission depuis 1830, archiviste de l'Académie de Rouen.

Id. 24 nov. Dupont-Delporte (Baron) G O ✻ †, Préfet de la Seine-Inférieure, Président.

MM.

1831 19 déc. BARBET (Henry) C ✻, ancien Maire de Rouen et Député.
Id. id. DE STABENRATH †, magistrat, secrétaire de l'Académie de Rouen.
Id. id. BREVIÈRE, graveur, à Rouen.
Id. id. POUCHET ✻, docteur-médecin, prof. d'histoire naturelle, à Rouen.
Id. id. HERBET †, maire de Lillebonne.
1832, 9 nov. POTTIER ✻, conservateur de la Bibliothèque de Rouen et du Musée d'Antiquités.
1834, 16 mars. COCHET (l'abbé) ✻, inspecteur des monuments historiques et religieux, Dieppe et Rouen.
1840, 14 avril. FALLUE ✻, archéologue, a Paris.
1841, 29 nov. BARTHÉLEMY, chevalier de Saint-Sylvestre, architecte de la Cathédrale de Rouen.
Id. id. MORIN (Gustave) ✻, directeur de l'École municipale de peinture de Rouen.
Id. id. LANGLOIS (l'abbé) †, chanoine honoraire et ancien professeur, à Rouen.
1842, 9 mai. GODEFROY ✻, curé de Blosseville-Bonsecours.
Id. id. LEMAZURIER †, curé, doyen de la ville d'Eu.
Id. id. BEAUCAMP, curé de Saint-Ouen, de Rouen.
1843, 18 janv. POIGNANT †, homme de lettres, à Rouen.
1846, 9 mai. HILAIRE DE NÉVILLE †, propriétaire, à Rouen.
1849, 4 janv. LEROY (Baron) G O ✻, Préfet de la Seine-Inférieure, Sénateur, Président.
1850, 19 déc. DARCEL (Alfred), correspondant du Ministère de l'intérieur, à Paris.
1852, 27 mars. BOISTARD DE GLANVILLE, de l'Académie de Rouen.
Id. id. DESMAREST, architecte du département, à Rouen.
Id. 23 juillet. ODENT (Paul), ancien secrétaire général, préfet à Grenoble.
1854, 20 juin. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.
1855, 19 nov. DE LA GUÉRONNIÈRE (Charles) ✻, ancien secrétaire général, Préfet à Mâcon.
1856, 28 avril. DUTUIT (Eugène), avocat, de l'Académie de Rouen.
Id. 2 août. DE LA LONDE, capitaine de cavalerie en retraite, à Rouen.

MM.

1857, 16 nov. De Peybère ✻, anc. secr. général, Préfet du Lot.
1857, 16 nov. Charlier †, ancien insp. des forêts, à Caudebec.
1858, 12 août. Decorde, curé de Bures.
1859, 11 janv. Durand (André), correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Paris.
1860, 2 août. Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen, secrétaire adjoint de la Commission.
Id. id. Lecomte (l'abbé), aumônier du Lycée impérial de Rouen.
Id. id. Simon (Georges), architecte, à Rouen.
Id. 23 juin. De Barthélemy, anc. Sous-Préfet de Neufchâtel, à Paris.
Id. 27 août. De Merval (Stéphane), propriétaire, à Canteleu, près Rouen.
1861, 3 avril. Thieury, archéologue, à Paris.
Id. 18 mai. Namuroy ✻, secrétaire général, à Rouen.
Id. 5 août. Grandin (Gustave-Victor), manufact., à Elbeuf.
1862, 21 mai. Colas (l'abbé), chanoine de la Cathédrale de Rouen.
1864, 17 mars. Baudry (Paul), archéologue, à Rouen.
Id. id. Bouquet, prof. au Lycée impérial de Rouen.
Id. id. Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Séance du 28 février 1818.

1re Séance.

Par lettres du 21 février 1818, M. le comte de Kergariou, préfet du département de la Seine-Inférieure, a convoqué une Commission dont les travaux doivent avoir pour objet la recherche de tout ce qui peut intéresser ce département, sous le rapport de l'histoire et spécialement des antiquités.

Ont été appelés à faire partie de cette Commission : Liste des premiers membres.

MM. Gosseaume, docteur-médecin, membre et archiviste de l'Académie royale de Rouen, membre du Jury médical et du Comité central de vaccine de la même ville;

Le cte de Montault, membre du Conseil général du département;

Rondeaux, id.

Le mis de Mirville, id.

Cabissol, conseiller de préfecture, membre de l'Académie royale de Rouen;

MM. Botta, recteur de l'Académie de Rouen ;
A. Leprevost, membre de l'Académie royale de Rouen ;
Marquis, membre de l'Académie royale de Rouen et professeur de botanique au Jardin des Plantes de cette ville ;
T. Licquet, membre de l'Académie royale de Rouen;
H. Langlois, dessinateur.

Tous les membres de la Commission sont présents, M. Rondeaux excepté.

« Je ne puis mieux faire, Messieurs, a dit M. le comte de Kergariou, pour vous donner une idée du but que je me suis proposé en vous réunissant, que de vous prier d'entendre quelques passages du discours par moi prononcé à l'Académie royale de Rouen le jour de ma réception.

« Rien de ce qui touche aux sciences et aux arts ne peut ni ne doit vous être indifférent. L'utilité publique est le but le plus honorable de nos travaux. Sans elle, comme disent les anciens, *toute gloire est vaine*. Je vous laisse maintenant à décider, Messieurs, quelle étude peut être plus louable, et peut mieux convenir aux Sociétés savantes du département, que celle de notre propre pays et de ses diverses productions. Un tel travail présente même un intérêt particulier dans une province aussi importante que la nôtre, aussi glorieuse dans le passé, aussi riche dans le présent, aussi brillante dans l'avenir.

« J'ose croire, Messieurs, qu'outre l'utilité qui existe pour les sciences et les arts à ce que les hommes savants d'un pays étudient particulièrement et avec le plus grand soin tout ce qui se rapporte à ce même pays, c'est encore un des moyens les plus sûrs de créer dans les États un véritable esprit public. Je vous ai parlé du désir que j'avais de voir les Sociétés savantes des diverses pro-

vinces se livrer aux recherches locales; mon but a été véritablement d'arriver par ce moyen à fournir les matériaux d'une histoire complète de notre belle patrie. Ce n'est que sur les lieux mêmes qu'il est possible de recueillir toutes les traditions, toutes les connaissances; c'est donc là notre véritable mission. Le temps et la barbarie détruisent chaque jour des monuments précieux. Combien il est pressant de les conserver, au moins dans la mémoire des hommes! J'attacherais une égale importance à ce que des hommes savants dans les sciences naturelles, s'appliquassent aussi à former les collections complètes des règnes dans chaque département; on obtiendrait ainsi l'histoire morale et physique de toute la France. Les esprits élevés et laborieux pourraient se livrer à d'autres travaux, et nous serions là pour honorer leur mémoire et conserver leurs bons exemples. Mais il semble que le premier hommage soit dû à la patrie; c'est pourquoi je voudrais que la première obligation des Sociétés savantes des départements fût de rechercher ce qui tient à l'histoire du pays, et que ce travail fût distribué à chacun, de telle sorte qu'on ne laissât rien échapper de ce qui peut contribuer à honorer la patrie et à la faire chérir davantage. »

Recherches locales.

—

Formation d'une Commission spéciale.

M. le Préfet ajoute, qu'ayant eu le temps de reconnaître que l'Académie ne s'occupait point assez des recherches locales, il a cru devoir former une Commission spéciale pour cet objet. Ce magistrat propose ensuite à la Commission, 1° de déterminer le titre à donner au recueil de ses travaux; 2° de fixer le point de départ pour se livrer aux recherches qui doivent l'occuper.

La Commission décide que chacun des membres communiquera dans la prochaine séance ses réflexions à cet égard, et que les antiquités de la ville de Rouen seront le premier objet de ses recherches. A cet effet, il est arrêté

Eglises St-Gervais et St-Paul.

que la crypte de l'église Saint-Gervais, et l'église Saint-Paul, seront visitées le mardi suivant.

La Commission s'ajourne au samedi 7 du mois prochain.

LICQUET.

—

2e SÉANCE.

Séance du 7 mars 1818.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Eglises St-Gervais et St-Paul.

M. Leprevost rend compte de la visite faite à la crypte de Saint-Gervais par plusieurs membres de la Commission.

M. le comte de Kergariou rend compte de la visite faite à l'église Saint-Paul.

Histoire de l'église St-Gervais.

—

M. A. Leprevost.

M. Leprevost lit un Mémoire tendant à établir l'histoire de l'église Saint-Gervais depuis les Romains jusqu'à nos jours, et à fixer l'opinion sur l'origine des nombreux tombeaux de pierre trouvés dans les environs.

Saint Mellon et saint Avitien.

Après quelques détails sur saint Mellon et saint Avitien, M. Leprevost déclare adopter la tradition qui place leur sépulture primitive dans la crypte de Saint-Gervais. Il pense avec l'abbé Lebeuf et Trigan que les parties antiques encore existantes de cette église, ont été bâties par saint Victrice à la fin du IVe siècle, et appuie ce sentiment sur des passages d'un discours de saint Victrice lui-même.

Vers 880, dit M. Leprevost, les reliques de saint Mellon sont transportées à Pontoise pour les soustraire à la fureur des Normands.

Au commencement du XIe siècle, Richard II donne Saint-Gervais à son confesseur Arnould, abbé de Saint-

Pierre de Chartres. Celui-ci y établit des moines, qui s'en font chasser par leur mauvaise conduite.

Le même duc donne ensuite Saint-Gervais à l'abbaye de Fécamp, qui l'a conservé jusqu'à la Révolution.

En 1087, Guillaume-le-Conquérant blessé au siège de Mantes, se fait porter à Saint-Gervais où il meurt; non dans un palais qui lui aurait appartenu, mais probablement dans le couvent de l'église.

Au commencement du XVe siècle, les moines de Fécamp enlevèrent les reliques qui se trouvaient à Saint-Gervais exposées aux brigandages des gens de guerre, Anglais et Bourguignons.

A l'époque des guerres de religion, on mura les deux voûtes sous lesquelles saint Mellon et saint Avitien avaient été enterrés. Pendant le siége de Rouen par Henri IV, l'armée royale établit à Saint-Gervais une batterie qui fit beaucoup de mal à la ville de Rouen.

En 1723, on rouvrit les deux enfoncements fermés au XVIe siècle ; la relation fort curieuse de cette opération se trouve tout entière au Mémoire de M. Leprevost.

L'auteur, ne trouvant plus de faits relatifs à Saint-Gervais, passe à l'examen des tombeaux en pierre qui se trouvent aux environs. Après avoir établi que, depuis le IIe siècle de l'ère chrétienne jusque assez avant dans le moyen-âge, les Romains païens, les Francs et les Chrétiens ont également adopté l'usage des cercueils en pierre, M. Leprevost dit être porté à croire que ceux de Saint-Gervais appartiennent au christianisme, à cause de leur direction constante d'occident en orient, et du soin que prenaient les fidèles, dès les premiers siècles de l'Eglise, de ne pas confondre leurs cimetières avec ceux des païens.

La Commission s'ajourne à samedi prochain 14 du courant.

LICQUET.

—

3e Séance.

Séance du 14 mars 1818.

Rouen; ses différentes enceintes.

M. Cabissol.

M. Cabissol lit un Mémoire relatif aux différentes enceintes de la ville de Rouen. Ce rapport méritant d'être examiné avec le plus grand soin, la Commission a cru devoir inviter l'auteur à le reproduire en autant de parties qu'il indique d'enceintes, pour mettre chacun des membres à portée d'en reconnaître l'exactitude et de proposer des observations.

Cathédrale de Rouen; bas-reliefs.

M. Marquis.

M. Marquis lit ensuite des remarques sur quelques bas-reliefs de la Cathédrale de Rouen.

MM. le marquis de Mirville, Rondeaux, Marquis et Langlois se réuniront mardi prochain à la Cathédrale pour examiner les reliefs dont il s'agit, et tous les autres qui pourraient mériter leur attention.

La Commission s'ajourne à samedi prochain 21 du courant.

Licquet.

—

4e Séance.

Séance du 21 mars 1818.

Chambre aux Clercs, attenant à l'église Saint-Ouen.

M. A. Leprevost.

M. Leprevost lit un Mémoire concernant un reste de bâtiment à plein-cintre, portant tous les caractères du XIe siècle, connu sous le nom de *Chambre aux Clercs*, et qui se trouve avoir été conservé, comme par miracle, entre la magnifique église de Saint-Ouen et le nouveau dortoir, transformé depuis la Révolution en bureaux pour l'Hôtel de Ville.

« Quiconque est familiarisé avec l'architecture à plein-cintre du moyen-âge, dit M. Leprevost, sera porté à voir dans le bâtiment dont il s'agit, le chevet d'une nef d'église. La large fenêtre qui en occupe le milieu, sa direction d'orient en occident parfaitement parallèle à

celle de l'église actuelle, sa contiguïté avec ce dernier édifice, le cimetière dont elle était autrefois entourée, les deux ordres des deux grandes colonnes, placées l'une sur l'autre, et la forme des arêtes des voûtes, entièrement semblables à celles de l'église de Falaise et autres monuments ecclésiastiques du XIe siècle, concourent également à donner la plus grande probabilité à cette hypothèse. »

M. Leprevost n'est point arrêté dans son opinion par l'épaisseur extraordinaire d'une voûte de la même époque que les colonnes, et qui remplit l'espace compris entre le chapiteau des unes et la base des autres. Ce ne pouvait être d'ailleurs ni un escalier, ni un clocher à cause de sa distribution intérieure; ni une position militaire, à cause de sa position centrale et de la manière dont elle est percée, ni le chapitre de la communauté, qui avait soixante pieds de long du sud au nord, et trente de large, du temps du P. Pommeraye, et qui, dans tous les temps, n'a pu manquer d'avoir des dimensions plus considérables que celles du bâtiment dont il s'agit.

M. Leprevost s'attache, dans la seconde partie de son Mémoire, à déterminer à laquelle des anciennes églises de Saint-Ouen il est convenable de rapporter la partie de bâtiment dont il s'occupe. Il remonte, à cet effet, jusqu'à l'origine du monastère, et représente successivement les différentes révolutions qu'il éprouva. C'est en suivant l'histoire de ces monuments, que l'auteur cite ce passage de Fridegode, moine de Saint-Ouen, qui vivait vers le milieu du Xe siècle : « *Denique ipsa ecclesia in quâ sancta membra quiescunt (Sancti-Odoeni), miro opere, lapidibus quadris manu Gothicâ a primo Clothario, rege Francorum, est nobiliter constructa sub anno circiter 24o regni sui.* » Passage remarquable, ajoute M. Leprevost, en ce qu'on y trouve la première mention de l'architecture gothique, *manu gothicâ*, expression à laquelle on assigne communément une origine beaucoup plus récente.

L'existence de l'église que l'on fait remonter jusqu'à saint Victrice, dit M. Leprevost en se résumant, n'étant appuyée sur aucun renseignement authentique, les autres églises dont parlent les historiens étant, selon lui, plutôt des réparations d'anciens monuments que des monuments anciennement reconstruits, il pense que la Chambre-aux-Clercs ne peut appartenir qu'à l'église fondée par Clotaire Ier dans le VIe siècle, ou à celle qui fut construite par l'abbé Nicolas dans le XIe siècle. C'est à cette dernière, cependant, que l'auteur rapporte la Chambre-aux-Clercs, attendu les caractères de sa construction, caractères particuliers aux constructions de cette époque, encore existants, telles que l'église de l'abbaye de Bernay, celle de Saint-Georges-de-Boscherville; et enfin, comme il a été dit plus haut, une nef de l'église de Falaise. M. Leprevost pense, d'ailleurs, que la Chambre-aux-Clercs mérite toute l'attention de la Commission, soit par la singularité que présente son abside à deux étages, soit parce qu'elle est le seul monument bien caractérisé que l'intérieur de notre ville renferme, à sa connaissance, de l'architecture semi-circulaire.

La Commission s'ajourne au 4 avril suivant.

—

5e Séance.

Séance du 4 avril 1818.

M. Langlois donne lecture d'une lettre à lui adressée par Dom Lespine, ancien bénédictin, l'un des conservateurs actuels des manuscrits de la Bibliothèque du Roi :

Rotomagus; orthographe de ce mot, suivant Dom Lespine.

« Les auteurs modernes les plus accrédités, dit Dom Lespine, écrivent *Rotomagus* (sans h), je pense avec eux que c'est la meilleure manière d'orthographier ce mot, quoiqu'on puisse citer une multitude d'exemples du con-

traire; j'ai consulté les plus anciens manuscrits de Ptolémée, ils s'accordent tous à écrire *Rotomagus*. On en peut dire autant de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, où on lit dans l'un *Rotomagum*, et dans l'autre *Ratomagum*. Æthicus écrit *Rotomagus*, Ammien Marcellin *Rotomagi*, et Paulin *Rotomagum*. Dans la plupart des anciennes notices de l'Empire romain, il y a : *Civitas Rotomagensium*. L'orthographe adoptée par Grégoire de Tours n'est pas uniforme. On lit tantôt *Rothomo*, tantôt *Rothomagensis civitas*, et Fortunat met *Rotomagense*.

« J'ai examiné les dix ou douze médailles gauloises en or que possède sur Rouen la Bibliothèque royale, et je me suis convaincu qu'on n'en peut tirer aucun parti pour le but que vous vous proposez. Les unes sont tellement frustes et mutilées, qu'on ne peut lire que les deux ou trois premières lettres du mot ; la mieux conservée dit *Ratumacos*.

« Bouteroue, page 361, donne un tiers de sou d'or sur lequel on lit : *Rodomo ci* (vitas).

« L'étymologie de Rotomagus ne viendrait-elle pas d'une rivière de Normandie appelée dans les anciens actes : *Roto*, dont on fait depuis, *Rotobeccus?* J'avoue que cette dérivation me paraît plus naturelle et plus simple que celle d'une prétendue divinité que je ne trouve nulle part. D'ailleurs il faudrait, ce me semble, établir des comparaisons entre le mot en question et l'ancien nom de Rouergue et de la ville de Rhodez. Peut-être tirerait-on quelque lumière de cette analogie (1). »

(1) A cet excellent résumé que nous donnent les procès-verbaux de la Commission, nous croyons devoir ajouter ici la note rédigée en 1858 par M. l'abbé Langlois, membre de la Commission, et insérée par lui dans le *Propre de Rouen*, qui fut envoyé à la sacrée Congrégation des Rites. — Voici cette note, où nous ne trouvons qu'une observation à faire, c'est que nous ne connaissons pas de monnaies romaines frappées à Rouen et portant le différent *Rotumagus* ou *Ratumagus*. MM. de Witte et de Long-

Rouen ; ses divers accroissements.

M. Gosseaume.

M. Gosseaume lit un Mémoire ayant pour titre : *Recherches sur la topographie et les divers accroissements de la ville de Rouen.*

« Il est extrêmement vraisemblable, dit M. Gosseaume, que Rouen, à l'époque de la conquête des Gaules par César, était fort peu de chose, puisque son nom n'est pas même cité par cet écrivain, historien si exact, et qui fait mention de Meulan, de Beauvais, d'Evreux, etc., villes aujourd'hui beaucoup moins importantes. M. Gosseaume pense donc qu'à cette époque, notre ville, aujourd'hui si considérable, n'offrait que quelques huttes grossières établies sur le bord de la Seine, dont les eaux s'étendaient alors jusqu'à la hauteur de la *rue du Petit-Salut* et de la *place de la Calende*, autrefois connue sous le nom de *Port normand*. Elles auraient été adossées aux forêts qui se prolongeaient au nord de la cité naissante. »

M. Gosseaume pense que le prémier accroissement de la ville se fit aux dépens de la forêt, et joignit ainsi la *rue de la Grosse-Horloge* aux maisons qui bordaient le quai. Les marais qui s'étendaient à l'est, et l'instabilité de ce terrain humide, motivent à cet égard les opinions de l'auteur. La *rue aux Juifs* aurait donc été, selon M. Gos-

périer n'en connaissent pas non plus. Notre confrère eût bien fait d'indiquer les sources ; cette réserve faite, nous donnons la note :

« De modo scribendi nomen *Rotomagi* aliquid praelegere non pigeat Nummis *celticae* aetatis inscribitur : *Ratumacos*. Ptolemaeus scribit : *Rotomagus* (de Gallia) Nummis quos Romani Rotomagi cuserunt, *Rotumagus* vel *Ratumagus*, inscribitur. Sub Alexandro Severo et Theodosio Magno, scribebant *Rattumagus*, teste Peutingero. In aliis priscorum temporum monumentis, legitur *Rotomus*, *Rodomus*, etc. Media vero aetate, cum *michi*, *nichil*, *cohercere*, *Thimaeus* (Platonis) et alia hujusmodi seriberentur, nostrae urbis nomen corruptum est, et in *Rhotomagum* seu *Rothomagum* mutatum : sed, apud recentiores, Henricus Valesius, Danvilla, Galliæ Christianæ doctissimi auctores, Mabillonius, in Actis *Archiepiscorum Rotomagensium*, primaeva scribendi ratione usi sunt, quos sequi posse duximus.

seaume, le premier fossé de la ville de Rouen. Le droit de cité, refusé aux Juifs à cette époque, la tradition commune qui parle d'un temple de Vénus, bâti au nord de la ville et reconnu pour être l'église de Saint-Lô, quelques vers du chantre de Philippe-Auguste, qui parle de trois fossés et de deux murs autour de la ville de Rouen, telles sont les autorités produites par l'auteur à l'appui de son opinion. Selon lui, ces trois fossés seraient : 1° celui qui bordait la *Rouge-Mare ;* 2° celui qui était sur l'emplacement actuel de la *rue de l'Aumône*, aujourd'hui *rue des Fossés-Louis-VIII*; 3° enfin celui de la *rue aux Juifs.*

Toutefois, M. Gosseaume ne pense pas qu'il soit possible d'assigner une époque fixe à cet accroissement primitif. C'est à nos premiers ducs qu'il paraît disposé à faire honneur du second. Les limites qu'il en pose sont : Robec au levant, les fossés Massacre au couchant, ceux de la rue de l'Aumône au nord, et la Seine au midi, resserrée dans un lit plus étroit par l'amas énorme de décombres résultant de la construction de vastes édifices, tels que le Châtel, bâti par Rollon en 910 ; la Vieille-Tour, par Richard Ier, en 941 ; la Cathédrale, commencée par saint Mellon en 270, et sans cesse amplifiée jusqu'au cardinal d'Amboise en 1500; enfin le Pont de pierre, construit par Mathilde en 1167. Au moyen de ces remblais, le terrain occupé maintenant par les *rues aux Ours, du Fardeau, Saint-Etienne-des-Tonneliers, des Iroquois* en partie, et celui qui formait l'île Saint-Clément, cessa d'être inondé par les eaux du fleuve, et les marais qui occupaient les quartiers de Saint-Denis et Malpalu furent desséchés. C'est vers la même époque que M. Gosseaume place l'établissement d'un canal de dérivation, qui porta les eaux de Robec et une partie de celle d'Aubette à l'angle nord des nouvelles fortifications, par le double motif, dit l'auteur, de remplir à volonté les fossés nord de la ville et de

faire tourner les moulins qui furent construits à l'est, et sous la protection de ses remparts.

C'est vers l'an 1100, que M. Gosseaume place le 3e accroissement de la ville de Rouen, dont les limites furent la *Rougemare*, les rues *Bourg-l'Abbé*, de *l'Epée*, du *Pont-de-l'Arquet*, du *Ruissel* et *de la Chèvre*; limites qui ne subsistèrent pas longtemps, ajoute l'auteur, Philippe-Auguste s'étant rendu maître de la ville en 1204, après avoir fait raser les anciennes murailles, et ayant fait bâtir aussitôt après la forteresse qui fut connue sous le nom de Vieux-Château.

La bâtisse du Vieux-Palais par Henri V, en 1420, et le fossé de Cauchoise, fixèrent à cette époque les limites de la ville à l'ouest, en se raccordant à une ancienne muraille qui existait avant 1006. Entre ce fossé et celui de Massacre, M. Gosseaume n'aperçoit aucune muraille intermédiaire indiquant un accroissement d'une autre époque. Quant au dernier agrandissement de Rouen, M. Gosseaume ne croit pas devoir entrer dans des détails tellement connus, qu'il ne pourrait décrire que ce que tout le monde a sous les yeux, et il borne à cet exposé ses réflexions générales sur la ville que nous habitons.

La Commission s'ajourne au 24 avril prochain.

LICQUET.

—

6e SÉANCE.

Rouen; Mémoire sur sa première enceinte.

—

M. Cabissol.

Séance du 24 avril 1818.

M. Cabissol lit un Mémoire sur la première enceinte de la ville de Rouen (non déposé à la séance).

La Commission s'ajourne au 2 mai prochain.

LICQUET.

—

Séance du 2 mai 1818. 7e Séance.

M. Marquis lit un Mémoire ayant pour titre : *Conjectures sur l'ancien temple de Roth, auquel on croit vulgairement qu'a succédé l'église de Saint-Lô.*

Déterminer le nom du temple et de la déesse qu'on y adorait, assigner l'emplacement primitif de ce temple, tel est le double but que M. Marquis se propose.

Un temple de Roth est mentionné dans les Actes de l'apôtre de Rouen. Dans ce temple était un autel consacré à Diane et à Vénus, et une statue dorée qui rendait des oracles.

La nature tout à fait opposée de ces deux divinités ne permet pas à l'auteur de penser qu'elles eussent un autel commun, et comme il est fait mention ailleurs d'un autre temple de l'ancien Rothomagus dédié à Vénus, c'est à cette dernière que M. Marquis croit devoir rapporter le temple de Roth.

La tradition populaire veut que l'idole adorée dans le temple dont il s'agit s'appelle Roth ; c'est une erreur, dit M. Marquis, dont on peut expliquer ainsi l'origine :

Rothomagus ; étymologie.

De toutes les étymologies proposées du mot Rothomagus, la moins invraisemblable est celle qui se tire du nom *Roth* ou *Roto* que paraît avoir porté très anciennement le ruisseau de Robec, *Rothobeccus*.

On convient assez généralement du sens des terminaisons *beccus*, fontaine, ruisseau; et *magus*, bourgade, ville. *Rothobeccus* était le ruisseau Roth ; *Rothomagus*, le bourg du ruisseau Roth. Près de ce bourg de Roth était un temple ; on trouva tout naturel de l'appeler le temple de Roth , ce nom indiquait le lieu où il était bâti, et non la divinité qu'on y adorait. C'était le temple de Vénus dans le bourg de Roth, près le ruisseau de Roth. Les temples étaient souvent désignés par le lieu

qu'ils occupaient : le temple d'Ephèse, le temple de Gnide, et, de nos jours encore, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Jacques-de-Compostelle. Dans les Actes de saint Mellon, ajoute M. Marquis, la chose n'est pas même présentée autrement. « *Dum aliquando vir sanctus, extra urbem deambularet, vidit templum Rothi, in quo erat ara Dianæ et Veneris.* »

Après avoir ainsi assigné l'origine du nom du temple de Roth, M. Marquis établit des probabilités sur son emplacement. Le temple de Roth était hors la ville, s'y rendre était une promenade : « *Dum aliquando extra urbem deambularet.* » Quelque resserrée que l'on suppose que fût alors l'enceinte de la ville, pouvait-on considérer comme une promenade d'aller de la ville à Saint-Lô ! Ou je me trompe, dit M. Marquis, ou cette opinion que Saint-Lô occupe aujourd'hui la place du temple de Roth ou de Vénus, n'a d'autre fondement que l'existence, en ce lieu, du temps des légendaires, d'une fontaine appelée la Fontaine des Courtisanes : « *Et juxtà templum fons præclarus qui usquè hodiè fons meretricum dicitur.* » Le nom de cette fontaine, en rappelant le culte de Vénus, aura fait supposer que son temple devait avoir été là plutôt qu'ailleurs. M. Marquis ne partage point cette opinion ; il appuie la sienne sur un passage des Actes de saint Romain, où se trouve aussi mentionné un temple de Vénus ; « *Extrabat juxtà urbem, ab Aquilone, fanum Veneris, in modum amphitheatri !* » Or, saint Romain fut évêque en 631 ; le temple dont il parle était hors des murs, et à la même époque, l'emplacement actuel de Saint-Lô était dans l'intérieur de la ville, ainsi qu'il résulte d'un passage de Grégoire de Tours, relatif à la position de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle.

La supposition que le temple de Vénus, mentionné dans la légende de saint Mellon, et celui dont il est parlé dans la légende de saint Romain, étaient différents, ne

paraît point admissible à M. Marquis. Le peu d'importance de la ville dans ces temps reculés, ne lui permet pas de supposer que deux temples furent alors érigés dans ce lieu en l'honneur de la même déesse.

L'auteur pense donc que le temple de Vénus ne pouvait être sur l'emplacement actuel de Saint-Lô. Les Actes de saint Mellon, non plus que ceux de saint Romain, ne contiennent rien qui indique la position de ce temple, si ce n'est qu'il était situé au nord de la ville. L'abord de cet édifice, qui était difficile, *incommodum adventu*, sa position en amphithéâtre, *in modum amphitheatri*, semblent indiquer à M. Marquis les collines voisines de ce côté de la ville; et, en donnant aux rapprochements toute l'extension permise, la fontaine dont parlent les légendaires, ne serait peut-être autre chose, pense l'auteur, que la source Gaalor ou Galaor qui alimente la fontaine de Saint-Lô. M. Marquis, au surplus, ne donne son opinion que comme probable, et paraît même persuadé de l'impossibilité de fixer aujourd'hui la position de l'ancien temple de Roth.

La Commission s'ajourne au 9 du courant.

LICQUET.

—

Séance du 9 mai 1818.

8e SÉANCE.

M. Leprevost fait le dépôt de plusieurs fragments de constructions romaines, trouvés dans les fouilles qui ont lieu en ce moment *rue de la Chaîne*, pour établir les fondations de la maison de M. Noury.

Fragments de constructions romaines trouvés rue de la Chaîne.

La Commission s'ajourne au 16 du courant.

LICQUET.

—

9e Séance.

Séance du 16 mai 1818.

Fragments de constructions romaines trouvés dans les fouilles de St-Lô. Mémoire sur d'autres fragments trouvés rue des Carmes.

M. Rondeaux dépose plusieurs fragments de constructions romaines, trouvés dans les fouilles de Saint-Lô.

Le même lit un Mémoire relatif à des restes de constructions de même nature, trouvés dans les fondations de l'établissement de M. Sautelet, raffineur, *rue des Carmes*.

Origine des deux communes de Quevilly et de l'église St-Julien.

M. Leprevost lit ensuite un Mémoire sur l'origine des deux communes de Quevilly et de l'église de Saint-Julien.

Pour se livrer plus commodément à la chasse, leur exercice de prédilection, nos premiers ducs avaient établi dans la forêt de Rouvray des enceintes de palissades, de pieux fichés en terre, entrelacés et chevillés ensemble. De cette circonstance provient, dit-on, le nom des deux communes de Quevilly, étymologie que M. Leprevost adopte sans balancer. Ce nom est d'ailleurs fort ancien, et Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait à la fin du xe siècle, dit qu'il existait déjà tel qu'il est aujourd'hui, trente ans après la prise de possession de la Normandie par Raoul.

Dès 1160, Henri II avait construit un parc et une maison royale près l'enceinte des pieux de Quevilly. Trente-trois ans plus tard, il disposa de cette maison en faveur d'une communauté de lépreuses. La nouvelle léproserie porta sucessivement les noms de Notre-Dame et Saint-Julien, ses patrons, de *Salle-aux-Puelles* ou aux Pucelles, à cause de sa destination. Il est à remarquer que les lépreuses roturières n'étaient point admises dans cet établissement.

En 1366, Charles V réunit l'église et la communauté de Saint-Julien au prieuré de la Madeleine de Rouen.

En 1600, les religieux de la Trinité-du-Mont-Sainte-Catherine, dont le monastère venait d'être rasé, firent, avec ceux de la Madeleine, un échange au moyen duquel ils vinrent habiter Saint-Julien; mais ce ne fut pas pour longtemps.

En 1667, les chartreux en traitèrent avec les bénédictins et vinrent s'y loger, agrandirent leur enclos, bâtirent une nouvelle église, et firent abattre, au commencement de la Révolution, les bâtiments de l'ancienne léproserie qui leur étaient inutiles. L'église seule demeura intacte.

Quand nous ne saurions pas que cette église est du XIIe siècle, le style de son architecture nous le ferait deviner. C'est encore une abside semi-circulaire qui en forme le chevet; mais au lieu de la fenêtre du milieu, *vitrea absidæ*, toujours existante dans les édifices de l'âge précédent, ce sont quatre larges fenêtres qui l'éclairent. C'est encore l'éternel zigzag du XIe siècle qui décore l'intérieur de l'édifice, étendu néanmoins en rubans légers sur une file non interrompue d'arcades; il en dissimule la monotonie sous ses renflements alternatifs. La muraille extérieure est couronnée par de bizarres corbeaux; mais un cordon gracieux règne au-dessus des fenêtres et les embrasse dans ses contours arrondis.

L'église de Saint-Julien offre une autre particularité digne de remarque; c'est que l'abside semi-circulaire qui la termine à l'orient, moins large que le corps de l'édifice, a aussi une toiture moins élevée et indépendante de la toiture générale, disposition, dit M. Leprevost, qui pouvait être commune dans l'origine, mais qui est devenue fort rare par le soin que l'on a pris, pendant un laps de six à sept siècles, de raccorder ensemble toutes les parties de la toiture de ces édifices. M. Leprevost pense d'ailleurs que l'église de Saint-Julien mérite toute l'attention de la Commission, attendu qu'elle est le plus intéressant

et le mieux conservé des bâtiments de l'architecture à plein-cintre que nous possédions dans la banlieue de Rouen ; monuments très peu nombreux, puisque la Chambre-aux-Clercs, le chevet de Saint-Paul, une église en ruines au Mont-aux-Malades, et une portion de l'église paroissiale du même lieu sont, avec l'église de Saint-Julien, tout ce qui a pu échapper à la main de la destruction.

M. Leprevost termine en jetant un dernier coup d'œil sur les deux Quevilly.

Après avoir ravagé l'église du Grand-Quevilly en 1563, les protestants obtinrent la permission d'établir dans cette commune un prêche pour l'exercice de leur religion. Le bâtiment fut élevé de 1600 à 1601, et pouvait contenir, au rapport de Farin, jusqu'à dix mille sept cents personnes. Il fut détruit en 1684, après la révocation de l'édit de Nantes. M. Leprevost en a heureusement retrouvé le plan dans un livre intitulé : *Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen sur la fin du dernier siècle.* (Rotterdam, 1704.)

En 1654, la terre du Grand-Quevilly fut érigée en marquisat, en faveur de Pierre de Bec-de-Lièvre, premier président à la Cour des Aides de Normandie, et quadrisaïeul de Mme la princesse de Montmorency, qui la possède aujourd'hui.

LICQUET.

—

10e SÉANCE.

Séance du 23 mai 1818.

Abbaye de St-Georges-de-Boscherville.

M. Leprevost lit un Mémoire relatif à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville.

Parmi ceux des monuments qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire, dit l'auteur, il n'en est guère de plus digne que l'église abbatiale de Saint-Georges de

l'attention des amis de nos antiquités. L'Angleterre n'avait point encore courbé la tête sous le joug des princes normands, lorsque Raoul de Tancarville, chambellan et gouverneur du Conquérant, exécuta le projet de fonder une maison de chanoines réguliers dans la terre de Boscherville ou Baucherville. Il n'y a guère d'église en Normandie sur la date desquelles nous ayons des données aussi précises, puisque nous savons que le même seigneur qui l'avait commencée à partir de ses fondements, acheva de la bâtir avant 1066.

En 1114, Guillaume, cinquième fils de Raoul, mécontent de la conduite des chanoines placés par son père à Saint-Georges, obtint du roi Henri Ier, et de l'autorité ecclésiastique, la permission de les renvoyer et d'établir à leur place une abbaye. M. Leprevost rapporte ici la charte par laquelle le fils de Raoul pourvoit aux besoins du nouvel établissement.

Ce fut de Saint-Evroult que Guillaume de Tancarville fit venir les moines qu'il plaça dans son abbaye. Ils étaient au nombre de dix, et avaient pour chef, Louis Ier, abbé de Saint-Georges, qui mourut en 1157.

Les chambellans de Tancarville confirmèrent à beaucoup de reprises, par des chartes nombreuses pendant les XIIe et XIIIe siècles, les donations faites par leurs ancêtres à l'abbaye de Saint-Georges. Parmi ces chartes, M. Leprevost en a remarqué deux qu'il rapporte en entier. L'une de *Lucie*, fille du chambellan Guillaume, est curieuse par les formules touchantes que la donatrice adresse à ses héritiers pour les engager à laisser jouir les moines tant de ses dons que de ceux de son père. L'autre charte est de Guillaume-le-Jeune, petit-fils du fondateur, et paraît offrir un trait curieux des mœurs chevaleresques du moyen-âge.

A la mort de Louis, premier abbé, Victor lui succéda. Entre toutes les chartes qui ont été accordées de son

temps à l'abbaye, l'une des plus remarquables est celle de Richard-Cœur-de-Lion. Elle est scellée d'un grand sceau de cire rouge, échappé comme par miracle à la destruction générale au commencement de la Révolution.

M. Leprevost ne trouve rien d'intéressant pour Saint-Georges dans les 13e, 14e et 15e siècles, si ce n'est le triomphe que l'abbaye obtint sur celle de Saint-Evroult, qui voulait la réduire à l'état de simple prieuré.

Au XVIe siècle, les guerres de religion furent extrêmement funestes à l'abbaye.

En 1690, la première pierre d'un nouveau dortoir fut posée par Jean-Louis-Charles d'Orléans Longueville, dernier descendant direct, et du fameux Dunois, et des chambellans de Tancarville, qui mourut à Saint-Georges et y fut enterré dans l'église paroissiale.

Après avoir rapporté ce qui a trait à l'histoire de l'abbaye, M. Leprevost entre dans des détails sur son architecture.

Il ne reste, en ce moment, d'ancien, à Saint-Georges, que l'Eglise et le Chapitre. A l'exception d'une fenêtre pointue, visiblement refaite après coup, des deux clochers du portail, aussi postérieurs à la masse de l'édifice, d'une partie du plafond et de la muraille supérieure de la nef, du côté du Midi, l'église appartient tout entière à l'architecture à plein cintre. Les zigzags, becs d'oiseaux et autres ornements qui décorent la grande porte, sont d'un effet très riche et même fort gracieux ; il n'en est pas de même des personnages que l'on remarque sur les chapiteaux, et qui sont de l'exécution la plus grossière.

L'abside principale est ornée de deux rangs de colonnes et de fenêtres, les unes sur les autres. Les voûtes du chœur et celles qui forment la croisée, sont visiblement anciennes. Les arêtes, ornées de zigzags de diverses espèces, ne sont autre chose que de larges renflements plats de l'arcade, précisément comme à la Chambre-aux-Clercs.

L'église est composée de trois nefs parallèles de la même longueur, et de deux petites, infiniment plus courtes, occupant les deux bouts de la croisée ; mais ce qu'il y a de très remarquable, c'est que la nef du milieu et les deux extérieures se terminent seules en abside semi-circulaire. Les deux intermédiaires finissent en dehors par une muraille plate, formant angle droit avec leurs côtés, et, en dedans, par un quart de cercle seulement, fait aux dépens de cette même muraille. Il faut ajouter que les absides des deux petites nefs ne vont que jusqu'à moitié de la hauteur de l'édifice, séparé là, en deux étages, par de grosses colonnes. Cette dernière disposition a encore de l'analogie avec celle de la Chambre-aux-Clercs, mais dans la Chambre-aux-Clercs, l'abside subsiste aux deux étages.

Saint-Georges est certainement la plus belle église à plein-cintre que renferment les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, et il n'y a pas un moment à perdre, dit en finissant M. Leprevost, pour dessiner ce qui subsiste encore, et qui tombera bientôt sous les coups des intrépides iconoclastes de nos jours.

LICQUET.

—

Séance du 11 décembre 1821.

RENTRÉE.

Arrêté de M. de Vanssay, qui réorganise la Commission.

M. le baron de Vanssay, Préfet du département et président de la Commission, a fait donner, par le secrétaire, lecture de son arrêté qui rappelle les membres de la Commission d'antiquités, formée en 1818 par M. le comte de Kergariou.

Cet arrêté (1), daté du 29 novembre 1821, est ainsi conçu :

(1) Voir le *Recueil des Actes de la Préfecture de la Seine-Inférieure*, année 1821, cahier 43, p. 341-48, et *Annuaire statistique du département de la Seine-Inférieure, pour l'année* 1823, t. I, p. 565-71.

Nous, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Préfet du département de la Seine-Inférieure;

Vu la délibération consignée au chapitre 2, titre 1er, art. 13 du procès-verbal de la dernière session du Conseil général, qui a exprimé le vœu de voir rétablir la Commission des antiquités, formée en 1818 par l'un de nos prédécesseurs;

Vu les circulaires de Son Exc. le Ministre de l'intérieur, des 8 avril 1819, 15 janvier, 5 juin, 3 août et 12 octobre 1821, et sa lettre du 2 novembre courant, relatives à la recherche des antiquités;

Vu le registre où sont consignés les procès-verbaux des séances de la Commission précitée, et contenant la désignation des personnes qui en faisaient partie;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission des antiquités, formée en 1818 par M. le comte de Kergariou, alors préfet du dé partement de la Seine-Inférieure, reprendra ses travaux.

Art. 2. Elle s'assemblera à la Préfecture à des jours indéterminés, choisis d'une séance à l'autre, ou fixés par nous, lorsque nous jugerons convenable de la réunir extraordinairement.

Art. 3. La première séance aura lieu mardi 11 décembre prochain, à sept heures du soir.

Art. 4. La Commission se composera des membres qui en faisaient partie en 1818, savoir :

MM. Gosseaume, docteur-médecin, membre et archiviste de l'Académie royale de Rouen, membre du Jury médical et du Comité central de la même ville;

Le comte de Montault, membre du Conseil général;

Le marquis de Mirville, id.

Rondeaux, id.

MM. Botta, recteur de l'Académie de Rouen;

A. Leprevost, membre de l'Académie royale de Rouen;

Marquis, membre de l'Académie royale de Rouen, et professeur de botanique au Jardin-des-Plantes de cette ville;

Th. Licquet, membre de l'Académie royale et conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen;

Langlois, dessinateur.

Art. 5. Les nouveaux membres seront nommés par nous sur la proposition de la Commision.

Art. 6. Nous nommerons dans chaque arrondissement des *commissaires-inspecteurs des antiquités*, qui correspondront avec la Commission, par notre entremise et celle de MM. les Sous-Préfets.

Art. 7. Nous présiderons la Commission toutes les fois que nos occupations nous le permettront; mais elle se choisira, dans son sein, un vice-président qui nous remplacera en cas d'absence.

Art. 8. M. Th. Licquet est nommé secrétaire de la même Commission.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances de la Commission continueront d'être transcrits sur l'ancien registre, et ils seront signés du président ou du vice-président et du secrétaire.

Art. 10. Les dépenses dont la Commission reconnaîtra la nécessité, nous seront proposées par elle, et si nous jugeons convenable de les autoriser, elles seront imputées sur les fonds alloués par le Conseil général pour la recherche des antiquités.

Art. 11. Les travaux de la Commission devront avoir pour principal but de répondre aux vues énoncées dans les circulaires précitées de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Art. 12. Une expédition du présent sera délivrée à M. Licquet, chargé d'en donner lecture à la Commission dans sa première séance, et de la transcrire sur le registre. Les cinq circulaires précitées et la lettre du Ministre de l'intérieur lui seront remises en même temps pour être également communiquées à la Commission et rester dans ses archives, ainsi qu'une expédition de la délibération du Conseil général, relative au rétablissement de la Commission.

Fait à Rouen, en l'hôtel de la Préfecture, le 29 novembre 1821.

Signé, C.-A. de VANSSAY.

Circulaires ministérielles.

Le secrétaire a donné ensuite lecture de plusieurs circulaires ministérielles, et d'autres pièces relatives à l'objet de la réunion (1).

(1) Parmi les pièces que M. le Préfet dut soumettre à l'agrément de la Commission, se trouvèrent sans doute les deux suivantes, qui parurent dans le *Recueil* administratif de la Préfecture, et qui portent la date du 15 décembre 1821 ; l'une est une circulaire adressée aux Maires de la Seine-Inférieure, relativement à la recherche des antiquités, et l'autre un arrêté concernant cette même recherche dans le département. Nous donnons ici ces deux pièces, que l'on trouve d'ailleurs dans l'*Annuaire stat. de la Seine-Inf.*, *pour* 1823, t. I, p. 565-571 :

Circulaire à MM. les Maires, relative à la recherche des Antiquités du département de la Seine-Inférieure.

Rouen, le 15 décembre 1821.

« Messieurs,

« Vous n'ignorez sans doute pas que le Gouvernement a tenté à diverses époques de recueillir des renseignements sur les antiquités dont le sol de la France est couvert. Déjà un grand nombre de mémoires intéressants ont été envoyés au Ministre de l'intérieur, qui en a confié l'examen à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, sur la demande des savants qui la composent, Son Exc. a prescrit aux Préfets de prendre les dispositions convenables pour que la recherche des antiquités se continue avec plus d'exactitude et de suite que jamais. En conséquence, par mon arrêté du 29 novembre dernier, que vous trouverez ci-après, j'ai réorganisé la *commission des antiquités*, qui a été formée en 1818 par l'un de mes prédécesseurs, et

Un dossier concernant les fouilles à faire à Lillebonne, a été renvoyé à l'examen de M. Rondeaux, qui voudra bien donner ses observations et son avis.

Dossier relatif aux fouilles de Lillebonne.

j'ai en outre pris, pour concourir au même but, un autre arrêté que je joins aussi à cette lettre. J'aime à croire, Messieurs, que vous négligerez d'autant moins d'en assurer l'exécution, lorsque l'occasion s'en présentera, qu'il vous sera sans doute agréable de pouvoir contribuer à une entreprise qui doit répandre de nouvelles lumières sur l'histoire de votre pays, et ajouter à la part d'illustration que se sont acquise dans les sciences et dans les lettres les habitants de la belle province de Normandie, si riche en souvenirs glorieux et en antiquités du plus grand intérêt.

« Si vous appreniez, Messieurs, qu'on eût fait quelque découverte dans vos communes, vous devriez vous transporter aussitôt sur les lieux pour faire recueillir avec soin les objets trouvés, et je dois vous faire observer que, même ceux qui auraient été brisés et en partie détruits par le temps, pourraient cependant être encore précieux; ainsi, dans le cas où vous n'auriez pas fait une étude particulière des monnaies, médailles, ustensiles antiques, etc., vous ne devriez pas vous en rapporter à vos seules connaissances pour les apprécier; vous savez d'ailleurs, qu'après avoir été enfouis pendant plusieurs siècles, l'argent et l'or même sont souvent entourés d'une crasse épaisse qui pourrait les faire prendre pour du cuivre ou du fer; c'est donc dans l'intérêt même des particuliers que je vous invite à donner de la publicité aux dispositions de mon arrêté, que vous devrez surtout faire connaître aux ingénieurs, architectes, arpenteurs, conducteurs de travaux, entrepreneurs et maîtres-ouvriers en bâtiments qui habitent votre commune, ainsi qu'aux orfèvres et fondeurs. Il convient aussi que vous en donniez communication d'abord à M. votre curé ou desservant, ainsi qu'il est prescrit par mon arrêté, et ensuite à M. le percepteur des contributions qui, par ses relations habituelles avec un grand nombre de citoyens, sera plus à portée que tout autre de concourir utilement à son exécution; vous l'engagerez en même temps à s'y conformer personnellement à l'égard des médailles ou pièces de monnaie anciennes qui pourraient tomber dans ses mains.

« Enfin, Messieurs, vous remarquerez que, d'après le vœu exprimé par le Conseil général dans sa dernière session, je pourrai disposer de quelques fonds, soit pour accorder des indemnités à ceux qui auront fait des découvertes, soit pour acheter et faire dessiner ou copier les objets qui mériteraient de fixer l'attention.

« Déjà dans le département de la Manche, que j'ai administré précédemment, j'avais mis en pratique avec succès une partie des mesures dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, et je me flatte que, secondé par vous, Messieurs, j'obtiendrai dans celui-ci des résultats d'autant plus satisfaisants que j'ai donné plus de développements à mes instructions, et

M. le Président ayant demandé à la Commission si elle jugeait à propos de s'adjoindre quelques nouveaux

que ce pays est beaucoup plus riche en monuments et en souvenirs historiques.

« J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

« *Le Maître des Requêtes, Préfet de la Seine-Inférieure,*

« C.-A. DE VANSSAY. »

Arrêté concernant la recherche des Antiquités du département de la Seine-Inférieure.

Du 15 décembre 1821.

Nous, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Préfet du département de la Seine-Inférieure,

Vu les circulaires de S. Exc. le Ministre de l'intérieur des 8 avril 1819, 15 janvier, 5 juin, 3 août et 12 octobre 1821, et sa lettre du 2 novembre dernier, relatives à la recherche des antiquités ;

Vu les rapports annexés à la première et à la quatrième de ces circulaires, faits à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres sur les mémoires concernant les antiquités, envoyés de divers départements à S. Exc. le Ministre de l'intérieur ;

Vu le procès-verbal de la dernière session du conseil général qui, reconnaissant l'utilité et l'intérêt de la recherche des antiquités, a exprimé le vœu de voir l'administration s'en occuper et a mis des fonds à notre disposition pour cet objet ;

Vu notre arrêté du 29 novembre dernier par lequel nous avons réorganisé la commission des antiquités formée en 1818 ;

Considérant qu'il est utile de réclamer le concours des agents de l'administration et celui même des citoyens pour parvenir à la connaissance exacte de toutes les antiquités de ce département qui sont déjà découvertes ou le seront par la suite ;

Après avoir pris l'avis de la commission des antiquités, dans sa séance du 11 du courant,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Dans toutes les fouilles ou démolitions qui seront faites pour des travaux particuliers, MM. les ingénieurs, conducteurs des ponts-et-chaussées, architectes, arpenteurs, entrepreneurs et propriétaires, sont invités à recommander aux ouvriers sous leurs ordres de mettre à part, et avec soin, tous les objets qu'ils pourraient trouver enfouis, soit *bijoux, monnaies, médailles, coins* ou *haches de cuivre ou de pierre, ustensiles* ou *parties d'ustensiles* quelconques, et de prendre les précautions nécessaires

membres, la Commission a proposé que M. Delaquérière, auteur d'un ouvrage sur les anciennes maisons les

pour ne pas briser les objets d'un plus grand volume, tels que *vases* (pots ou chaudières) de terre cuite, de verre ou de métal, surtout ceux qui contiendraient des ossements brûlés ou des pièces de monnaie, *tombeaux, meubles, restes de monuments, ruines* ou *débris d'anciens édifices, armures antiques* ou *modernes*, etc., etc.

2. Les dispositions de l'article 1er seront obligatoires toutes les fois que les travaux s'exécuteront au compte de l'Etat, du département ou des communes.

3. Dans l'un et l'autre cas, nous nous réservons d'accorder aux ouvriers qui auront fait la découverte une gratification, pour la fixation de laquelle nous aurons égard au plus ou moins de soin qu'ils y auront mis et à l'importance des objets trouvés.

4. Tout particulier qui aura fait une découverte quelconque, quand bien même il voudrait s'en réserver la disposition, est invité à en prévenir le maire de sa commune, qui nous en rendra compte aussitôt par l'intermédiaire de M. le sous-préfet, pour que nous puissions faire acheter, de gré à gré, dessiner ou décrire l'objet, s'il y a lieu.

5. Toutes les personnes qui par état, par goût ou par hasard, seraient à portée de faire quelques découvertes curieuses, sont priées d'appeler l'attention de l'autorité ou d'adresser à la préfecture des mémoires ou des renseignements sur les objets ci-après désignés et qui pourraient être fort intéressants sous le rapport historique, quand même elles les eussent regardés jusqu'ici comme peu importants.

1° Tous les monuments en pierres simplement posées ou superposées, connus dans divers endroits sous les noms de *pierres aux fées, pierres levées, dolmens* ou *trépieds*, etc., et auxquels on a attribué la dénomination de *monuments celtiques*.

2° Toutes les éminences de pierres ou terres rapportées formant des buttes circulaires aplaties de 30 à 50 pieds de diamètre environ, et connus sous le nom de *mottes, tumuli* ou *anciens tombeaux*. Indiquer ceux qui n'ont pas encore été fouillés et les objets trouvés dans ceux qui l'ont été.

3° Toutes les bornes milliaires antiques, les colonnes, fondations, pierres sur lesquelles se trouvent des inscriptions ou des sculptures, etc., etc.; indiquer s'il en a été trouvé autrefois, et en donner la description; faire connaître la situation et la distance de ces objets entr'eux, si l'on en trouve plusieurs sur la même route, etc., etc.

4° Tous les emplacements où l'on a trouvé des antiquités quelconques, et l'époque de la découverte.

5° Tous les anciens camps romains ou autres, et constructions anciennes

plus remarquables de la ville de Rouen, et M. Riaux, secrétaire-archiviste du tribunal de commerce, fussent in-

quelconques, les enceintes ou lignes militaires, et les anciennes fortifications, quelle que soit leur nature ou leur dégradation.

6° Tous les anciens titres, chartes, chroniques, mémoires, dessins ou plans de monuments détruits, et enfin tous les documents manuscrits qui pourraient fournir des renseignements utiles pour l'histoire, et qui auraient pu être négligés jusqu'ici, soit dans les bibliothèques, mairies ou dépôts publics, soit chez des particuliers auxquels on en demanderait la communication, s'ils ne voulaient pas s'en dessaisir.

7° Les *voies romaines*, ou *chemins perrés;* indiquer leur mode de construction ; les changements que la conservation de ces chemins a éprouvés depuis les descriptions qui en ont déjà été données, etc.

Citer les routes moins importantes que l'on soupçonne avoir fait embranchement sur les voies romaines, et les routes moins anciennes qui paraissent avoir été abandonnées depuis longtemps.

8° Les villages, ou même les édifices, ponts ou autres constructions qui se trouvent sur ces routes, ou qui n'existent plus.

Nommer les endroits où il existe, dans des constructions anciennes ou modernes, des carreaux ou tuiles romaines, reconnaissables à leurs dimensions, très différentes de celles de nos briques et tuiles modernes (15 à 16 pouces de long sur 10 à 12 de large environ).

9° Les églises, monastères et châteaux; en général ne négliger aucune des constructions faites depuis le xe siècle jusqu'à nos jours, quelle qu'ait été leur destination, soit qu'elles se fassent remarquer par leur architecture, par leur destination ancienne ou par des traditions populaires; faire connaître ceux de ces bâtiments qui ont été détruits; dire ce que sont devenus et où ont été transportés les tombeaux, ornements ou débris curieux qui s'y trouvaient.

10° Les épitaphes et inscriptions les plus remarquables qui pourraient être utiles à l'histoire, et qui se trouvent sur des monuments plus ou moins anciens.

Indiquer s'il y a, dans les églises anciennes, des vitraux peints avec des inscriptions, des chiffres, des monogrammes, des armoiries et des objets singuliers, ou qui puissent être intéressants pour l'histoire de l'art.

Visiter les cimetières actuels.

11° L'étymologie des noms de villages et hameaux, des bois, rivières et ruisseaux ; indiquer le plus ou moins d'ancienneté de ces villages, et noter surtout ceux qui ont succédé à des *mansions* romaines ; rechercher dans les titres les différents noms que ces lieux ont portés, et qui rappellent souvent des souvenirs historiques ou mythologiques.

Faire connaître s'il existe, dans certaines fêtes patronales, des usages locaux

vités à faire partie de ses membres. M. le Président a approuvé ce choix.

remarquables ou singuliers, et que l'on fasse remonter à des temps reculés; en rechercher l'origine

Enfin, faire apercevoir les erreurs où sont tombés les auteurs qui ont écrit sur l'histoire et les antiquités de la Normandie.

6. Les orfèvres et fondeurs sont particulièrement invités à ne détruire aucun objet antique ou seulement ancien, et antérieur au XVIIe siècle, soit médailles ou ustensiles quelconques qu'ils pourraient avoir achetés, quelle que soit sa matière, sans avoir préalablement pris notre avis par l'intermédiaire des autorités locales auxquelles ils en feront la déclaration. Cette disposition est d'ailleurs tout à leur avantage, puisqu'un objet antique est souvent d'un prix bien au-dessus de sa valeur intrinsèque.

7. Pour faciliter le travail de la recherche des antiquités, il nous a paru utile de désigner dans chaque arrondissement des *commissaires-inspecteurs des antiquités*, choisis parmi les personnes les plus distinguées par leur instruction et leur goût pour les études historiques.

MM. les sous-préfets leur communiqueront tous les renseignements qu'ils pourront se procurer sur les antiquités; ils prendront leur avis sur l'importance des découvertes qui viendraient à se faire, et sur la valeur des objets que les propriétaires seraient disposés à vendre.

8. Afin d'assurer l'exactitude des recherches qui font l'objet des dispositions précédentes, nous avons jugé utile de nommer *commissaires-inspecteurs des antiquités* les personnes désignées ci-après, savoir :

Pour l'arrondissement de Rouen, MM. RONDEAUX, membre du Conseil général, *place du Vieux-Marché, n° 52, à Rouen*, et A. LEPREVOST, membre de l'Académie royale de Rouen, *rue de Buffon, n° 21*, aussi *à Rouen*.

Pour l'arrondissement de Dieppe, MM. ESTANCELIN, administrateur du domaine d'Eu de S. A. R. Mg^r le duc d'Orléans, et NEL DE BRÉAUTÉ fils, *à la Chapelle du Bourgay*, canton de Longueville.

Pour l'arrondissement du Havre, MM. le marquis DE MIRVILLE, membre du Conseil général, maire de Gommerville, canton de Saint-Romain, et PINEL, juge de paix, *au Havre*.

Pour l'arrondissement de Neufchâtel, M. DE VILLERS, maire de Neufchâtel.

Et pour l'arrondissement d'Yvetot, MM. le marquis LEVER, chevalier de Saint-Louis, *à Roquefort*, canton de Fauville, et BATAILLE, maire de Valmont.

9° MM. les *commissaires-inspecteurs* correspondront, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets, avec la Commission des antiquités, et ceux qui n'en sont pas membres seront invités d'assister aux séances, lorsqu'ils se trouveront à Rouen les jours où elles auront lieu.

11. Lorsqu'il aura été découvert dans quelque partie du département des

M. le Préfet informe la Commission qu'il ne pourra pas toujours présider ses séances, et qu'il convient qu'un vice-président soit nommé.

M. Gosseaume est nommé vice-président.

M. Gosseaume est nommé par acclamation vice-président de la Commission, qui s'est ajournée au samedi 22 décembre 1821.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Rondeaux, Botta, Leprévost, Marquis, Th. Licquet et Langlois

A. DE VANSSAY. Th. LICQUET, *Secrétaire.*

—

Séance du 22 décembre 1821.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé.

antiquités dont la nature et l'origine ne seront pas suffisamment constatées, les objets découverts, ou, à défaut, les descriptions et mémoires explicatifs qui les concerneront, seront soumis à cette même commission, pour en exprimer son opinion.

11. Il lui sera en outre donné communication de tous les mémoires et renseignements sur les découvertes faites ou à faire, lesquels seront transmis, avec les noms de leurs auteurs, au ministre de l'intérieur, qui les fera passer à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, afin que, conformément aux intentions de Son Excellence, chacun jouisse de la part de gloire et de reconnaissance due à sa coopération.

12. MM. les sous-préfets et MM. les maires sont invités à donner la plus grande attention aux dispositions du présent arrêté, afin de se les rappeler et de s'y conformer avec exactitude lorsque l'occasion s'en présentera. Ils voudront bien aussi les communiquer à MM. es curés et desservants, qui, par la nature de leurs études et de leurs connaissances, sont plus à portée que personne de fournir d'utiles renseignements.

Ledit arrêté sera inséré au Recueil des Actes de la Préfecture, et il en sera adressé des exemplaires à MM. les ingénieurs, architectes et conducteurs chargés de la direction ou de la surveillance des travaux publics, ainsi qu'aux principaux orfèvres du département.

A Rouen, en l'hôtel de la préfecture, le 15 décembre 1821.

C.-A. DE VANSSAY.

Le secrétaire a donné lecture : 1° des lettres de MM. Delaquérière et Riaux, qui acceptent avec reconnaissance leur nomination de membres de la Commission ; 2° d'une lettre de M. Gaillard, maire de Boos, relative à l'orthographe des noms des villages et hameaux du canton de Boos.

Lettres de MM. Delaquérière et Riaux. — Lettre de M. Gailllard, relative à l'orthographe des noms de villages et hameaux du canton de Boos.

M. A Leprévost communique une lettre indicative des endroits du département où se trouvent des antiquités druidiques, romaines, du moyen-âge ou de la renaissance. Cette liste est comme suit :

Antiquités druidiques, etc., dans le département de la Seine-Inférieure.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Ville de Rouen. — Vestiges de constructions romaines. Saint-Lô, maison de M. Sautelet. — Rue et place des Carmes. — Place Saint-Ouen.

Cathédrale.

Porte du moyen-âge, dans une cave (place des Carmes).

Caves dans les rues des Carmes et de la Municipalité, et du bas de la rue des Carmes.

Palais-de-Justice.

Reste d'une grande construction du moyen-âge, rue aux Juifs.

Poterne dans une cave, vis-à-vis la rue Etoupée (rue Saint-Patrice).

Saint-Gervais, crypte et tombeaux.

Hôtel du Bourgtheroude.

Tour Bigot. Tour du couvent des Ursulines.

Eglise de Saint-Ouen. Tour ou Chambre-aux-Clercs.

Saint-Paul, église romane, au moins le chevet.

Mont-aux-Malades. — Deux églises romanes, dont l'une est presque entièrement ruinée.

Forêt Verte. — Tombeaux.

Pavilly. — Eglise.

Monville. — Tombeaux de pierre et médailles.

Clères. — Château.

Fontaine-le-Bourg. — Statues et ossuaire trouvés près l'église.

Martainville-sur-Ry. — Château.

Saint-Germain-sous-Cailly. — Recherches dans l'église. — La tombe de l'ambassadeur Busbecq.

Saint-André-sur-Cailly. — Mosaïque, tombeaux, constructions romaines.

Le Floquet-sur-Cailly. — Médailles d'or et ruines.

Blainville. — Collégiale : pierre tumulaire.

Saint-Aubin-la-Rivière. — Tombeaux en pierre.

Moulineaux. — Ruines du château vulgairement appelé Robert-le-Diable.

Oissel. — Tombeaux et médailles.

Bois-l'Evêque. — Prieuré de Beaulieu.

Val-de-la-Haye. — Commanderie de Sainte-Vaubourg.

Ambourville. — Maison antique, qu'on dit avoir appartenu aux Templiers.

Boos. — Colombier; maison de campagne des abbesses de Saint-Amand.

Forêt de Rouvray. — Pierres levées, tombeaux de pierre.

Grand-Couronne. — Tombeaux et style.

Petit-Quevilly. — Eglise Saint-Julien.

Saint-Georges-de-Boscherville. — Eglise et chapitre; à mettre sur la liste des églises monumentales.

Hénouville (hameau de la Caboterie). — Construction romaine à mi-côte.

Varengeville (hameau de la Fontaine). — Chapelle et reste d'un bâtiment d'habitation ou de fortification.

Mesnil-sous-Jumiéges. — Bâtiments dépendant de l'abbaye de Jumiéges, et où a logé Agnès Sorel. Médailles romaines et vase d'étain trouvés par le Sr Faisre. Le vase doit encore exister. S'adresser à M. Deshayes, notaire à Jumiéges.

Jumiéges. — Ruines de l'église.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Saint-Wandrille. — Ruines de l'abbaye : église paroissiale : chapelle Saint-Saturnin.

Valmont. — Château et ruines de l'église abbatiale.

Bosville. — Trois mottes ou tumuli.

Forêt de Brotonne. — Forêt célèbre dans les fastes des rois mérovingiens. Il pourrait y avoir des ruines du palais bâti par eux.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Lillebonne. — Théâtre. Château du moyen-âge. Aqueduc. Terrain de M. Davois.

Le Valasse. — Abbaye.

Tancarville. — Château.

Mirville. — Terrain rempli de figurines de terre cuite.

Grandcamp. — Emplacement d'un camp sur la croupe d'une colline.

Grasville. — Eglise de l'abbaye, à comprendre dans la liste des églises monumentales.

Le Havre. — A la Bibliothèque publique, manuscrits du moyen-âge.

Montivilliers. — Eglise et porte.

Fécamp. — Eglise de l'abbaye maintenant paroissiale. A comprendre sur la liste des églises monumentales.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Varengeville-sur-Mer. — Manoir du riche négociant Ango.

Dieppe. — Eglise Saint-Jacques : le château.

Sainte-Marguerite-sur-Mer. — Tombeaux en pierre et débris de constructions romaines.

Environs de Dieppe. — Camp fortifié sur la falaise, vulgairement appelé la Cité de Limes.

Auppegard. — Motte ou tumulus. Voir les *Mémoires de l'Académie celtique.* Traditions à recueillir.

Arques. — Château et église.

Longueville — Pavés faïencés du XVIe siècle dans l'église. — Ruines du château.

Saint-Victor-l'Abbaye. — Statue du duc Guillaume, encastrée dans le mur oriental de l'église.

Saint-Martin-Eglise. — Pierre tumulaire du curé de Limes.

Ville d'Eu. — Théâtre et antiquités romaines trouvées au Bois-l'Abbé par M. Estancelin. – Eglise et tombeaux.

Le Tréport. — Abbaye.

Bellencombre. — Tour.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Saint-Saëns. — Ancienne abbaye.

Mesnières. — Beau château de la fin du XVIe siècle.

Foucarmont. — Abbaye.

Aumale. — Abbaye.

Bures. — A Tourpes, manoir de Gabrielle d'Estrées, il doit y avoir des tumulus le long de la vallée.

Saint-Saire. — Château de la Renaissance. — Traditions à recueillir et à discuter.

Beaubec. — Abbaye.

Bellosane. — Abbaye.

La Ferté-en-Bray. — Châtellenie.

Gournay. — Eglise paroissiale.

Neufmarché. — Ruines du château.

Mortemer. — Prieuré.

Nolleval. — Château du moyen-âge.

M. Le Prevost lit en outre et dépose sur le bureau des fragments de lettres de M. Estancelin, relatives aux antiquités des environs de la ville d'Eu.

Antiquités des environs de la ville d'Eu.

Présents : MM. Gosseaume, comte de Montault, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Delaquérière, Riaux, Langlois, Licquet.

GOSSEAUME. Th. LICQUET.

—

Séance du 12 janvier 1822.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Lettres de MM. de Mirville, Lever, Saint-Martin, Richer et Pinel.

Le secrétaire donne lecture de diverses lettres écrites à M. le Préfet par MM. le marquis de Mirville, le marquis Lever, Saint-Martin, Richer et Pinel, qui tous promettent de coopérer avec empressement aux travaux de la Commission.

Médailles d'or trouvées près Cailly.

M. Langlois communique les dessins des médailles d'or trouvées près Cailly. Le secrétaire lit une lettre de M. Mionnet, relative à la valeur numismatique de ces médailles. M. Marquis se charge de voir M. Perrin, officier en retraite à Rouen, pour l'engager à reproduire au moyen du soufre l'empreinte de ces médailles.

Fouilles de Lillebonne. Deux petits vases en terre brune et en verre. Médaille d'Albinus.

M. Rondeaux lit deux lettres de M. Rever, relatives aux fouilles à faire à Lillebonne, et en particulier à deux petits vases, l'un en terre brune, l'autre en verre, et à une médaille d'Albinus ; ces trois objets sont donnés à la Commission par M. Rever.

Antiquités à l'embouchure de la Saâne.

Suit la lecture de l'extrait d'une lettre de M. Sollicoffre, inspecteur des douanes à Dieppe. M. Sollicoffre annonce qu'à l'embouchure de la Saâne, sur la rive droite, côté de l'est, et tout près de la mer, on voit actuellement les traces certaines d'un cimetière qui paraît être d'une antiquité fort reculée. Cinq cercueils en pierre, des ossements, des traces de décombres d'habitations et des tuiles romaines, des tessons de pots, des morceaux de fer, un débris de bouclier ou de hache en fer incrusté d'argent (1), deux pots, petits et communs en terre grisâtre, une lame de sabre court cassée en quatre morceaux, deux médailles romaines en cuivre, l'une de l'impératrice *Lucile*, l'autre d'*Antonin ;* tels sont les objets découverts jusqu'à ce mo-

(1) Il est probable qu'il ne s'agit ici ni de hache francisque, ni d'umbo de bouclier, mais de plaques de ceinturon en fer damasquiné.

ment. D'après les ordres de M. le Préfet, il a été écrit à M. Estancelin, commissaire-inspecteur pour l'arrondissement de Dieppe, afin qu'il voulût bien se transporter sur les lieux, examiner les objets sus-mentionnés et adresser son rapport à la Commission (1).

Présents, MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Rondeaux, Botta, Marquis, Delaquérière, Langlois et Licquet, secrétaire.

La séance a été renvoyée à la quinzaine et depuis elle a été remise au 2 février suivant.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET, *Secrétaire.*

—

Séance du 2 février 1822.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le secrétaire lit : 1° une lettre de M. A. Leprevost relative aux deux clochers de Jumiéges, pour lesquels M. Le Prevost pensait qu'il avait été fait des réserves dans le procès-verbal d'adjudication. Quoique cette lettre soit devenue sans objet, puisque les réserves présumées n'ont pas été faites, la Commission décide qu'elle appellera sur cet objet l'attention de M. le Préfet, aux fins de savoir si l'utilité dont pourraient être les deux clochers ne

Clochers de Jumiéges.

(1) Nous ignorons quelles conclusions les membres de la Commission d'alors purent tirer des découvertes de M. Sollicoffre, mais il est évident pour nous que les sépultures trouvées à Sainte-Marguerite en 1821 et en 1822 étaient des sépultures franques et mérovingiennes, dont le caractère n'était pas alors bien déterminé. — En 1840, un nouveau cercueil de Vergelé fut tiré de ce cimetière placé à la batterie qui entoure le corps-de-garde, et à présent entièrement tombé à la mer, comme nous avons pu le constater en 1862.

pourraient pas engager le Gouvernement à en faire l'acquisition.

Etymologie de Canteleu.

2° Une lettre de M. le curé de Canteleu, relative à l'étymologie du nom de cette commune. Dans le mur d'une maison servant autrefois de logement à un chapelain, dit M. le curé, est l'inscription suivante qui ne sera bientôt plus lisible :

Par le curé et bonnes gens
Un abbé fut logé céans,
Espérant part à ses prières
Quand il sera aux Saints-Mistères.
Valeant benefactores. 1635.

Calice du cardinal Charles de Bourbon.

M. le curé offre en outre de céder au dépôt des antiquités un petit calice d'argent doré, de huit à neuf pouces de haut, ayant appartenu au cardinal Charles de Bourbon, fondateur de la Chartreuse de Gaillon. La commission arrête que cette proposition sera reportée à M. le Préfet, avec prière de l'agréer (1).

Chapelle du XIIIe siècle, rue Beauvoisine.

M. Delaquérière lit une notice relative aux restes d'une chapelle transformée aujourd'hui en atelier de charronnage, rue Beauvoisine, 18. M. Delaquérière donne la description de ce qui reste encore de l'ancien monument qu'il pense remonter au XIIIe siècle.

Empreintes de médailles en soufre.

M. Marquis met sous les yeux de la Commission des empreintes de médailles en soufre, reproduites par M. Perrin, officier en retraite. Examen fait de ces empreintes, la Commission décide qu'elle priera M. le Préfet

(1) Un calice en vermeil, attribué également au cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, est entre les mains de M. l'abbé V. Doudement, curé de Saint-Maclou de Rouen. Nous ignorons si c'est le même.

d'inviter M. Perrin à reproduire de la même manière les médailles trouvées près Cailly.

Présents : MM. Gosseaume, Marquis, Delaquérière, Riaux, Licquet, secrétaire.

GOSSEAUME. TH. LICQUET,
Secrétaire.

—

Séance du 16 février 1822.

Le procès-verbal a été lu et adopté. Il est donné lecture par le secrétaire de plusieurs lettres, savoir :

1° De Son Exc. le Ministre de l'intérieur, qui approuve les arrêtés de M. le Préfet relativement à la recherche des antiquités dans le département; Son Excellence ajoute qu'elle a communiqué à l'Académie des Inscriptions les dispositions de M. le Préfet à cet égard ;

Recherche des antiquités. Arrêté du Préfet, approuvé par le Ministre de l'intérieur.

2° De M. Bataille, maire de Valmont, qui accepte avec reconnaissance le titre, à lui conféré par M. le Préfet, de commissaire inspecteur des antiquités pour l'arrondissement d'Yvetot ;

M. Bataille nommé commissaire inspecteur des antiquités.

3° De M. Hayet, maire d'Elbeuf, qui informe que ce canton n'offre pas d'églises de nature à être comprises au nombre des églises monumentales ;

Eglises monumentales. Il n'y en a point dans le canton d'Elbeuf.

4° De M. le Sous-Préfet d'Yvetot, qui propose, comme pouvant être comprise au nombre des églises monumentales, celle de Caudebec, la seule de cette nature qui se trouve dans l'arrondissement.

Eglise de Caudebec.

Guillaume-le-Conquérant. Mémoire de M. Hénault, sur son départ pour l'Angleterre.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de M. Hénault, adjoint à la conservation des archives du département. Ce mémoire a pour but de réformer l'opinion encore trop répandue que le départ de Guillaume-le-Conquérant pour l'Angleterre a eu lieu à Saint-Valery-en-Caux. L'auteur prouve, jusqu'à l'évidence et par de nombreuses citations tirées de Robert du Mont, de Guillaume de Jumiéges, d'Orderic Vital et autres, que le départ de Guillaume a eu lieu à Saint-Valery-sur-Somme et non à Saint-Valery-en-Caux.

La séance est renvoyée au samedi 2 mars.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Marquis, Botta, Riaux, Delaquérière, Licquet, secrétaire.

A. DE VANSSAY. Th. LICQUET, *Secrétaire.*

—

Séance du 2 mars 1822.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Clochers de Jumiéges.

M. Leprevost lit une lettre relative aux clochers de Jumiéges, dont la solidité a été altérée en 1820, et qui menacent d'une ruine prochaine, si des réparations n'y sont faites.

Destruction d'antiquités curieuses.

M. Delaquérière lit un rapport sur les destructions mal entendues qui se pratiquent journellement dans la ville de Rouen. Déjà, et depuis même l'ouvrage qu'il vient de publier sur les maisons de cette ville, trois objets intéressants ont disparu, savoir : une petite porte gothique en bois, *rue Grand-Pont*, 36 ; une façade en bois, *rue des Charrettes*, vis-à-vis la *rue des Cordeliers ;* enfin,

la façade très curieuse d'une maison, *rue Malpalu*, 12 (le Grand-Pélican). A la prière de la Commission, M. le Préfet se propose d'écrire à M. le Maire de Rouen et à MM. les Sous-Préfets du département.

M. Leprevost est chargé de faire un rapport sur les monuments publics ou particuliers du département, dont il importe de conserver les ornements dans les réparations urgentes qui pourraient être nécessaires.

Monuments publics ou particuliers dont il importe de conserver les ornements.

Mêmes renseignements sont demandés à M. Delaquérière pour la ville de Rouen.

Sur la proposition de M. le Préfet, la Commission arrête que les objets d'antiquités trouvés à Cailly seront dessinés par M. Langlois.

Objets d'antiquités trouvés à Cailly.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Delaquérière, Riaux et Licquet.

La séance est renvoyée au samedi 16 du courant.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET, *Secrétaire.*

—

Séance du 16 mars 1822.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars a été lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une *Notice historique sur la ville d'Elbeuf et ses antiquités*, notice adressée par M. le Maire de cette ville à M. le Préfet du département.

Notice historique de la ville d'Elbeuf.

Dans les fouilles intérieures d'une ancienne chapelle située sur la *côte Saint-Auct*, et tout-à-fait détruite aujourd'hui, furent trouvés douze cercueils en pierre,

Chapelle de la Côte St-Auct.

contenant chacun des ossements, un sabre de 20 pouces de long sur un pouce et demi de large, une petite urne en terre, et plusieurs chaînes en cuivre de diverses dimensions. Trois ou quatre de ces cercueils renfermaient une espèce de poignard de 8 pouces de long. Autour et en dehors de la chapelle se trouvaient environ cinquante tombeaux semblables avec ossements, sabres et urnes. Dans l'une de ces urnes étaient deux pièces de monnaie, dont l'une en cuivre (Antonius Pius, l'autre en argent, portant, selon la notice, le millésime de 400 (1).

Eglise St-Jean d'Elbeuf.

Ce qu'on voit de plus remarquable en antiquités dans l'église Saint-Jean consiste en sept vitraux peints en assez belles couleurs. Un de ces vitraux a été donné par le corps des drapiers, qui mit pour emblème dans le couronnement en verres peints une force à tondre les draps, flanquée de deux croisées de chardon, ce qui prouve que l'établissement des fabriques de draps remonte à un temps bien plus reculé que celui indiqué par les plus récentes traditions.

Eglise St-Etienne d'Elbeuf.

L'église de Saint-Etienne offre aussi des vitraux de la plus grande beauté et représentant des faits historiques tirés la plupart de l'Ecriture-Sainte.

Monuments qui doivent être dessinés.

M. Leprevost lit un rapport sur les monuments qui doivent être dessinés les premiers, à raison de leur importance ou de l'état de dégradation qu'ils présentent en ce moment. Ces monuments sont :

L'abbaye de Jumiéges ;

(1) Il est évident qu'il s'agit ici de la découverte de cercueils et de sépultures de l'époque franque, dont le caractère était loin d'être déterminé en 1822. L'expression d'*urnes*, appliquée aux vases funéraires de ce temps, est très impropre. Ce mot, en effet, emporte avec lui l'idée d'ustion et d'incinération, tandis qu'il s'agit précisément ici d'inhumations.

Les restes du manoir du Mesnil ;

Un monument détruit en partie par un éboulement, à la Fontaine ;

Le portail et un chapiteau de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville ;

Le colombier des abbesses de Saint-Amand (à Boos, sans doute).

M. Leprevost pense qu'il suffit de prendre les dimensions des pierres levées de la forêt de Rouvray.

M. Delaquérière lit un premier rapport de même nature, pour la ville de Rouen, et propose de faire dessiner dès ce moment :

Une cheminée, *rue de la Croix-de-Fer*, 4 ;

Une autre cheminée, *rue de la Pie*, 21 ;

Les bas-reliefs du camp du Drap-d'Or, à l'hôtel du Bourgtheroulde ;

Dans le même hôtel, d'autres bas-reliefs encore inédits ;

La façade tout entière où sont placés ces bas-reliefs ;

Enfin la façade du bureau des finances, place de la Cathédrale.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Rondeaux, Marquis, Leprevost, Delaquérière, Riaux, Langlois, Licquet.

GOSSEAUME. TH. LICQUET,
Secrétaire.

—

Séance du 30 mars 1822.

Le procès-verbal de la séance du 16 a été lu et adopté.

M. Leprevost propose d'insérer un article *Antiquités* dans l'*Annuaire* qui se compose en ce moment. Cette proposition sera soumise à M. le Préfet. Le même M. Lepre- Antiquités. Articles à insérc dans l'Annuaire

Clochers de Jumiéges.

vost lit deux lettres, la première relative aux clochers de Jumiéges, et de laquelle il résulterait que ces clochers auraient été réellement réservés par une disposition postérieure à l'acte d'adjudication générale et à la demande des habitants. C'est là du moins l'opinion de la plupart des gens du pays. La seconde lettre de M. Arsène Maille, et relative aux tombeaux trouvés dans la forêt Verte.

Tombeaux trouvés dans la forêt Verte.

Cave d'un couvent de Templiers.

M. Delaquérière lit une très courte notice relative à un reste d'ancien édifice en pierre, aujourd'hui à usage de cave et paraissant avoir appartenu au second couvent des Templiers, que Farin dit avoir été bâti vers le milieu du XIIIe siècle, au bas de la *rue des Hermites*.

Présents : MM. Gosseaume, Botta, Leprevost, Delaquérière, Langlois, Licquet.

GOSSEAUME. Th. LICQUET,
Secrétaire.

—

Séance du 13 avril 1822.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars a été lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture des lettres suivantes :

Médailles d'or du règne de Philippe II.

1° De M. le Maire d'Elbeuf, qui informe que le Sr Dor, orfèvre de cette ville, est propriétaire d'une pièce de monnaie en or, qu'il croit mériter quelque attention. La Commission reconnaît que la pièce est de Philippe II d'Espagne (double-pistole), et qu'il n'y a pas lieu à en réclamer la cession.

Monuments qui méritent d'être dessinés.

2° De M. le Sous-Préfet de Dieppe, qui indique comme méritant d'être dessinées : l'église paroissiale d'Eu, celle du collége de la même ville, et celle du Tréport. La Com-

mission ajourne la décision à prendre sur cette proposition. M. le Sous-Préfet indique pour dessinateur le Sr Chevron, conducteur des travaux publics du port de Tréport, et architecte de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

Urnes trouvées dans le cimetière d'Ancourt.

Dans une seconde lettre, le même magistrat informe qu'on a trouvé dans le cimetière d'Ancourt trois urnes antiques. Deux ont été brisées par le fossoyeur, l'autre est intacte et déposée chez M. le Maire. M. le Sous-Préfet a fait part de cette découverte à M. Estancelin, inspecteur des antiquités pour l'arrondissement de Dieppe.

Monuments proposés pour être dessinés.

3° De M. le Sous-Préfet de Neufchâtel, qui propose pour être dessinés : le château de Mesnières et la ferme des Tourpes. M. Leprevost, membre de la Commission, avait déjà appelé l'attention sur ces deux objets. La Commission désire savoir si le propriétaire du château de Mesnières ne pourrait pas lui communiquer un dessin de sa propriété. M. le Sous-Préfet donne, de plus, la description de quelques médailles romaines trouvées à Dampierre, canton de Gournay, dans un champ situé au hameau de *la Vieux-Ville*, et ramenées sur la terre par les fouilles d'une taupe. Enfin, le même envoie le dessin d'un plat antique de cuivre à l'usage des Gaulois. Ce plat, ainsi qu'un vase en forme de bouilloire, ont été trouvés dans un champ appelé *le Cimetière*, désignation dont la cause est inconnue. M. le Sous-Préfet propose pour dessinateur le Sr Mathon, de Neufchâtel.

Médailles romaines trouvées à Dampierre.

Eglise de Montigny.

4° De M. le Maire de Montigny, qui signale comme très curieux quatre vitraux de l'église représentant les quatre Saisons.

Fouilles à faire à Lillebonne.

La Commission propose, et M. le Préfet approuve qu'une somme de 600 fr. soit mise à la disposition de M. Rever, pour le commencement des fouilles à faire à Lillebonne.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Rondeaux, Leprevost, Marquis, Delaquérière, Riaux, Langlois, Licquet.

A. DE VANSSAY. Th. LICQUET.

—

Séance du 27 avril 1822.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est lu et adopté ; le Secrétaire donne lecture des deux lettres suivantes :

Communication d'une lettre de M. Rever, accusant réception d'un mandat de 600 fr. pour les fouilles à entreprendre à Lillebonne.

1° De M. Rever, qui accuse à M. le Préfet réception de l'arrêté et du mandat de 600 fr., relatifs aux fouilles à entreprendre à Lillebonne. Il a été écrit de nouveau à M. Rever pour l'inviter à adresser successivement ses rapports, et pour signaler à son attention un amas considérable de pierres provenant, selon toute apparence, d'un cimetière et que les habitants exploitent comme une carrière véritable ;

Le sr Deberme est proposé pour dessinateur par le Sous-Préfet du Havre.

2° De M. le Sous-Préfet du Havre, qui propose pour dessinateur, le Sr Deberme, professeur de dessin. Il a été répondu que M. le Préfet agréait cette proposition.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Delaquérière, Langlois, Licquet.

A. DE VANSSAY. Th. LICQUET.

—

Séance du 11 mai 1822.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril a été lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le baron de Monville qui informe que les antiquités romaines découvertes à Monville, se bornent à quelques médailles en cuivre du IIIe siècle, des débris de vases, quelques petits fragments de marbre, un vase de cuivre rouge contenant des fragments d'os brûlés, et des anneaux de cuivre et de cailloux du pays, le tout remis à M. Rondeaux. M. le baron de Monville fait mention de plusieurs tombeaux d'une seule pierre, mais qui ne présentaient rien de remarquable, si ce n'est que l'un d'eux renfermait trois corps.

Médailles romaines, débris de vases, quelques fragments de marbre trouvés à Monville.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. Th. LICQUET.

—

Séance du 8 juin 1822.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai a été lu et adopté.

M. Walckenaër, membre de l'Institut, assiste à la séance.

Le secrétaire donne lecture de deux lettres : la première de M. Dambrin de Baussey, qui adresse à M. le Préfet deux pièces de monnaie anciennes : l'une, selon les renseignements qu'il s'est procurés, frappée en France sous Charles VI ; l'autre, une monnaie de Bretagne, frappée

Monnaies anciennes trouvées à Bretteville.

sous Jean de Montfort. Toutes deux sont de billon et ont été trouvées au pied d'un arbre sur la propriété de M. de Baunay, à Bretteville.

Découverte d'une ville souterraine.

M. Leprevost dépose sur le bureau un Mémoire de M. Estancelin, relatif à la découverte d'une ville souterraine, et qu'il suppose être la capitale des *Essui* dont parle César. M. Walckenaër, qui a lu le Mémoire, ne partage pas à cet égard les idées de l'auteur, qui aurait été obligé, pour établir son opinion, de déplacer des lieux dont la position est connue et fixée depuis longtemps par les géographes. M. Leprevost est chargé de rendre un compte détaillé de ce Mémoire.

Eglise de St-Georges.

Le même M. Leprevost lit un Mémoire relatif à l'église de Saint-Georges en général et au chapitre de cette église en particulier. « Parmi tous les monuments du moyen-âge, dit M. Leprevost, nous n'en connaissons point qui se recommandent plus puissamment aux soins conservateurs de l'administration que l'église et le chapitre de Saint-Georges de Boscherville, situés à deux lieues de Rouen. Il semble, à la vue des deux édifices, que les arts du XIe siècle et ceux du XIIe aient rassemblé, à l'envi, dans un espace si rapproché, tout ce qu'ils pouvaient offrir de plus brillant, de plus caractéristique, de plus propre à charmer les yeux et à guider les recherches de l'antiquaire. Cet édifice, si intéressant par lui-même, ajoute M. Leprevost après en avoir donné la description la plus séduisante, cèt édifice est voué à la destruction, si l'on ne se hâte de le sauver. Il n'existerait même déjà plus si M. le Préfet n'eût réclamé un délai pour instruire Son Exc. le Ministre de l'Intérieur de la perte de ce monument, et pour solliciter les moyens de la prévenir par son acquisition immédiate. C'est à la munificence du Gouvernement, c'est à la protection qu'il accorde à la

conservation et à l'étude de nos antiquités, qu'il appartient d'arrêter le génie de la destruction, prêt à dévorer l'une des plus brillantes et des plus curieuses productions que nous possédions encore des arts et de la magnificence du moyen-âge. »

La Commission, après avoir remercié M. Leprevost de l'intéressante communication qu'il vient de lui faire, déclare qu'elle adopte entièrement les conclusions du rapport, et prie M. le Préfet de vouloir bien être son interprète, à cet égard, auprès de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Botta, Rondeaux, Leprevost, Marquis, Langlois, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 20 juin 1822.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin a été lu et adopté.

Fouilles opérées à Lillebonne.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Rever, en date du 16 juin dernier, par laquelle il annonce que, dans trois semaines ou un mois, il adressera à M. le Préfet le rapport général des fouilles opérées à Lillebonne.

Projet d'échange, soumis par M. Rever.

En attendant, M. Rever soumet un projet d'échange, jugé nécessaire par M. le marquis de Mirville, et au moyen duquel les limites des terrains acquis du côté de l'est seraient fixées à l'amiable avec M. Renault, propriétaire de ces terrains.

La Commission adopte les bases de cet échange.

Rapport sur un mémoire ayant pour titre : *Quelle partie de la Gaule habitait le peuple appelé* Essui, par César.

M. Leprevost lit son rapport sur le Mémoire de M. Estancelin, ayant pour titre : Quelle partie de la Gaule habitait le peuple appelé *Essui* par César? « Je me serais acquitté de cette tâche d'une manière bien incomplète, dit M. le Rapporteur, si un savant illustre, digne successeur des Valois et des d'Anville, ne m'eût tracé la route à suivre dans cette analyse, par l'opinion qu'il a émise sur ce travail, et par les précieuses indications dont il l'a entourée. Appelé à en entretenir la Commission après lui, je tâcherai de faire usage de toutes les données qu'il a fournies pour l'appréciation des conjectures renfermées dans ce Mémoire. »

Le travail de M. Estancelin se compose de deux parties très distinctes, l'une hypothétique, dans laquelle il cherche à établir que les ruines qu'il a observées au *Bois-l'Abbé*, près la ville d'Eu, appartenaient au chef-lieu de la cité peu connue des *Essui*, et que le chef-lieu portait le nom d'*Augusta* ; l'autre descriptive, dans laquelle il rend compte des fouilles pratiquées par lui dans ces ruines, avec un zèle et une intelligence dignes des plus grands éloges.

Après des réflexions préliminaires, sages et fort bien développées sur la difficulté que présente la topographie de l'ancienne Gaule, et sur les services immenses rendus à cette branche par d'Anville et ses savants successeurs, M. Estancelin entre en matière en citant le passage où César parle des *Essui*, et en rapportant les conjectures par lesquelles les modernes ont successivement placé ce peuple dans le pays Rhetelois, dans le pays Bessin, dans la Thiérache, chez les Eduens, et enfin dans le comté d'Eu. M. Leprevost s'étonne de ne point voir figurer dans cette énumération l'une des opinions les plus plausibles qu'on ait émises sur l'emplacement du territoire des *Essui*, et de ne la trouver plus tard qu'accidentellement, omission d'autant plus étonnante, que d'Anville ne paraît nulle-

ment éloigné d'admettre cette opinion, et qu'elle est développée dans Odolant Desnos et l'abbé Esnault, qui avaient peut-être des droits pour n'être point oubliés dans cette énumération. M. Estancelin combat successivement toutes les opinions dont il a donné la liste, excepté celle qui place les *Essui* dans le comté d'Eu ; mais il était impossible de soutenir cette opinion sans éloigner beaucoup *Samarobriva* d'Amiens ; or, il n'y a pas dans toute la Gaule d'identité mieux constatée que celle de *Samarobriva* et d'Amiens. Cette seule observation suffit pour saper par sa base toute la démonstration de M. Estancelin.

Les nombreux monuments trouvés dans les environs de la ville d'Eu paraissent à M. Estancelin une preuve suffisante de l'existence d'une ancienne cité détruite par les Barbares, et reportée immédiatement par ses habitants dans l'emplacement de la ville actuelle. M. Leprevost ne partage ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, et ne voit point qu'il suffise de ruines romaines pour justifier les prétentions d'une ville au rang d'ancienne cité, c'est-à-dire chef-lieu de peuple, quand on ne peut alléguer aucun témoignage écrit à l'appui de ces prétentions ; mais si M. Estancelin a pu s'exagérer les découvertes qu'il a faites, au moins il est vrai qu'elles nous ont révélé l'existence d'un temple d'ordre dorique et d'un amphithéâtre.

M. Estancelin tire parti, pour appuyer son opinion, de la succession de la ville d'Eu actuelle à l'établissement romain de *Bois-l'Abbé*, de la présence dans les murs et les églises de cette ville de pierres de taille qu'il regarde comme provenant des ruines. Cette preuve ne paraît pas sans réplique à M. Leprevost, et nous voyons assez près de là les moines de Saint-Wandrille n'enlever qu'au VIIIe siècle des pierres de taille aux édifices de Lillebonne pour bâtir une église de Saint-Michel. M. le Rap-

porteur ne pense pas non plus, avec l'auteur du Mémoire, que les monuments trouvés au *Bois-l'Abbé* établissent nécessairement l'existence d'une ancienne cité ou ville. Ces monuments prouvent sans doute un établissement romain, mais de quelle nature était-il? C'est ce qu'il paraît impossible de déterminer d'une manière exacte.

La conjecture que le nom contigu du village d'Aoûste fournit à M. Estancelin, est on ne peut plus heureuse et plausible. Il n'y a pas de doute que le mot Aoust ou Aouste ne vienne d'Auguste, et il est infiniment probable que cette circonstance nous a conservé un nom que nous demanderions vainement à tout autre genre de recherche. Ce passage d'Adrien Valois, indiqué par M. Walckenaër et cité par M. Leprevost, donne à cette vraisemblance tous les caractères de la certitude. « Qu'il nous soit permis, dit en terminant M. Leprevost, de conclure en invitant la Commission à voter des remercîments tout particuliers à M. Estancelin, et à réclamer de lui, pour complément d'un si beau travail, l'indication bien précise du point de la carte de Cassini auquel on peut assigner l'emplacement du temple et de l'amphithéâtre, ainsi que des dessins et plans propres à nous donner une parfaite connaissance du style des monuments et de leurs détails. »

La Commission adopte les conclusions du Rapport, charge M. Leprevost lui-même de remercier M. Estancelin, et arrête, sur la proposition de M. le Préfet, que copies du Mémoire de M. Estancelin et du rapport de M. Leprevost seront adressées au Ministre de l'intérieur, pour être communiquées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Rondeaux, Botta, Leprevost, Marquis, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 3 août 1822.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin a été lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Estancelin, en réponse à celle qui lui a été écrite le 21 juin dernier. M. Estancelin informe en outre : 1° qu'il a remis à M. le Sous-Préfet de Dieppe une dissertation sur les découvertes faites par les navigateurs dieppois ; 2° qu'il s'occupe d'une histoire de la ville d'Eu et de ses environs au moyen-âge. M. Leprevost est chargé de solliciter le prompt envoi de cet ouvrage.

Dissertation sur les découvertes des Dieppois.

Histoire de la ville d'Eu au moyen-âge.

M. Leprevost lit deux Notices de M. Lever, la première, relative à Grainville-la-Teinturière. « On y voit, dit l'auteur, l'emplacement d'un ancien château. Dans sa *Description de la Haute-Normandie*, Dom Toussaint Duplessis dit qu'en 1388, Jean de Béthencourt, le conquérant des Canaries, obtint la permission du roi de rebâtir le château de Grainville. Ce devait être un château-fort d'après les usages du temps, et l'on ne découvre sur l'emplacement actuel aucune apparence de tour ni de forteresse. Il y a tout lieu de croire que le château bâti par Béthencourt, mort en 1425, aura été abandonné, même par la première génération de ses héritiers. Ce qui confirme cette opinion, c'est que Pierre de Rouville, le premier des descendants de Béthencourt qui ait possédé le château et qui est mort en 1450, a été enterré à l'abbaye de Bon-Port ; que son fils Guillaume, mort en 1492, et son fils Louis, mort en 1525, ont aussi été enterrés dans cette abbaye ; si quelqu'un d'eux eût habité le château de Grainville, il y eût été inhumé. » D'après ces

Notice de M. Lever sur Grainville-la-Teinturière.

considérations, M. Lever ne pense pas que le château bâti par Béthencourt soit celui dont on voit aujourd'hui les restes, et qui devait être plus moderne que le premier.

Notice de M. Lever sur la orêt de Brotonne.

La seconde notice est relative à la forêt de Brotonne. M. Lever établit d'abord que la *Diplomatique* de Mabillon est inexacte quand elle cite le *Gesta Francorum* comme le plus ancien livre qui fasse mention de cette forêt. L'auteur du *Gesta Francorum* et Frédégaire, qui écrivaient tous deux dans le VIIIe siècle, n'ont fait que copier Grégoire de Tours, qui vivait deux siècles auparavant.

L'auteur de la notice ne pense pas avec plusieurs autres que le château de Vatteville soit la maison royale d'Arelaune. Le château de Vatteville se trouve sur le bord de la Seine, c'est-à-dire probablement dans la partie de la forêt concédée en l'an 785 à l'abbé de Fontenelle par Dagobert; et si ce prince eût donné cette maison royale, l'acte de donation aurait parlé d'un fait aussi important; or, la donation n'en dit rien.

Quant au nom de Brotonne donné à la forêt, M. Lever le fait dériver du *val Bricilone* plutôt que du nom du pays de saint Condède qui était breton. Il croit aussi que quelqu'un qui connaîtrait bien les localités de cette forêt pourrait, la donation de Dagobert à la main, retrouver les lieux qui y sont nommés, et assigner avec probabilité la place de l'ancien palais d'Arelaunum.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Rondeaux, Leprevost, Botta, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

Séance du 29 août 1822.

Le procès-verbal de la séance du 3 août a été lu et adopté.

Lecture est donnée d'une notice de M. Sollicoffre, sur un pavé en mosaïque paraissant faire partie d'un monument détruit, trouvé à Sainte-Marguerite, près Dieppe.

Découverte d'un pavé mosaïque à Sainte-Marguerite près Dieppe.

La découverte, dit M. Sollicoffre, de cercueils de pierre, renfermant des squelettes humains, faite en 1821, sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière de Saâne, fit présumer que les hauteurs voisines avaient dû être l'emplacement de quelque cité. La déclaration faite par les habitants d'une commune voisine (Sainte-Marguerite) que la plupart de leurs champs présentaient des décombres, venait à l'appui de cette opinion. Les débris et les médailles trouvés avec les cercueils annonçaient assez d'ailleurs la présence des Romains, pour faire croire que ces constructions dussent leur appartenir. Une seconde découverte semble prouver que le peuple-roi a séjourné sur ce point des côtes de la Normandie assez longtemps pour y faire des établissements d'une certaine importance.

Un habitant de Sainte-Marguerite, en labourant son champ à un quart de lieue de l'endroit où ont été trouvés les cercueils, a rencontré presque au ras du sol un bloc qui arrêtait le soc de sa charrue. On a balayé la terre, et l'on a trouvé à moins d'un pied de profondeur un pavé en mosaïque parfaitement composé. Il offre des cercles concentriques de différentes couleurs, placés circulairement de manière à former des rosaces ou cocardes liées entre elles par des losanges, dont les côtés rentrent pour obéir aux rosaces qui les pressent. Celles-ci ont dix pouces de diamètre, les losanges à peu près moitié de long. Les unes et les autres sont formées par la réunion de

petits morceaux de forme cubique, ayant un demi-pouce ou deux tiers de pouce et taillés en trapèze à la partie extérieure. Les couleurs sont le rouge et le bleu, le blanc et le jaune.

Deux toises de terrain ont été découvertes; le dessin continuait toujours. Quelques fouilles pratiquées à différentes places donnent à penser que la salle à laquelle appartenait le pavé était fort spacieuse.

Quelques morceaux cubiques pareils à ceux dont la mosaïque est formée, mais plus gros et ne présentant plus la forme du trapèze, font présumer à M. Sollicoffre que la salle était encadrée en carré par une mosaïque semblable ; mais il n'en a point rencontré de parties conservées assez larges, pour donner une idée du dessin.

Une petite fouille a prouvé à M. Sollicoffre que l'édifice auquel appartenait la salle découverte était de construction romaine. Il a trouvé après le ciment qui tenait la mosaïque une couche de tuiles romaines en leur entier, sous celles-ci, une couche de marne et enfin une couche de cailloux de mer cimentés. Les observations du cultivateur ont empêché M. Sollicoffre de pousser plus loin ses recherches.

Une autre circonstance ferait croire à l'auteur de la notice que le pavé mosaïque appartenait à un temple, ou du moins que ce bâtiment aura été affecté au culte quand le christianisme se sera répandu dans ces contrées. Un laboureur lui a dit avoir trouvé, à vingt pas à peu près de la mosaïque, du côté de l'est, un cercueil semblable à ceux qui ont été trouvés en 1820. Le laboureur n'en fit part à personne, espérant y découvrir un trésor ; il n'y vit qu'un squelette enterré.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, Rondeaux, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 14 septembre 1822.

Le procès-verbal de la séance du 29 août a été lu et adopté.

Lecture est donnée de deux lettres de M. Rever, accompagnées de plans explicatifs. La première est relative à l'échange projeté avec le Sr Renault. Les frais que nécessiteraient maintenant les formalités, le peu de certitude qu'on a de rencontrer des constructions importantes, la probabilité qu'il existe du côté opposé des constructions analogues, déterminent la Commission à abandonner ce projet d'échange. M. le marquis de Mirville se charge d'informer officiellement M. Renault qu'il peut continuer ses travaux.

Projet d'échange avec le sieur Renault, soumis par M. Rever.

Par la deuxième lettre, M. Rever propose : 1° de faire chercher du côté oriental du théâtre s'il y a des monuments semblables à ceux qui ont été trouvés à l'ouest ; 2° de faire enlever les déblais et toutes les terres provenant des fouilles qu'il ne sera pas important de combler ; 3° de vider à fond le couloir de l'entrée du milieu ; 4° d'assurer la pose et les avenues de l'escalier ; 5° de découvrir le mur dont les pierres sont des parallélipipèdes posés de champ et en sens contraire les unes des autres.

La Commission adopte chacun de ces articles et s'en rapporte à M. Rever pour les moyens d'exécution.

Propositions diverses faites par M. Rever.

La Commission décide, sur la proposition de M. le Président, que les plans, dessins et mémoires qui ont été et seront adressés, seront sommairement inscrits sur un registre particulier et porteront un numéro d'ordre répété sur ce registre, afin de pouvoir être facilement retrouvés au besoin.

Inscription des plans, dessins et mémoires sur un registre particulier.

Proposition de M. Sollicoffre pour inspecteur des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe.

M. le Président propose en outre, et la Commission adopte M. Sollicoffre, inspecteur des douanes à Dieppe, pour commissaire inspecteur des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe.

Présents : MM. le baron de Vanssay, Gosseaume, de Mirville, Leprevost, Rondeaux, Delaquérière, Riaux, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Seance du 19 octobre 1822.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre a été lu et adopté.

Salle capitulaire de Saint-Georges.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Son Exc. le Ministre de l'intérieur, qui accorde une somme de 3,000 fr. pour concourir à l'acquisition de la salle capitulaire de Saint-Georges.

Titres de Jumiéges et de Saint-Wandrille

Lecture est aussi donnée d'une lettre de M. Leprevost à M. le Préfet. M. Leprevost se félicite de pouvoir annoncer que les papiers et titres de Jumiéges et de Saint-Wandrille n'ont point été détruits par les flammes, comme le prétendaient certains témoins oculaires. Ils existent dans les archives de la sous-préfecture d'Yvetot, sinon en bon ordre, du moins à l'abri de l'humidité et des animaux rongeurs. M. Leprevost n'hésite pas à proposer à M. le Préfet d'envoyer, sous un bref délai, l'archiviste du département, pour faire opérer le transport à Rouen :

1° Des papiers et titres de Jumiéges qui ne doivent à aucun titre rester à Yvetot, et qui sont réclamés par les archives départementales, les uns à cause de leur intérêt

historique, les autres comme se rapportant à des localités comprises dans l'arrondissement de Rouen ;

2° Sinon la totalité des papiers de Saint-Wandrille, au moins les chartes et les cartulaires qu'il est indispensable de réunir au chef-lieu du département, soit parce que la conservation en sera mieux assurée, soit parce que leur présence pourra y être utile aux amis des études historiques.

Cartulaire de l'abbaye de Fécamp.

Notre collègue profite de cette occasion pour avertir qu'un cartulaire de l'abbaye de Fécamp doit exister à la mairie de cette ville, où M. Rondeaux et lui l'ont vu il y a quelques années. On mettait un grand prix à le dérober à la connaissance de l'autorité supérieure, à cause de préventions malheureusement trop fondées à cette époque. « Mais, ajoute M. Leprevost, s'il est un département où l'on doive espérer de les voir se dissiper plutôt qu'ailleurs, c'est celui où les soins de M. le baron de Vanssay, et la libéralité du Conseil général, impriment un si noble mouvement aux travaux archéologiques de toute espèce. »

Etat déplorable des archives déposées à Neufchâtel.

Enfin notre collègue appelle l'attention de M. le Préfet sur l'état déplorable où se trouvent les archives déposées à Neufchâtel.

Un jurisconsulte anglais en a fait à M. Leprevost un rapport aussi humiliant pour notre honneur national qu'affligeant pour les amis des antiquiéts. M. Leprevost se chargera volontiers de s'assurer par lui-même de ce qui en est.

Liste des monastères du département de la Seine-Inférieure.

Le même membre communique la liste des monastères de la Seine-Inférieure, compris dans le recueil de plans gravés, pour être jointe à l'ouvrage historique et descriptif de Dom Germain. Ces monastères sont au nombre

de sept, savoir : l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, l'abbaye royale de Saint-Wandrille, l'abbaye royale de Jumiéges, l'abbaye de Saint-Georges près Rouen, l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Fécamp, le prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen, et l'abbaye royale de Saint-Ouen.

Précis historique sur Notre-Dame de Rouen.

La Commission, consultée sur le nombre d'exemplaires qu'elle désire prendre du nouveau précis historique sur Notre-Dame, par M. Langlois, décide qu'elle souscrira pour vingt-cinq.

Présents : MM. le Préfet, Botta, Rondeaux, Leprevost, Marquis, Delaquérière, Riaux, Licquet.

A. DE VANSSAY. LICQUET.

—

Séance du 20 mars 1823.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 1822 a été lu et adopté.

M. le Mis Lever; ses notes sur différentes antiquités.

M. Leprevost communique des notes de M. le marquis Lever sur différentes chartes de Saint-Wandrille. Le même lit un article sur les antiquités du département en général, servant de préambule à un article spécial sur le théâtre de Lillebonne, par M. Rever. L'un et l'autre sont destinés à l'*Annuaire statistique* actuellement sous presse.

Le dernier de ces articles ayant paru susceptible de quelques modifications, M. Rondeaux s'est chargé du soin de les y apporter.

La séance est renvoyée au samedi 29, pour entendre

la lecture d'un mémoire de M. Estancelin sur les découvertes des navigateurs dieppois, et le nouvel article de M. Rondeaux.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, Rondeaux, Marquis, A. Leprevost, Delaquérière, Cartier, Sous-Préfet de Dieppe, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 29 mars 1823.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars a été lu et adopté.

M. le Président propose d'adjoindre à la Commission MM. le marquis de Martainville et le chevalier de Merval. — Adopté.

MM. de Martainville et de Merval nommés membres.

M. Langlois est chargé de se rendre à Jumiéges pour en dessiner les antiquités.

M. Langlois est envoyé à Jumiéges.

M. Rondeaux lit l'article sur Lillebonne, destiné à l'*Annuaire statistique du département*.

Article sur Lillebonne.

M. Leprevost lit une dissertation de M. Estancelin sur les navigateurs dieppois.

Dissertation de M. Estancelin sur les navigateurs dieppois.

« Les Dieppois, dit l'auteur, prétendent être les premiers navigateurs qui aient fait des découvertes et formé des établissements sur la Côte occidentale d'Afrique, doublé le cap de Bonne-Espérance, et ouvert aux Européens le chemin du nouveau continent.

« Si ces prétentions étaient appuyées sur des preuves matérielles, la France pourrait revendiquer l'honneur des importantes découvertes dont se sont emparés ses

voisins. Malheureusement, tous les mémoires, tous les journaux de voyage des Dieppois devinrent la proie des flammes dans le bombardement de 1694. Il ne reste donc plus que la tradition. » Doit-on la rejeter sans examen? L'auteur ne le pense pas, et, à défaut de monuments historiques, il recherche les causes physiques et politiques qui tendent à appuyer les prétentions des Dieppois.

L'auteur pense qu'aussitôt après leur arrivée en Neustrie, les Normands firent de Dieppe le principal port de leur province. Mais ils connaissaient déjà toutes les côtes du Portugal et de l'Espagne, et leurs expéditions commerciales ne furent que la suite de leurs expéditions militaires. C'est ainsi qu'ils apprirent la route de la côte occidentale d'Afrique. Devenus plus hardis et plus habiles, ils durent connaître les bouches du Sénégal, et fondèrent des établissements vers le milieu du XIVe siècle sur la côte de Guinée. S'il était vrai, comme l'assure le père Labat sur la foi d'un manuscrit qu'il dit avoir vu, que le *Petit-Dieppe*, fondé sur la côte de Malaguette, l'ait été en 1364, l'honneur de la découverte des côtes et des îles au-delà du 30e degré appartiendrait justement à la France, puisque l'expédition d'Aloysio de Cadomonte, qui passe pour avoir découvert les îles du cap Vert, n'est que de 1456.

Il est naturel de présumer que les Dieppois, établis en 1364 à la Côte de Malaguette, ont dû connaître, avant la fin du XIVe siècle, toutes les côtes du golfe de Guinée et même celles de la mer de Congo. Leurs annales citent le voyage de Cousin, Dieppois, qui, en 1490, doubla le cap des Aiguilles et se rendit aux Grandes-Indes. Si le voyage de Cousin n'est pas fabuleux, les Dieppois auraient donc prévenu de sept ans la brillante expédition de Vasco de Gama. M. Estancelin ne parait pas ajouter beaucoup de foi à ce voyage de Cousin. Il pense néanmoins que c'est le navigateur dont la réputation et les découvertes mé-

ritent le plus d'être jugées. Suivant les annalistes de Dieppe, Cousin n'a pas seulement pénétré dans l'Océan Austral, il a aussi découvert, dès 1488, l'embouchure du fleuve des Amazones, ce qui ne mènerait à rien moins qu'à la découverte de l'Amérique par Cousin. Trop judicieux pour attaquer les titres de Colomb, M. Estancelin se borne à discuter cette question : *Cousin a-t-il pu découvrir l'Amérique?*

L'invariabilité des vents alisés, connue des Dieppois, ainsi que l'effet du courant qui porte dans la même direction, paraissent à l'auteur deux raisons plausibles, puisque la découverte du Brésil, en 1500, par Pedro Alvarez Cabral, est due à la même cause. D'un autre côté, Cousin avait été accompagné dans son voyage de 1488 par un nommé Pinson. Un individu portant le même nom et paraissant du même caractère, accompagna depuis Colomb dans le sien. Si c'est le même individu qui suivit les deux navigateurs, Colomb aurait pu être instruit par lui de la découverte de Cousin. Ces considérations, et quelques autres moins décisives, portent M. Estancelin à penser que Cousin a pu, s'il ne l'a fait, découvrir le nouveau continent. L'auteur, toutefois, ne présente ses observations que comme des probabilités. Disons qu'elles sont présentées avec cette sagacité qui le caractérise et dictées par le plus noble patriotisme.

L'important Mémoire de M. Estancelin est accompagné de notes savantes et instructives. La plus curieuse, sans contredit, est celle où l'auteur annonce qu'il existe chez M. Th. Tarbé, imprimeur à Sens, un manuscrit du second voyage de Parmentier. Cette note est accompagnée d'un assez long extrait du voyage.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, Rondeaux, Marquis, Leprevost, Delaquérière, Langlois, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 3 mai 1823.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars a été lu et adopté.

Médailles trouvées près le canal d'Étretat.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Legros, juge de paix du canton de Criquetot-l'Esneval, et relative à huit médailles trouvées par des ouvriers près le canal d'Etretat (1). La Commission arrête que M. le Préfet sera prié de faire remettre à ces ouvriers une gratification provisoire dont il voudra bien déterminer le montant.

Lettre et dessin relatifs au tombeau présumé de Jean de Bailleul.

Charte de Richard II. Dissertation de M. le Mis Lever.

M. Leprevost remet une lettre et un dessin de M. Cartier, relatifs au tombeau présumé de Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, compétiteur de Robert Bruce. Ce tombeau est à Bailleul, arrondissement de Neufchâtel. Le même lit une dissertation à lui particulièrement adressée par M. le marquis Lever, et tendant à prouver la fausseté d'une charte de Richard II. Cette charte attribue à l'abbaye de Saint-Wandrille le droit de haute et basse justice : *Alta et bassa justitia*, expressions qui n'ont été en usage que longtemps après 1024, époque où cette charte aurait été octroyée.

Présents : MM. Gosseaume, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Delaquérière, Licquet.

GOSSEAUME. TH. LICQUET.

(1) M. Legros, juge de paix du canton de Criquetot, habitait Etretat, dont il avait été anciennement maire. Ce fut en creusant la portion du canal où est aujourd'hui l'écluse, que ces monnaies romaines furent trouvées; elles étaient à une grande profondeur et auprès de constructions que surmontaient la muraille littorale et les *retranchements*.

Séance du 21 juin 1823.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai a été lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre du Ministre de l'intérieur, qui accuse réception du Mémoire de M. Estancelin sur les *Essui*, et informe qu'il l'a transmis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que le rapport de M. A. Leprevost ;

Lettre du Ministre de l'intérieur, qui accuse réception du Mémoire de M. Estancelin sur les *Essui*.

2° D'une lettre de M. le Préfet de l'Yonne, en réponse à celle que M. le Préfet de la Seine-Inférieure avait écrite relativement au journal d'un voyage de Parmentier. M. le Préfet de l'Yonne annonce que M. Tarbé, propriétaire du journal dont il s'agit, se fera un plaisir d'en délivrer une copie certifiée à la Commission des antiquités de ce département ;

Journal d'un voyage de Parmentier.

3° D'une lettre de M. Rever, concernant les fouilles de Lillebonne en général, et tendant à obtenir qu'il soit disposé, dans les environs, un petit local où l'on pourrait déposer provisoirement tous les objets qu'on rencontrerait, quels qu'ils fussent. — Accordé.

Fouilles de Lillebonne en général. Un petit local est accordé.

M. Langlois lit un Mémoire relatif à la peinture sur verre.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, le marquis Lever, Marquis, Rondeaux, Delaquérière, Langlois, Licquet.

Peinture sur verre ; Mémoire lu par M. Langlois.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 13 août 1823.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin a été lu et adopté.

Incendie de la Cathédrale. Notice de M. Langlois.

MM. le comte de Kergariou, Davois de Kinkerville et Bataille, accusent réception, avec des remercîments, de la Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen, par M. Langlois.

Envoi de la copie certifiée du Journal d'un voyage de Parmentier.

M. le Préfet de l'Yonne annonce l'envoi de la copie certifiée du *Journal d'un voyage de Parmentier* en 1529. Cette copie est déposée aux archives de la Commission.

Objets d'antiquités trouvés en faisant une fouille rue Saint-Hilaire.

Il est ensuite donné lecture, 1° d'une lettre de M. Leprevost, vétérinaire, qui adresse à M. le Préfet un vase de terre sans couvercle, un petit vase de verre en morceaux, une carafe de verre et deux pièces de monnaie. Ces quatre objets ont été trouvés dans une fouille exécutée pour faire une cave chez le sieur Thiélocque, aubergiste, *rue Saint-Hilaire,* à Rouen. La Commission ne s'est point encore prononcée sur le degré d'importance que comportent ces objets (1);

Statue trouvée à Lillebonne. Lettres de MM. Rever, de Mirville et de Merval.

2° De trois lettres de MM. Rever, marquis de Mirville et de Merval, relatives à la statue récemment découverte dans la propriété du sieur Holley, à Lillebonne Il résulte

(1) Nous ne savons au juste ce que la Commission aura pensé de ces objets; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que la *carafe de verre* qui a été conservée au Musée d'antiquités avec indication de provenance, est une urne cinéraire, entièrement romaine.

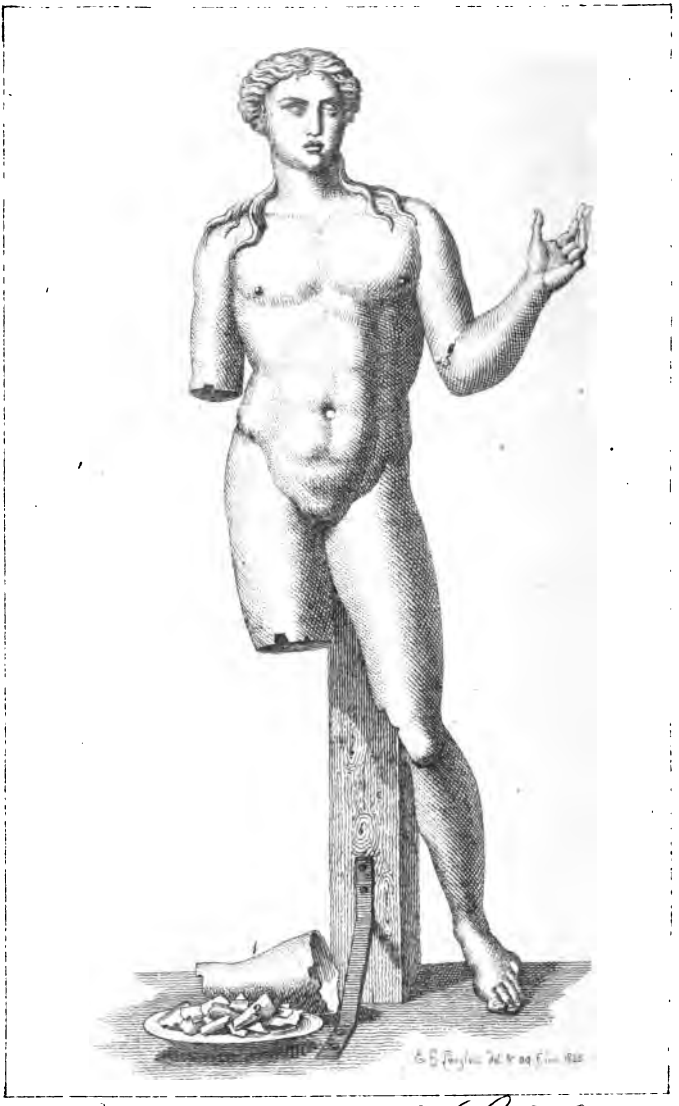

Statue de Bronze de Lillebonne.

1. Tronçon de la cuisse droite.

2. Petits fragmens de la Statue.

de ces trois lettres que la statue est de cuivre doré ; qu'elle a un peu plus de six pieds de hauteur ; qu'il lui manque un bras et une jambe ; que la jambe et le bras qui restent ont été séparés du corps par les ouvriers ; qu'elle est dans un état de nudité complet, ce qui porte à croire que c'était celle d'un Dieu.

Dans un rapport plus étendu, M. Rever informe que, malgré les fouilles qu'on a multipliées autour de la place qu'occupait la statue, on n'a découvert jusqu'à présent aucun attribut, aucun symbole qui autorise à prononcer affirmativement sur la destination qu'on lui donne. Cependant, et attendu que l'endroit où elle a été trouvée est à l'extrémité d'un petit vallon, le long duquel on a découvert, depuis deux ans, un tambour de colonne dont la sculpture présente une fête de vendange et un bas-relief faisant partie d'un dessin de Bacchanale, M. Rever penserait volontiers que cette statue est un Bacchus, ayant décoré un temple élevé à ce Dieu, et que le christianisme aurait fait tomber avec ses idoles, ses décorations et ses ornements. Les cheveux de la statue, séparés au milieu du front, s'enroulent mollement en deux bourrelets qui ceignent les tempes, vont, en descendant, se réunir derrière la tête dans un nœud saillant, et reviennent sur les épaules se diviser en plusieurs mèches, dont quelques-unes tombent au-dessous des clavicules. Des formes pleines, arrondies et coulantes, un embonpoint régulier et une pose aisée, offrent assez bien l'image d'un jeune homme dans l'âge accompli de son adolescence.

Au total, et malgré l'état de mutilation où se trouve la statue, M. Rever pense que cette découverte est d'un grand intérêt sous le rapport des arts, c'est-à-dire pour la recherche et l'étude de procédés que suivaient les anciens dans l'*établissement* des statues en bronze, le jet de chaque pièce à part, les moyens de réparer les défauts de toute espèce qui se trouvaient dans la fonte, rassembler

ensuite les pièces; les réunir par des soudures, ou les fixer avec des clous, les ragréer, dorer, etc., etc.

Il est décidé, à la suite de cette lecture : 1° que M. Rever rédigera une courte notice à insérer au *Journal de Rouen ;* 2° que M. Langlois se rendra vendredi, 22 du courant, sur les lieux pour dessiner la statue; 3° que M. Rever pressentira les intentions du propriétaire, et s'efforcera de l'amener à un engagement conditionnel.

Présents : MM. le Préfet, Rever, Rondeaux, Leprevost, Langlois, Delaquérière, Riaux, Marquis, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 27 septembre 1823.

Le procès-verbal de la séance du 13 août a été lu et adopté.

Cession d'un manuscrit du règne de Henri IV.

M. Breton, de Poitiers, écrit à M. le Préfet pour lui proposer la cession d'un manuscrit du cahier des Trois-Ordres, lu à l'Assemblée des Etats généraux, tenue à Rouen par Henri IV en 1596.

Médailles d'argent anciennes trouvées à Limésy.

M. Legrelle, de Limésy, annonce l'envoi de quatorze médailles d'argent, anciennes, trouvées dans la propriété du sieur Vincent Duclos. Il est arrêté qu'on offrira au propriétaire trois fois la valeur intrinsèque de ces médailles (1).

(1) Ce sont probablement les médailles Gauloises, dont deux spécimens existent au Musée de Rouen; M. E. Lambert, dans son *Essai sur la numismatique Gauloise du nord de la France,* signale la découverte d'un grand nombre de pièces Gauloises en argent faite a Limésy, vers 1820 (*Musée de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIII, p. 253). Nous ignorons s'il s'agit du même fait.

M. le Maire d'Elbeuf adresse à M. le Préfet trois médailles, une en argent, deux en cuivre, toutes trois du règne de Dioclétien. La Commission décide qu'il sera offert à la femme Doucet, qui les a trouvées, une gratification de 10 fr.

Médailles d'argent et de cuivre trouvées à Elbeuf.

MM. le baron Hély-d'Oissel, Sollicoffre et Pinel accusent réception de l'ouvrage de M. Langlois sur le dernier incendie de l'église Notre-Dame de Rouen.

Incendie de N.-D. de Rouen. Ouvrage de M. Langlois.

M. Leprevost annonce que M. Traullé, membre de l'Institut, offre à la Commission de rédiger un Mémoire sur le vaste camp voisin de Dieppe.

M. Traullé offre de rédiger un Mémoire sur le camp de Dieppe.

M. Langlois lit un rapport sur Lillebonne, Jumiéges et plusieurs autres lieux remarquables du département de la Seine-Inférieure. Il semble difficile à M. Langlois de supposer que la statue dernièrement découverte à Lillebonne puisse être autre chose qu'un Apollon. La dignité froide, la gravité méditative, le geste oratoire, paraissent peu propre à caractériser le fils de Jupiter et de Sémélé. Du reste, et pour ne point anticiper sur la notice détaillée que doit présenter M. Rever à ce sujet, M. Langlois se borne à de courtes remarques sur le mérite particulier de la statue.

Statue trouvée à Lillebonne; rapport de M. Langlois.

L'auteur se propose de dessiner incessamment d'autres débris d'antiquités trouvés dans le cirque de Lillebonne, dont le plus précieux est un fragment de bas-relief en marbre, représentant un gladiateur succombant sous les coups de son adversaire.

Fragment de bas-relief en marbre trouvé dans le cirque de Lillebonne.

M. Langlois a trouvé dans l'église de Saint-Denis de Lillebonne, monument très remarquable du xve siècle, une pierre tumulaire représentant un personnage distingué et sa femme. Ce monument mériterait d'être conservé; il a été écrit à M. le Sous-Préfet du Havre à ce

sujet. Ici, M. Langlois propose qu'un plan général de Lillebonne et de ses environs soit exécuté sur une assez grande échelle, pour y pouvoir distinguer les figures du château, du théâtre et des autres lieux dignes de remarque. La Commission accueille cette proposition et en fait l'objet d'une délibération spéciale. L'auteur émet encore le vœu que les églises supprimées, ou les clochers de ces églises, soient conservés, s'il est possible, lorsqu'il sera reconnu que ces monuments renferment des détails intéressants, ou se recommandent soit par leur élégance, soit par leur antiquité, tels que l'église de Gravenchon (Saint-Georges), construction du XVe siècle, et le clocher d'Yainville, qui paraît dater du XIe. La Commission accueille encore ce vœu, et décide, sur la proposition de M. Leprevost, qu'il sera écrit à cet égard à MM. les commissaires inspecteurs dans les arrondissements.

Pierre tumulaire trouvée par M. Langlois, dans l'église Saint-Denis de Lillebonne.

M. Langlois; ses réflexions sur le château de Tancarville, l'église de Graville, les ruines de Jumiéges, etc.

Après quelques réflexions générales sur le château de Tancarville, que M. Langlois regarde comme un trésor inépuisable pour l'antiquaire et le peintre, sur l'église de Graville, où une statue de saint Christophe est donnée, dans le *Voyage pittoresque en Normandie*, comme un Jupiter tonnant, l'auteur arrive aux ruines vénérables de Jumiéges. Il en fait en peu de mots l'historique, passe successivement en revue les peintures de la grande église, entièrement repeinte elle-même sous François Ier, rapporte l'histoire de l'âne de sainte Austreberthe, étranglé par un loup au moment où il portait le linge de la sacristie de Jumiéges; s'arrête au tombeau des Énervés dont il a recueilli un fragment, c'est-à-dire la tête de l'un des jeunes princes; signale avec force les dangers résultant du mauvais état des clochers, et finit par proposer qu'il soit dressé un plan exact des deux églises abbatiales.

Cette troisième proposition est adoptée par la Commis-

sion, qui adresse en outre à M. Langlois des félicitations pour l'importante communication qu'il vient de lui faire.

Présents : MM. le baron de Vanssay, le Sous-Préfet de Dieppe, le Sous-Préfet de Neufchâtel, le Sous-Préfet d'Yvetôt, le marquis de Martainville, de Merval, A. Leprevost, Langlois, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 14 novembre 1823.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre dernier a été lu et adopté.

M. Rever lit une *Notice sur la statue antique de Lillebonne*, et s'attache à rechercher les procédés en usage dans l'antiquité pour la fonte et la dorure des métaux. Cette notice est en ce moment sous presse.

Statue antique de Lillebonne; notice de M. Rever.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission décide :

1° Que M. Carbonnié, adjoint au géomètre en chef du cadastre, sera appelé à la prochaine séance ;

M. Carbonnié, géomètre du cadastre, sera appelé à la prochaine séance.

2° Qu'il sera alloué à M. Langlois, pour ses travaux, frais de voyage et de séjour à Lillebonne, une somme de 755 fr.

755 fr. allouées à M. Langlois.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, Rever, Rondeaux, Marquis, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 9 décembre 1823.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre dernier a été lu et adopté.

Tour de l'église de Saint-Georges-de-Gravenchon. Pierre tumulaire de l'église Saint-Denis de Lillebonne.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Lechaptois, juge de paix à Lillebonne, relative à la tour de l'église de Saint-Georges-de-Gravenchon, et à la pierre tumulaire de l'église Saint-Denis. La tour paraissant utile à la marine, et la tombe pouvant intéresser les arts, il a été écrit à M. Davois de Kinkerville, président de la fabrique au Mesnil, pour le prier de veiller à la conservation de ces deux objets ;

La femme Doucet accepte 10 fr. pour ses trois médailles.

2° D'une lettre de M. le Maire d'Elbeuf, qui informe que la femme Doucet accepte les 10 fr. proposés en dédommagement de ses trois médailles ;

Le sieur Thiélocque céda ses objets antiques.

3° D'une lettre de M. Leprevost, vétérinaire, qui informe que le sieur Thiélocque fait l'abandon pur et simple des objets par lui trouvés à son domicile ;

Mémoire relatif à des vases trouvés à Grainville-Lalouette, en 1755.

4° D'une lettre de M. Pinel du Havre, qui annonce l'envoi d'un mémoire relatif à des vases trouvés à Grainville-l'Allouette, en 1755, et le dessin de ces vases ;

5° Du mémoire dont il s'agit. Dans un espace d'environ six toises en carré, M. de Bléville découvrit plus de 150 morceaux d'urnes de différentes forme et grandeur, de terre, de grès et de verre, n'ayant pour la plupart qu'une ligne d'épaisseur, et d'autres moins encore. Leur fragilité était extrême. Ce n'est qu'avec

beaucoup de peines qu'on a pu sauver cinq urnes entières, encore sont-elles endommagées.

Chacune de ces urnes avait son couvercle de même matière; mais tous ces couvercles avaient été brisés par la pression de la terre, en sorte qu'une partie des morceaux était entrée dans les urnes, autour de l'ouverture desquelles se trouvaient quelques fragments des bords de ces couvercles, dont les morceaux rapprochés donnaient la forme d'une jatte renversée. Les urnes étaient entièrement remplies de terre, à la réserve du fond, où cette terre s'était mastiquée avec de la cendre, du charbon et une grande quantité d'ossements brisés et en partie brûlés. Parmi ces os et cette terre, il y avait de petites fioles de verre ou de grès, mais toutes brisées en morceaux. Deux urnes seules ont offert quelque chose de plus; l'une, trois petites monnaies romaines, où M. de Bléville a cru reconnaître des effigies d'empereurs, un anneau de succin très épais, très grossièrement fait, et dont l'ouverture ne pourrait servir qu'au petit doigt d'une femme; l'autre, une espèce de crochet singulier, dont M. de Bléville donne la description, aussi bien que de chacune des urnes figurées au trait sur une planche annexée au mémoire (1).

Notice de M. Rever.

Il est arrêté que la *Notice* de M. Rever, sur la statue de Lillebonne, sera tirée à 600 exemplaires.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Merval, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Delaquérière, Carbonnié, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

(1) En 1857, grâce à la bienveillance de M. le Sénateur-Préfet, nous avons publié *in-extenso* le rapport de M. Duboccage, de Bléville, et le dessin qu'il nous a laissé de ses découvertes de Grainville. Planche et mémoire se trouvent dans nos *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, faisant suite à « la Normandie Souterraine, »* p. 69-95.

Séance du 10 mars 1824.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre a été lu et adopté.

Ouvrage de M. le comte Vincenzo, relatif aux antiquités d'Alba, sa patrie.

Lecture est donnée, 1° d'une lettre de M. Deschamps (à Paris), qui annonce l'envoi d'un ouvrage en deux volumes in-4° de M. le comte de Vincenzo de Abbate, et relatif aux antiquités d'Alba, sa patrie. L'examen de cet ouvrage est renvoyé à M. Leprevost;

M. Breton, de Poitiers, propose la cession à la ville de Rouen d'un manuscrit des trois ordres de l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1596.

2° D'un rapport de M. Paller de Bellay, conseiller de préfecture du département de la Vienne, sur le manuscrit des trois ordres de l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1596, et dont le sieur Breton, de Poitiers, propose la cession à la ville de Rouen. Il résulte de ce rapport:

1° Que le manuscrit contient 24 feuillets petit in-folio; que la copie paraît avoir été prise à la hâte, mais avec les précautions nécessaires pour qu'elle fût exacte; 2° qu'il n'offre aucun caractère d'authenticité; 3° que le propriétaire demande 75 francs pour prix de la cession.

La Commission arrête qu'il sera écrit au préposé à la conservation des manuscrits de la Bibliothèque du roi pour de plus amples renseignements.

M. Carbonnié dépose le plan de Lillebonne.

M. Carbonnié, qui avait été invité à la séance, dépose sur le bureau un plan à grand point, de Lillebonne et ses environs. La Commission reconnaît l'exactitude et le soin du travail.

M. Rever sera prié, lorsqu'il retournera à Lillebonne, d'indiquer, sur un calque de ce plan, les antiquités déjà

connues, et les endroits où il suppose qu'il pourrait en exister.

M. Pinel, correspondant, présente un mémoire, non encore terminé, relatif à l'emplacement de l'ancien *Caracotinum*. M. Pinel est invité à terminer son travail, et à vouloir bien l'adresser à la Commission.

Emplacement de l'ancien Caracotinum.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Merval, Langlois, Marquis, Rondeaux, Delaquérière, Leprevost, Pinel, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 10 avril 1824.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars a été lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Floque fils, de Paris, qui informe que la Bibliothèque du Roi possède le cahier manuscrit de l'Assemblée des Etats généraux tenus à Rouen par Henri IV en 1596; ce cahier comprend 45 feuillets et 1/2, petit in-4°. Ce qui répond à peu près aux 24 feuillets petit in-folio du manuscrit offert par le sieur Breton, de Poitiers. Il sera pris des mesures pour l'acquisition de ce manuscrit;

Manuscrit des Etats généraux en 1596.

2° D'une lettre de M. le Sous-Préfet de Neufchâtel, qui informe qu'en fouillant dans la cour de l'ancien couvent des Bernardines, des ouvriers ont trouvé, dans un petit pot de plomb, 10 médailles d'or et 340 d'argent. Elles sont du règne de Charles VII, et offrent peu d'intérêt.

Médailles d'or et d'argent trouvées dans l'ancien couvent des Bernardines, à Neufchâtel.

Jean de Bailleul.

M. A. Leprevost annonce que M. le marquis Lever et lui-même ont fait des recherches relativement au tombeau présumé de Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, que M. le Sous-Préfet de Neufchâtel croyait exister à Bailleul-sur-Eaulne. Il résulte de ces recherches que le tombeau est celui du seigneur du lieu, et non celui du roi d'Ecosse.

Bas-Reliefs de la *rue de l'Ecureuil*, à dessiner.

M. Marquis informe qu'il existe dans la maison de M. Mouton, *rue de l'Ecureuil*, trois bas-reliefs emblématiques, et qui paraissent fort curieux. M. Langlois sera invité à les dessiner.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Merval, Marquis, Leprevost, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 12 juin 1824.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril a été lu et adopté.

Binot de Paulmier, premier français qui soit allé au Cap de Bonne-Espérance.

M. Pinel communique, par l'organe M. Leprevost, une note de laquelle il résulterait que M. Binot de Paulmier, sieur de Gonneville, serait le premier Français qui aurait été au cap de Bonne-Espérance.

Antiquités des IIe et IIIe siècle d'Epinay près Mortemer.

M. le Sous-Préfet de Neufchâtel annonce que son prédécesseur, M. Cartier, l'a chargé d'offrir, pour faire partie de la collection des antiquités, un plat antique et un vase, trouvés avec des médailles des IIe et IIIe siècles dans la commune d'Epinay, près Mortemer. A cette lettre était jointe une notice historique, relative à la commune de Sainte-Beuve-Epinay. On remarque aux environs un pla-

teau d'une assez grande étendue, sur lequel tout semble indiquer qu'il existait une ville ou bourgade. Les vestiges de construction qu'on y trouve ; des débris de tuile et de brique ; d'anciennes pièces de monnaie en cuivre, en or et en argent ; des vases en cuivre, en fer, des ustensiles de ménage ; en un mot, tout semble confirmer cette opinion (1).

Au sud de ce plateau, à environ 2 kilomètres, est la commune de Mortemer où l'on voit les restes d'un ancien château dont le fossé est encore visiblement tracé en plusieurs endroits. Une partie de la tour est debout, au milieu de la circonvallation. Il paraît que le château était sur des caves ou des chemins couverts, mais dont l'entrée, rebouchée par des débris, est aujourd'hui inconnue.

Cercueil de pierre à Graval.

Un cultivateur de Graval a trouvé, il y a huit à dix ans, en labourant un champ, sur la pente du coteau, à l'ouest de Mortemer, un cercueil en pierre blanche, d'une seule pièce, dans lequel étaient les restes d'un homme de très grande taille : à côté de lui étaient une épée romaine et une boucle de ceinture en cuivre (2). Le tombeau a été brisé, l'épée et la boucle ont disparu.

Plan du château d'Arques trouvé par M. Sollicoffre.

Dans une lettre particulièrement adressée à M. Leprevost, M. Sollicoffre annonce qu'il a trouvé un plan du château d'Arques, tel qu'il existait à la fin du XVIe siècle, avec la vue de l'élévation de la porte d'entrée, du côté de Dieppe, et de l'une des faces du donjon. A ce plan se trouve joint un manuscrit de 1708, sur Arques. L'auteur n'y traite point la partie historique. Il rappelle en peu de mots les siéges de Richard d'Angleterre, de

(1) Les épaves sorties d'Epinay enrichissent les Musées de Rouen et de Neufchâtel.

(2) Il est évident qu'il s'agit ici d'un cercueil de l'époque franque.

Philippe de France, la journée d'Henri II, et conclut en demandant soit la réparation, soit la démolition de la forteresse d'Arques.

Antiquités trouvées à Saint-Aubin-sur-Mer.

M. Sollicoffre se propose d'adresser à la Commission une notice sur quelques objets d'antiquités trouvés à Saint-Aubin-sur-Mer, « et qui prouvent, dit-il, l'habitation des Romains sur ce point des côtes de notre département. »

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Pinel, membre correspondant, qui adresse à la Commission un Mémoire sur les antiquités des environs du Havre ;

M. le vicomte de Toustain-Richebourg, offre sa brochure sur la *Scie d'Harfleur*.

2° D'une lettre de M. le vicomte de Toustain-Richebourg, qui fait hommage de sa dernière production, intitulée : *La Scie d'Harfleur*. Ces deux derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen de M. Leprevost.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, Rondeaux, Leprevost, Pinel, Licquet, Langlois, Marquis.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 30 septembre 1824.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin dernier a été lu et adopté.

Compte-rendu des essais archéologiques de M. Pinel. Reprise d'Harfleur en 1435, 104 coups de cloche.

M. Leprevost rend un compte sommaire et verbal des *Essais archéologiques* de M. Pinel. M. le rapporteur y a trouvé quelques indications utiles et quelques erreurs. M. Leprevost rappelle, à cette occasion, l'ancien usage établi à Harfleur, de sonner cent quatre coups de cloche en mémoire des cent quatre habitants qui reprirent la ville sur les Anglais en 1435, et en propose le rétablissement. Il sera écrit, à cet égard, à M. le Sous-Préfet.

MM. Leprevost, Marquis et Langlois sont chargés

de se concerter sur le nombre de lithographies qui devront accompagner le texte relatif à l'abbaye de Saint-Georges. Le rapport devra être fait à la prochaine séance.

Abbaye de Saint-Georges de Boscherville.

Lecture est donnée d'une notice de M. Sollicoffre sur quelques objets d'antiquités trouvés dans une fouille près de la mer, à Saussemare, commune de Saint-Aubin. Le terrain de Saussemare, à plusieurs pieds de profondeur, est semé de débris de tuiles romaines, de poterie noire et de terre rouge vernissée. On y trouve çà et là des ossements humains. M. Sollicoffre a recueilli plusieurs objets intéressants, tels que : 1° un tesson provenant d'une coupe et orné de figures en relief ; 2° un autre tesson provenant du fond d'un vase, et portant à l'intérieur trois ou quatre lettres, parmi lesquelles M. Sollicoffre a cru reconnaître un O et un D ; 3° presqu'à ras du sol, un petit dauphin en cuivre ciselé, d'un pouce et demi de long, et qui paraît avoir fait partie d'un couvercle de vase ; 4° une médaille petit bronze, un peu fruste, de Constantin le Jeune, médaille très rare, selon Baudari, qui n'a pu l'expliquer ; 5° à douze pieds du sol, deux vases funéraires, dont l'un, brisé, était rempli d'ossements humains, et dont l'autre était vide, mais mieux conservé.

Notice de M. Sollicoffre sur les antiquités de Saussemare.

Sur les os contenus dans le premier reposait un objet en cuivre, composé de deux pièces, et qui paraît à M. Sollicoffre un symbole inconnu, mais qu'il suppose néanmoins représenter *le triomphe de la Croix sur la mort et dans l'éternité*. Une figure, tracée à la plume, indique la disposition de cet objet dans le vase brisé. Elle représente assez bien l'anneau d'une boucle traversée par un ardillon. Il sera écrit à M. Sollicoffre pour le remercier de sa communication.

Organe de M le baron de La Doucette, M. Leprevost propose d'acheter le battant de la cloche Georges d'Amboise, qui se voit encore à la porte d'un maréchal à Déville.

Battant de la cloche Georges d'Amboise.

M. Floquet, membre de la Commission.

Sur la demande de M. Leprevost, la Commission, à l'unanimité, nomme M. Floquet fils membre de la Commission des antiquités.

Notice relative à trois bas-reliefs d'une maison sise rue de l'Ecureuil.

M. Delaquérière lit une notice relative à trois bas-reliefs d'une maison sise *rue de l'Ecureuil*, et dessinés par M. Langlois.

Le premier de ces bas-reliefs représente Adam et Ève dans l'état de péché. Après eux viennent diverses figures, emblèmes de la maladie, du travail et de la misère. Dans le fond est un paradis terrestre, extérieurement gardé par un chérubin.

On voit sur le deuxième bas-relief l'arbre de la science du bien et du mal. Le diable, sous la figure d'une femme, cueille le fruit d'une main, et de l'autre fait flotter un vaste étendard sur lequel est représentée la mort brandissant une javeline. A la suite du prince des enfers sont les sept péchés capitaux, sous la forme de femmes élégamment vêtues.

L'enfant que l'on voit sur un char à quatre roues, dans le troisième bas-relief, peut être considéré, dit M. Delaquérière, comme le Messie régénérateur de la nature humaine, après le péché de nos premiers pères. La femme assise et tenant une palme est probablement l'Église, entourée de plusieurs prophètes, parmi lesquels on reconnaît David et ses attributs. Les personnages qui suivent le char figurent, selon toute apparence, la réunion des fidèles. Le fini du travail, dans quelques parties de ces bas-reliefs, fait vivement regretter l'état de mutilation où ils se trouvent.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Martainville, Rondeaux, A. Leprevost, Delaquérière, Langlois, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

Séance du 16 décembre 1824.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre a été lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Sous-Préfet du Havre, relative à l'ancien usage de sonner cent-quatre coups de cloche tous les matins à Harfleur, en mémoire des cent-quatre habitants qui avaient repris cette ville sur les Anglais en 1435. La Commission, consultée, exprime le vœu de voir remettre en vigueur la délibération de la commune d'Harfleur en 1777, portant : « qu'il serait célébré tous les ans, le 4 novembre, une grande-messe précédée de cent-quatre coups de cloche. » La Commission prie en outre M. le Préfet de vouloir bien ordonner que ces cent-quatre coups soient sonnés, ce même jour à l'*Angelus* du matin, selon l'ancien usage.

Lettre du Sous-Préfet du Havre, relative à l'ancien usage de sonner 104 coups de cloche à Harfleur.

Sur la proposition de M. le Président, il est arrêté que la première publication de dessins comprendra non-seulement Saint-Georges, mais encore les bas-reliefs de la maison *rue de l'Ecureuil.*

Publication de dessins.

La Commission arrête en outre : 1° que les bas-reliefs du camp du Drap-d'Or seront gravés, par exception; 2° que le dessinateur restituera les parties dégradées, mais en observant les proportions relatives des figures.

Bas-reliefs du camp du Drap-d'Or.

M. Leprevost lit un rapport sur les deux volumes envoyés par M. le comte Vincenzo dell' Abbate, intitulés : *Studi geniali, etc.* Attendu que l'ouvrage est presque toujours d'un intérêt particulier, soit aux collections de l'auteur qui nous sont inconnues, soit à son pays, fort éloigné du nôtre, M. le rapporteur annonce qu'il réduira

Volumes envoyés par M. le comte Vincenzo.

son analyse aux moindres dimensions possibles. M. Leprevost passe donc en revue, mais succinctement, les principaux objets dont se composent les deux volumes, et termine ainsi : « Treize autres volumes inédits doivent suivre les deux premiers, pourvu qu'il se présente un nombre suffisant de souscripteurs. Ce sont des recherches locales, des poésies, des voyages, des traductions du français, et des écrits religieux. Nous ne doutons point qu'ils n'offrent un puissant intérêt aux compatriotes de l'auteur, et que ceux-ci ne s'empressent d'en faciliter la publication. On y retrouvera probablement, comme dans les précédents, la plume d'un homme de lettres, d'un homme de science et d'un homme de bien ; mais nous pensons aussi que vous pouvez vous contenter des deux volumes que vous tenez de la générosité de l'auteur. »

Présents : MM. le Préfet, de Merval, Langlois, Marquis, Leprevost, Delaquérière, Rondeaux, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 5 janvier 1825.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre a été lu et adopté.

Notice sur Dieppe par M. Feret.

M. Feret fait hommage à la Commission de son ouvrage intitulé : *Notice sur Dieppe.*

M. Marquis fait hommage d'une autre notice sur quelques objets d'antiquités trouvés à Dreux.

Sur la proposition d'un membre, M. Houël, avocat, est adjoint à la Commission.

M. A. Leprevost fait un rapport verbal sur le nombre

des planches à publier dans le premier volume des travaux de la Commission.

Ce nombre est ainsi fixé :

1° Place de l'église de l'abbaye de Saint-Georges;

2° Coupe transversale ou longitudinale;

3° Vue générale prise du Sud-Est;

4° Le portail;

5° Vue intérieure prise du bas de l'église;

6° Vue de la croisée méridionale;

7° Trois planches de détails, sans abstraction de ce qui pourrait être considéré comme *obscœna*, attendu que les objets sont fort peu reconnaissables;

8° Le portail du Chapitre;

9° L'intérieur;

10° Trois planches de détails;

11° Une autre pour des pavés de la salle;

12° Enfin, pour les bas-reliefs de la *rue de l'Ecureuil*, trois planches.

MM. de Merval et Marquis sont chargés de faire un rapport sur les moyens de prévenir toute espèce de mutilation dans l'église de Saint-Ouen.

Présents : MM. le Préfet, de Merval, Marquis, A. Leprevost, Rondeaux, Delaquérière, Licquet (et M. Alavoine).

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 16 février 1825.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier a été lu et adopté.

Impression de la première livraison des travaux de la Commission.

La Commission arrête l'impression de la première livraison de ses travaux à quatre cents exemplaires pour le texte, et cinq cents exemplaires pour les lithographies ; plus trois exemplaires de choix sur papier de chine.

Dédicace du recueil à S. A. R. Madame la duchesse de Berry.

M. Leprevost propose de dédier le recueil à S. A. R. *Madame*, duchesse de Berry (1). Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. le Préfet sera prié de mettre le vœu de la Commission sous les yeux de la Princesse. Les trois exemplaires de choix seront répartis comme suit : premier exemplaire à déposer aux archives de la Commission, un autre à la Bibliothèque publique de Rouen, un à offrir à *Madame*.

Achat à faire par M. Langlois, de 8 pierres lithographiques.

Il sera acquis pour la Commission, par l'entremise de M. Langlois, huit pierres lithographiques, nombre jugé nécessaire pour que le travail du dessinateur et celui de l'imprimeur lithographe puissent marcher simultanément et sans interruption. MM. Marquis et A. Leprevost sont chargés de dresser, d'ici à la séance prochaine, le budget des dépenses de la première livraison.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Merval, Marquis, A. Leprevost, Delaquérière.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

(1) Jusqu'à présent, nous n'avons pu savoir au juste quelle suite avait été donnée à ce premier projet de publication. M. J. Rondeaux, le doyen de la Commission, assure qu'il a reçu un commencement d'exécution : cependant nous n'avons pu mettre la main sur aucune feuille imprimée. La suite des procès-verbaux semble indiquer que des lithographies ont été tracées et probablement exécutées ; mais elle ne s'explique pas sur le texte.

Séance du 7 juillet 1825.

Le procès-verbal de la séance du 16 février a été lu et adopté.

M. Langlois communique plusieurs dessins représentant : 1° la tourelle de la place de la Pucelle ; 2° quatre bas-reliefs de la cheminée *rue Croix-de-Fer*.

Dessins communiqués à la Commission par M. Langlois.

M. Rever adresse plusieurs exemplaires de son *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, et quelques autres (deuxième édition) de sa *Description de la statue fruste en bronze doré*, découverte dans la même commune.

M. Rever ; son Mémoire sur les ruines de Lillebonne.

M. Deville, receveur des contributions directes, est nommé membre de la Commission.

M. Deville est nommé membre de la commission.

MM. Leprevost et Langlois sont invités à se concerter pour aller visiter les antiquités du département, surtout celles de Fécamp, d'Eu et de Mesnières.

MM. Leprevost et Langlois. Visite des antiquités du département.

M. Leprevost annonce, pour mémoire, qu'il se trouve deux chapiteaux à personnages, venant de l'abbaye de Saint-Georges ; l'un chez M. Elie-Lefebvre, l'autre chez M. Pinel, à Canteleu.

Chapiteaux à personnages, venant de Saint-Georges.

Différents obstacles ont empêché MM. Marquis et Léprevost de présenter un aperçu de la dépense que pourra occasionner la première publication des Mémoires de la Commission. Ils s'en occuperont de nouveau.

M. Houël communique des observations sur un bas-relief ayant fait partie de la façade d'une maison du XVIe siècle, *rue de la Grosse-Horloge*, n° 115. Le sujet est la fable de Phaëton. M. Houël s'occupe de recherches

M. Houël, ses observations sur un bas-relief d'une maison du XVIe siècle.

sur l'auteur du bas-relief. Deux lithographies, par M. Duboullay, accompagnent le Mémoire.

Bas-reliefs trouvés dans la rue des Maillots.

M. Delaquérière lit une notice relative à d'autres bas-reliefs trouvés sur un lambris dans la maison de M. Dossier, *rue des Maillots*.

Salle capitulaire de Saint-Georges, barrière à placer à l'extérieur.

MM. Delaquérière et Houël sont chargés de s'entendre sur les moyens de faire placer une barrière à l'extérieur de la salle capitulaire de Saint-Georges.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Houël, Langlois, Marquis, Leprevost, Riaux, Delaquérière, Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 30 août 1825.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet a été lu et adopté.

Lettre de M. Langlois accompagnée d'épreuves.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Langlois, accompagnée d'épreuves des quatre pierres manquées d'abord; ces épreuves sont mises sous les yeux de la Commission ;

Envoi de 12 exemplaires d'un Mémoire sur les ruines de Lillebonne.

M. Rever, adresse un fond de cuvette en bronze.

2° D'une lettre de M. Rever, qui annonce l'envoi de douze autres exemplaires de son *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*. M. Rever adresse aussi le fond de cuvette en bronze décrit p. 116 de son *Mémoire*, n° 17, et le double tournois de Henri III, mentionné p. 93 (note A).

MM. Rondeaux, Marquis, Deville et Delaquérière sont chargés de revoir les dessins à placer dans le carton qui sera offert à S. A. R. Madame la duchesse de Berry.

M. Deville est prié de dessiner les chapiteaux à personnages qui se trouvent chez MM. Elie-Lefebvre et Pinel, à Canteleu.

Chapiteaux à personnages à dessiner par M. Deville.

La Commission s'ajourne au jeudi 8 septembre prochain.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, Deville, Houël, Marquis, Rondeaux, Delaquérière et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 8 septembre 1825.

Le procès-verbal de la séance du 30 août a été lu et adopté.

La Commission désigne les dessins à placer dans le carton qui doit être offert à S. A. R. Madame la duchesse de Berry.

M. Langlois propose de retoucher les épreuves des quatre pierres lithographiées. — Adopté.

Le 14 du même mois, la Commission a eu l'honneur d'être présentée à Son Altesse Royale par M. le Préfet. M. A. Leprevost, au nom de ses collègues, a prononcé le discours suivant :

M. Leprevost, au nom de la Commission, adresse un discours à S.A.R.Madame.

« MADAME,

« La Commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure aspire depuis longtemps à mettre ses travaux sous votre auguste protection.

« Au milieu des objets de tout genre qui se disputaient les regards de Votre Altesse Royale, à sa première entrée sur la terre de Normandie, elle ne dédaigna point d'ac-

corder quelques instants à l'examen de nos vieux monuments, de suivre elle-même sur nos rivages les traces des rois, des héros et des saints qui les avaient illustrés au jour de leur puissance et de leur gloire. Une marque si touchante de bonté ne pouvait échapper à l'admiration et à la reconnaissance même des cœurs les plus étrangers au culte des souvenirs. Il n'est point de Normand qui n'ait tressailli d'allégresse et d'enthousiasme en voyant Votre Altesse Royale apporter autant de soins à la recherche de nos antiquités que si elle eût pu espérer d'y rencontrer quelques-unes de ces merveilles des arts qui peuplent les champs de sa riante patrie. Guidée par ce tact heureux qui n'appartient qu'aux âmes privilégiées, vous saviez que nos monuments, fruits d'inspirations moins gracieuses, éclairées par un moins beau ciel, n'étaient pas pour cela moins féconds en impressions et en souvenirs ; qu'ils reportaient à des époques encore plus chères, au premier jour de notre propre religion, de notre propre monarchie ; qu'enfin, du milieu de leurs ruines les plus mutilées s'élevait toute une atmosphère de nobles et touchantes émotions. C'est à réveiller, à populariser ces émotions, à rassembler en un seul faisceau, à mettre à l'abri de la destruction au moins les images des débris de vingt siècles épars sur notre sol, que tendent les efforts de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure. Moins empressée jusqu'à présent de publier les résultats de ses travaux que de recueillir des matériaux sans cesse en butte aux injures du temps et des hommes, elle ne peut présenter en ce jour à Votre Altesse Royale que de bien faibles prémices de l'ouvrage qu'elle sollicite la permission de lui dédier ; mais bientôt, soutenue par une aussi auguste protection, la Commission espère offrir à vos regards quelques-uns de nos plus magnifiques monuments, quelques pages de l'histoire d'un peuple qui a le droit de s'enorgueillir de son nom, puisqu'il fut porté

jadis par la victoire jusqu'au sein des régions lointaines et fortunées où la Providence devait placer votre berceau. »

Son Altesse Royale a daigné répondre qu'elle acceptait la dédicace du recueil de la Commission. La princesse a bien voulu ensuite jeter les yeux sur chacun des dessins soumis à son examen, en adressant à leurs auteurs, MM. Langlois et Deville, les éloges les plus flatteurs et les plus honorables.

Présents : MM. le Préfet. Gosseaume, de Merval, Marquis, A. Leprevost, Delaquérière, Langlois, Riaux, Deville et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 20 décembre 1825.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre précédent a été lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Feret, de Dieppe, qui fait hommage à M. le Préfet d'un résumé de sa *Notice sur Dieppe, Arques et autres lieux ;*

Notice de M. Feret sur Dieppe, Arques et autres lieux.

2° D'une lettre de M. Holley, qui envoie le dessin de quelques objets nouveaux découverts dans sa propriété ;

Objets nouveaux découverts dans la propriété de M. Holley.

3° D'une lettre de M. Rever, relative à plusieurs pièces d'antiquités trouvées à Lillebonne, soit dans la propriété de M. Holley, soit dans le domaine de MM. les princes de Croy, soit dans le déblai qui se fait en dehors du

Antiquités trouvées à Lillebonne dans divers endroits.

théâtre. Ces objets sont : une tête en marbre blanc, de grandeur un peu plus qu'humaine ; une figurine en marbre pareil, beaucoup de débris de vases gallo-romains, de diverses espèces, et des fragments d'inscriptions en pierre ; une bague en argent dont le chaton est massif, gravé de quelques lettres et de deux petites croix ; environ trente médailles de tous modules, parmi lesquelles il faut en distinguer deux en *potin* ; beaucoup de petits objets dont un grand nombre se compose d'épingles à cheveux, en bronze, en ivoire et en os; un ustensile en bronze qui ne diffère de la figure 3, pl. II, du *Mémoire sur les ruines de Lillebonne* que parce qu'il est plus grand ; deux rondelles de bronze fort minces ; quatre autres pièces en bronze dressées au marteau, dentelées à l'un des bouts, différant de dimensions et de doublure, mais qui, pour la forme, ressemblent à la figure 7, pl. I, du Mémoire cité ; un ornement (arabesque) en bronze coulé, il est à jour.

Les pierres les plus propres à donner une grande idée de la capitale des Calètes, dit M. Rever, sont deux petits fragments d'une inscription en bronze. La table est de fonte. L'épaisseur en est de 15 mill. Les lettres n'ont guère qu'un centimètre de hauteur. Elles sont en creux et paraissent avoir été gravées après la fonte. Il n'en est resté que douze faisant partie de deux lignes et ne présentant aucun sens. Ce monument a péri, mais n'a point été brisé ; c'est le feu qui l'a détruit. M. Rever donne une description complète de tous ces objets que nous n'avons fait qu'indiquer ici.

Dessins relatifs à l'Abbaye de St-Wandrille.

M. Langlois communique un grand nombre de dessins relatifs à l'abbaye de Saint-Wandrille et de quelques monuments des environs. Le même commence ensuite la lecture du texte qui doit accompagner ces dessins.

Présents : MM. le Préfet, Gosseaume, de Montault,

Deville, Langlois, de Merval, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Houël et Delaquérière.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 4 mars 1826.

Le procès-verbal du 20 décembre dernier a été lu et adopté.

M. le Préfet donne communication d'une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur.

M. Leprevost rend compte verbalement d'une lettre de M. Raymond, relative aux antiquités de la Normandie. Antiquités de la Normandie.

M. Deville fait hommage d'une lithographie du cardinal d'Amboise. Lithographie du Card^al d'Amboise.

M. Langlois est invité à se rendre, d'abord à Saint-Paul, puis au Mont-aux-Malades, ensuite à Graville, à Montivilliers et à Fécamp, à l'effet de dessiner les portions les plus remarquables que présentent les églises de ces divers lieux. Monuments divers à dessiner par M. Langlois.

Présents : MM. le Préfet, Déville, Leprevost, Delaquérière et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 4 octobre 1826.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars dernier est lu et adopté.

Fouilles exécutées à 300 toises de la cité de Limes.

Le Secrétaire lit une lettre de M. Feret, où ce dernier rend compte des fouilles exécutées dans le mois de septembre dernier, à 300 toises de la *Cité de Limes*, près Dieppe, en présence de S. A. R. Madame la duchesse de Berry et M. le Préfet du département.

Les fouilles ont fait découvrir une suite de fondations à pierre sèches, autour desquelles on a rencontré de la tuile et de nombreux fragments romains. La plus ancienne pièce est de *Commode, Jeune*. La base de ces fondations est alignée sur un plan régulier. Des terres très noires entassées à une grande profondeur règnent autour d'une fondation circulaire, auprès de laquelle on a découvert un conduit en terre cuite. En creusant dans ces terres noires, on a trouvé deux flans de médailles celtiques, dont la présence semble étrange au milieu de débris romains, mais qui peut s'expliquer si l'on réfléchit qu'il s'agit ici d'un établissement du très Haut-Empire.

M. Feret est nommé membre correspondant.

A la suite de cette lecture, la Commission, sur la proposition de M. le Préfet, nomme M. Feret membre correspondant.

Antiquités, Gravures données par M. Deville.

M. Deville fait hommage : 1° d'une gravure représentant l'un des bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde ; 2° d'une autre gravure d'un chapiteau venant de l'abbaye de Saint-Georges, et déposé aujourd'hui, ainsi qu'un autre chapiteau, dans la maison de M. Elie-Lefebvre et Pinel, à Canteleu. M. Deville lit une notice sur ces deux chapiteaux. Ils sont en belle pierre blanche, accouplés comme les colonnes qu'ils surmontaient; ils ont la même forme et les mêmes dimensions, mais n'affectent aucun genre particulier d'architecture, n'ayant que des figures pour ornement. L'un d'eux en a plus de trente, représentant l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem ; l'autre chapiteau n'a que douze figures, dues, sans aucun doute,

au même ciseau. Le sujet en est évidemment religieux, mais méconnaissable. Quelques lettres sans suite sont tout ce qui reste de l'inscription. Tout barbares que soient ces sculptures, elles offrent quelque intérêt, néanmoins, sous le rapport du travail et des costumes qui sont ceux du temps (1).

Vitraux de Montigny.

M. Marquis informe qu'il existait dans l'église de Montigny douze vitraux représentant les douze mois de l'année. Neuf de ces vitraux subsistent encore; ils mériteraient d'être dessinés (2).

Présents : MM. le Préfet, Deville, Leprevost, Houël, Delaquérière, Marquis et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 23 décembre 1826.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre dernier est lu et adopté.

Monnaies d'or trouvées sur le bord de la mer, à Étretat.

M. le Préfet a reçu de M. le Maire d'Etretat, et communiqué à la Commission, deux monnaies d'or trouvées, avec huit ou dix autres, sur le bord de la mer, dans une crevasse de roche. L'une de ces pièces est un *Edouard III* d'Angleterre, l'autre est un florin frappé en France sous Charles V (3).

(1) Nous croyons que les chapiteaux sont à présent déposés au Musée de Rouen.

(2) Assurément ces admirables médaillons méritaient et méritent encore d'être dessinés; mais déjà six d'entre eux ont disparu depuis 1826. Lorsque je les ai visités, en 1857, en compagnie de M. Auguste Leprevost, il n'y en avait plus que trois seulement : ce sont toujours trois chefs-d'œuvre.

(3) Je demande au lecteur pardon de cette note, mais moi-même j'ai trouvé une de ces pièces d'or *à la Lime* d'Etretat; j'étais alors âgé de quatorze ans.

Lettre de M. Félix de Saulcy.

Tombelles, camp de Gouy.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Félix de Saulcy (1). « Tout près du petit village de Gouy, dit-il, se trouve un coteau dont la sommité offre un plateau de vingt-sept acres environ. De plusieurs tombelles qu'on y voyait autrefois, une seule subsiste encore. C'est un grand carré de trente pas de diamètre, entouré d'un petit fossé. A cent trente-cinq pas de ce cercle, on voit une élévation de six à sept pieds de haut, de cinquante pas environ de longueur, et défendue aussi par un fossé. Sur toute la surface du plateau, on rencontre çà et là de petites buttes de six pieds de long et de deux à trois pieds de haut. La tradition de ce pays veut qu'il y ait eu un camp en cet endroit. »

Recherches archéologiques. Réunion de souscripteurs à Dieppe.

M. le Sous-Préfet de Dieppe informe M. le Préfet qu'une réunion des souscripteurs, pour les recherches archéologiques, a eu lieu dernièrement à la Sous-Préfecture. M. Feret a fait connaître l'état des découvertes actuelles; son rapport a déterminé une nouvelle souscription à laquelle ont pris part les principaux propriétaires de Dieppe et des environs. Cette souscription sera renouvelée tous les ans.

Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Relativement au vœu émis par la Commission, que la ville possédât une collection des plâtres représentant les bas-reliefs de Bourg-Theroulde, M. le Maire répond, après avoir consulté le conservateur du Musée, que ces bas-reliefs étant mutilés, la dépense devient inutile.

Présents : MM. le Préfet, de Merval, Leprevost, Deville, Houël, Delaquérière et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

(1) M. F. de Saulcy, né à Rouen, est devenu sénateur, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et président de la Commission topographique des Gaules.

Séance du 24 janvier 1827.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1826 est lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Nicétas Periaux jeune, qui offre ses services comme imprimeur-lithographe; Periaux (Nicétas) lithographe.

2° D'une lettre de M. Feret, de Dieppe, par laquelle il exprime sa reconnaissance de sa nomination de membre correspondant de la Commission des antiquités et d'inspecteur pour l'arrondissement de Dieppe; M. Feret remercie pour sa nomination.

3° D'une lettre, communiquée par M. le Préfet, de M. Rever, datée de Conteville, du 15 août dernier, relative à un voyage projeté par lui à Lillebonne et aux antiquités de ce pays; Lettre de M. Rever.

Et 4° d'un Mémoire sur les antiquités de Lillebonne, par M. Emmanuel Gaillard, maire de Saint-Jean-de-Folleville, première partie. Ce Mémoire, fort détaillé, a excité vivement l'intérêt de la Commission, qui a regretté que l'auteur n'eût pas joint des plans à ses descriptions, et qui a prié M. le Préfet de les demander à l'auteur. Mémoire de M. E Gaillard.

La Commission arrête qu'il sera écrit à M. Gaillard pour le remercier de son travail, l'en féliciter, l'engager à le continuer et à lui en adresser la suite.

Présents : MM. le Préfet, Houël, Langlois, Deville; Leprevost, Delaquérière et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 20 mars 1827.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier dernier est lu et adopté.

Objets trouvés *rue Caroline.*

M. Houel met sous les yeux de la Commission : 1° un petit marteau en cuivre, instrument supposé d'un lapidaire, ou clef de harpe ; 2° une pièce de six sols à l'effigie de Louis XIV ; 3° plusieurs jetons en cuivre, le tout trouvé dans des déblaiements de la *rue Caroline.*

Lettres relatives aux fouilles de Lillebonne.

Lecture est donnée : 1° de deux lettres de M. le Sous-Préfet du Havre ; 2° d'une lettre de M. Gaillard, maire de Folleville, toutes trois relatives à la seconde partie du Mémoire de ce dernier sur les ruines de Lillebonne.

M. Gaillard est nommé membre de la Commission des Antiquités.

Par suite de la lettre de M. Gaillard, la Commission arrête : 1° que M. Gaillard est nommé membre de la Commission des antiquités, et qu'il sera chargé de seconder M. Rever dans les fouilles à exécuter à Lillebonne ; 2° qu'il est autorisé à employer une somme de 100 fr. au *tracé* des monuments exposés à disparaître les premiers ; 3° que M. Langlois se rendra incessamment à Lillebonne pour s'entendre avec M. Gaillard sur plusieurs dispositions générales ; 4° que des propositions seront faites, et un marché passé, s'il y a lieu, avec MM. Holley, pour les déblais à exécuter au *Calvaire* qui se trouve sur leur propriété.

Médaillons de François Ier et de Louis VIII donnés par M. Delaquérière.

Lecture est donnée de la seconde partie du Mémoire de M. Gaillard. La Commission décide qu'il lui sera écrit une lettre de remercîment. M. Delaquérière fait hommage des médaillons de François Ier et de Louis VIII, qui

se trouvent à l'entrée de l'hôtel du Bourgtheroulde, et qu'il a fait monter en plâtre.

Présents : MM. le Préfet, de Merval, Langlois, Deville, Leprevost, Delaquérière, Houël, Rondeaux et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

—

Séance du 26 avril 1827.

Le procès-verbal du 20 mars a été lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Rever qui remercie M. le Préfet d'avoir chargé M. Emmanuel Gaillard de suivre, conjointement avec lui, les fouilles de Lillebonne ; 2° de la troisième partie du Mémoire de M. Gaillard sur les antiquités de Lillebonne : elle contient la description des objets composant la collection de M. Holley.

Découvertes faites dans l'ancien couvent des Carmélites.

M. Delaquérière communique une note relative à deux découvertes récemment faites : la première, dans les fondations d'une chapelle de l'ancien couvent des Carmélites adossée au mur de séparation du couvent de Sainte-Marie. Elle consiste en quatre pièces de cuivre recouvertes d'une plaque en plomb ; deux des pièces de cuivre sont de ces médailles que les religieuses portent d'ordinaire à leur chapelet. Les deux autres sont des jetons ou médailles.

La seconde découverte a eu lieu en même temps : à droite de la grande porte de l'ancien couvent de Sainte-Marie, sur la *rue Beauvoisine*, et à quelques pieds sous terre, on a trouvé, dans une pierre où avait été pratiqué un trou, une petite boîte de fer-blanc, recouverte d'une

ardoise. La boîte contenait cinq à six médailles de cuivre, un petit crucifix, un petit goupillon d'écaille, et enfin un très petit sachet d'étoffe de soie, et de forme triangulaire allongée. Le sachet renfermait des parcelles d'ossements; le crucifix était posé dessus.

M. Delaquérière donne la description de trois des médailles et le nom des personnes en possession des objets découverts.

Présents : MM. le Préfet, Langlois, Deville, Leprevost, Delaquérière et Licquet.

A. DE VANSSAY. LICQUET.

—

Séance du 16 juin 1827.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril a été lu et adopté.

Balnéaire romain.

Lecture est donnée : 1° d'un projet de traité entre la Commission et M. Holley, relativement aux fouilles à exécuter sur le terrain de ce dernier, où a été trouvé un balnéaire romain.

La Commission adopte le traité et prie M. le Préfet de mettre à la disposition de M. Gaillard une première somme de 400 fr.;

Réparations à faire à l'église de St-Georges-de Boscherville.

2° D'une lettre de M. Grégoire, architecte des bâtiments civils, relative aux réparations que pourrait exiger l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, et aux dépenses approximatives qui devraient en résulter.

M. l'architecte n'a guère trouvé que la toiture qui eût besoin de réparations d'une urgence réelle, et pense qu'une somme de 2,000 fr. sera nécessaire pour les effectuer.

Mais il est une foule d'autres réparations que semble réclamer la beauté de l'église, telles que : reprise en beaucoup d'endroits dans les parements, principalement du grand portail; rétablissement d'un perron; vitrages à beaucoup de croisées, et même disparition des hangars adossés à l'église.

Quant à la salle capitulaire, les principaux travaux à exécuter seraient : le nivellement du sol intérieur, réparations à la corniche et aux voûtes, établissement d'une barrière en bois en avant de l'entrée.

Pour toutes ces dépenses, soit à l'église, soit à la salle du chapitre, M. l'architecte pense qu'une somme de 6,000 fr. sera nécessaire.

Présents : MM. le Préfet, Leprevost, de Merval, Delaquérière, Houël, Langlois et Licquet.

A. DE VANSSAY. LICQUET.

—

Séance du 27 mars 1828.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 1827 est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. le Préfet par Mme la duchesse de Reggio, au nom de Madame, duchesse de Berry, exprimant le désir que le département ou la ville achète l'hôtel du Bourgtheroulde, actuellement en vente.

Mme la Dsse de Berry : sa lettre relative à l'hôtel du Bourgtheroulde.

M. le Préfet lit un rapport sur les travaux de la Commission depuis sa réorganisation; ce rapport sera transcrit sur le registre des procès-verbaux.

Suit le rapport :

« MESSIEURS,

Rapport fait à la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure par le Préfet, dans sa séance du 27 mars 1828.

« Au moment de m'éloigner de vous, j'ai éprouvé le besoin de vous réunir pour vous exprimer mes regrets et vous offrir mes remercîments de l'empressement que vous avez mis à me seconder de vos lumières, de vos conseils et de vos travaux dans la recherche des antiquités.

« J'ai pensé, Messieurs, qu'il vous serait agréable qu'avant de vous quitter je vous présentasse le tableau des résultats que nos efforts ont obtenus, et qu'il vous semblerait peut-être utile de le comprendre dans le procès-verbal de cette séance.

Création de la Commission.

« La Commission des Antiquités fut créée, comme vous le savez, au mois de février 1818, par M. de Kergariou, et ne tarda pas à cesser de se réunir, puisque sa dernière séance est du 23 mai de la même année; elle ne fut point convoquée par mon prédécesseur, aux soins duquel toutefois nous devons l'acquisition du terrain du cirque de Lillebonne, qui eut lieu le 30 décembre 1818 par l'entremise de M. Lechaptois, juge de paix de ce canton.

« A mon arrivée, au mois d'août 1820, dans ce département, si riche en monuments auxquels se rattachent des souvenirs historiques du plus haut intérêt, une de mes premières pensées fut de faire revivre la Commission des antiquités et de faciliter de tout mon pouvoir les découvertes archéologiques.

Réorganisation de la Commission.

« J'en fis la proposition au Conseil général qui l'accueillit, et je réorganisai cette Commission par mon arrêté du 29 novembre 1821, qui a été transcrit dans le registre de vos procès-verbaux.

« Elle était composée alors de MM. Gosseaume, de Mon-

tault, de Mirville, Rondeaux, Botta, A. Leprevost, Marquis, Langlois, Th. Licquet, secrétaire, et bientôt après de MM. Riaux et Delaquérière; M. Botta demeure maintenant à Paris, et nous avons à regretter le vénérable M. Gosseaume, exemple à la fois de vertu, de science et de modestie; mais si quelque chose peut nous consoler de cette perte, c'est assurément le nombre d'hommes distingués qui ont bien voulu nous apporter le tribut de leurs lumières, et que, sur vos propositions, j'ai successivement appelés parmi vous. Ces nouveaux membres sont MM. de Merval, Floquet fils, Houël, avocat, et Deville.

Commissaires inspecteurs des antiquités.

« J'ai en outre pris, le 15 décembre 1821, un autre arrêté tendant à faciliter les recherches d'antiquités et à assurer la conservation de celles qui pourraient être découvertes; pour atteindre ce but, j'ai nommé, sur différents points du département, des *commissaires-inspecteurs des antiquités*, savoir : MM. Rondeaux et Aug. Leprevost, pour l'arrondissement de Rouen; Estancelin et Bréauté, pour celui de Dieppe; de Mirville et Pinel, pour celui du Havre; de Villers, pour celui de Neufchâtel; Lever et Bataille, pour celui d'Yvetot. Depuis ce temps, M. Rever a bien voulu accepter les mêmes fonctions pour l'arrondissement du Havre, particulièrement pour Lillebonne, et je lui ai adjoint M. Emmanuel Gaillard; j'ai nommé aussi aux mêmes fonctions M. Feret l'aîné, pour l'arrondissement de Dieppe, ainsi que M. Sollicoffre, qui depuis a cessé de résider dans ce département.

Travaux de la Commission.

« Depuis sa réorganisation jusqu'à ce jour, la Commission a eu quarante-quatre séances, dans lesquelles nous avons pris quelques délibérations utiles, et où nous avons entendu des communications fort intéressantes.

« Vous n'avez cessé, Messieurs, de recueillir avec ar-

deur tous les documents propres à porter de nouvelles lumières dans l'étude de l'histoire de la Normandie, soit sous la domination romaine, soit dans le moyen-âge.

« Pour vous tracer une esquisse de vos travaux, je ne puis mieux faire que d'emprunter les paroles d'un de vos membres, M. Deville; voici, à quelques légères modifications près, la note qu'il m'a remise au mois d'avril dernier :

« 1° Conserver, par des dessins et des descriptions, les monuments ou les objets d'art que le temps achève de faire disparaître, ou dont la dispersion et même la destruction devient quelquefois malheureusement nécessaire ;

« 2° Ravir des monuments aux entrailles de la terre ou à la poussière des archives et des manuscrits, ceux qui n'avaient point encore été explorés, ou qui ne l'avaient été qu'imparfaitement;

« 3° Enfin, donner une impulsion éclairée et féconde aux recherches partielles qui ont les mêmes études pour objet, et leur offrir un centre et un foyer commun de lumières pour les coordonner.

« Tels sont, a-t-il dit, les principes adoptés et suivis par la Commission des antiquités, et qu'elle s'est efforcée de mettre à exécution.

« Je vais en très peu de mots passer successivement en revue les résultats qu'elle a obtenus, depuis une année, dans chacune de ces trois divisions.

« A la première se rattachent les plans et dessins de l'église Saint-Paul, à Rouen, que la Commission a fait exécuter par l'un de ses membres, M. H. Langlois, dont le nom seul est un garant de la fidélité et du talent avec lesquels ils ont été rendus. Les trois absides de cette église sont, après la crypte de Saint-Gervais, le monument le plus ancien que possédait la ville de Rouen; on peut leur donner, sans crainte d'être taxé d'exagération, huit

cents ans d'existence, et peut-être n'apprendrez-vous pas sans étonnement que cette portion de l'église Saint-Paul, la plus ancienne de beaucoup sans contredit, en était la seule encore solide, la seule qui pût être conservée sans danger. La Commission des antiquités, dans l'intention de diminuer les regrets que doivent éprouver les amis des arts et de nos antiquités départementales par la suppression de ce monument, s'est hâtée d'en recueillir l'image fidèle et complète. M. Langlois a rempli dignement cette tâche.

« Le même artiste a exécuté peu de temps après un autre travail que lui avait aussi demandé la Commission. Il a exécuté de nombreux dessins à Fécamp, à Graville et à Montivilliers, trois points remarquables par leurs anciens monuments religieux et par les souvenirs curieux et historiques qui s'y rattachent ; ceux de Fécamp particulièrement, n'avaient encore été explorés et décrits que d'une manière incomplète et souvent inexacte. Vous pourrez jouir aujourd'hui même du plaisir d'examiner les nouveaux dessins dont ce voyage a enrichi vos portefeuilles.

« En provoquant l'acquisition du terrain qui renferme une grande partie des ruines du théâtre romain de Lillebonne, la Commission des antiquités avait fait beaucoup pour l'étude de ces ruines si remarquables, et je dirai même pour l'illustration de ce département ; car, semblable à ces nobles familles qui tirent une partie de leur lustre de leur autiquité, chaque province doit tirer un juste orgueil de tout ce qui tend à faire remonter son nom dans les pages du passé. Les fouilles exécutées jusqu'à ce jour ont présenté des résultats importants, qui sont consignés dans les divers Mémoires rédigés par MM. Rever et Emmanuel Gaillard ; mais ces travaux sont encore incomplets. Ce n'est qu'en opérant sur une plus grande échelle, et dans un ensemble général, que l'on

peut espérer un résultat véritablement satisfaisant, et que l'on pourra rendre aux restes de ce précieux monument leur véritable caractère et leur aspect. Cette année, comme je l'ai dit plus haut, a vu commencer de nouveaux travaux dirigés dans ce système, sous la conduite de ces deux savants antiquaires, et déjà les espérances que la Commission avait conçues se réalisent en partie. Les nouvelles fouilles ont mis à découvert de vastes pans de murailles et des galeries dont la direction devient facile à suivre, et qui permettent de juger, dès à présent, que le théâtre de Lillebonne offre une analogie frappante avec le théâtre romain d'Herculanum, celui qui a été étudié et décrit avec tant de talent par l'un nos premiers architectes de la capitale, M. Mazois. Si ces travaux pouvaient être suivis avec quelque activité dans leur ensemble, le moment ne serait peut-être pas éloigné où le département pourrait offrir à l'admiration de la France et de l'étranger les ruines complètes de l'un des plus curieux monuments que les Romains aient laissé dans le nord des Gaules, et dont les restes soient arrivés jusqu'à nous.

« Quant au troisième but qu'elle s'est proposé, celui d'encourager les recherches et les publications particulières, la Commission des antiquités voit avec une vive satisfaction que ses vœux ont été entendus. Déjà M. Langlois, l'un de ses membres, a fait paraître, sur l'ancienne abbaye de Saint-Wandrille et sur plusieurs autres monuments des environs, un ouvrage remarquable qui se recommande autant par l'étendue et la piquante variété des recherches, que par la perfection des planches gravées qui y sont jointes. Elle s'est empressée de mettre à la disposition de cet artiste tous les dessins originaux qu'il avait précédemment faits pour elle et qui ont servi à cette publication.

« M. Deville lui-même vient aussi de publier, sur l'ab-

baye de Saint Georges-de-Boscherville, un ouvrage bien digne d'éloges, où tout ce qui tient à la partie de l'art et aux souvenirs historiques a été l'objet de longues et pénibles recherches; des dessins lithographiques, exécutés par lui avec une grande exactitude et un talent fort distingué, embellissent le texte dont ils facilitent l'intelligence.

Cirque de Lillebonne.

« Mais je dois, Messieurs, ramener votre attention sur le cirque de Lillebonne.

« Les déblaiements ont été poursuivis avec toute l'activité possible, eu égard au peu de moyens mis à ma disposition. Ils ont été dirigés principalement par M. Emmanuel Gaillard et surveillés par M. Herbet, maire de Lillebonne; l'un et l'autre montrent un zèle qui leur donne des droits à notre reconnaissance. J'ai moi-même visité les lieux au mois de juillet dernier, j'ai trouvé le théâtre dégagé à une hauteur de huit à dix pieds, dans une grande partie de son pourtour presque entièrement découvert: mais dès 1826, on avait reconnu qu'une partie de ce beau monument, celle de l'est, où se trouve l'une de ses principales entrées, s'étendait sur un terrain voisin, appartenant alors à M. Holley. J'eus d'abord l'idée d'acquérir ce terrain au moyen d'un échange qui aurait mis le propriétaire en possession d'une portion peu utile du terrain appartenant au département, mais la lenteur des formes administratives fit échouer ce projet et le terrain fut vendu. Cependant le Conseil général, sur ma proposition, vota, dans sa dernière session, des fonds pour l'acheter du nouveau propriétaire; celui-ci, qui avait envie de bâtir, se montra d'abord peu disposé à entrer en arrangement, mais à force de persévérance, M. Emmanuel Gaillard parvint à l'y décider, et, le 22 février dernier, j'ai sollicité l'ordonnance royale nécessaire pour effectuer cette opération, qui, je

l'espère, sera consommée incessamment et assurera la conservation, dans son entier, de ce précieux monument.

« En outre, il a été conclu, au mois de juin 1827, un marché avec M. Holley, pour autoriser la Commission à faire faire des fouilles sur le terrain dont il est propriétaire ; les principales conditions sont que les matériaux découverts seront à son profit, ainsi que la moitié des objets de curiosité, en réservant à la Commission le droit de racheter tout ou partie de cette moitié au prix fixé par des experts. C'est sur ce terrain que se trouvent les bains romains dont M. Emmanuel Gaillard vous a déjà entretenus, et qu'il a décrits dans un mémoire fort étendu qui vous sera communiqué aujourd'hui même.

Aperçu des dépenses pour les fouilles et les dessins depuis 1823.

« Depuis 1823, le Conseil général, sur ma demande, a mis à ma disposition des fonds destinés à la recherche des antiquités, et je vais vous présenter, Messieurs, un aperçu des principales dépenses que j'ai autorisées pour répondre à ses intentions et à vos désirs.

Suit l'aperçu.

Années.	Fouilles de Lillebonne.	Dessins et Voyages de M. Langlois.
—	—	—
1823	— F.	675 F.
1824	— »	96 »
1825	300 »	1,638 »
1826	400 »	264 »
1827	2,516 »	372 »
1828	382 »	— »
Ensemble....	3,598 F.	3,845 F.

« J'ai aussi accordé 200 fr. en 1826 pour concourir aux fouilles du camp de César, à Dieppe.

« Les fonds départementaux restant disponibles en ce moment s'élèvent,

Sur le budjet de 1827, à.....	335 F.
Sur celui de 1828, à.....	2,000 »
Total.....	2,335 F.

« D'un autre côté, Messieurs, j'ai fait vendre les matériaux sans intérêt sous le rapport de l'art que les fouilles ont mis à découvert, ils ont produit 1,398 fr., dont une partie a servi à payer les derniers dessins de M. Langlois, dont le mémoire ci-joint se monte à 846 fr., que je ne pouvais plus imputer sur les fonds votés par le Conseil général, le Ministre de l'Intérieur ayant décidé qu'ils seraient réservés exclusivement aux fouilles. Sur cette somme, qui est restée en dehors de la comptabilité régulière, et dont, par conséquent, je ne suis pas tenu de justifier l'emploi, 552 fr. sont encore disponibles entre les mains de M. le Maire de Lillebonne, et je vous invite, Messieurs, à en déterminer l'usage dès aujourd'hui.

Impulsion donnée par la Commission.

« Je suppose, Messieurs, que mon successeur ne mettra pas moins d'empressement que moi à vous réunir, mais je me souviendrai toujours, avec une véritable satisfaction, que je puis me flatter d'avoir le premier donné l'impulsion à vos travaux, qui ont eux-mêmes contribué, sans doute, à propager dans le public le goût de l'archéologie, et si la Commission s'honore de compter parmi ses membres les auteurs de la *Description des maisons de Rouen*, de l'*Essai sur l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville*, du *Précis historique de l'histoire de Rouen*, des *Notices sur la Cathédrale*, *Saint-Wandrille*, *le Tombeau des Énervés*, etc., etc., elle peut aussi, en quelque sorte, revendiquer une portion de l'honneur que des

auteurs, qui lui sont étrangers, se sont acquis par la publication récente d'ouvrages du même genre.

Catalogue des dessins et objets appartenant à la Commission.

« Je vais maintenant vous présenter le détail de vos richesses : les deux cartons qui sont sous vos yeux contiennent deux cent-quinze dessins, dont voici le catalogue :

Carton Vert.

« Il s'y trouve, sous sept enveloppes différentes, 167 dessins, dont la désignation suit :

Pour Fécamp, 28 dessins, savoir :

1. Grande falaise de Fécamp.
2. Chapelle du fort Baudouin-de-Bos.
3. Intérieur de la même chapelle.
4. Plan géométrique et chapelle du fort Baudouin-de-Bos.
5. Eglise abbatiale de la Sainte-Trinité de Fécamp.
6. Collatéral du chœur de l'église abbatiale de Fécamp.
7. Travée de la nef de l'église abbatiale de Fécamp.
8. Tabernacle en marbre contenant la relique du précieux sang.
9. Spécimen des couronnements des portes des clôtures en pierre et des grilles de fer de l'église de Fécamp.
10. Spécimen des clôtures en pierre de l'église abbatiale de Fécamp.
11. Spécimen des clôtures en pierre des chapelles environnant le chœur de l'église abbatiale de Fécamp.
12. Spécimen des clôtures en pierre d'un autre genre.
13. Décoration du grand autel de la même église.

14. Figure censée représenter Richard Ier, dit Sans-Peur.

15. Figure censée représenter Richard II, dit le Bon, ou le père des moines.

16. Chapiteaux des parties en plein-cintre de l'église abbatiale de Fécamp.

17. Chapiteaux d'un autre genre.

18. Détail des clôtures en pierre de l'église abbatiale de Fécamp.

19. Tombeau et statue de Richard Ier, ou Aychard, septième abbé de Fécamp.

20. Tombeau de Guillaume de Putot, onzième abbé.

21. Tombeau de Thomas de St-Benoît, douzième abbé.

22. Tombeau de Robert de Putot, treizième abbé.

23. Bas-reliefs du tombeau de Robert de Putot, treizième abbé de Fécamp.

24. Vue générale de l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Fécamp.

25. Bas-reliefs du tombeau de l'abbé Thomas.

26. Fleuron courant du tombeau de l'abbé Thomas.

27. Fragments pris dans l'église abbatiale de Fécamp.

28. Plan géométrique de la même église.

Pour Graville, 20 dessins, savoir :

1. Portail occidental de l'église de l'abbaye de Graville.

2. Façade et tour de la même église, vues d'angle.

3. Vue septentrionale du prieuré de Graville.

4. Vue prise de la route du Havre, id.

5. Eglise de Graville, partie de la nef, et fond du chœur.

6. Plan de la même église.

7. Arcade latérale du chœur de Graville.

8. Chapiteaux de la nef de la même église.

9. Id. d'un autre genre.

10. Chapiteaux d'un autre genre.
11. Spécimen des chapiteaux du chœur.
12. Accotoirs des stalles.
13. Frise à l'extérieur du croisillon septentrional de l'église.
14. Plan de l'ancienne abbaye.
15. Plan des caves sous les bâtiments.
16. Plan du premier étage des bâtiments.
17. Plan des mansardes du bâtiment.
18. Coupe suivant A B du plan.
19. Détails des chapiteaux des colonnes dans l'intérieur de l'ancienne abbaye.
20. Statuette tronquée de saint Christophe, prise pour un Jupiter tonnant.

Pour Jumiéges, 40 dessins, savoir :

1. Eglise de Jumiéges, vue de l'autre côté de la Seine.
2. Vue générale des ruines et du site de Jumiéges.
3. Vue devant servir de type pour la représentation rigoureusement exacte des tours.
4. Vue générale des ruines et des deux églises abbatiales.
5. Vue orientale des deux églises.
6. Vue latérale de la grande église.
7. Vue occidentale de la même église.
8. Vue de Jumiéges.
9. Vue occidentale de la grande église.
10. Vue intérieure de la même église.
11. Restes du cloître de Jumiéges.
12. Vue perspective des basses-nefs ou collatéraux de la grande église de Jumiéges.
13. Grande et magnifique pièce connue dans l'ancien plan de Jumiéges sous le nom de d'*Officinæ*.
14. Eglise de Saint-Pierre de Jumiéges.

15. Chapelle de Saint-Martin, dans l'église de Saint-Pierre.

16. Ruines de la salle du chapitre de Jumiéges.

17. Détails de l'église de Jumiéges.

18.. *id.*

19. Galeries supérieures des basses-nefs de la grande église de Jumiéges.

20. Ruines de Jumiéges, entrée du grand bâtiment connu sous le nom d'*Officinæ*.

21. Décorations et plates-peintures des collatéraux de la grande église de Jumiéges.

22. Vue perspective des galeries régnant au-dessus des basses-nefs.

23. Peintures des chapiteaux de Jumiéges.

24. Chapiteaux et ornements peints des voussoirs des grands arcs de Jumiéges.

25. Chapiteaux de Jumiéges.

26. Clef de voûte de la chapelle de Saint-Martin dans l'église de Saint-Pierre.

27. Jumiéges, détails d'une chapelle.

28. Plan d'une partie des souterrains de Jumiéges.

29. Mesures du porche du portail.

30. Vestiges des fresques de la tour de la croisée.

31. Vestiges des fresques primitives qui décoraient l'intérieur de la tour carrée de la croisée.

32. Détails géométriques de quelques parties de la grande église.

33. Partie la plus ancienne de l'église de Saint-Pierre.

34. Détails de la grande église.

35. Chapiteaux et encorbellements peints et sculptés de l'église de Saint-Pierre de Jumiéges.

36. Jumiéges (détails de).

37. *id.*

38. Tête d'une statue du tombeau des Enervés.

39. Eglise (supprimée) d'Yainville, près Jumiéges.
40. Détails de l'église d'Yainville.

Pour Lillebonne, 26 dessins, savoir :

1. Plan horizontal de l'ancien théâtre de Lillebonne.
2. Grande tour du château de Lillebonne.
3. Château de Lillebonne.
4. *id.*
5. Détails du château de Lillebonne.
6. Eglise de Saint-Georges-de-Gravenchon.
7. Intérieur de l'église de St-Denis de Lillebonne.
8. Peintures à fresque découvertes à Lillebonne, en 1827.
9. Objets en bronze trouvés à Lillebonne.
10. Figurine en albâtre.
11. Tête de marbre de Lillebonne
12. Même tête de profil.
13. Détails d'antiquités trouvées à Lillebonne.
14. Bas-relief antique à Lillebonne.
15. Figurines en lampe de bronze.
16. Statue de bronze doré.
16 *bis*. Gravure de la même statue.
17. Statue de Lillebonne, vue de profil.
18. Statue de Lillebonne, vue presque de face.
19. Détails de la statue de Lillebonne.
20. Statue de Lillebonne, vue de profil.
21. Tête de la statue.
22. Détails d'antiquités trouvées à Lillebonne.
23. Figure en bronze nouvellement découverte dans le théâtre de Lillebonne.
24. Obélisque gothique du parc du Valasse.
25. Notes et dessins relatifs au théâtre de Lillebonne, au nombre de 7.

Pour Saint-Georges-de-Boschèrville, 10 dessins, savoir :

1. Façade de la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville.

2. Intérieur de la salle capitulaire, extrémités orientales.

3. Statues et chapiteaux fleuronnés du chapitre de Saint-Georges.

4. Développements des bas-reliefs ornant les chapiteaux du chapitre de Saint-Georges.

5. Chapiteaux du chapitre de Saint-Georges.

6. *id.* *id.*

7. *id.* *id.*

8. Choix de plusieurs motifs de l'ancien pavé en carreaux de terre vernissée.

9. Développement d'un chapiteau provenant de l'abbaye de Saint-Georges.

9 *bis*. Trois exemplaires de la gravure du même dessin.

10. Développement d'un chapiteau provenant de l'abbaye de Saint-Georges.

Pour Saint-Wandrille 37 dessins, savoir :

1. Plan approximatif de l'église abbatiale de Saint-Wandrille.

2. Vue nord-est des ruines de l'église abbatiale de Saint-Wandrille.

3. Vue générale de Saint-Wandrille, tel qu'il devait exister à l'époque de la Révolution.

4. Vue générale des ruines de l'église abbatiale de Saint-Wandrille, prise de l'est à l'ouest.

5. Vue générale des ruines de l'église abbatiale de Saint-Wandrille, prise de l'ouest à l'est.

6. Chapiteau de l'église de Saint-Wandrille.

7. Vue générale des ruines du chœur de l'église abbatiale de Saint-Wandrille, prise de l'ouest à l'est.

8. Vue de l'église abbatiale de Saint-Wandrille, prise de l'intérieur du chœur.

9. Chapelle de l'église.

10. Détails du croisillon septentrional de l'église.

11. Croisée de l'église abbatiale de Saint-Wandrille, prise à mi-côte du sud au nord.

12. Cloître de Saint-Wandrille, trois lithographies.

13. Vue intérieure du cloître de Saint-Wandrille.

14. Vue intérieure de l'aile septentrionale du cloître de Saint-Wandrille.

15. Aile méridionale du cloître de Saint-Wandrille.

16. Porte du cloître de Saint-Wandrille.

17. Lavabo du cloître de Saint-Wandrille.

18. *id.* *id.*

19. Détails du lavabo de Saint-Wandrille.

20. *id.* *id.*

21. Bases de petites gerbes de piliers et moulures du lavabo.

22. Ornements des panneaux des portes du réfectoire.

23. Détails et arabesques du lavabo.

24. Plan approximatif du cloître et du réfectoire.

25. Martyre de saint Étienne. Fresques de l'église abbatiale de Saint-Wandrille.

26. Peinture à fresque de l'église abbatiale.

27. Détails du chœur.

28. Détails de l'église.

29. Grande statue colorée et dorée de la Vierge.

30. Détails du cloître.

31. Inscriptions tumulaires de l'abbaye et du cloître.

32. Fontaine de Caillouville.

33. Débris des bas-reliefs de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Caillouville.

34. Débris des anciennes statues en demi-relief de la même chapelle.

35. Plan et vue de la chapelle de Saint-Saturnin.

36 Ornements et détails de la même chapelle.

37. Vue intérieure de la même chapelle.

Pour Tancarville, 6 dessins, savoir :

1. Vue du château de Tancarville, prise de l'autre côté du vallon.

2. Troisième vue de l'entrée principale du palais de Tancarville, prise de l'extérieur.

3. Première vue intérieure de l'entrée du palais de Tancarville.

4. Seconde vue intérieure de l'entrée du palais de Tancarville.

5. Principale masse encore existante du palais.

Carton Bleu.

Il s'y trouve, sous trois enveloppes, 48 dessins.

Pour Rouen, 21 dessins, savoir :

1. Détails de l'église de Saint-Gervais.

2. Statue de roi, placée au haut de l'un des arcs-boutants du chœur de la cathédrale.

3. Statue de reine, placée au haut de l'un des arcs-boutants du chœur de la cathédrale.

4. Détails de l'église de Saint-Herbland.

5. Vue géométrique (côté nord) de la même église.

6. Vue de l'église de Saint-Herbland.

7. Gravure d'une maison gothique du XVe siècle, *rue de la Savonnerie.*

8. Bas-relief en bois faisant partie de la façade d'une maison du XVIe siècle, même rue.

9. Bas-relief en bois faisant partie de la façade d'une maison du XVIe siècle, même rue.

10. Premier bas-relief, *rue de l'Ecureuil.*

11. Deuxième id. id.

11 *bis*. Deuxième bas-relief, gravure du même dessin.

12. Troisième bas-relief, *rue de l'Ecureuil.*

13. Premier bas-relief, *rue de la Croix-de-Fer.*

14. Deuxième id. id.

15. Troisième id. id.

16. Quatrième id. id.

17. Fragment d'un bas-relief en pierre.

18. Cheminée d'une maison de la *rue de la Pie.*

19. Tourelle extérieure de l'hôtel du Bourgtheroulde.

20. Objets trouvés dans une sépulture romaine.

21. Artus, duc de Bretagne (statue équestre d').

Plus, six exemplaires d'une gravure au trait représentant l'entrevue de François Ier et de Henri VIII au camp du Drap-d'Or.

Pour Saint-Paul, 10 dessins, savoir :

1. Vue latérale de l'église de Saint-Paul, du côté de la ville.

2. Vue latérale de l'église de Saint-Paul, du côté d'Eauplet.

3. Intérieur de la même église, pris du milieu du chœur.

4. Intérieur de la même église, pris du bas de la nef.

5. Chapiteaux représentant l'Adoration des Mages.

6. Motif de l'église de Saint-Paul.

7. Couronnement du no 1er.

8. Développement des ornements du no 2.

9. Détails de l'église.

10. Plan de la même église.

Pour divers :

Quevilly, 4 dessins, savoir :

1. Eglise ou chapelle du Manoir, prise du côté du verger.
2. Vue extérieure de l'abside de la même chapelle.
3. Chœur de l'ancienne église.
4. Détails de la voûte de l'ancienne chapelle de Sainte-Gertrude, 2 dessins, savoir :
1. Intérieur de l'église.
2. Armoire en pierre, sculptée à jour.

Valmont, 5 dessins, savoir :

1. Détails d'architecture de la galerie dite de François Ier, au château de Valmont.
2. Vue intérieure d'une des portes du château.
3. Détails du tombeau de Nicolas d'Estouteville.
4. Tombeau de Jacques d'Estouteville et de Louise d'Albret, sa femme.
5. Tombeau de Nichole ou Nicolas d'Estouteville.

Autres dessins divers, 6 dessins, savoir :

1. Conception immaculée de la Vierge.
2. Plan des ruines romaines de la cité de Limes.
3. Prise de Caudebec.
4. Plat antique étamé.
5. Femme du pays de Caux, costume ancien.
6. Cauchoise, femme de Fécamp, costume actuel.

Vos armoires renferment aussi quelques objets, dont les plus remarquables sont :

Livres :

1° *Studi geniali* del conte Vincenzo de Abbate, 2 vol. in-4°;

2° *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen*, in-8°, 5 exemplaires;

3° *Description de la statue, en bronze doré, de Lillebonne*, in-8°, 22 exemplaires;

4° *Considération sur l'école romantique*, par M. Marquis, in-8°, 5 exemplaires;

5° *Notice sur quelques antiquités observées à Dreux*, par le même, in-8°, 5 exemplaires;

6° *Les anciens connaissaient-ils le platine?* par M. Rever, in-8°, 4 exemplaires;

7° *La Scie d'Harfleur*, par le vicomte de Toustain-Richebourg, in-8°;

8° *Du Camp de César* ou *Cité de Limes*, par Feret, in-8°;

9° Arrêté du Préfet, relatif à la recherche des antiquités, 20 exemplaires.

Objets divers.

Une tête en plâtre.
Deux médaillons représentant François Ier et Henri VIII.
Un vase de cuivre.
Un vase de terre.
Une carafe de verre.
Un plat de cuivre.
Débris d'un vase de verre.
Autres débris de plusieurs vases.
Deux morceaux de plomb provenant de l'incendie de la flèche de Notre-Dame.
Une petite boîte contenant deux empreintes sur pâte.
Médailles et jetons, 21, dans un petit sac de toile.
Divers fragments de la statue de Lillebonne.
Objets de cuivre trouvés à Neuvillette, en janvier 1828.

« Il existe en outre à Lillebonne, chez M. le Maire et M. le Juge de paix, deux dépôts assez considérables et

dont il serait intéressant d'avoir un inventaire, en attendant qu'il ait été pris un parti sur l'usage qu'on en fera par la suite. »

Sont mis sous les yeux de la Commission deux articles du *Journal de Rouen*, rédigés par M. Emmanuel Gaillard, et relatifs aux fouilles de Lillebonne. Fouilles de Lillebonne.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Mesnil-Esnard, à l'occasion d'un squelette trouvé dans son jardin. Squelette trouvé au Mesnil-Esnard.

M. Houël met sous les yeux de la Commission deux cuillers, l'une en cuivre argenté, l'autre en bronze, dont le manche est terminé par une figurine. Cuillers présentées par M. Houël.

M. Grégoire, architecte des bâtiments civils, communique un plan d'escalier destiné à remplacer les degrés qui conduisent à la salle des procureurs (Palais-de-Justice). Escalier du Palais-de-Justice.

M. Leprevost commence la lecture d'un savant Mémoire de M. Emmanuel Gaillard, sur le balnéaire découvert à Lillebonne. Il est décidé qu'une copie en sera faite pour rester dans les archives de la Commission, et qu'une somme de 45 fr. lui sera remboursée pour le prix des plans explicatifs joints à ce Mémoire. Balnéaire de Lillebonne.

Une autre somme de 400 fr. est allouée pour la continuation des fouilles à exécuter au balnéaire.

La Commission décide qu'il sera pris des calques des dessins de l'hôtel du Bourgtheroulde, exécutés pour S. A. R. *Madame* par M. Langlois.

Elle invite en outre M. Langlois à se rendre à Tancarville, Eu, le Tréport, Aumale et Gournay, afin d'y dessiner les monuments les plus remarquables.

Remerciements à M. de Vanssay.

D'une voix unanime, la Commission exprime à M. le baron de Vanssay toute la reconnaissance qu'elle éprouve pour la protection qu'elle a constamment trouvée près de lui ; pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à ses travaux et le zèle qu'il a déployé à les rendre plus utiles. Elle décide que cette expression de ses sentiments sera consignée au procès-verbal (1).

Présents : MM. le Préfet, de Merval, Delaquérière, Langlois, Deville, Marquis, Rondeaux, Leprevost, Houël, Floquet, Riaux et Licquet.

A. DE VANSSAY. TH. LICQUET.

(1) Au moment où M. le baron de Vanssay quitte la Seine-Inférieure, où il a fait tant de bien, nous croyons devoir placer une notice sur cet excellent magistrat, le seul Préfet honoraire de ce département qui soit aujourd'hui vivant.

Notice concernant M. le baron de VANSSAY, *Commandeur de la Légion d'honneur, ancien Préfet et ancien Conseiller d'Etat, en service extraordinaire.*

M. de Vanssay, issu d'une ancienne famille du Maine, né le 5 avril 1779, est entré de bonne heure dans l'administration. En 1807, il était déjà membre du collége électoral de la Sarthe ; il fut nommé alors Sous-Préfet de Château-Gontier et auditeur au Conseil d'Etat. Bientôt il fut promu, en 1810, à la préfecture des Basses-Pyrénées, dont l'administration fut rendue fort difficile et même périlleuse par le mouvement considérable des troupes qu'occasionna la guerre d'Espagne.

Plus tard, un nouvel ordre de choses réveilla en lui les sentiments que sa noble famille avait toujours conservés pour l'ancienne dynastie, et il ne s'en départit plus jusqu'à la fin de sa carrière administrative. Nommé Préfet de la Manche le 17 juillet 1815, il s'empressa de se rendre à son poste, dont il prit possession au milieu de circonstances pénibles qu'aggravait encore la présence de troupes étrangères ; il eut le courage, dans l'intérêt de ses administrés, de résister à des prétentions exagérées, ce qui n'était pas sans danger. Heureusement, ces troupes ne tardèrent pas à se retirer, laissant après elles les embarras ré-

Mlle. Espérance Langlois del. 1828. E.B. Langlois Sc.

Statue antique en marbre de Paros.

Découverte à Lillebonne, Dép.t de la Seine Inf.re le 31 Mai 1828.

Administration de M. le comte de Murat, Préfet de la Seine-Inférieure.

Séance du 7 juin 1828.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars a été lu et adopté.

Lecture est donnée : 1° d'une Notice de M. Gaillard sur la statue de marbre blanc récemment découverte à Lillebonne. Elle représente une femme revêtue d'une tu-

Statue de marbre blanc trouvée à Lillebonne.

sultant des réclamations des habitants et d'une comptabilité très compliquée, par suite des dépenses que leur passage avait occasionnées et des exactions qu'elles avaient exercées. Quoi qu'il en soit, par son zèle incessant et son dévoûment pour le bien public, M. de Vanssay sut, tout en satisfaisant aux prescriptions de l'administration supérieure, se concilier l'estime et la confiance des habitants du département de la Manche, auxquels, de son côté, il s'était sincèrement attaché ; aussi ne voulut-il pas accepter l'offre qui lui fut faite, au commencement de 1820, de la Préfecture du Bas-Rhin. Mais il ne crut pas pouvoir persister dans son refus lorsque, peu de temps après, on lui proposa la Préfecture de la Seine-Inférieure, à laquelle il fut nommé par ordonnance du 19 juillet même année, et où il fut installé le 5 août suivant.

En donnant cette preuve d'un désintéressement bien rare, M. de Vanssay était mu par deux sentiments des plus honorables : d'abord une modestie sans doute exagérée qui lui faisait envisager avec quelque appréhension la grandeur de la nouvelle tâche qui lui était imposée, et ensuite le regret réel de quitter un département où il avait su obtenir des sympathies qui lui étaient chères. On pourra en juger par l'extrait suivant de sa circulaire d'adieu du 1er août 1820 :

« Messieurs, c'est avec le sentiment le plus pénible que j'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté a daigné m'appeler à la Préfecture de la Seine-Inférieure.

« Tout ce que ce nouveau témoignage de la bonté du roi a de

nique et d'un manteau. Malheureusement, la tête et une partie des mains n'ont pas été retrouvées. Le reste est de la plus belle conservation ; les draperies et la pose sont d'un excellent goût ;

Acquisition d'un terrain à Lillebonne.

2° D'une ordonnance royale, en date du 11 mai, qui autorise l'acquisition d'un terrain à Lillebonne. M. le Préfet annonce qu'il a donné des ordres pour l'exécution de cette ordonnance ;

flatteur pour moi ne saurait affaiblir la vivacité de mes regrets ; il n'en est pas de plus justes ni de plus sincères.

« Peut-être m'était-il permis d'espérer que, secondé par vous, Messieurs, j'aurais pu, pour quelque temps encore, me rendre utile à cet excellent département, et contribuer au bien-être d'une population intéressante à laquelle je suis et resterai toujours dévoué. Cette perspective que j'embrassais avec ardeur était la plus douce pensée de ma vie. »

Cette circulaire, empreinte de chaleur et de franchise, se termine en ces mots : « Agréez, Messieurs, avec mes vœux et mes douloureux adieux, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

M. de Vanssay a d'ailleurs voulu accomplir sa mission jusqu'au dernier moment, car, la veille de son départ, le 2 août, il a procédé à l'ouverture du Conseil général du département de la Manche.

En se présentant sur une scène plus importante, M. de Vanssay ne se dissimulait pas les difficultés qu'il aurait à vaincre, et l'on ne saurait disconvenir qu'il réussit à gagner la confiance de la partie la plus éclairée et la plus saine de la population. Le long séjour qu'il fit à Rouen en est une preuve incontestable ; mais les circonstances devenant de plus en plus difficiles, rien ne put empêcher qu'il ne se formât contre lui une opposition formidable, à laquelle il a dû céder, et ce fut avec l'assentiment de conseillers aussi sages qu'éclairés qu'il se décida à demander son changement en 1828. Néanmoins, j'ai su depuis, par sa correspondance, qu'il s'était reproché comme une faiblesse cette détermination, devenue indispensable, et, dans une lettre du mois de janvier de cette année, il me disait, en parlant de l'Académie

3° D'une lettre de Son Exc. le Ministre de Commerce, relative à la demande formée par M. l'abbé Paumier, en indemnité des dommages éprouvés par son modèle en albâtre de la cathédrale de Rouen. MM. Marquis, Langlois et Houël sont chargés d'examiner ces dommages et de faire leur rapport à M. le Préfet.

Modèle en albâtre de la Cathédrale de Rouen.

Sur la proposition de M. le Préfet, il est arrêté qu'une somme de 800 fr., à prendre sur les 1,535 fr.

Emploi de fonds.

et de la Société libre d'Emulation : « Je tiens à grand honneur les souvenirs que ces deux savantes Compagnies ont la bonté de me conserver. Je suis, à mon grand regret, dans l'impuissance de leur en témoigner ma reconnaissance, comme je serais heureux de le faire, mais je vous prie avec instance de vous charger de ce soin auprès des officiers de leurs bureaux. »

Nommé Préfet de la Loire-Inférieure en 1828, il donna sa démission en 1830 et rentra alors dans la vie privée.

Quoi qu'il en soit, nous voulons nous occuper de M. de Vanssay, principalement au point de vue de la recherche des antiquités, à laquelle il attachait un véritable intérêt. Cet intérêt il l'avait manifesté dès le 31 décembre 1819, en adressant aux maires du département de la Manche une circulaire et un arrêté destinés à appeler l'attention sur les monuments et les objets de toute nature qui pouvaient réveiller le souvenir des temps anciens et porter le flambeau de l'investigation parmi les obscurités du passé. Il nommait en même temps, pour encourager et diriger les recherches, des inspecteurs connus par leur compétence en cette matière : c'étaient MM. de Gerville, de Saint Victor, Bonté-Martinière et de Clinchamp (1), auxquels il adjoignit plus tard (4 février 1820) MM. Duchevreuil, Asselin et Coupey.

Arrivé dans la Seine-Inférieure, il y trouva une Commission d'antiquités qui était à peu près tombée dans l'oubli et qu'il s'empressa de rétablir, ainsi qu'on l'a vu ailleurs ; de plus, il voulut publier un Annuaire statistique qui parut en 1823, et dont il confia la rédaction, principalement à deux des chefs de

(1) Voyez sur ce dernier la Notice qui se trouve dans l'*Annuaire de la Manche* de 1863, p. 45.

départementaux en caisse, sera mise à la disposition de M. le Maire de Lillebonne, pour la continuation des fouilles. Les 507 fr. de la caisse particulière sont réservés pour les dessins exécutés; 45 fr. ont été remboursés à M. Gaillard pour les dessins de son Mémoire.

M. Rondeaux, vice-président; MM. Alavoine et Grégoire, membres.

M. Rondeaux est nommé Vice-Président de la Commission; MM. Alavoine et Grégoire en sont nommés membres.

Présents : MM. le comte de Murat, Leprevost, Lan-

division de ses bureaux, MM. Lepasquier et Ballin, auxquels fut adjoint M. Licquet, alors conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen; mais ce dernier ne contribua à l'œuvre que par un abrégé chronologique de l'*Histoire de Normandie*. Cet Annuaire, qui contient des renseignements fort étendus sur la situation du département à une époque déjà éloignée, offre aussi, particulièrement sur ses antiquités, un article intéressant, qui occupe les p. 551 à 572 du premier volume.

A.-G. Ballin,
Ancien secrétaire particulier de M. de Vanssay.

Après la vie de M. de Vanssay, nous considérons comme un devoir de donner celle de M. de Kergariou, le fondateur de la Commission, et dont les connaissances archéologiques n'étaient égalées que par son zèle pour le bien et son amour pour notre cher pays. Nous reproduisons ici la notice déjà publiée par M. Ballin, le véritable archiviste de la Commission. Nous avons eu le bonheur de connaître ces deux excellents préfets lorsqu'ils étaient rendus à la vie privée; mais, plus heureux que nous, il a pu les apprécier dans l'exercice de leur vie publique.

Voici la notice de M. Ballin :

Joseph-François-René-Marie-Pierre de Kergariou naquit à Lannion, petite ville de Bretagne, sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord, le 25 février 1779. Dans sa jeunesse, il sut se faire bien venir de Napoléon, qui l'admit au nombre de ses chambellans et lui conféra le titre de comte; en 1811, il fut, pendant quelques mois, sous-préfet du Havre, et le 26 décembre de la même année, il passa à la préfecture d'Indre-et-Loire, qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

glois, Marquis, de Merval, Delaquérière, Houël, Riaux, Floquet et Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance du 4 juillet 1828.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin a été lu et adopté.

Le 15 octobre 1814, il fut nommé préfet du Bas-Rhin, et promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Aussi dévoué à Louis XVIII qu'il l'avait été à l'Empereur, il donna sa démission en mars 1815, malgré les instances du maréchal Suchet, et alla demeurer à Versailles.

Au retour du roi, il fut désigné pour la préfecture des Bouches-du-Rhône, mais ayant appris que M. de Girardin, préfet de la Seine-Inférieure, devait être déplacé, il sollicita et obtint la préfecture de ce département, qui lui fut conférée par ordonnance du 2 août 1815 ; il se fit installer le 10 du même mois. Au bout de trois ans, le 15 juillet 1818, il fut remplacé par M. Malouet et fait conseiller d'Etat en service ordinaire. Plus tard il fut élevé à la dignité de pair de France par Charles X. A la révolution de 1830, il cessa d'appartenir à la Chambre des Pairs, se retira du Conseil d'Etat, et alla se fixer en Bretagne, après avoir fait liquider sa pension.

Arrivé à Rouen, après les perturbations qu'avaient occasionnées la chute de l'Empire, la rentrée de Napoléon et l'invasion étrangère, sa mission offrait d'autant plus de difficultés que son ardeur pour le nouvel ordre de choses ne pouvait faire oublier le zèle qu'il avait montré sous le gouvernement précédent et lui suscita beaucoup d'ennemis, parce que l'esprit calme et froid de notre population se prêtait difficilement à une conversion aussi subite quoiqu'elle parût sincère. On ne sera donc pas étonné que son administration, d'ailleurs fort courte, n'ait laissé que peu de souvenirs dans notre pays. M. de Kergariou avait à remplir une tâche assez pénible pour ne pouvoir s'occuper de ces grandes entreprises qui sont le fruit de la méditation et de la tranquillité. Cependant, il créa, au mois de février 1818, la Com-

Balnéaire de Lillebonne.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gaillard, relative aux travaux qui seraient à faire au balnéaire romain de Lillebonne. A cette lettre est joint le devis approximatif des dépenses que pourraient occasionner ces travaux; devis dressé par M. Herbet, et montant à la somme de 1,025 fr.

Emploi de fonds.

La Commission consultée arrête, sur la proposition de M. le Préfet, qu'une somme de 625 fr. est allouée pour les fouilles dont il s'agit; ce qui, avec la somme de 400 fr. précédemment accordée pour le même objet, égale le montant du devis, 1,025 fr.

Projet de mouler la statue de marbre de Lillebonne.

La Commission se réserve de proposer, en outre, que la statue de marbre soit moulée, si elle le juge nécessaire, et décide qu'il sera écrit à M. Herbet pour le prier de faire l'inventaire des objets d'antiquités appartenant au

mission des antiquités qui existe encore aujourd'hui, et dont les travaux sont appréciés par tous les amateurs d'études archéologiques. Il y réunit plusieurs hommes d'un mérite éminent, parmi lesquels nous citerons nos confrères de regrettable mémoire, MM. Gosseaume, Marquis et Licquet, qui en fut le premier secrétaire.

L'Académie de Rouen s'est empressée d'ouvrir ses portes à M. de Kergariou, dès le 1er décembre 1815. Il y fit son entrée par un discours dans lequel il exprimait le vœu que les Sociétés savantes s'occupassent très particulièrement de l'histoire et des productions de leur pays. « Ce serait, disait-il, le moyen de repousser l'imputation de légèreté et d'inconséquence que les étrangers font au peuple français; d'alimenter les sciences et les arts; de créer un véritable esprit public; de confondre toutes les divergences d'opinions dans une seule ligne et d'anéantir cette présomptueuse philosophie, ce cosmopolisme prétendu, par le sentiment de l'amour de la patrie. »

Elu vice-président pour 1817, il n'aurait pas manqué de devenir président l'année suivante, s'il fût resté à Rouen, et l'Aca-

département, et déposés chez M. Lechaptois. M. Herbet s'entendra avec M. Gaillard à cet effet.

M. Deville rend un compte verbal de la visite qu'il a faite au presbytère de Saint-Ouen. A l'exception d'un hangar qui a été abattu, l'état extérieur de ce côté de l'édifice n'a point reçu de notables améliorations. Saint-Ouen de Rouen.

Présents : MM. le comte de Murat, Rondeaux, Leprevost, de Merval, Delaquérière, Grégoire, Deville, Floquet et Licquet.

TH. LICQUET.

—

démie n'a pas oublié qu'elle a dû, en grande partie, à son influence, les 2,000 fr. qu'elle a obtenus du Conseil général, à la fin de 1818.

Je dois rappeler aussi, un autre fait qui se rapporte à la même époque : bien que tous les soins relatifs à la confection des jetons actuels de l'Académie aient été confiés à la diligence et au zèle de notre confrère M. Auguste Leprevost (Séance du 15 mai 1818), il est présumable que M. de Kergariou a dû aussi s'en occuper fort activement, puisqu'il a été décidé, dans la séance du 12 mars 1819, qu'il lui serait offert dix de ces jetons, en reconnaissance, dit le procès-verbal, *de l'intérêt qu'il a pris et de la part qu'il a eue à la bonne composition de cette médaille.*

Quant à sa vie privée, on se souvient que M. de Kergariou, qui avait six enfants, était un homme très estimable et un très bon père de famille; quoiqu'excessivement vif et quelquefois violent, il avait un excellent cœur.

M. de Kergariou, président d'honneur de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, a laissé dans la Bretagne les plus honorables souvenirs. Il est mort à Portrieuc, près de Saint-Brieuc, le 15 juin 1849, à l'âge de 71 ans.

Séance du 24 juillet 1828.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet a été lu et adopté.

Lecture est donnée de deux lettres de M. Gaillard. Par la première, M. Gaillard propose d'allouer à M. Holley les 600 fr. accordés pour continuer les fouilles du balnéaire, parce que M. Holley suppléerait pour le reste. La Commission n'adopte point cet avis, et M. le Préfet se réserve de répondre administrativement.

Fouilles de Balnéaire.

Statue de marbre de Lillebonne.

Sur la seconde lettre, la Commission décide que le dessin de la statue vue de face sera gravé à l'eau-forte, format in-8°. M. Gaillard sera informé de cette décision. La Commission apprendra avec plaisir qu'il s'occupe de la notice relative à la statue; notice qu'il sera prié d'adresser à la Commission.

Quant aux experts à nommer pour l'estimation, rien ne presse encore à cet effet.

M. Langlois met sous les yeux de la Commission plusieurs dessins relatifs au balnéaire et à la statue de Lillebonne, et à des murailles romaines trouvées à Saint-Herbland, de Rouen.

Médailles communiquées par M. Houël.

M. Houël communique plusieurs médailles, dont une en soufre est un *Ratumacos*; une autre, à l'effigie de Philippe, a été trouvée dans le parc des Chartreux.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Langlois, Grégoire, Houël, Delaquérière, Deville.

TH. LICQUET.

—

Séance du 18 octobre 1828.

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet a été lu et adopté.

La Commission prend une délibération portant qu'elle fera auprès de M. le Maire de Rouen une démarche tendante à obtenir de ce magistrat, pour M. Langlois, la place de professeur de l'École de dessin, vacante par le décès de M. Chaumont. (Cette démarche a eu tout le succès que la Commission pouvait en attendre).

Statue de Lillebonne. Mémoire de M. Gaillard.

M. Gaillard lit un mémoire sur la statue de marbre blanc récemment découverte sur la propriété de M. Holley, à Lillebonne.

Sur la proposition de M. Leprevost, la Commission arrête l'impression de ce mémoire avec une note que l'auteur se propose d'y ajouter. Le mémoire sera provisoirement adressé à l'Institut, et la statue dirigée sur Paris, en prenant toutes les précautions nécessaires pour prévenir tous les accidents qui pourraient résulter du transport.

Constructions découvertes par M. Gaillard.

M. Gaillard est autorisé à faire prendre les profils de constructions curieuses par lui découvertes.

MM. Fernel et Gérin, nommés membres correspondants.

MM. Fernel, avoué à Neufchâtel, et Gérin, notaire à Gournay, sont nommés membres correspondants de la Commission.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, de Merval, Gaillard, Langlois, Deville, Leprevost, Alavoine, Delaquérière, Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance du 27 décembre 1828.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre a été lu et adopté.

2,000 francs accordés par le Ministre de l'intérieur.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre de l'intérieur, qui accorde 2,000 fr. pour les fouilles de Lillebonne;

Plan du Balnéaire.

De deux lettres de M. Gaillard, qui demande par la première 50 à 60 fr. pour l'exécution des plans du balnéaire;

Deux peintures à fresque.

La seconde est relative à deux peintures à fresque que M. Gaillard sera prié d'envoyer provisoirement, pour être soignées et restaurées.

Mémoire sur la statue.

MM. Leprevost et Delaquérière sont chargés de la répartition du mémoire de M. Gaillard sur la statue en marbre. Quant à la statue elle-même, le départ en est retardé jusqu'à ce que l'Administration ait pu répondre à M. Holley. M. Leprevost en informera M. Gaillard.

Crypte de Saint-Jean-d'Abbetot.

Autre lettre de M. Gaillard à M. Deville, relative à la découverte d'une crypte à Saint-Jean-d'Abbetot, près de Tancarville. Cette crypte est d'architecture romane.

Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion.

M. Deville fait hommage à la Commission de sa *Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion*. L'auteur examine combien ce prince changea de fois de sceau; en quoi consistait la différence entre ces divers sceaux et quels furent les motifs qui le portèrent à les adopter. Il demeure démontré à M. Deville, 1° que Richard, comme roi d'Angleterre, n'en changea qu'une fois, et que ce fut

en 1198 ; 2° que ce qui distingue principalement ce dernier sceau, c'est l'écu aux trois lions passants et regardants, tandis que le premier présente deux lions debout; enfin, que le changement de sceau fut une mesure de fiscalité.

La caisse de la Commission présente à l'avoir une somme de..... ..... 4,000 fr.

A la dépense..... 600 »

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Houël, Grégoire, Floquet, de Merval, Leprevost, Deville, Delaquérière, Langlois, Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance du 16 mars 1829.

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre 1828 a été lu et adopté.

Un membre fait observer que MM. Holley n'ont reçu que très peu d'exemplaires du *Mémoire* de M. Gaillard. Un autre membre, chargé de la distribution, dit qu'il sera fait droit à sa réclamation, si cela est possible.

Le Ministre accuse réception de cent exemplaires du *Mémoire* de M. Gaillard. Mémoire de M. Gaillard.

Sur la réclamation de M. Noyon, qui a copié en avril 1828, pour la Commission, un mémoire de M. Gaillard, sur les Bains romains de Lillebonne, pour laquelle copie il est dû audit sieur Noyon, 30 fr., la Commission délibère que le Préfet sera invité à faire payer cette somme sur les fonds de la Commission. 30 francs payés au sieur Noyon.

La Commission délibère que M. le Préfet sera invité à faire payer au porteur des convocations 20 fr. pour l'arriéré, et qu'il lui sera alloué pour l'avenir 10 fr. par an. Port des convocations

Les arbres du théâtre doivent être abattus.

La Commission arrête que les pommiers existant dans le théâtre seront abattus aussitôt que cela pourra se faire, sans donner lieu à recours en indemnités de la part du locataire, à l'effet de quoi M. Gaillard sera invité à se concerter avec ce dernier.

Catalogue des objets trouvés au théâtre de Lillebonne.

M. Gaillard fait passer à la Commission le catalogue des objets recueillis au théâtre romain de Lillebonne, et déposé à la mairie de la même ville, au nombre de 159 articles, et, en outre, d'un assez grand nombre de médailles suivant état. La Commission en ordonne le dépôt en ses archives, pour y avoir recours au besoin (1).

La Commission invite MM. Leprevost et Langlois à bien vouloir faire l'inspection de ces catalogues pour que, sur leur rapport et la communication qui en sera faite à l'auteur, il soit ensuite statué.

Camp de Sandouville.

Sur la communication d'une lettre de M. Gaillard, relative à l'utilité dont il serait d'avoir un plan topographique du camp de Sandouville, la Commission délibère d'inviter M. Gaillard à vérifier dans la commune sur quelle feuille et quelle section de son plan cadastral se trouve précisément l'objet en question, parce qu'ensuite la Commission s'entendra avec M. Girard sur le moyen d'en obtenir une expédition, et verra ensuite auprès de MM. les Officiers d'état-major de la division s'il ne serait pas possible de donner à celui d'entre eux en résidence au Havre l'invitation d'établir, sur le plan cadastral qui lui serait envoyé, le tracé topographique désiré.

Nouvelles découvertes à Lillebonne et aux environs

M. Leprevost rend compte de plusieurs nouvelles découvertes faites tant à Lillebonne que dans les environs. La Commission distingue les objets suivants : 1° au

(1) Nous pensons que ces mêmes objets ont été déposés au Musée d'antiquités, en 1863.

théâtre, des terrasses par étages de dix pieds de large, occupant le contour de l'orchestre en contre-bas du niveau actuel de terrain ; 2° chez M. Pimard, de nouvelles dépendances des bains, et en particulier le *Sudatorium*, à tort pris par les gens du pays pour un tombeau et une muraille militaire traversant les bains et dont la direction devra être constatée par un nouveau plan ; 3° une enceinte retranchée à Boudeville, commune de Saint-Nicolas-de-la-Taille, et qui paraît offrir des circonstances d'un grand intérêt.

Présents : MM. Rondeaux, Delaquérière, Langlois, Deville, Leprevost, Alavoine, Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance du 29 mai 1829.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars précédent a été lu et adopté.

M. Leprevost rend compte de l'examen qu'il a fait du catalogue dressé par M. Gaillard. Ce catalogue est parfaitement rédigé. M. Gaillard sera remercié et invité à le continuer.

Catalogue de M. Gaillard.

Le même parle des pommiers à abattre dans le théâtre. M. Lechaptois y consent, mais en demandant que l'on prolonge sa jouissance de deux ans, prétentions qui ne peuvent être admises.

Arbres du théâtre de Lillebonne.

Le même annonce qu'à sa prière, M. le Maire de Lillebonne a fait faire le devis pour un local destiné à recevoir les objets provenant des fouilles.

Local destiné à recevoir les objets provenant des fouilles.

Annonce du voyage de M. Durand, antiquaire.

Sur la communication qui est faite que M. Durand, antiquaire de Paris, doit passer par Rouen visiter la statue, la Commission décide qu'il sera pris des mesures pour prier M. Durand de vouloir bien donner par écrit son avis sur le prix marchand de cette statue.

Communication est donnée de deux lettres de M. Gaillard, relatives à la direction des travaux. On fouille en ce moment au pied des murailles extérieures du côté de l'ouest, où M. Gaillard suppose que doit se trouver le portique couvert.

Église de Moulineaux.

Sur la proposition de M. Deville, M. Langlois est prié d'aller dessiner la curieuse petite église de Moulineaux, église abandonnée et qui dépérit tous les jours. M. Deville se joindra à M. Langlois.

On écrira à M. Malo pour le prier d'envoyer à la Préfecture la clef de cette église.

Deux figures trouvées au château des Vieux.

M. Houël communique deux figures ayant fait partie d'un bas-relief trouvé auprès du château des Vieux ou Wifs, près de Duclair.

Petit obélisque de St-Gilles.

Le même parle : 1° d'un débris de petit obélisque trouvé à Saint-Gilles par M. L. Quesnel, et maintenant déposé à Sainte-Marie ;

Fonts baptismaux de St-Aignan.

2° D'une pierre servant à usage de fonts baptismaux trouvée à Saint-Aignan. Elle est déposée au même lieu.

Jours de réunion.

Sur la proposition de M. Deville, la Commission arrête qu'elle se réunira au moins une fois par mois, le premier mercredi, à deux heures, sur convocation, sauf l'agrément de M. le Préfet, à qui il en sera référé.

Château de Lillebonne.

Attendu la prochaine destruction du château de Lillebonne, M. Langlois est prié de se rendre, à la première

vacance, sur les lieux pour étudier ce château et lier cette tournée à celle de Tancarville.

M. Langlois rend compte de l'existence, dans une procession du clergé, d'un reliquaire antique qu'il croit être la *fierte* dont on faisait usage dans la cérémonie du privilége de Saint-Romain avant la Révolution. Fierte de St-Romain.

Il est décidé qu'on écrira à M. Girard pour le remercier de la complaisance qu'il a mise à donner le plan d'assemblage de la commune de Sandouville. Plan de Sandouville.

Présents : MM. Leprevost, Langlois, de Merval, Deville, Floquet, Houël, Delaquérière, Grégoire, Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance convoquée pour le 28 juin 1829.

Cette séance n'a pas eu lieu; cependant, dans une réunion trop peu nombreuse pour être considérée comme une séance régulière, M. le Préfet communique une lettre de M. le vicomte de La Rochefoucault, qui demande, pour le Musée céramique de Sèvres, plusieurs objets, au nombre de six, découverts à Lillebonne. M. Gaillard sera invité à donner son avis sur l'opportunité de la cession. Objets demandés pour le Musée céramique de Sèvres.

NOTA. — Il y a eu une séance dont le procès-verbal est égaré.

—

Séance du 11 novembre 1829.

M. Gaillard rend compte de la situation des choses à l'égard de M. Holley, relativement à l'accord passé avec

Statue de marbre blanc de Lillebonne. M. Holley.

ce dernier pour la propriété de la statue en marbre blanc. Il pense qu'au moyen des avantages que présentent à M. Holley les offres à lui faites pour le relai de poste à Lillebonne, celui-ci doit céder au département sa part de moitié dans la propriété de la statue, plus son cabinet entier.

M. Holley est appelé à la séance ; communication lui est donnée de la proposition à laquelle il ne répondra que dans quelques jours, si la Commission y consent : accordé. M. Holley se retire.

Distribution intérieure du théâtre de Lillebonne.

M. Gaillard lit un Mémoire plein d'intérêt sur la distribution intérieure du théâtre romain de Lillebonne, c'est-à-dire sur la triple *cavea* ou les divers rangs de loges de ce monument. Il ajoute que les fouilles deviennent de plus en plus importantes, et qu'on a soin de gazonner les murs découverts pour en assurer la conservation. M. le Préfet remercie M. Gaillard, qui reçoit aussi de ses collègues les félicitations les mieux méritées.

Enclos du théâtre. Arbres à arracher.

Il est arrêté que M. le Maire de Lillebonne sera invité à redemander les clés de l'enclos du cirque au locataire, dont le bail est expiré de la Saint-Michel dernière, et à faire arracher les arbres qui s'y trouvent. M. le Préfet annonce ensuite que 400 fr. restent disponibles sur l'exercice courant, et que le conseil général a bien voulu voter de nouveau 2,500 fr.

Médailles communiquées par M. Deville.

M. Deville communique des médailles gauloises et quelques autres parmi lesquelles se trouvent cinq Philippe et quatre Gordien. M. Gaillard pense que toutes ces médailles viennent de la tourbière du théâtre de Lillebonne.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Gaillard, de Mer-

val, Grégoire, Leprevost, Deville, Delaquérière, Licquet.

TH. LICQUET.

—

Séance du 27 mars 1830.

Le procès-verbal de la dernière séance n'étant point représenté ce jour par M. le Secrétaire, la lecture ne peut en être donnée, et elle reste ajournée pour la prochaine séance.

Théâtre de Lillebonne.

M. le Président communique à la Commission une lettre de M. Gaillard, membre correspondant de la Commission à Lillebonne, en date du 16 mars dernier, expositive « qu'il est conduit par l'avancement des fouilles à penser que le corridor courbe qui règne derrière l'arrière-scène, entre sous la route départementale et en occupe le tiers (mesure prise sur la largeur de cette route). » Il croit que la continuation de la route départementale devant être reprise sous peu de mois, il semblerait désirable que le plan actuel de direction de cette route fût modifié de manière à tâcher de conserver la portion indiquée ci-dessus de cette prolongation du corridor courbe. M. Gaillard, en conséquence, propose à la Commission divers moyens de parvenir à ce but, et il estime qu'il y aurait lieu de les communiquer à l'Administration départementale et à MM. les ingénieurs, avec invitation de procéder à l'étude de ces projets, etc.

Sur quoi délibéré, la Commission arrête qu'il sera écrit dans le sens ci-dessus à M. le Préfet, pour porter à sa connaissance l'objet principal en question, et le prier de faire examiner par MM. les ingénieurs s'il y aura moyen, et lequel, d'atteindre le but indiqué par

M. Gaillard, en conciliant l'intérêt du département avec celui de la science.

Musée céramique.

La Commission, ayant à répondre à M. le Directeur des Beaux-Arts, qui avait sollicité le don au Musée céramique de plusieurs échantillons de poteries antiques et autres objets d'art, trouvés à Lillebonne et appartenant au département, avait précédemment délibéré de réclamer à ce sujet les conseils de M. Gaillard, pour connaître les objets doubles, qu'elle considère comme étant les seuls dont elle consentirait à se défaire; mais elle n'a jusqu'à présent reçu aucune réponse de ce correspondant, et elle arrête qu'il lui sera fait, en conséquence, une nouvelle invitation de bien vouloir donner son avis à la Commission, afin qu'elle puisse répondre sans plus de délai à M. le Directeur général des Beaux-Arts.

Statue de marbre de Lillebonne.

La Commission reçoit la communication verbale, qui lui est faite par un de ses membres, de l'intention où sont MM. Holley, de Lillebonne, de réclamer qu'il soit procédé à l'acquisition de la statue de marbre de Lillebonne, soit par la vente qu'ils offrent de faire de leur moitié, soit par toute autre voie à convenir.

Sur quoi délibéré, la Commission considérant qu'il lui paraît essentiellement de convenance pour le pays, de tâcher d'y conserver ce monument qui y a été trouvé, mais qu'elle ne saurait se porter à prendre aucun parti définitif, à moins d'être fixée préalablement sur la valeur vénale de cet objet; délibère qu'avant tout, il sera procédé à l'estimation arbitrale de la statue, à l'effet de quoi la Commission désigne pour son arbitre, M. Langlois, l'un de ses membres (qui veut bien accepter ce mandat), parce que, sur le rapport de MM. les arbitres (l'autre étant à nommer par M. Holley), la Commission avisera au

traité qu'il paraîtrait convenable d'inviter l'Administration à faire vis-à-vis desdits MM. Holley.

Mémoire de M. Gaillard sur le théâtre de Lillebonne.

La Commission, étant informée que M. Gaillard, de Lillebonne, est sur le point de soumettre à l'Académie des Inscriptions les trois Mémoires qu'il vient de terminer sur le théâtre de Lillebonne, croit de son devoir d'écrire à l'Académie pour la solliciter de bien vouloir porter sur les mémoires de M. Gaillard toute l'attention dont elle les croit dignes, afin, d'une part, que le zèle et les études de ce laborieux archéologue puissent être dignement appréciés, et, d'autre part, que la Commission puisse être entièrement fixée par les hautes lumières de l'Académie, sur la justesse des observations et des conjectures de son savant confrère.

Secours à demander au Gouvernement pour les travaux de Lillebonne.

La Commission avait précédemment délibéré de solliciter le concours du Gouvernement pour la suite des travaux des fouilles à Lillebonne, mais n'y ayant aucune réponse, délibère qu'il sera écrit à M. le Préfet, pour l'inviter à bien vouloir reprendre et faire suivre cette demande auprès de Son Exc. le Ministre de l'intérieur. Le besoin et l'importance de ce concours se faisant de plus en plus sentir, ainsi que les mémoires ci-dessus le font vivement ressortir.

Dessins de l'église de St-Paul.

M. André Durand fait hommage à la Commission d'un dessin, par lui fait, d'une vue pittoresque de l'ancienne église de Saint-Paul de Rouen et exprime le désir qu'il aurait de voir la Commission pouvoir utiliser ses services.

Sur quoi délibéré, la Commission agrée, avec tout l'intérêt qu'il mérite, l'hommage que M. A. Durand veut bien lui faire et prie celui de ses membres qui a parlé en son nom de lui exprimer que la Commission sera char-

mée de profiter des occasions d'employer les talents qu'elle lui reconnaît.

Dépense des travaux de fouilles à Lillebonne.

La Commission, envisageant la possibilité des circonstances où elle croirait devoir inviter l'Administration à appliquer à l'achat de la moitié de la statue en marbre de Lillebonne une partie des fonds destinés par le Conseil général aux dépenses d'antiquités départementales, et croyant utile de se ménager, à tout événement, des ressources nécessaires à l'effet ci-dessus, délibère que M. Gaillard, qui veut bien en ce moment diriger les travaux des fouilles, sera invité à donner au plus tôt à la Commission un aperçu des dépenses auxquelles il aurait l'intention de se porter dans cette saison, afin que la Commission puisse juger dans quelles limites il serait nécessaire de renfermer ces travaux, le cas échéant.

Manuscrit de la Coutume de Normandie.

M. Houël, membre de la Commission, met sous ses yeux un manuscrit de la *Coutume de Normandie*, lui appartenant et qu'il croit, ainsi que M. Langlois, antérieur à toute impression de cette même coutume.

Vente faite à Henri V d'Angleterre.

Le même membre communique également à la Commission la copie d'une *vente faite, par plusieurs habitants de Rouen, à Henri V d'Angleterre*, du terrain sur lequel l'ancien château du Vieux-Palais fut construit (du 13 mai 1418). L'original de cet acte existe aux Archives des notaires sous la voûte du palais.

Visite faite au Gros-Horloge, à Rouen.

M. A. Leprevost informe la Commission qu'il a visité récemment la cloche dite d'*argent* de cette ville, avec M. Girardin, professeur de chimie, et qu'ils se sont assurés que sa matière ne consistait qu'en cuivre et en zinc. M. Leprevost a relevé l'inscription de cette cloche et une autre placée au bas de la cage de l'escalier, dont il fait

hommage à la Commission. Il exprime qu'il lui paraît urgent et la Commission délibère que M. Langlois voudra bien dessiner les figures existantes sur un grand cercle mobile orné de bas-reliefs, non observé jusqu'à ce jour, et existant autour du cadran.

Présents : MM. J. Rondeaux, président ; Grégoire, de Merval, Houël, Leprevost, Langlois, Deville, Licquet.

TH. LICQUET.

Séance du 13 avril 1830.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars dernier est lu et adopté.

Lettre de M. Gaillard relative à la route départementale de Lillebonne.

M. Gaillard, par une lettre du 30 mars, a informé la Commission que la direction de la route départementale de Lillebonne ne sera pas arrêtée de longtemps, et que, d'ailleurs, il n'est pas certain que l'hémicycle qui doit se trouver derrière le *post-scenium* se prolonge sous cette route, parce qu'on peut supposer que la forme circulaire ne subsiste pas dans toute cette partie et qu'au contraire le théâtre affecte sur sa face septentrionale la forme du carré long qui était ordinaire à ce genre d'édifice. En conséquence, il regarde comme inopportunes plusieurs des observations qu'il a adressées précédemment à la Commission et qui ont été consignées au procès-verbal de la dernière séance. Cette lettre contient des détails curieux sur les résultats des fouilles de Lillebonne.

Sommes dépensées pour les fouilles de Lillebonne.

M. le Préfet donne l'état des sommes dépensées, du 1er décembre 1829 au 22 janvier 1330 pour les fouilles de Lillebonne ; elles s'élèvent à 3,825 fr., ce qui fait environ 300 fr. par mois.

Estimation de la statue.

Il résulte du rapport de MM. Langlois et Flatters que la statue est estimée par le premier à 3,000 fr., et par le second à 6,000 fr. M. Gaillard ajoute que M. Holley propose de céder sa part pour 3,000 fr. ou de donner 1,500 fr. pour celle de la Commission. Sur la proposition de nommer un tiers-arbitre, M. Gaillard exprime un avis contraire. Il propose de partager le différend et d'acheter la statue pour 2,250 fr. Il est délibéré que les deux experts se reverront et tâcheront de s'entendre en se faisant des concessions réciproques.

Bas-relief en pierre découvert chez M. Holley.

M. Gaillard annonce qu'il a été découvert chez M. Holley un bas-relief en pierre, recouvert d'un enduit blanc de lait. Il paraîtrait important que des chimistes s'assurassent de la nature de cet enduit, qui pourrait être destiné à préserver le monument.

Mémoires de M. Gaillard.

Il demande la permission d'envoyer à l'Académie des Inscriptions ses trois derniers mémoires relatifs aux fouilles. M. le Préfet voudra bien écrire au secrétaire de l'Institut à cet effet.

M. Holley est introduit; il lui est donné connaissance de la décision qui vient d'être prise.

M. Noyon: transcription de mémoires.

Il est arrêté que la somme de 50 fr. 40 c. sera payée à M. Noyon, pour transcription des trois mémoires de M. Gaillard.

Inscriptions placées au bas du Gros-Horloge et sur la cloche dite d'*Argent*, copiées par M. Ballin.

M. Ballin, qui s'était joint à MM. A. Leprevost, Girardin et Licquet dans la visite qu'ils ont faite au beffroi de la Grosse-Horloge, avait déposé sur le bureau, avant l'ouverture de la séance, plusieurs exemplaires de l'inscription placée au bas de l'escalier de ce beffroi et de celle qui se trouve sur la cloche dite d'*argent*. Elles ont été copiées par lui avec une exactitude scrupuleuse. Ces exemplaires sont distribués aux membres présents;

il en reste quelques-uns pour les archives de la Commission.

Sur la demande de M. Licquet, la Commission admet M. Ballin au nombre de ses membres et le nomme son secrétaire, en remplacement de M. Licquet, qui se démet de cette fonction.

M. Ballin est nommé secrétaire de la commission.

Présents : MM. de Murat, de Merval, Gaillard, Leprevost, Langlois, Grégoire, Rondeaux, Alavoine, Delaquérière.

TH. LICQUET.

Administration de M. le baron Dupont-Delporte.

—

Séance du 2 décembre 1830.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril dernier est lu et adopté.

M. le baron Dupont-Delporte, préfet, qui a convoqué pour la première fois la Commission, lui témoigne l'intérêt qu'il prend à ses travaux.

M. A. Le Prevost communique une lettre de M. E. Gaillard relative aux fouilles de Lillebonne, et dont le principal objet est de faire connaître à la Commission que M. Herbet, maire de Lillebonne, a vendu pour environ 300 fr. de matériaux sans intérêt, trouvés dans ces fouilles, et qu'il en emploie le produit à la continuation des travaux.

Fouilles de Lillebonne. Vente de matériaux

La Commission apprécie l'utilité de cette opération, mais elle ne peut en méconnaître l'irrégularité. Il est décidé que M. Herbet sera invité à établir un compte détaillé de recette et de dépense qui sera présenté au Conseil général. Il sera également invité à examiner s'il

n'y aurait pas moyen d'employer l'argent destiné aux fouilles d'une manière plus utile à la population nécessiteuse, en diminuant les prix de journée, pour augmenter le nombre des ouvriers ou pour leur assurer du travail pendant plus longtemps.

Antiquités de Lillebonne. Leur translation à Rouen.

On examine s'il ne serait pas à désirer que les antiquités découvertes à Lillebonne et appartenant au département fussent apportées à Rouen, pour être déposées dans le cabinet des Antiques qui doit y être formé ; mais on ajourne toute décision jusqu'à ce que M. le Préfet ait fait le voyage de Lillebonne, et que M. E. Gaillard, à qui il doit être écrit à ce sujet, ait terminé l'inventaire des objets déposés chez M. Lechaptois.

Objets demandés pour le Musée céramique.

Le secrétaire demande si l'on pense faire l'envoi au Musée céramique de divers objets adressés à la Commission dans cette intention par M. Gaillard, et dont voici la désignation : 1° un vase de 3 pouces 1/2 environ de hauteur; forme ronde et sans anses, un pied, un rebord, etc., portant une inscription tracée grossièrement avec une pointe, composée d'un mot dont la partie initiale paraît être *Kilo*, le reste est illisible. Ce vase n'est pas du même rouge que celui qui est ordinaire aux vases gaulois, il tire sur le *jaune clair*. Comme il a été trouvé dans les bains, la moitié en appartient à M. Holley. M. E. Gaillard suppose qu'il était destiné aux parfums dont le poids devait être désigné par le mot qu'on y a tracé ; 2° un goulot de vase grossier, en grès, avec couverte noire ; le haut de ce goulot a quelque chose de bizarre et ressemble à peu près à un *huit* mal fait, dont le bas serait un peu trop large. Cette forme, au surplus, est commune et se trouve en beaucoup de vases antiques existants dans ce pays ; 3° un fragment de vase d'une terre blanchâtre ; 4° un jouet en forme de gros anneau, verni, jaune, sem-

blable à celui de la poterie moderne et du genre de ceux qu'on trouve dans les tombeaux d'enfants. Il provient des bains, et M. Holley pourrait en réclamer la moitié; 5° trois fragments de vases d'une argile légère, deux à couverte d'un noir ardoisé, le troisième puce, très brillant, avec un petit ornement blanc en relief; 6° enfin, deux échantillons de ces verres colorés que Winckelman décrivait avec tant d'admiration. On en fait revivre les couleurs en les trempant dans l'eau.

On pense qu'avant de prendre une décision, M. Gaillard doit être consulté de nouveau pour savoir si le département possède des doubles de ces objets, particulièrement des derniers qui ont surtout fixé l'attention, seul cas où la Commission consentirait à s'en dessaisir.

Dessin de M. Merlin. Figurines de Varvannes.

M. Langlois fait hommage à la Commission, au nom de M. Merlin, peintre paysagiste de Rouen, d'un dessin colorié représentant des figurines fort anciennes, en terre vernissée, trouvées au château de Varvannes, canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe. La Commission accepte ce dessin avec intérêt et prie M. Langlois d'en exprimer ses remercîments à l'auteur.

Petite montre du commencement du XVIIe siècle.

M. Ballin présente à la Commission une petite montre ancienne et de forme oblongue, dont le cadran est émaillé et la boîte de cristal taillé à facettes. Dans une notice sur ce sujet, il établira qu'elle doit avoir été faite vers la première moitié du XVIIe siècle, puisqu'elle porte le nom de *Noël Hubert, horloger au Gros-Horloge à Rouen*, et qu'il s'est assuré que cet horloger a été chargé de la conduite de cette horloge depuis le 20 juin 1623 jusqu'au 17 février 1650.

Il est décidé qu'on enverra la montre à Paris, pour la faire estimer; M. Langlois veut bien se charger de cette mission.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, de Merval, Langlois, Deville, A. Le Prevost, Licquet, Bataille (de Valmont) et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 5 mai 1831.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1830 est lu et adopté.

Le secrétaire fait à la Commission le rapport suivant :

« Le 12 janvier, M. le Préfet a fait connaître à M. Emmanuel Gaillard le résultat de la séance de la Commission du 2 décembre précédent.

Inventaire des antiquités de Lillebonne.

« Par sa réponse du 16 janvier, M. Gaillard indique les motifs qui lui ont fait suspendre l'inventaire des antiquités de Lillebonne. Il assure que tous les objets destinés au Musée céramique sont doubles, à l'exception du petit vase de terre jaune, et pense cependant qu'on devrait faire l'abandon du tout.

Cours d'antiquités de M. de Caumont.

« Il offre à la Commission un exemplaire du *Cours d'antiquités* de M. de Caumont.

Fouilles de Lillebonne. Journées d'ouvriers.

« Une lettre de M. le Sous-Préfet du Havre, en date du 11 avril dernier, fait connaître que les journées des ouvriers des fouilles de Lillebonne ont été réduites à 2 fr. 25 pour le chef d'atelier et 1 fr. 60 pour les autres. M. le Préfet, par lettre du 21 du même mois, les a définitivement fixés à 2 fr. et 1 fr. 50, en laissant à ces ouvriers la faculté d'interrompre momentanément les fouilles lorsqu'ils trouveraient des travaux plus avantageux.

« M. Emmanuel Gaillard a été invité à rédiger un rapport sommaire du résultat des fouilles depuis dix-huit mois, afin d'en donner connaissance au Conseil général.

« Le Sr Lhéric, marchand de curiosités à Paris, a estimé à 25 fr. la petite montre dont il a été fait mention dans la dernière séance ; le Sr Max, autre marchand plus renommé, à porté l'estimation à 30 fr. ; M. A. Le Prevost l'a achetée provisoirement à ce prix, mais il offre à la Commission de la lui recéder, si elle le désire.

Petite montre du commencement du XVIIe siècle.

« J'ai pensé qu'il était désirable d'avoir *une liste exacte des membres de la Commission depuis son origine ;* mais il y avait quelque incertitude sur la régularité de la nomination de trois membres et sur la qualité des Commissaires inspecteurs ; M. le Préfet, sur ma proposition, a bien voulu la faire cesser par l'arrêté suivant :

Liste générale des membres de la commission.

« Nous, conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, officier de la Légion d'honneur,

« Vu l'arrêté de l'un de nos prédécesseurs du 29 novembre 1821, portant réorganisation de la Commission des antiquités ;

« Vu le registre des procès-verbaux de cette Commission ;

« Vu les lettres de MM. Floquet fils, du 15 janvier 1831, et Houël, du 25 du même mois ;

« Considérant qu'on n'a pu retrouver les actes qui ont conféré à ces Messieurs le titre de membres de la Commission des antiquités,

« Avons arrêté et arrêtons :

« ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission des antiquités :

Commission des antiquités. Nominations des membres.

MM. Floquet fils, greffier en chef de la Cour royale de Rouen, à compter du 10 décembre 1824;

Houel, avocat, président du Tribunal civil de Louviers, à compter du 12 janvier 1825;

Deville, receveur des contributions à Rouen, à compter du 7 juillet, même année.

« Art. 2. — Les personnes auxquelles l'arrêté du 15 décembre 1821 confère la qualité de *commissaires-inspecteurs des antiquités* sont considérées comme membres de la Commission des antiquités, à compter de la même époque. (*Voir* le Recueil administratif, p. 341 et suivantes.)

« Art. 3. — D'après le vœu exprimé dans le procès-verbal de la séance du 13 avril 1830, M. Ballin, chef de la 1re division à la Préfecture, est nommé membre et secrétaire de la Commission des antiquités.

« Art. 4. — Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des procès-verbaux de la Commission des antiquités, à la suite de celui de la prochaine séance.

« Fait à Rouen, en l'Hôtel de la Préfecture, le 26 avril 1831.

« *Signé :* Bon Dupont-Delporte. »

Rapports faits à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Médaille d'or et Mention honorable obtenue par M. Emml Gaillard.

« La liste annoncée ci-dessus se trouve à la fin du registre, p. 422, où j'ai l'honneur de vous présenter deux rapports faits à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres par sa Commission des antiquités de la France. Dans la séance du 31 juillet 1829, une médaille d'or a été donnée à M. Emmanuel Gaillard pour divers Mémoires relatifs aux antiquités de Lillebonne. Dans celle du 16 juillet 1830, il a été mentionné honorablement pour ses trois dissertations sur le théâtre antique de Lillebonne, et M. A. Le Prevost a obtenu une médaille d'or pour la description d'un riche dépôt d'argenterie romaine, trouvé dans la commune de Berthouville,

Médaille d'or obtenue par M. A. Le Prevost.

arrondissement de Bernay, département de l'Eure, le 21 mars 1830.

« J'arrive, Messieurs, au principal objet de votre réunion, la statue de marbre blanc, trouvée le 31 mars 1828, en fouillant l'une des salles du balnéaire romain de Lillebonne, situé sur un terrain appartenant à M. Holley.

Statue de marbre de Lillebonne. Estimation.

« Vous vous rappelez, Messieurs, que, d'après un marché qui a dû être passé avec ce propriétaire, en avril ou mai 1828, et dont je n'ai qu'une copie informe, sans date, les objets d'antiquités découverts sur son terrein, par suite de fouilles faites aux frais du département, appartiennent par moitié aux parties contractantes. Vous avez désigné, dans votre séance du 27 mars 1830, M. Langlois pour procéder à l'estimation de cette statue, de concert avec l'arbitre de M. Holley, qui a choisi M. Flatters. Ces deux experts se sont réunis le 30 du même mois : M Langlois a estimé la statue 3,000 fr. Dans votre séance du 13 avril, vous avez exprimé le vœu que les deux arbitres eussent une seconde entrevue, pour arrêter une nouvelle estimation, en se faisant des concessions réciproques. Cette entrevue n'a point eu lieu, mais par une lettre du 13 février 1830, M. Emmanuel Gaillard annonçait que M. Holley offrait la somme de 1,000 fr. pour faire cesser l'indivis, ou demandait qu'on lui fît des offres plus fortes.

« La Commission a prié M. le Préfet de proposer au Conseil général de voter une somme de 1,500 fr. pour l'achat de la moitié de la statue de marbre de Lillebonne, qui appartient à M. Holley. »

Des remercîments seront adressés à M. Emmanuel Gaillard et à M. Merlin.

Remercîments à M. Emm[l] Gaillard et à M. Merlin.

Objets demandés pour le Musée céramique.

Il a été arrêté ensuite que l'envoi des objets demandés pour le Musée céramique serait ajourné indéfiniment.

M. Ludovic Vitet nommé inspecteur général des monuments historiques.

Le Secrétaire a donné lecture d'une circulaire en date du 29 octobre 1830, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur annonce que M. Ludovic Vitet est nommé Inspecteur général des Monuments historiques du royaume.

Présents : MM. le Préfet, De la Querrière, Rondeaux, Langlois, de Merval, Grégoire, Alavoine, Licquet et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 20 août 1831.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

Le secrétaire fait à la Commission le rapport suivant :

Fouilles et statue de Lillebonne. Votes du Conseil général.

« M. le Préfet ayant fait un rapport au Conseil général sur les fouilles de Lillebonne, en a obtenu le vote de 2,500 fr. pour la continuation des travaux, et de 1,500 fr. pour l'achat de la statue de marbre.

Rapport de M. Emm^l Gaillard.

« J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau le rapport de M. Emmanuel Gaillard, en date du 5 mai, lequel a été présenté au Conseil général.

Travaux des fouilles de Lillebonne, suspendus et repris.

« Le 17 Juin, M. le Préfet a ordonné la suspension des travaux de Lillebonne dans la crainte qu'ils ne fussent mal dirigés ; mais quelque temps après, il a invité MM. Langlois, Deville et Grégoire à se rendre sur les lieux pour exprimer leur avis à cet égard ; M. Emmanuel Gaillard en ayant aussi été averti, ces quatre membres de la Commission se sont réunis à Lillebonne le 23 juillet.

Ils ont reconnu que les fouilles ont toujours été exécutées d'une manière convenable et dans l'intérêt de la science.

« D'après leur rapport du 26 juillet, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, M. le Préfet a écrit le 11 août, à M. le Sous-Préfet du Havre, de faire reprendre les travaux, en les portant à la partie supérieure, afin de dégager la galerie circulaire extérieure du côté de l'ouest, ainsi que les pièces contiguës à cette galerie. Il a prescrit aussi de déblayer le côté des gradins de manière à pouvoir circuler de plain-pied devant les salles supérieures, et de faire recouvrir le dessus des murs avec du gazon posé en talus, afin d'en assurer la conservation.

« Des dispositions doivent être prises pour la destruction des arbres fruitiers qui obstruent les gradins et pour la vente des matériaux inutiles.

« Une somme de 437 fr. 60, reste des fonds actuellement disponibles, a été mandatée au nom de M. Herbet. »

Fouilles sur la propriété du sieur Pimare.

D'après l'avis ouvert par plusieurs membres, la Commission reconnaît l'avantage qu'il pourrait y avoir à étendre les fouilles de Lillebonne sur une propriété voisine du théâtre et de celle de M. Holley, et qui appartient à M. Pimare. M. Emmanuel Gaillard sera prié de s'occuper des moyens de réaliser ce projet.

Destination à donner aux antiquités de Lillebonne.

On examine de nouveau la question de savoir s'il conviendrait mieux de laisser à Lillebonne les antiquités qu'on y a découvertes et celles qu'on espère y découvrir encore, ou de les placer dans le Musée des Antiques de Rouen. Ce dernier avis semble prévaloir; mais on s'en réfère à la décision du Conseil général, auquel la question sera soumise lors de sa prochaine session.

Manuscrits précieux relatifs à l'ancienne abbaye de Fontenelle.

La Commission attacherait beaucoup d'intérêt à voir figurer dans la Bibliothèque de Rouen deux manuscrits précieux sur l'ancienne abbaye de Fontenelle, qui sont actuellement dans la Bibliothèque du Havre, où il est fort difficile d'en obtenir la communication. On exprime l'avis que la Bibliothèque de Rouen devrait offrir en échange quelques ouvrages d'un intérêt plus général dans un port de mer.

M. le Préfet veut bien se charger d'entretenir M. le Maire du Havre de cet objet, à son prochain voyage en cette ville.

Tombeaux de la chapelle de la Vierge (Cath. de Rouen).

Il promet aussi de s'occuper de faire nettoyer les tombeaux de la chapelle de la Vierge de la Cathédrale de Rouen, et d'aviser aux moyens de faire déposer au Musée des Antiques de Rouen quelques statues d'un travail précieux actuellement abandonnées, provenant de l'ancien jubé de l'église de Fécamp.

Listes des principaux objets trouvés à Berthouville.

M. Auguste Le Prevost a fait hommage à la Commission d'un opuscule de sa composition, intitulé : *Liste des principaux objets trouvés à Berthouville.*

Présents : MM. le Préfet, Alavoine, De la Quérière, Auguste Le Prevost, Deville, Grégoire, Langlois, Rondeaux et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 29 décembre 1831.

Le procès-verbal de la séance du 20 août est lu et adopté.

Le secrétaire fait à la Commission le rapport suivant :

« Le 23 août dernier, conformément à votre désir, j'ai adressé les remercîments de la Commission à M. Emmanuel Gaillard, pour l'offrande qu'il lui a faite du *Cours d'Antiquités* de M. de Caumont, et à M. Merlin, pour son dessin des figurines de Varvannes. (V. la séance du 5 mai.)

Remercîments à M. Emm^l Gaillard et à M. Merlin.

« Le 24, M. le Préfet a écrit à M. Emmanuel Gaillard, pour l'inviter à s'occuper de l'exécution du projet d'entreprendre des fouilles sur le terrein du sieur Pimare.

Fouilles sur le terrain du sieur Pimare.

« Le 4 octobre, M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics a autorisé l'emploi de la somme de 1,500 fr. votés par le Conseil général pour l'acquisition de la statue de marbre blanc de Lillebonne, dont M. Holley est propriétaire pour moitié.

Acquisition de la statue de marbre de Lillebonne.

« M. le Préfet s'est occupé peu de temps après de déterminer, avec l'autorité municipale, le local où pourrait être établi le Musée d'Antiquités départementales, et s'est décidé pour la galerie dont une partie est consacrée au Cabinet d'Histoire naturelle. La statue y a été transportée, suivant le vœu exprimé par la Commission.

Etablissement du musée d'antiquités.

« Dès le 22 juillet, M. le Préfet a écrit à M. Holley, pour lui donner avis du vote du Conseil général, et, le 6 octobre, il a chargé M. Herbet, maire de Lillebonne, de lui faire connaître que la somme de 1,500 fr était à sa disposition. Cependant il résulte d'une lettre de M. Herbet, en date du 8 du courant, que M. Holley veut exiger une somme plus forte ; M. le Préfet, dans sa réponse du 14, a allégué les motifs qui doivent rendre inadmissible cette prétention tardive.

Statue de marbre de Lillebonne

Fouilles de Lillebonne.

Emploi du produit de la vente des matériaux.

« Le 2 septembre, M. le Ministre du Commerce a autorisé l'application aux travaux des fouilles de Lillebonne des 747 fr. 19 cent. provenant des ventes irrégulières de matériaux faites par M. Herbet. Cette somme doit être à peu près épuisée maintenant.

Vente des arbres et des matériaux inutiles de Lillebonne.

« Le 14 décembre, M. le Préfet a autorisé la vente des arbres du théâtre romain de Lillebonne, que la Commission a jugé nécessaire de faire abattre, ainsi que des matériaux inutiles découverts récemment; mais, d'après les règles de la comptabilité départementale, le produit de cette vente sera porté au compte des *produits extraordinaires*, et ne pourra pas être appliqué à la recherche des antiquités.

« Je vais maintenant, Messieurs, vous donner lecture de trois arrêtés récents de M. le Préfet, qui seront transcrits au registre de vos procès-verbaux :

Musée départemental. Création.

« Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du département de la « Seine-Inférieure, Officier de la Légion d'honneur,

« Vu nos lettres des 27 août et 28 septembre derniers, « à l'effet d'inviter le Maire de Rouen à faciliter la fonda- « tion d'un Musée départemental dans l'un des locaux « appartenant à la ville;

« Vu les lettres de M. le Maire de Rouen, des 30 sep- « tembre et 25 octobre, desquelles il résulte que le Con- « seil municipal a mis à notre disposition la galerie de « Sainte-Marie, pour y recevoir les objets d'art destinés « à former un musée; que le même Conseil a voté une « somme de 500 fr. pour faire face aux premiers frais « qu'entraînerait cet établissement;

« Vu la délibération du Conseil général du départe- « ment de la Seine-Inférieure, prise dans sa session du « 12 novembre 1831, qui approuve la proposition du

« Préfet de créer un Musée d'antiquités départementales « et qui vote, pour concourir audit établissement, une « somme de 1,800 fr., à prendre sur les fonds libres « du budget de 1831, en exprimant l'opinion formelle « que ce Musée *ne peut convenablement exister qu'à « Rouen;*

« Considérant que, depuis plusieurs années, le « département a consacré des fonds aux fouilles du « théâtre antique de Lillebonne; qu'elles ont produit des « objets d'art qu'il importe de recueillir et de classer « pour le plus grand avantage des arts et des sciences,

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. — *Un Musée départemental* sera créé dans « la maison de Sainte-Marie.

« Art. 2. — Les objets d'art actuellement existants à « Lillebonne y seront transportés dans le plus bref délai ; « ceux que l'on trouvera par la suite recevront la même « destination.

« Art 3. — Un appel sera fait à tous les citoyens amis « des arts, qui voudraient concourir à augmenter, par « des dons, cette précieuse collection; les noms des do- « nateurs seront inscrits sur les objets dont ils auraient « enrichi le musée, et signalés à la reconnaissance pu- « blique par la voie de la presse.

« Art. 4. — Le Musée départemental est placé sous la « surveillance de la Commission des antiquités, à laquelle « sera adjoint le Maire de Rouen, lorsqu'il ne sera pas « membre de cette Commission.

« Art. 5 — Le Musée sera régi et administré par un « directeur nommé par le Préfet, qui recevra pour les « peines et soins une indemnité annuelle.

« Il aura sous ses ordres un garçon de salle dont le « traitement est fixé à 400 fr.

« Art. 6. — Les mesures d'ordre et de police, pour ce « qui concerne l'intérieur de l'établissement, seront dé-

« terminées par un règlement que la Commission des « antiquités soumettra à l'approbation du Préfet.

« Fait à Rouen, le 10 décembre 1831.

« *Signé :* Bon DUPONT-DELPORTE. »

« Le présent arrêté a été approuvé par M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics, le 16 décembre 1831.

Nomination de M. Deville.

« Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du département de « la Seine-Inférieure, Officier de la Légion d'honneur,

« Vu l'article 5 de notre arrêté du 10 décembre der- « nier, portant création d'un Musée départemental dans « la ville de Rouen,

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. — M. Deville, membre de la Commis- « sion des antiquités, est nommé directeur du Musée « départemental.

« Art. 2. — Autorisation lui est accordée de s'ad- « joindre M. Langlois, membre de la Commission des « antiquités, pour l'aider dans la régie et l'administration « du Musée.

« Fait à Rouen, le 19 décembre 1831.

« *Signé :* Bon DUPONT-DELPORTE. »

Nomination de plusieurs membres : MM. H. Barbet, de Stabenrath, Brevière, Pouchet et Herbet.

« Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du département « de la Seine-Inférieure, Officier de la Légion d'honneur,

« Vu l'article 5 de notre arrêté du 10 décembre der- « nier, portant création d'un Musée départemental dans « la ville de Rouen,

« Avons nommé et nommons membres de la Commis- « sion des antiquités :

« MM. Henry Barbet, Maire de Rouen;

« De Stabenrath, membre de la Société des anti- « quaires de Normandie;

« MM. Brevière, membre de la Société d'Emulation;
« Pouchet, professeur d'histoire naturelle;
« Herbet, maire à Lillebonne.

« Fait à Rouen, le 19 décembre 1831.

« *Signé:* Bon DUPONT-DELPORTE. »

Musée des antiquités. Local.

Après cette lecture, M. Barbet expose que le local du Cabinet d'histoire naturelle n'est pas assez grand pour recevoir le Musée des antiquités, qu'il propose de placer à l'Hôtel-de-Ville, se réservant toutefois de consulter le Conseil municipal à ce sujet. M. le Préfet, M. Barbet, et quelques autres membres décident de se rendre à l'Hôtel-de-Ville après la séance, afin de visiter les locaux qui pourraient être les plus convenables pour l'établissement projeté.

Lettre de M. Herbet.

M. Emmanuel Gaillard donne communication d'une lettre de M. Herbet, qui ne croit pas devoir accepter le titre de Commissaire inspecteur des antiquités. La même lettre contient quelques détails sur les travaux de Lillebonne.

Projet de voyage archéologique de M. Emel Gaillard.

M. Emmanuel Gaillard fait part à la Commission de son projet d'entreprendre un voyage archéologique dans la Seine-Inférieure et l'Eure, et prie ses collègues de lui indiquer les points les plus intéressants à visiter; il annonce ensuite l'intention d'offrir au Musée d'antiquités :

Objets offerts pour le Musée, par M. Emel Gaillard.

1° Une pierre trouvée dans une ancienne chapelle de la maison d'Harcourt, et représentant une croix pommelée aux quatre coins, avec deux lettres grecques. Cette chapelle, aujourd'hui détruite, était située à l'ouest du château;

2° Un sarcophage en forme d'auge, trouvé dans la même chapelle.

Inventaire des objets d'antiquités trouvés à Lillebonne.

Médailles offertes pour le Musée, par M. Mary.

L'inventaire des objets d'antiquités trouvés à Lillebonne, dressé par M. Emmanuel Gaillard, est remis à M. Deville, ainsi que 73 médailles romaines en bronze, découvertes sur le plateau de la côte des Deux-Amants, et données au Musée par M. Mary, substitut du procureur du roi.

Rapport sur le Vieil-Evreux, par M. de Stabenrath.

M. de Stabenrath, substitut du procureur du roi, fait hommage à la Commission des deux exemplaires du Rapport qu'il a fait à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, sur les nouvelles fouilles qu'elle avait fait entreprendre au Vieil-Evreux, et qu'il s'était chargé de diriger (janvier 1831).

Dessins de l'église de Moulineaux.

M. Langlois présente les dessins de l'église de Moulineaux, qu'il a faits pour la Commission. Il exprime en même temps le désir que des mesures soient prises pour assurer la conservation de cette église, dont on lui a assuré que la vente était projetée.

Vitraux de St-Wandrille.

M. Barbet appelle l'attention de la Commission sur les débris des vitraux de Saint-Wandrille. On propose de prier M. Lemarié, membre du Conseil général, de savoir quelles seraient à cet égard les dispositions de M. Lenoir, son parent, à qui appartiennent ces vitraux.

Antiquités qui doivent exister dans la forêt de Maulévrier.

M. De la Quérière lit une lettre de M. Lesage aîné, de Caudebec, relative à des fouilles commencées dans la forêt de Maulévrier, près Caudebec, et d'après lesquelles on pourrait espérer d'y faire des découvertes intéressantes. M. le Préfet communique un passage d'une lettre qu'il a reçue sur le même sujet.

Une autre lettre est communiquée à la Commission ; elle est de M. le Sous-Préfet du Havre, qui annonce que les administrateurs de la Fabrique de Fécamp ont déclaré qu'ils entendaient conserver les bas-reliefs qui faisaient anciennement partie de la façade du Jubé, leur projet étant d'en orner une chapelle qu'ils veulent faire restaurer aussitôt qu'ils le pourront (*Voir* la séance précédente).

Bas-reliefs du jubé de l'église de Fécamp.

On ouvre l'avis de demander pour le Musée le Christ qui était autrefois dans la salle de la Cour d'assises, et qui est précieux par son antiquité.

Christ de la Cour d'assises.

Présents : MM. le Préfet, Alavoine, Barbet, Brevière, De la Quérière, Deville, Emmanuel Gaillard, Grégoire, Auguste Le Prevost, Langlois, Licquet, Pouchet, Rondeaux, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 4 octobre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1831 est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le rapport suivant :

« MESSIEURS,

« Peu de jours après votre dernière séance, non-seulement les offres y mentionnées ont été effectuées, mais plusieurs autres encore ; je pense que vous jugerez convenable de faire transcrire dans votre registre la liste de

Musée départemental. — Objets offerts.

ces objets, ainsi qu'elle a été insérée dans les journaux de Rouen par les soins de M. Deville; la voici :

Journaux des 20 janvier, 4 mars et 4 juin 1832.

NOMS des DONATEURS.	QUALITÉS et DEMEURES.	DÉSIGNATION des OBJETS OFFERTS.
MM.		
Deville	Membre de la Commission des antiquités, directeur du Musée d'antiquités, à Rouen.	Cercueil gallo-romain en plomb, découvert à Rouen, rue Saint-Gervais. Huit médailles gauloises en bronze. Une médaille gauloise en argent, trouvée à Lillebonne. Cinq médailles gauloises en argent, très petit module. Vingt médaillles romaines en bronze. Empreinte en plomb d'une paix, représentant un *ecce homo*. Poteries trouvées dans d'anciens tombeaux. Lampe antique en terre vernissée. Anciennes pièces de monnaie française.
Langlois	Directeur de l'école de dessin, membre de la Commission des antiquités, adjoint au directeur du Musée départemental, à Rouen.	Trente médailles romaines en argent.
Licquet	Membre de la Commission des antiquités, conservateur de la Bibliothèque publique à Rouen.	Vase en fonte, dans la forme d'un Diota.
E. Gaillard	Membre de la Commission des antiquités, à Rouen, rue des Bons-Enfants, 105.	Sarcophage en pierre; pierre sculptée, découverte à Lillebonne. Vase en verre, orné d'une peinture émaillée, découvert le long d'une voie romaine à Trouville-en-Caux.

NOMS des DONATEURS.	QUALITÉS et DEMEURES.	DÉSIGNATION des OBJETS OFFERTS.
MM.		
Aug. Le Prevost. . .	Membre de la Commission des antiquités, à Rouen, rue de Buffon, 21.	Petit cercueil gallo-romain, découvert à Rouen, rue du Renard. Chapiteau, orné de bas-reliefs, provenant de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville.
Lefoyer.	Propriétaire de la maison de Pierre Corneille, rue de la Pie, à Rouen.	Fragments de la croix en fer de la flèche de la cathédrale de Rouen. Petit modèle en fer de la même croix. Porte de la maison de Pierre Corneille.
Mary.	Substitut du procureur du roi, à Rouen, rue de la Prison, 33.	Soixante-treize médailles romaines en bronze, découvertes sur le plateau de la côte des Deux-Amants.
Reiset	Receveur général.	Dix-neuf médailles romaines en argent.
L. Quesnel.	Propriétaire.	Fonts baptismaux en pierre, avec têtes sculptées, du XIIe siècle. Fragments d'un petit obélisque en pierre.
De Cambry	Directeur de la Monnaie.	Médaille gauloise en argent.
E. De la Quérière. . .	Membre de la Commission des antiquités.	Support de statue, sculpté, provenant de la démolition de la chapelle de Sainte-Venisse, commune du Bois-Guillaume. Pavés faïencés, tirés de la même chapelle. Bustes en médaillons de François Ier et de Henri VIII, moulés sur les originaux existant à l'hôtel de Bourgtheroulde. Clé de voute sculptée, en

NOMS des DONATEURS.	QUALITÉS et DEMEURES.	DÉSIGNATION des OBJETS OFFERTS.
MM. De la Quérière (*suite*).		pierre, provenant de l'église de Saint-Herbland. Deux bas-reliefs, en pierre, tirés de l'église Saint-Cande-le-Jeune. Meneau sculpté en pierre, provenant de l'ancien bureau des finances, place de la Cathédrale. Médailles romaines, en bronze, trouvées à Rouen et à Lillebonne.
Cécille.	Capitaine de frégate, rue de Crosne - hors - Ville, 31.	Arc et flèches caraïbes (Guiane française).
Frère père.	Ancien libraire, quai de Paris.	Ancienne arme à feu, ornée de dessins incrustés en ivoire. Médaille fondue avec le métal de la cloche de Georges-d'Amboise, l'an II de la République.
César Marette	Propriétaire, à Clères.	Hache celtique en silex, trouvée à Claville-Motteville. Inscription sur plaque d'étain, découverte dans les fondations d'une ancienne maison. Six médailles romaines en bronze. Une médaille en argent. Cinq anciennes pièces de monnaies françaises, découvertes dans le château de Clères. Fragment d'une meule antique, en pouding, trouvée dans la commune de Montcauvaire, près de Monville.

NOMS des DONATEURS.	QUALITÉS et DEMEURES.	DÉSIGNATION des OBJETS OFFERTS.
MM.		
Bertran.	Avocat, quai du Havre.	Fragment d'un bas-relief en bois, provenant de l'église de Bellencombre. Médailles romaines en bronze. Plusieurs pièces d'anciennes monnaies françaises.
Paumier.	Maître de chapelle à la cathédrale de Rouen.	Vase exécuté au tour, avec le bois d'un des pieux de l'ancien pont de Rouen.
Yon	Propriétaire, à la Cerlangue.	Grande urne antique, en terre rouge, découverte à la Cerlangue.
Fallue.	Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, contrôleur des Douanes à la Mailleraye.	Fragments d'une urne funéraire, en terre blanche, découverts dans la commune de la Cerlangue. Plusieurs petits vases romains en terre rouge. Trois fibules antiques, en bronze doré. Amulette en bronze, trouvée dans une urne antique.
Nicétas Periaux. . . .	Imprimeur à Rouen, rue de la Vicomté, 55.	Trois médailles romaines en argent. Deux médailles en bronze. Quinze pièces de monnaie française et du moyen-âge.
Lamy	Manufacturier à St-Aubin, près Darnétal.	Fragments de la cloche Georges-d'Amboise.
Hersan	Instituteur, à Vaudancourt, près Gisors.	Médaille romaine en bronze.
Floquet fils.	Membre de la Commission des antiquités, à Rouen.	Dix-neuf médailles romaines en argent.

NOMS des DONATEURS.	QUALITÉS et DEMEURES.	DÉSIGNATION des OBJETS OFFERTS.
MM.		
Grout	Docteur-Médecin à Rouen.	Bas-relief en albâtre.
Pinard de Boishébert.	Propriétaire au Grand-Couronne.	Style antique trouvé au Grand-Couronne, dans un cercueil en pierre.
De Maupassant	A Rouen, rue Beauvoisine.	Boiserie sculptée du xve siècle.
Barthélemy	A Rouen, rue St-Patrice, 27.	Médaille romaine en bronze.
Delamare fils.	A Arques.	Ancien boulet en fer, trouvé dans les fortifications d'Arques. Médaille romaine en bronze.
Rouland.	Banquier à Rouen, rue St-Eloi, 15.	Vase et gobelet en verre, Médaille en bronze, trouvés dans une sépulture romaine rue du Renard, à Rouen.
L'abbé Gossier.	Rue du Nord, 1.	Lectionnaire du xve siècle, manuscrit in-folio sur vélin, orné de vignettes dorées, avec sa reliure et ses fermoirs.
Debonne.	A Rouen, rue du Champ-des-Oiseaux, 41.	Plusieurs médailles et monnaies anciennes.
Mme Hector Warnery.	A Rouen, rue Ganterie, 74.	Fragment de bas-relief en bois.

Objets achetés par M. le Directeur.

M. le Directeur a, en outre, acheté pour le compte du Musée les objets ci-après désignés, avec leur prix :

Une médaille gauloise pesant...	1G. 54^g	....	27^f	»
Id. id. id.	» 34	....	12	»
A reporter.....			39^f	»

Report.....			39 f	»
Une médaille gauloise pesant..	»G.	32 g	 10	»
Id. d'Honorius (rare)	1	11	 22	»
Un écu d'or de Philippe de Valois.	1	13	 15	»
Un mouton d'or de Charles V...	»	46	 9	»
Trente-sept médailles romaines			19	60
Sept pièces de monnaies.....			6	25
Deux médailles romaines, grand bronze.....			»	50
Bassin en cuivre du xve siècle, servant pour la quête dans une ancienne église du département			3	»
Petit mortier en bronze, époque de la Renaissance			4	50
Médaillon de bronze de Henri II..... Id. id. de Henri IV..... Id. id. de Marie de Médicis....			15	»
Un masque en fer avec sa visière complète....			12	»
Deux bas-reliefs en bois, de la fin du xvie siècle Trois bas-reliefs en albâtre..... du xve siècle			50	20
TOTAL.....			206 f	05

Voyage à Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Le 25 janvier, M. le Préfet, informé que l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis menace ruine et qu'elle mérite l'attention des antiquaires, a invité MM. Emmanuel Gaillard, Grégoire et Pouchet à la visiter. Le premier a écrit à ce sujet une lettre qui va vous être communiquée, le second a déclaré qu'il était urgent de prendre des mesures pour prévenir la chute imminente du portail, et le troisième s'est chargé de faire quelques dessins des parties les plus curieuses du monument.

MM. Langlois, Pouchet et moi nous avons fait de nouveau ce pélerinage, le 25 mars, par un très mauvais temps. M. Langlois a fait un croquis d'un des panneaux de la porte d'entrée et d'un braket qui se trouve dans une portion de l'église, derrière l'autel.

Adam et Ève, vitrail.

Parmi les vitraux, l'un des plus remarquables représente la tentation d'Adam et d'Eve ; l'arbre de la science du bien et du mal est au milieu ; le serpent, qui a un grand développement, s'enroule non-seulement autour du tronc de cet arbre, mais encore il étreint de ses extrémités les deux personnages dont il se rend ainsi le maître. Ce vitrail a été grossièrement barbouillé de noir pour en cacher les nudités. Cette circonstance serait peut-être favorable pour en obtenir la cession, si l'on voulait faire les frais d'y substituer un autre vitrail ; nous en avons parlé au desservant qui nous a répondu, avec raison, qu'il ne pouvait rien décider à cet égard sans l'assentiment de la fabrique.

Fouilles de Lillebonne.

M. le Sous-Préfet du Havre ayant fait connaître en février que les 747 fr. provenant des ventes de matériaux faites précédemment étaient employés, M. le Préfet a délivré depuis cette époque deux mandats de chacun 500 fr. pour la continuation des fouilles de Lillebonne ; M. le Sous-Préfet annonçait en même temps que le grand couloir extérieur, situé vers l'ouest, est entièrement déblayé. On y a trouvé plusieurs parties d'escalier, dont les emmarchements sont encore conservés : les travaux ont dû être reportés à l'intérieur.

Musée départemental placé dans le cloître de Sainte-Marie.

En conséquence de l'arrêté du 10 décembre 1831, par lequel M. le Préfet a créé un Musée départemental d'antiquités, le Conseil municipal de Rouen vient d'affecter à cet établissement l'ancien cloître de Sainte-Marie, et a voté 1,500 fr. pour subvenir aux premiers frais.

D'un autre côté, M. le Préfet a chargé notre confrère, M. l'architecte des bâtiments civils, de dresser le devis des dépenses d'appropriation de ce local. Ce devis, montant à 4,617 fr. 30 c., a été présenté au Conseil général, avec invitation de voter non-seulement cette somme, mais en-

core 2,000 fr. pour les frais d'ameublement, de transport, etc., outre les 2,500 fr. alloués chaque année pour la continuation des fouilles de Lillebonne.

Statue de marbre blanc de Lillebonne, payée à M. Holley.

M. Holley a consenti à accepter les 1,500 fr. qui lui avaient été offerts pour l'acquisition de la moitié à lui appartenante de la statue de marbre découverte dans sa propriété à Lillebonne, le 31 mai 1828; il en a touché le prix au mois de mars dernier.

M. Emmanuel Gaillard annonce que M. Holley serait disposé à céder son cabinet.

Voyage archéologique de M. Em^el Gaillard.

Il entre dans quelques détails sur le plan qu'il s'est tracé pour le voyage archéologique qu'il se propose d'entreprendre très incessamment : ses vues sont approuvées.

Château des ducs de Normandie, à Lillebonne.

D'après la proposition du même membre, M. le Préfet sera prié de charger MM. Langlois et Grégoire, accompagnés de deux de leurs élèves, de se rendre au château des ducs de Normandie, à Lillebonne, afin d'en faire un plan géométrique très exact, avec l'indication de tous les matériaux, en ayant soin de signaler toutes les irrégularités qui existent dans la construction, ainsi que toutes les singularités qu'on pourrait y découvrir ; ils y joindront les élévations, les coupes et tous les détails nécessaires, ainsi que des vues perspectives, afin de pouvoir exécuter ultérieurement le plan en relief de ce monument d'un haut intérêt, unique en son genre, et dont on craint la prochaine destruction.

Objets offerts par M. de Stabenrath.

M. de Stabenrath communique de vive voix quelques renseignements sur les voies romaines dans le département de l'Eure, et fait don à la Commision : 1° de deux fragments de verre irisé antique, trouvés dans les bains du Vieil-Evreux ; 2° de deux médailles du Bas-Empire,

trouvées à Beaumont-le-Roger ; le même membre se charge de procurer au Musée des antiquités une collection des ciments, marbres et briques, etc., qu'on a découverts dans les ruines du Vieil-Evreux. La Commission accepte cette offre avec reconnaissance.

Eglise de Moulineaux.

M. Langlois fait sentir tout l'intérêt qu'on doit attacher à la conservation de la petite église de Moulineaux. On convient de remettre à M. le Préfet, pour le Conseil général, un Mémoire tendant à obtenir des fonds pour y faire les réparations les plus urgentes, et dont M. Grégoire est invité à rédiger un devis approximatif.

Séances de la Commission fixées au premier jeudi de chaque mois. Remplacement du président.

On arrête que dorénavant la Commission tiendra une séance tous les premiers jeudis de chaque mois, à une heure, sans préjudice des séances extraordinaires dont on pourrait reconnaître la nécessité. On arrête aussi qu'en cas d'absence du président et du vice-président, le plus ancien des membres présents en fera les fonctions.

Présents : MM. Alavoine, Brevière, Deville, Emmanuel Gaillard, Langlois, Pouchet, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 5 juillet 1832.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'un extrait du procès-verbal de la dernière session du Conseil général, relatif aux antiquités. Le voici :

« Sur le rapport de son troisième bureau le Conseil alloue :

Extrait du procès-verbal du Conseil général. Musée des antiquités.

« A l'article 34 du budget facultatif, une somme de 6,600 fr. pour la création d'un Musée départemental d'antiquités à Rouen, à la condition que les raccords nécessaires seront faits pour mettre en harmonie le style d'architecture gothique des deux salles du couvent de Sainte-Marie, offertes par la ville de Rouen, et aux frais de mise en état desquelles elle concourt ;

Eglise de Moulineaux.

« A l'article 38 bis, 500 fr. pour subvention aux réparations de l'église de Moulineaux, considérée comme intéressante sous le rapport de l'art, à la condition que cette église sera préalablement érigée en chapelle, et que la localité se sera obligée au surplus de ses réparations et à son entretien ultérieur. (*Extrait de la* 8e *séance du* 9 *juin* 1832, p. 60.)

Musée d'antiquités ; visite du local.

M. le Préfet annonce qu'il vient de visiter, avec M. Grégoire, le local affecté au Musée des antiquités.

Fouilles commencées dans la forêt de Maulévrier ; par M. Lesage.

M. De la Quérière lit une notice de M. Lesage, sur les fouilles qu'il a commencées dans la forêt de Maulévrier. Elle est remise à M. le Préfet.

Médaille en or d'Auguste.

M. Deville présente deux petites médailles d'or d'Auguste, fort bien conservées.

Buttes du Héron et de Vittefleur.

M. de Stabenrath entre dans quelques détails sur une butte située au Héron; un autre membre parle de celle de Vittefleur, où l'on a trouvé un grand nombre de squelettes sous lesquels était une mosaïque romaine.

Flèche de la Cathédrale.

M. Alavoine donne quelques explications sur les travaux de la flèche de la Cathédrale.

Hôtel du Bourgtheroulde; souscription pour en mouler les bas-reliefs.

M. Langlois rappelle tout l'intérêt que présentent les bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde, où l'on remarque des dégradations récentes et dont on doit craindre de voir s'achever la destruction entière peut-être dans peu d'années. Il demande qu'on les fasse mouler pour les déposer au Musée. La dépense ne s'élèverait qu'à 250 fr.; mais M. le Préfet ayant dit qu'il ne pouvait prendre sur lui de l'ordonner sans un vote spécial du Conseil général, on a proposé d'y pourvoir au moyen d'une souscription qui a été ouverte à l'instant.

Ont souscrit :

MM. LE PRÉFET.	15 fr.
DEVILLE	15
LANGLOIS.	10
Auguste LE PREVOST.	10
DE MERVAL	10
GRÉGOIRE.	10
DE STABENRATH	10
BREVIÈRE	10
Total.	90 fr.

Présents : MM. le Préfet, Alavoine, Brevière, De la Quérière, Deville, Grégoire, Auguste Le Prevost, de Merval, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 2 août 1832.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire lit son rapport en ces termes :

« Depuis la dernière séance, M. le Préfet est allé, le 26 juillet, visiter l'église de Moulineaux.

Eglise de Moulineaux ; notice historique.

« La notice historique sur cette ancienne église, rédigée par M. Deville pour le Conseil général, a été déposée aux archives de la Commission.

« M. Lesage, de Caudebec, a envoyé plusieurs morceaux d'antiquités découverts, soit dans la forêt de Maulévrier, soit à Caudebec, savoir : une tuile et des fragments de tuiles et de poteries romaines et une assez grande quantité de médailles romaines et françaises, avec une petite figurine en bronze ; le tout a été remis à M. Deville.

Objets trouvés dans la forêt de Maulévrier.

« Par lettre du 25 juillet, M. E. Gaillard a fait connaître la destruction totale du château de Guillaume-le-Conquérant à Lillebonne, ce qui ne permet plus de réaliser le projet consigné dans le procès-verbal de la séance du 4 juin.

Château des ducs de Normandie, à Lillebonne.

« Il annonce en même temps la vente prochaine d'un bâtiment et ses dépendances qui furent jadis des portions essentielles du théâtre romain de Lillebonne, et demande que le département en fasse l'acquisition.

Théâtre romain de Lillebonne ; vente d'un bâtiment y attenant.

« M. E. Gaillard termine sa lettre en promettant très prochainement un rapport sur les fouilles exécutées à Lillebonne, depuis le mois de septembre 1831. »

Fouilles de Lillebonne, depuis le mois de septembre 1831.

Après cette lecture, M. de Stabenrath présente onze médailles romaines offertes au Musée des antiquités par M. Coquet, juge au Tribunal de première instance. Il donne, en son propre nom, trois médailles de bronze trouvées au Vieil-Evreux.

Médailles offertes par MM. Coquet et de Stabenrath.

Notice sur l'abbaye de l'Ile-Dieu.

Le même membre donne lecture d'une notice sur l'abbaye de l'Ile-Dieu ; mais il la remporte pour y faire quelques améliorations, et l'analyse en sera insérée dans un autre procès-verbal.

Livre offert par M. Dieusy.

M. le Secrétaire présente, au nom de M. Dieusy, employé à la Préfecture, un petit volume dont il fait hommage à la Commission pour le Musée des antiquités. Ce livre est intitulé : *Caroli Patini introductio ad historiam numismatum*, Amsterdam, 1683.

Présents : MM. Brevière, Deville, Langlois, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 7 août 1832.

Le procès-verbal de la séance du 2 août est lu et adopté.

M. Brevière se met au nombre des candidats à la place de directeur du Musée.

L'objet de la convocation était de concerter une démarche près de M. le Maire de la ville de Rouen, dans l'intérêt de notre confrère M. Brevière, qui se met au nombre des candidats à la place de directeur du Musée, dans le cas où, comme on l'assure, M. Descamps dût être mis à la retraite, à cause de son grand âge. MM. De la Quérière, Deville, Langlois, A. Le Prevost et Licquet se sont chargés de cette mission.

Baptistère curieux trouvé dans les débris de l'ancienne église de Bruneval.

M. De la Quérière communique une lettre de M. Pinel, du Havre, où il est question d'un baptistère curieux qui se trouve dans les débris de l'ancienne église de Bruneval, commune supprimée et réunie à Saint-Jouin.

M. le Préfet sera prié de demander ce baptistère pour le Musée des antiquités.

M. Langlois donne des détails sur une statue qui passe pour être celle de Guillaume-le-Conquérant et qu'on voit à Saint-Victor-l'Abbaye-en-Caux, dans l'épaisseur d'un mur qui fait partie de l'église paroissiale.

Statue de Guillaume-le-Conquérant, à Saint-Victor-l'Abbaye.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; De la Quérière, Deville, Grégoire, Langlois, A. Le Prevost, Licquet et Ballin.

BALLIN.

Séance du 6 septembre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 7 août est lu et adopté.

M. Deville rend compte de la mission relative à M. Brevière, qui a été le principal objet de la séance du 7 août; la Commission, n'ayant pas trouvé M. le Maire, lui a adressé une demande.

Mission relative à M. Brevière.

M. De la Quérière communique une lettre de M. Lesage, de Caudebec, relative au projet de faire des fouilles dans la forêt de Maulévrier.

Projet de fouilles dans la forêt de Maulévrier.

M. le Préfet sera prié d'inviter M. de Montaigu, garde-général, à se charger de la direction du travail et d'y consacrer une somme de 60 fr.

M. Langlois annonce que les bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde seront finis demain. D'après la demande de M. Pellegrin, les épreuves de ces bas-reliefs qui sont destinées au Musée départemental d'antiquités, seront déposées provisoirement dans les bâtiments de Sainte-Marie ou dans ceux de la Mairie; M. Langlois est chargé de ce soin.

Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Nomination d'une Commission composée de : MM. Gaillard, Le Prevost, Deville. Instruction relative aux reconnaissances archéologiques.

Sur la proposition de M. Gaillard, il est nommé une Commission composée de MM. Gaillard, Le Prevost et Deville, pour s'occuper d'un projet d'instruction à l'effet de répandre les connaissances archéologiques dans le département et d'obtenir des communications.

Présents : MM. Deville, Langlois, De la Quérière, E. Gaillard, Rondeaux et Ballin.

BALLIN.

Séance du 4 octobre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre est lu et adopté.

Baptistère de Bruneval. — Fouilles à faire dans la forêt de Maulévrier.

Le secrétaire annonce que M. le Préfet a écrit le 11 septembre au Sous-Préfet du Havre, pour le baptistère de Bruneval; à MM. Lesage et de Montaigu, pour les fouilles à faire dans la forêt de Maulévrier.

Eglise de Blainville-Crevon.

M. Langlois expose la nécessité de faire quelques réparations au portail de l'église de Blainville-Crevon, dont une partie menace ruine. Cette église, qui est une ancienne collégiale, est un beau monument qui mérite d'être conservé. M. Grégoire promet de se rendre sur les lieux, lorsque ses occupations le lui permettront.

Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Le même membre annonce que le moulage des bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde est fini et qu'ils sont déposés à Sainte-Marie, où ils pourront rester jusqu'à ce qu'on les place dans le Musée des antiquités.

Notice historique sur l'abbaye de l'Ile-Dieu, par M. de Stabenrath.

M. de Stabenrath donne une nouvelle lecture de sa *Notice historique sur l'abbaye de l'Ile-Dieu*, située dans une île de l'Andelle, près Vascœuil, département de l'Eure.

Un chanoine de Saint-Laurent-en-Lyons, Hugues de Saint-Jovinien, ayant fait bâtir en ce lieu une cellule où il vécut dans les austérités et la pénitence, son exemple fut bientôt imité par plusieurs autres saints personnages qui vinrent s'établir aux environs, et l'abbaye fut fondée en 1187, du consentement de Henri II, par Renauld de Pavilly et Gauthier de Vascœuil, pour réunir ces ermites sous une règle commune, qui fut celle de l'ordre des Prémontrés. L'église fut dédiée d'abord en 1207 par Gauthier, ensuite en 1267 par Eudes Rigault, tous deux archevêques de Rouen. Elle est construite en pierres blanches et en croix; les proportions sont belles et son style sévère; le portail est moderne et doit dater de 1669, époque de la reconstruction du bâtiment qu'habitaient les moines. Ces édifices sont bien conservés. M. de Stabenrath donne une description détaillée de l'église, ainsi que de plusieurs des tombes assez nombreuses qui s'y trouvent, et dont il a reproduit quelques figures dans un dessin joint à sa notice (1). Il cite ensuite quelques-unes des cent-quinze chartes originales, provenant de cette abbaye et conservées dans les archives du département de l'Eure; la plus ancienne est de 1207.

Présents: MM. Langlois, de Stabenrath, De la Quérière, Grégoire et Ballin.

BALLIN.

(1) Depuis la rédaction de la notice de M. de Stabenrath, l'abbaye de l'Ile-Dieu, devenue une filature, a perdu en très grande partie son caractère monumental. Les dalles tumulaires ont été transportées, par les soins de M. Edouard Quesnel, dans l'église d'Auzouville-sur-Ry, où elles sont encore. Il est désirable qu'elles n'y restent pas trop longtemps, du moins à l'état de pavage, où elles s'altèrent chaque jour.

Séance du 8 novembre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre est lu et adopté.

Eglise de Blainville-Crevon.

M. Grégoire annonce qu'il s'est rendu à Blainville-Crevon avec M. Langlois; il assure que l'état de l'église n'offre pas le moindre danger et n'exige que de légères réparations.

Statues des anciens seigneurs de Blainville.

M. Auguste Le Prevost dit être allé, il y a cinq ou six ans, à Blainville et y avoir vu dans les fossés, au bas du château, deux statues des anciens seigneurs; il demande qu'on s'informe si elles existent encore. M. Langlois se charge de prendre des informations à ce sujet près de M. Delorier.

Marbre noir du tombeau d'Agnès Sorel.

M. Deville annonce qu'il a eu une conférence avec le propriétaire d'un marbre noir provenant du tombeau d'Agnès Sorel, qui était autrefois à Jumiéges et autour duquel est gravée une inscription.

MM. Deville et Grégoire sont invités à aller examiner ce marbre, qu'il serait à désirer de pouvoir placer au Musée des antiquités.

Sculptures de la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville.

M. Langlois fait une proposition tendante à la conservation des sculptures extérieures de la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville.

Il demande que les pierres soient imbues d'huile de poisson commune pour en arrêter la détérioration. La dépense est évaluée tout au plus à 30 fr., que M. le Préfet sera prié d'allouer. M. Grégoire est invité à se rendre sur les lieux avec M. Langlois, pour diriger le travail et faire le devis d'un appentis qui serait destiné à garantir les sculptures des injures du temps.

Le même membre annonce que le vitrail votif de l'église de Moulineaux a souffert de nouvelles dégradations, et il exprime le vœu, accueilli par la Commission, de faire placer à l'extérieur une claie en osier pour le préserver des atteintes des pierres.

Vitrail de l'église de Moulineaux.

M. Langlois est invité à reproduire d'une manière exacte et en dessins coloriés les précieuses peintures et tous les chapiteaux remarquables de Saint-Julien, enclave des Chartreux, à Rouen.

Peintures de Saint-Julien, enclave des Chartreux, à Rouen.

On ouvre l'avis de s'occuper de la confection d'un *Vocabulaire archéologique*, contenant non-seulement la définition des mots employés spécialement par les archéologues, mais encore la représentation des objets qu'ils servent à désigner. La Commission reconnaît que cette entreprise offrirait beaucoup d'intérêt et d'utilité pour les amateurs d'antiquités, dont elle faciliterait singulièrement les études.

Vocabulaire archéologique.

Il est donné lecture d'une lettre, en date du 30 octobre dernier, dans laquelle M. le Maire exprime toute sa bienveillance pour M. Brevière, et les motifs qui ne lui ont pas permis d'accueillir la recommandation de la Commission qui l'avait présenté comme candidat à la place de conservateur du Musée de Rouen.

Lettre de M. le Maire, relative à M. Brevière et à la nomination du conservateur du Musée de Rouen.

Le Secrétaire présente à la Commission la liste des souscripteurs pour le moulage des bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde; elle contient quarante et un noms et se monte à trois cent neuf francs, qui ont été remis au mouleur, le sieur Pellegrin, le 30 octobre dernier.

Moulage des bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Cette liste sera transcrite sur le registre des procès-verbaux à la suite de celui-ci.

Présents : MM. Auguste Le Prevost, Langlois, de Stabenrath, Brevière, Deville, Grégoire, de Merval et Ballin.

BALLIN.

Liste des Souscripteurs pour le moulage des bas-reliefs de l'Hôtel du Bourgtheroulde, exécuté par le Sieur Pellegrin, sculpteur à Rouen.

MM.	LE PRÉFET, Président de la Commission.	15 fr.
	Henry BARBET, Membre de la Commission.	25
	RONDEAUX, Vice-Président de la Commission.	10
	DEVILLE, Directeur du Musée, Membre de la Commission.	15
	LANGLOIS, Adjoint au Directeur, Membre de la Commission.	10
	ALAVOINE, Architecte, Membre de la Commission.	5
	BREVIÈRE (Henry), Membre de la Commission.	5
	DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Membre de la Commission.	5
	FLOQUET fils, Membre de la Commission.	10
	GAILLARD (Emmanuel), Membre de la Commission.	10
	GRÉGOIRE, Membre de la Commission.	10
	LE PREVOST (Auguste), Membre de la Commission.	10
	LEVER (le Marquis), Membre de la Commission.	10
	DE MERVAL, Membre de la Commission.	10
	DE STABENRATH, Membre de la Commission.	10
	A Reporter.	160 fr.

	Report.	160 fr.
MM.	BAROCHE fils, Avocat.	5
	BAROCHE père.	5
	BAUDRY (Frédéric).	10
	BELLENGER (Hippolyte)	5
	BERTRAND, Avocat.	5
	CHÉRUEL, Professeur d'histoire au Collége royal.	5
	DESMARETS (Ezéchiel).	5
	DESTIGNY.	5
	DIBON (Paul).	10
	DURÉCU.	5
	FLAUBERT père, Docteur en Médecine.	5
	FLAUBERT (Achille).	5
	FRÈRE (Edouard).	5
	HAULON, Négociant.	10
	HESBERT.	5
	LAINÉ-CONDÉ	10
	MAILLE (Eugène), Député.	10
	MAILLE (Mlle Caroline).	5
	PIMONT.	5
	POTTIER.	5
	OURSEL (Prétextat).	1
	SUCHET (Edouard).	5
	TOUGARD, Avocat.	5
	TRONSON-DUCOUDRAY.	3
	WALTER (Louis).	5
	VINGTRINIER, Docteur-Médecin. . . .	5
	Total.	309 fr.

BALLIN.

Séance du 6 décembre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

Fouilles de Lillebonne.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Emmanuel Gaillard, en date du Havre, le 23 novembre, où il rend compte des fouilles de Lillebonne depuis le mois de juillet dernier.

On a déblayé en grande partie une salle dont la porte cintrée et bouchée avec des *moëllons romains* avait été découverte ce printemps dans le corridor intérieur.

La précinction qui sépare la *media* de l'*ima cavea* a été également déblayée, et l'on connaît maintenant où elle commençait et finissait, dans le sens de sa largeur, ce qui était fort important pour déterminer certaines circonstances d'un haut intérêt.

M. Gaillard annonce l'envoi d'un plan relevé par M. Tastu, capitaine d'état-major du génie, et appelle l'attention sur l'indication d'un puits placé au sein du portique de l'est. Il y trouve une nouvelle preuve de l'opinion où il est que le théâtre perdit une partie de sa forme dès le temps où les Romains dominaient encore la contrée, et qu'alors l'édifice servit non-seulement aux représentations scéniques, mais encore à l'habitation humaine.

Terrain du sieur Renault, attenant au théâtre romain de Lillebonne.

Le secrétaire lit ensuite une lettre de M. Herbet, maire de Lillebonne, en date du 2 décembre; elle contient de nouveaux renseignements sur les fouilles, et expose la nécessité d'acheter un terrain qui coupe le grand couloir et occupe l'emplacement de la principale entrée du théâtre à l'ouest. Ce terrain, estimé 1,858 fr., doit être vendu le 12 décembre courant.

La Commission apprend avec une vive satisfaction que M. le Préfet a chargé M. Herbet de se rendre adjudica-

taire de ce terrain, et de faire vider le puits dont M. Gaillard a parlé, et dans lequel il espère trouver des objets curieux.

D'après la demande de M. Emmanuel Gaillard, M. Grégoire est prié de vouloir bien se charger de faire deux ou trois copies du plan précité.

Vue du château de Mesnières.

Le secrétaire fait hommage à la Commission, de la part de M. Lepasquier, d'une vue du château de Mesnières.

Dessins de Saint-Julien. — Vitrail de Moulineaux.

M. Langlois annonce que M. le Préfet a jugé à propos d'ajourner la confection des dessins de Saint-Julien et l'achat d'une claie pour garantir le vitrail de l'église de Moulineaux.

La Commission croit devoir insister auprès de M. le Préfet sur l'importance de préserver le vitrail d'une destruction totale, et le prier de considérer qu'il ne s'agit que d'une faible dépense d'environ 16 fr.

Nomination de M. Pottier.

D'après l'avis ouvert par M. Langlois, la Commission décide de proposer à M. le Préfet d'admettre au nombre de ses membres M. Pottier, littérateur très recommandable et digne successeur de M. Licquet dans la place de Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen.

Hommage à la mémoire de M. Licquet.

La Commission saisit cette occasion de consigner à son procès-verbal le vif regret qu'elle éprouve de la perte de M. Licquet, qui, par ses connaissances étendues, particulièrement en ce qui concerne l'histoire du pays, était un de ses membres les plus distingués, et qui, par ses qualités sociales, avait su se concilier l'estime et l'affection non-seulement de ses collègues, mais encore de toutes les personnes qui ont eu des relations avec lui.

Marbre d'Agnès Sorel.

M. Deville annonce avoir visité avec M. Grégoire le prétendu marbre d'Agnès Sorel. Ils ont reconnu

que c'est une pierre d'ardoise en mauvais état et par conséquent de peu de valeur intrinsèque. M. Deville fait remarquer que l'entrepreneur qui l'a placé où il se trouve maintenant, pour servir de base au balcon d'une maison de la *rue Saint-Maur*, l'avait acheté dans un lot de pierres.

Statues des anciens seigneurs de Blainville.

M. Langlois a reçu de M. Delorier une lettre où il annonce que les statues des anciens seigneurs de Blainville sont entièrement détruites; il communiquera cette lettre à la prochaine séance.

Eglise Saint-Ouen.

La Commission prie M. le Préfet de vouloir bien inviter M. le Maire de Rouen à faire supprimer la petite serre qui a été construite derrière Saint-Ouen, et à faire réparer les dégâts occasionnés par cette construction. Elle demande également qu'on retire les peupliers qui ont été plantés trop près de l'église, et qui doivent nuire à la solidité des fondations, tant par l'extension de leurs racines que par l'humidité qu'ils entretiennent dans cet endroit.

Présents: MM. Auguste Le Prevost, Deville, Langlois, Pouchet, de Merval et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 21 décembre 1832.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté.

Théâtre de Lillebonne, terrain du sieur Renault.

M. le Préfet annonce qu'il s'est rendu adjudicataire du terrain du sieur Renault, attenant au théâtre de Lillebonne, moyennant 2,500 fr., outre les frais.

M. Langlois donne communication de la lettre de M. Delorier, mentionnée dans la séance précédente; en voici un extrait :

Statues des anciens Seigneurs de Blainville; lettre de M. Delorier.

« Je suis très flatté du choix que vous voulez bien faire de moi dans ce pays pour seconder vos savantes explorations; mais, hélas! le vandalisme des habitants de ce bourg ne me laisse que le regret de ne pouvoir même vous offrir la description fidèle des statues sur lesquelles vous me demandez des renseignements; il en existait deux, en effet : l'une d'homme, revêtue de l'armure des chevaliers chrétiens au XIIIe ou XIVe siècle, la tête découverte; l'autre, de femme en costume de châtelaine, de la même époque. L'une et l'autre, couchées, étaient, autrefois, de chaque côté du chœur de notre ancienne église, dont il ne reste aucune trace; elles recouvraient, dit-on, les restes et représentaient les images de Jean de Mauquenchy, dit Mouton, sire de Blainville, fait maréchal de France en 1368, mort en 1391, et qui avait fondé les chapelles de Saint-Jean et de Sainte-Catherine à Blainville, par acte du 24 juin 1335, et de haute et puissante dame, etc., etc., etc. . . son épouse. Toutes deux avaient les mains jointes sur la poitrine, les extrémités des doigts dirigées vers le ciel. Bien que ces statues fussent en pierre, les mains de la femme étaient en marbre blanc; cette même femme avait à chacun de ses côtés et à ses pieds un enfant agenouillé, dans l'attitude de la prière; sa ceinture, comme le ceinturon du chevalier, était ornée de plusieurs moutons sculptés en relief; aux pieds du dernier était encore un mouton de grosseur mi-nature, accroupi et la tête haute. Tous ces moutons semblent, en effet, ainsi que vous le dites, être les armes parlantes des seigneurs du lieu, qui, en rapport de noms avec Blain, Belain et Bélier, auraient inspiré la dénomination de notre *Blainville*. Toutefois, les véritables armes des sires de Blainville étaient, au temps des Croisades et

même encore à la fondation de notre collégiale en 1489, une croix d'argent à croisettes d'or recroisetées sur champ d'azur; mais, pour en revenir à nos moutons, il n'en reste que celui qui se trouvait aux pieds de Jean de Mauquenchy, et dont M. Lequin, ancien huissier de ce canton, est encore possesseur. Les parties éparses de la dame châtelaine, qui fut la première brisée, sont, depuis plus de douze ans, enfouies parmi les matériaux qui forment les fondements d'un four et d'un cellier appartenant ici à un sieur Mouquet, maçon. Ces parties ont été tellement mutilées et rompues que, lors de leur dernier emploi, on n'y aurait reconnu aucune trace de l'art qui les avait formées. Le sire de Blainville était, comme on vous l'a rapporté, gisant, depuis longtemps, sur le bord des fossés de l'ancien château, lorsqu'un vieux berger, assez original de sa nature, s'avisa de construire lui-même une habitation sur les ruines du castel, avec tous les nobles débris qui se trouvaient sous sa main. Le guerrier Mauquenchy, déjà réduit en buste, fut alors placé par ce berger en guise de poteau cornier à l'un des angles de ce nouvel édifice; mais, comme tout l'art possible n'avait pas présidé à cette construction, trois années furent à peine écoulées qu'elle s'écroula, et que le maréchal Mouton, faible Atlas, se trouva en quelque sorte pulvérisé sous les décombres. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de plus positif relativement aux objets d'art dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir. »

Fouilles dans la forêt de Maulévrier.

La Commission s'est occupée des fouilles récemment exécutées, d'après les ordres de M. le Préfet et par les soins de MM. Lesage et Dumoutier de Montaigu, dans la forêt de Maulévrier. On y a découvert les restes d'une construction romaine de soixante-six pieds de long sur environ quarante de large, d'une autre grande construction non encore déblayée, et d'un caveau.

MM. Gaillard et de Stabenrath donnent connaissance du voyage qu'ils ont fait pour visiter ces antiquités, et présentent leurs rapports qui resteront déposés aux archives avec la lettre de MM. Lesage et de Montaigu, et le plan qu'ils y ont joint. La Commission ayant jugé, après avoir pris connaissance de ces pièces, que l'on pouvait attendre d'heureux résultats de ces fouilles, a demandé qu'une somme de 500 francs y fut affectée. M. le Préfet a promis d'en faire la proposition au Conseil général et d'accorder provisoirement une nouvelle somme de 50 francs pour la continuation des travaux.

Monuments historiques.

En conséquence d'une circulaire en date du 11 novembre dernier, par laquelle M. le Ministre du commerce demande des renseignements sur les monuments historiques, et particulièrement sur les églises de ce département, M. le Préfet invite la Commission à lui fournir les moyens de répondre d'une manière satisfaisante, et lui remet divers documents qui avaient déjà été recueillis sur cette matière en 1821 et 1822.

MM. les Membres présents promettent de s'occuper de ce travail et même de se livrer à quelques investigations propres à le rendre aussi complet que possible.

Statistique des églises.

M. Emmanuel Gaillard saisit cette occasion pour exposer les avantages et la nécessité de composer une statistique des églises, en faisant un appel aux habitants des diverses localités qui se sont occupés de recueillir des renseignements sur celles des environs de leurs demeures. (*Voir* la circulaire de M. le Préfet, insérée au *Recueil administratif*, p. 663.)

Cercueils en plâtre des Roches.

M. Langlois parle de deux cercueils qui se trouvent aux Roches, commune d'Oissel, et qu'il espère faire déposer au Musée des antiquités par l'entremise de M. Thorel,

médecin. Il présente une épée provenant de l'un de ces cercueils ; elle était placée dans une espèce de petit auget, à côté du squelette, et est entièrement oxydée.

Cercueil en plâtre de Bérangeville.

Un semblable cercueil a été découvert à Bérangeville (Eure), et l'on y a trouvé des médailles d'or de Philippe-le-Hardi.

Hache en quartz résinite.

Le même membre présente une hache en quartz résinite trouvée au Thuit-Signol (Eure).

Mottes d'Orcher et de Graville.

M. Emmanuel Gaillard fait un rapport relatif à des *Mottes* existantes à Orcher et à Graville, sur une ligne qui semble se diriger vers la Hève. Les détails qu'il contient n'étant guère susceptibles d'être abrégés, en voici la copie :

« Dans mes nombreuses courses, je suis allé au Havre, et de là j'ai voulu voir la *Motte* qui se trouve en un bois, sur la sommité de la côte qui borde la vallée de Seine, entre Ingouville et l'église de Graville.

« Cette *Motte* borde le chemin qui va de Sainte-Adresse à Graville par le haut des côtes ; il faut aller au-delà des dernières maisons de campagne de la côte d'Ingouville et ne pas aller jusqu'à l'endroit où la plaine se montre ; quand on est à ce point, on est à peu près à la hauteur qui domine les premières maisons de la *Barrière d'Or*, et la *Pointe-des-Neiges* paraît devant nous.

« Maintenant que nous savons où la trouver, ce qui est assez difficile à préciser, le lieu n'ayant pas de nom, plaçons-nous sur cette motte, dont la *Douve* est énorme, mais dont l'abrupte de la côte sert de *Douve* du côté déclive. Il est évident qu'en creusant le fossé on a rejeté les terres sur la pointe qu'on voulait isoler, afin d'en faire un pain de sucre plus élevé que la plaine. De ce pain de sucre on aperçoit nettement une autre *motte* qui est à

Orcher, et en se tournant au nord-ouest, il semble qu'on soit là pour recevoir des signaux partis du cap de la Hève, que l'on voit sous la forme d'un point exhaussé ; Graville, entre Orcher et le point sur lequel est l'observateur, est rejeté sur le côté et n'obstrue point la vue. Dès-lors, rien de mieux choisi que cette motte pour en faire une vigie ; car, non-seulement on observe tout ce qui se passe à l'embouchure du fleuve, mais on a des nouvelles de la haute mer par le cap de la Hève et on les transmet à la motte d'Orcher.

« Celle-ci va sans doute porter les nouvelles à l'intérieur, conjecture qu'il importera de vérifier plus tard ; toujours est-il que voici, aux approches de la mer et le long du fleuve, trois points formant ligne et pouvant échanger des signaux.

« De ces trois points, l'intermédiaire, qui est celui que j'ai visité, a une singularité de formation que je ne dois pas passer sous silence : il est, sur un sommet, comme armé d'un *parapet* en terre, et ce parapet n'offre pas de régularité dans son pourtour ; néanmoins, il est visible qu'on a voulu mettre ceux qui, en petit nombre, occupaient ce poste, en état d'être à l'abri ou tout au moins de s'accouder.

« Le tertre de *Crestain,* dont on trouve les vestiges en face des fontaines de Graville, et dont nos devanciers se plaisaient à faire l'antique *Caracotinum*, pouvait recevoir des signaux de ce point élevé qui n'en est pas éloigné, et cette motte-vigie fait perdre à *Crestain* tout son merveilleux, car on comprend maintenant pourquoi ce tertre au bas de la côte, non loin d'Harfleur.

« Puisque nous en sommes sur Harfleur, je dois dire un mot sur la voie romaine qui, venant de Troyes, passant par Paris, Rouen et Lillebonne, se rendait à dix lieues gauloises de cette dernière ville en un point appelé *Caracotinum*.

« Depuis longtemps je soupçonne que l'on ne pourra trouver cette station romaine qu'en la cherchant au bas d'Orcher, du côté d'Harfleur.

« De derniers renseignements me fortifient dans mon idée : il paraît d'abord que la voie romaine, que je croyais perdue à la *Botte*, à huit lieues gauloises de *Juliobona*, se retrouve au hameau du *Camp-Dolent*, à Orcher. De ce camp Dolent, qui rappelle le *Campi-Doglio* (*Capitole*), lieu où l'on trouva des médailles et des armures enterrées, il y a des années, on descend une côte rapide par un chemin aujourd'hui fort excavé, et dans le bas on n'est pas loin de la ferme de *May*, où l'on m'annonce des retranchements. Je rappelle à ce sujet et fort à propos, je le crois du moins, le fait que contient la description géologique du département, fait sur lequel j'appelle l'attention des antiquaires : il paraît que le cours de la Lézarde a varié, que jadis cette rivière coulait au pied du mont sur lequel est assis Orcher; alors *Caracotinum*, en le supposant au pied de la voie romaine venant du camp Dolent, se trouvait un port qui n'était pas à Harfleur, mais qui n'en était pas loin, et que, jusqu'à plus ample informé, je placerais à la ferme du *May*.

« Ce *Caracotinum* me paraît une ville ayant une appellation qui signifie tête (*cara*) et olivier sauvage, ou figuier, *cotinum*.

« Chose singulière ! il existe à *Orcher* un mamelon qui porte le nom de *Pierre du Figuier*. Cette pierre servait d'amers. C'était la limite du droit de pêche des sires de Tancarville ; l'autre limite était au Val-Varin, hameau de Saint-Jean-de-Folleville. Cette pierre du figuier est citée dans la coutume de Normandie non réformée, et dès-lors son antiquité assez reculée se trouve constatée.

« Je sens fort bien le vide et le faible de ces observations, dont, à dessein, je n'avais fait qu'un sujet de conversation au sein de la Commission, mais que son

secrétaire me demande par écrit. J'obéis au désir que ce collègue, si précieux pour nous tous, me manifeste, et j'exprime, en finissant, le regret de n'avoir pas encore pu visiter Orcher avec l'intention d'y chercher *Caracotinum* qui depuis 1743 est l'objet des méditations attentives de nos savants, sans qu'aucun d'eux ait encore songé à aller sur le point marqué par les itinéraires voir si au May ou ailleurs il ne retrouvera pas des tuiles, des briques, des tombeaux, des murs que la prairie cache peut-être profondément.

« Quant à moi, je dis à mes aimables collègues : Messieurs, je vous donne rendez-vous l'an prochain au *Camp-Dolent.* »

Mémoires de l'Academie de Dijon; 1er et 2e liv. 1832.

La Commission ayant reçu les deux premières livraisons des Mémoires de l'Académie de Dijon pour l'année 1832, M. Pottier est invité à en rendre compte.

Présents : MM. le Préfet, A. Le Prevost, de Stabenrath, Deville, E. Gaillard, Langlois, Pottier et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 7 février 1833.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1832 est lu et adopté.

Eglise d'Yville-s.-Seine.

Il est fait lecture d'une lettre de M. le Maire d'Yville-sur-Seine qui donne quelques détails sur l'église de cette commune, où se trouvent, dit-il, plusieurs tableaux et un beau vitrail représentant l'Annonciation.

Eglise des Authieux ; vitraux précieux.

M. Langlois écrit à M. le Président de la Commission pour lui recommander la conservation d'un des vitraux

de l'église des Authieux qui a besoin de quelques réparations urgentes. Il insiste d'autant plus à cet égard que, par une exception bien rare, la vitrerie peinte de cette petite église était originairement complète et s'est très bien conservée jusqu'à ce jour. Elle a dix à douze fenêtres vitrées en couleur. Les peintures paraissent être de la fin du xve siècle, et il y en a une surtout extrêmement remarquable par la singularité de son sujet. M. Grégoire a promis de se rendre sur les lieux pour examiner ce qu'il y aurait à faire.

Lettre de M. Martin de Villers.

M. Martin de Villers annonce, par une lettre du 1er février, qu'il se fera un plaisir de coopérer aux travaux de la Commission, s'il parvient à recueillir quelques renseignements dignes de l'intéresser.

Eglises monumentales.

M. de Stabenrath fait lecture d'un travail qu'il a composé relativement aux églises monumentales, et qui sera réuni ultérieurement aux documents que les autres membres doivent fournir sur le même sujet.

Présents : MM. De la Quérière, de Stabenrath, Grégoire, Pouchet et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 7 mars 1833.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont.

M. E. Gaillard, qui a déjà fait don à la Commission de la première partie du *Cours d'Antiquités monumentales* de M. de Caumont, présente la 4e partie du même ouvrage, traitant du moyen-âge. 1831, 1 vol. in-8°, avec atlas in-4° oblong.

Il lui est adressé des remercîments, et l'on ouvre l'avis de prier M. le Préfet de faire en sorte que les bibliothèques publiques de ce département souscrivent à cet ouvrage d'un haut intérêt.

Antiquités de Saint-Aubin-Celloville ; lettre du Maire.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Saint-Aubin-Celloville, en date du 12 février, et contenant quelques détails sur les restes d'un camp romain et autres antiquités. Des remercîments lui seront adressés. Quelques membres de la Commission se rendront sur les lieux et l'inviteront à leur communiquer tous les renseignements à sa connaissance ; ils visiteront en même temps les restes d'un réservoir qui se trouve dans le petit vallon contigu à Saint-Adrien et qui conduit à Saint-Crépin-du-Becquet.

Restes d'un réservoir près de St-Adrien.

Camp romain de Saint-Aubin-Celloville.

M. Gaillard signale comme un fait très remarquable que le *Prætorium* du camp dont il vient d'être question était extérieur, ce qui n'a lieu dans aucun autre camp romain à sa connaissance.

Réclamation d'objets d'antiquités appartenant à la Normandie.

En conséquence d'une demande de M. le Directeur du Musée départemental d'antiquités, M. le Préfet fait inviter la Commission à rédiger une délibération bien motivée, tendante à obtenir, de M. le Ministre du Commerce, la cession audit musée, de tous les objets d'antiquités appartenant à la Normandie et qui sont actuellement dispersés dans l'ancien musée des Petits-Augustins, à Paris. MM. Deville, Pottier et Langlois sont chargés de rédiger un mémoire dans ce but et de le remettre à M. le Préfet, sous bref délai.

Moréri des Normands, par l'abbé Guiot.

MM. Em. Gaillard et Aug. Le Prévost appellent l'attention de la Commission sur un manuscrit en trois volumes in-fol°, déposé à la bibliothèque de Caen, et intitulé *Moréri*

des Normands, par l'abbé Guiot, ancien curé du Bourg-la-Reine et bibliothécaire de Saint-Victor. M. le Préfet sera prié de vouloir bien en demander la communication sur récépissé et le dépôt, pendant un certain temps, à la bibliothèque de Rouen, afin qu'on puisse le consulter à loisir. On propose même de réunir un certain nombre d'amateurs, pour en faire la copie à tour de rôle et par portions à peu près égales.

Peintures de Saint-Julien.

La Commission, rappelant sa délibération du 8 novembre dernier, décide de prier de nouveau M. le Préfet avec instance de charger M. Langlois de dessiner les peintures et les chapiteaux de Saint-Julien, enclave des Chartreux, à Rouen, monument d'un grand intérêt et qu'on doit craindre de voir disparaître d'ici à peu de temps.

Présents : MM. Deville, Langlois, Aug. Le Prevost, Alavoine, Em. Gaillard, Pottier et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 4 avril 1833.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

Murailles et médailles romaines à Saint-Valery.

La Commission est informée qu'une découverte de murailles et de médailles romaines a été faite récemment à Saint-Valery ; M. le Préfet sera prié de demander des renseignements à cet égard.

Moréri des Normands.

Il est donné lecture de deux lettres ; l'une de M. le Préfet du Calvados, l'autre de M. le Maire de Caen, par lesquelles ils expriment leurs regrets de ne pouvoir envoyer à Rouen le *Moréri des Normands*, dans lequel plusieurs

savants de la ville de Caen font des recherches fréquentes. M. Em. Gaillard annonce que M. Méritte-Longchamp, de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a bien voulu lui offrir de s'occuper de la copie de ce manuscrit pour lui en faire hommage. M. Gaillard s'empressera alors de le communiquer à MM. les Membres de la Commission.

Peintures de Saint-Julien.

M. Langlois annonce qu'il s'occupera incessamment de faire les dessins des peintures de Saint-Julien, M. le Préfet ayant accédé au désir exprimé à cet égard par la Commission.

Présents : MM. Deville, E. Gaillard, De la Quérière, Pouchet, Langlois et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 2 mai 1833.

Il ne s'est présenté que M. Langlois, qui s'est retiré après une heure d'attente.

Présents : MM. Langlois et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 6 juin 1833.

Les procès-verbaux des séances des 4 avril et 2 mai sont lus et adoptés.

Petit meuble ayant appartenu à Pierre Corneille.

Le secrétaire présente de la part d'une demoiselle de Corday, descendante de la fille aînée du grand Corneille, un petit meuble qu'elle annonce avoir appartenu à son illustre ancêtre. Ce meuble, plaqué en ébène est en mau-

vais état ; il a quinze pouces de long sur dix de haut, et se ferme avec deux portes. Dans l'intérieur est un grand tiroir et six petits ; plus, au milieu, un compartiment plaqué en acajou et bois de palissandre fermé par une petite porte à colonnes et contenant, par derrière, quatre petits tiroirs secrets. La Commission est passée à l'ordre du jour par cette considération qu'on ne peut avoir la preuve incontestable que ce meuble a en effet appartenu à Pierre Corneille.

Dessin du tombeau de la rue du Renard.

M. Brevière présente un dessin d'un tombeau romain découvert le 5 juin dans la *rue du Renard*, à Rouen, et qui est orné d'un bas-relief.

Eglise de Rebets.

M. de Stabenrath donne quelques détails curieux sur l'église de Rebets dont le porche est du XVIe siècle. Il faut remarquer que cette église, qui mérite l'attention des amateurs d'antiquités, a besoin de réparations.

Eglise de Bosc-Bordel.

Il s'étend aussi sur les bas-reliefs du porche de l'église de Bosc-Bordel également du XVIe siècle et qui sont fort remarquables.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Deville, Brevière, de Stabenrath, Langlois et Ballin.

BALLIN.

Séance du 4 juillet 1833.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et adopté.

Tombeau de la rue du Renard donné par M. Roulland.

M. Deville annonce que M. Roulland, banquier, rue Saint-Eloi, consent à donner au Musée d'antiquités le tombeau dont il a été question dans la séance précédente,

ainsi que les autres objets qui pourraient être découverts dans les fouilles qu'il se propose de faire par la suite.

M. le Maire de Saint-Aubin-Celloville envoie une pierre semi-cylindrique d'environ quatorze pouces de longueur sur neuf de large et trois et demi d'épaisseur, d'une espèce de granit, et qu'on suppose avoir servi aux Romains pour écraser le blé. La pierre sera déposée au Musée d'antiquités et une lettre de remercîments sera adressée à M. Mulot fils.

Pierre semi-cylindrique supposé avoir servi aux Romains à écraser le blé.

M. Langlois présente des esquisses coloriées de fresques qui se trouvent dans la petite chapelle de la ferme dite le Logis, située sur la route de Moulineaux à La Bouille. Ces fresques sont les portraits de la famille Carados. M. Langlois est invité à en faire des dessins pour les cartons de la Commission.

Dessins de fresques de la chapelle de la ferme dite le Logis, près Moulineaux.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, Langlois, de Stabenrath, Brevière et Ballin.

BALLIN.

Séance du 7 août 1833.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

M. Deville fait connaître qu'un second tombeau gallo-romain a été découvert *rue du Renard*, dans le terrain de M. Roulland, qui en a fait don, ainsi que du précédent, au Musée d'antiquités, où ils se trouvent maintenant tous deux. Ce tombeau porte l'inscription suivante : ... EVERINI EVERI FILI.

Second tombeau gallo-romain trouvé rue du Renard.

Somme mise à la disposition de la Commission par la Société des Antiquaires de Normandie.

Le même membre annonce que la Société des Antiquaires de Normandie a décidé de mettre à la disposition de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure une somme de 100 fr., ou même de 200, pour opérer des fouilles, à la condition que les objets découverts lui seront acquis. On ajourne la décision à prendre à cet égard.

Nettoyage des portes de la Cathédrale du côté de la cour des Libraires.

La Commission exprime le désir que M. le Préfet veuille bien prendre des mesures pour faire nettoyer et, s'il est possible, restaurer les belles portes de l'avant-portail de la Cathédrale dans la cour des Libraires.

Réparations faites à l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

M. De la Quérière donne connaissance que M. le desservant de Saint-Léger-du-Bourg-Denis fait faire à l'église de cette commune des réparations qui tendent à en altérer le caractère (1). Il désirerait que Mgr l'Archevêque fût engagé à adresser à MM. les Curés et Desservants une circulaire analogue à celle par laquelle Mgr l'Archevêque de Bourges a prescrit de respecter religieusement, dans les travaux à faire aux bâtiments ecclésiastiques, les sculptures, peintures, vitraux et autres objets d'antiquité.

Maison de la cour Saint-Amand.

Dans la supposition que le propriétaire de la maison en bois de la cour Saint-Amand se dispose à la faire remettre à neuf, M. Grégoire sera invité à s'informer s'il consentirait à céder les parties qui pourraient être facilement enlevées.

Présents : MM. Deville, Langlois, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

(1) Le desservant de Saint-Léger-du-Bourg-Denis était alors M. l'abbé Godefroy, qui a si bien réparé à Bonsecours les fautes commises à Saint-Léger, fautes qui étaient beaucoup plus celles du temps que celles des hommes.

Séance du 4 décembre 1833.

Le procès-verbal de la séance du 7 août est lu et adopté.

Le secrétaire annonce qu'il a envoyé à M. le Directeur du Musée tous les objets d'antiquités qui se trouvaient dans les armoires de la Commission, et qu'il s'occupera incessamment d'en dresser un catalogue, d'après les indications consignées au registre, pour le remettre également à M. Deville.

Objets d'antiquités remis à M. le Directeur du Musée.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de M. E. Gaillard, datée du Havre du 14 novembre et relative aux fouilles de Lillebonne. Ce savant entre dans des détails sur la manière de continuer ces fouilles, et exprime le vœu qu'elles ne soient point exécutées par adjudication dans la crainte que l'entrepreneur, intéressé seulement à faire son travail avec économie et promptitude, ne prenne pas toutes les précautions nécessaires pour prévenir les éboulements et pour tirer tout le parti possible de cette opération. Il insiste en outre sur la nécessité d'augmenter le salaire des ouvriers.

Lettre de M. Emmanuel Gaillard relative aux fouilles de Lillebonne.

Nécessité d'augmenter le salaire des ouvriers.

La Commission adopte les vues de M. Gaillard et prie M. le Préfet de les prendre en grande considération.

La Commission revient sur la nécessité de nettoyer les portes de la cathédrale et les tombeaux de la chapelle de la Vierge, surtout de débarrasser le dais du tombeau de Georges d'Amboise de l'amas considérable d'immondices qui en compromet la solidité et pourrait en causer la destruction. Elle prie également M. le Préfet de vouloir bien s'occuper de ces objets, qu'elle regarde comme fort importants, observant qu'il ne s'agit plus, quant à présent, d'une restauration qui pourrait exiger des frais assez con-

Nécessité de nettoyer les portes de la Cathédrale et les tombeaux de la chapelle de la Vierge.

sidérables, mais d'un simple nettoyage, mesure conservatrice qui ne peut être coûteuse.

Maison de la cour Saint-Amand.

M. Deville annonce qu'il a vu le propriétaire de la maison de la cour Saint-Amand, qui n'a manifesté l'intention d'en changer l'aspect que dans l'espoir d'obtenir un haut prix des ornements qui la décorent. M. Deville l'ayant dissuadé à cet égard, il a paru renoncer à rien changer à l'état actuel des choses.

Présents : MM. Deville, Langlois, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 9 janvier 1834.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est lu et adopté.

Manoir d'Agnès-Sorel au Mesnil-sous-Jumiéges.

M. Auguste Le Prevost donne des détails sur une excursion qu'il a faite à la ferme dite le *Manoir d'Agnès*, au Mesnil-sous-Jumiéges. Il y a visité des bâtiments très curieux, notamment un grenier dont la décoration offre les mêmes peintures que la tour carrée de Tancarville. M. Langlois sera invité à en faire le dessin. La charpente de ce grenier est aussi fort remarquable. Enfin il a trouvé, dans les mêmes bâtiments, une cheminée qui mérite également l'attention des amateurs d'antiquités; elle est en tuile et dans le goût de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Cheminée dans le goût du XIVe siècle

Chartes de St-Wandrille égarées.

Le même membre fait connaître qu'en 1822, il a rapporté, de la Sous-Préfecture d'Yvetot et déposé à la Préfecture, plusieurs chartes intéressantes de Saint-Wandrille;

mais on ne sait ce qu'elles sont devenues, et il demande qu'on fasse des recherches pour les retrouver, s'il est possible.

Présents : MM. Rondeaux, Le Prevost, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 8 février 1834.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

M. Langlois s'engage à livrer à la Commission des dessins et une notice sur les peintures du Manoir d'Agnès-Sorel.

Manoir d'Agnès-Sorel. M. Langlois s'engage à en livrer les dessins à la Commission.

Il annonce que les églises de Saint-Ouen, Saint-Vincent, Saint-Maclou et la Cathédrale vont enfin être débarrassées des baraques qui les obstruent.

Baraques qui obstruent les églises.

La Commission exprime le désir que les fouilles de Maulévrier soient continuées jusqu'à épuisement du crédit de 500 fr. alloué par le Conseil général.

Fouilles de Maulévrier.

Elle pense qu'il serait utile d'établir des correspondances dans diverses parties du département pour parvenir à la découverte des antiquités qui peuvent y exister.

Correspondances à établir dans les diverses parties du département.

M. Limare, négociant à Rouen, a donné au Musée des antiquités un fragment de mosaïque romaine trouvé à Crosville, près Cany, il y a un an environ, dans un lieu où avaient été ensevelis une douzaine de cadavres.

Fragment de mosaïque romaine donné par M. Limare.

Reliquaire en cristal de roche.

Un membre appelle l'attention de la Commission sur un reliquaire précieux, sous le rapport de l'art. Ce reliquaire, qui a été vu dans le cabinet de M. Coudrin, grand-vicaire, et doit appartenir au trésor de la Cathédrale, est en cristal de roche, supporté par deux figures d'anges en ivoire, d'un beau travail, avec une inscription sur le pied.

La Commission prie M. le Préfet d'en demander la communication pour le faire dessiner par M. Langlois.

Présents : MM. Langlois, Deville, de Stabenrath, De la Quérière, Grégoire, Pottier et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 6 mars 1834.

Le procès-verbal de la séance du 8 février est lu et adopté.

Fouilles de Maulévrier.

M. Hochet offre de surveiller les fouilles de Maulévrier; M. Lesage, de faire les dessins et la description des objets trouvés.

Objets d'antiquités. Débris de vases, médailles, ustensiles, pied romain, etc.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre en date du 15 février, par laquelle M. Lesage aîné, de Caudebec, donne quelques détails sur les fouilles entreprises dans la forêt de Maulévrier. Bientôt on pourra connaître le plan général de la *villa* que l'on a découverte, et l'on espère trouver quelques objets curieux dans l'intérieur, lorsqu'il sera déblayé. M. Hochet, propriétaire à Caudebec, ancien militaire, amateur d'histoire naturelle et d'antiquités, veut bien se charger de la surveillance des fouilles, et M. Lesage se propose de faire le dessin et la description de tous les objets qu'elles produiront. Deux caisses, envoyées par lui, sont présentées à la Commission; elles contenaient une assez grande quantité de débris de poterie de terre fine, quelques petits morceaux de vases de verre, plusieurs médailles, divers ustensiles de fer ou de cuivre et un pied romain linéaire en bronze, qui se plie en

deux (1). Tous ces objets ont été remis à M. le Directeur du Musée.

MM. Gaillard et de Stabenrath se proposent d'aller visiter ces fouilles dans le courant du mois d'avril.

Fouilles de Lillebonne; déblai de la grande salle de l'Ouest.

Par lettre du 4 mars, M. Herbet fait connaître que les travaux de Lillebonne ont été repris le 21 février; les huit ouvriers qu'il a employés ont enlevé environ 575 mèt. cubes de mauvaise terre, jusqu'au 1er mars, dans la grande salle nouvellement découverte vers l'ouest, et dont la moitié environ se trouvait alors déblayée.

Découverte d'une médaille de Faustine.

Cette fouille n'a produit qu'une médaille de Faustine et une autre fruste. Plus on se rapproche de l'intérieur, plus on trouve de matériaux, ce qui fait espérer que la suite de l'extraction sera plus productive en objets curieux.

Reliquaire de l'archevêché.

Par lettre du 25 février, Monseigneur l'Archevêque annonce que le reliquaire dont la Commission désire avoir le dessin est dans le cabinet de M. l'abbé Fayet, vicaire-général, et que M. Langlois peut aller le dessiner quand bon lui semblera.

Antiquités d'Etretat. Lettres de M. Cochet.

M. Emmanuel Gaillard donne communication de deux lettres de M. Cochet, séminariste d'Étretat, sur l'existence d'une villa romaine dans le territoire de cette commune, et sur les antiquités du moyen-âge qu'on y a découvertes à diverses époques.

Vases d'argent trouvés par un paysan.

M. Langlois dit à cette occasion qu'un paysan d'Étretat a trouvé, il n'y a pas très longtemps, deux vases d'argent pesant 7 livres, et sur lesquels on remarquait des figures, notamment un homme ayant des ailes aux pieds; malheu-

(1) Dans le tome IX (p. 173-79) des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, M. Deville a publié, sur ce dernier monument, une curieuse dissertation intitulée : *Note sur un pied à mesurer, en bronze, découvert dans la forêt de Maulévrier, auprès de Caudebec, en* 1834

reusement, ces vases ont été vendus à un orfèvre qui les a probablement détruits. Cependant M. Gaillard s'engage à écrire à M. Boucherot pour tacher d'obtenir à cet égard des renseignements plus précis. Il propose ensuite de conférer à M. Cochet le titre de correspondant pour les cantons de Goderville, Criquetot-l'Esneval et Fécamp. La Commission prie en conséquence M. le Préfet de vouloir bien accueillir cette proposition.

M. Cochet proposé pour membre correspondant.

Route de Lillebonne à Goderville ; voie romaine.

M. Deville demande que l'ingénieur chargé des travaux de la nouvelle route de Lillebonne à Goderville soit invité à rechercher tous les renseignements qu'il pourra se procurer sur l'ancienne voie romaine, qui devait suivre à peu près la même direction, ainsi qu'à recueillir avec soin tous les objets d'antiquités qui pourraient être découverts dans les fouilles.

Présents : MM. Deville, de Stabenrath, Emmanuel Gaillard, Brevière et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 3 avril 1834.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté.

M. Cochet nommé correspondant.

Le secrétaire présente l'expédition d'un arrêté, en date du 26 mars, par lequel M. le Préfet a conféré le titre de correspondant de la Commission à M. Cochet, et qui sera transcrit à la suite du présent procès-verbal.

Vases d'argent trouvés par un paysan. Explications données par M. Em. Gaillard.

M. Emmanuel Gaillard donne quelques explications relatives aux vases d'argent, au nombre de cinq, trouvés, non à Étretat, mais à Bruneval, dans les ruines d'un four. On y voyait des figures de Mercure et l'inscription *Deo Mercurio*. Ils ont été vendus 800 fr. La Commission prie

M. le Préfet de demander des renseignements à M. Dupont, officier de santé à Saint-Jouin, et qui doit avoir une parfaite connaissance des détails relatifs à cette trouvaille.

Voie romaine de Rouen à Amiens.

La Commission désire aussi que M. Gérin, correspondant à Gournay, soit invité à lui communiquer tous les renseignements qu'il pourrait réunir, afin de démontrer qu'une voie romaine, partant de Rouen, passait à Bois-Gautier, et traversait le pays de Bray pour aller à Granvilliers et à Amiens.

Présents : MM. Deville, Auguste Le Prevost, Emmanuel Gailliard, Pouchet et Ballin.

Copie de l'arrêté précité.

Arrêté de nomination de M. Cochet.

Nous, conseiller d'État, Préfet du département de la Seine-Inférieure, officier de la Légion-d'Honneur,

Sur la proposition de la Commission des Antiquités (séance du 6 courant),

Avons nommé et nommons membre correspondant de cette Commission, M. Cochet, séminariste d'Étretat, pour les cantons de Goderville, Criquetot et Fécamp.

Une expédition de la présente nomination sera déposée dans les Archives de la Commission, et une autre adressée par nous au nouveau titulaire.

Fait à Rouen, en l'hôtel de la Préfecture, le 26 mars 1834.

Signé : Baron DUPONT-DELPORTE.

Pour copie conforme :

Pour le secrétaire général, malade,

Le conseiller de Préfecture,

Signé : DURAND.

Pour copie conforme :

BALLIN.

Séance du 2 mai 1834.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu et adopté.

Tournées de M. Gaillard.

M. Gaillard rend un compte verbal d'une tournée archéologique pendant laquelle il a visité les fouilles de Maulévrier et celles de Lillebonne.

Voies romaines.

Il donne, ainsi que M. Auguste Le Prevost, quelques renseignements sur les anciennes voies romaines.

Objets trouvés dans le département de l'Eure.

Le dernier communique quelques anciennes monnaies françaises d'or et d'argent de la plus belle conservation, et plusieurs anneaux montés qu'on a trouvés récemment aux Andelys, département de l'Eure.

Sculptures de l'église Sainte-Gertrude.

La Commission prie M. le Préfet :

1° De chercher les moyens de faire céder au Musée d'antiquités les précieuses sculptures de l'église Sainte-Gertrude, qui sont menacées d'une ruine prochaine ;

Restes du château de Maulévrier, que M. Lesage est invité à dessiner.

2° D'inviter M. Lesage aîné, de Caudebec, à dessiner les restes de l'ancien château de Maulévrier ;

Antiquités de Fréville ; voies romaines.

3° De demander à M. Dubosc, ancien notaire et maire à Fréville, des renseignements sur les antiquités de cette commune et des environs, notamment sur les chemins par lesquels on y arrive et qui paraissent être d'anciennes voies romaines.

Présents : MM. Auguste Le Prevost, Gaillard, Pottier, Langlois et Ballin.

BALLIN.

Séance du 5 juin 1834.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

Fouilles de la forêt de Maulévrier; travail de M. Lesage.

Une lettre de M. Le Sage, de Caudebec, annonce l'envoi prochain de son travail sur les fouilles de la forêt de Maulévrier et de tous les objets dont elles ont procuré la découverte.

Mémoire de M. Cochet, sur les antiquités d'Etretat.

M. Cochet accuse réception de sa nomination de membre correspondant de la Commission, et envoie un mémoire sur les antiquités d'Étretat.

M. Emmanuel Gaillard, qui est dépositaire de ce mémoire, en donne communication.

Vases antiques trouvés à Saint-Jouin.

Le même membre donne lecture d'une lettre fort intéressante de M. Dupont, officier de santé à Saint-Jouin, relative aux vases antiques trouvés dans cette commune il y a 7 à 8 ans. Ces vases, en argent, au nombre de 5, pesaient 9 livres. C'étaient 3 plats ronds unis, 1 oblong plus petit et une cuvette de forme antique d'environ 8 pouces de hauteur et autant d'ouverture. Le fond représentait un Mercure doré, posé sur un pied, son caducée à la main, avec des ailes aux pieds et à la tête. Cette figure était entourée d'un cercle doré, de la grandeur d'une pièce de 6 francs, et autour du vase était écrit : *Deo Mercurio*; mais on ne se rappelle pas la suite de l'inscription. Un des plats paraissait être la soucoupe de ce vase. La trouvaille a été faite en creusant les fondations d'un four, près de Saint-Jouin, au hameau de Beaumesnil, à peu de distance de la mer, dans un vallon étroit qui, après plusieurs circuits, se rend au Bec. On n'y a découvert jusqu'ici aucune trace de ruine.

Ruines de Bruneval.

M. Dupont entre dans quelques détails sur les ruines qui existent à Bruneval, où l'on a trouvé à diverses époques des monnaies et des ustensiles antiques.

Ruines d'Hermeville.

D'autres ruines, qu'il considère aussi comme romaines, ont été détruites, il y a 12 ans, non loin d'Hermeville, près l'église d'Ecuquetot, à l'extrémité nord du bois du Bec; on y a trouvé de grands pavés à rebords et 50 médailles de cuivre à l'effigie de Trajan et de Domitien. Peut-être y avait-il là un temple dédié à *Hermès*, d'où serait dérivé le nom d'*Hermeville*.

Position de Bruneval.

M. Dupont revient ensuite à Bruneval, dont il fait connaître la position, ainsi que celle de ses environs, et promet d'en tracer un plan.

Présents : MM. Deville, Alavoine, Emmanuel Gaillard, de Stabenrath, Langlois et Ballin.

BALLIN.

Séance du 3 juillet 1834.

Il ne s'est présenté que M. Langlois, avec M. le marquis Lever et le secrétaire ; il n'y a, par conséquent, pas eu de séance.

BALLIN.

Séance du 7 août 1834.

Antiquités découvertes à Fécamp et ailleurs.

M. Emmanuel Gaillard communique des notes de M. Cochet, relatives à diverses antiquités découvertes à Fécamp et ailleurs.

Il est décidé qu'il y aura vacance jusqu'à ce que l'on reconnaisse la nécessité d'une convocation. Vacance.

Présents : MM. Deville, Emmanuel Gaillard, Langlois, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

Séance du 2 octobre 1834.

Le projet de continuer la grille du Palais-de-Justice, ne permettant pas de conserver où elle est l'ancienne porte en pierre donnant sur la *rue aux Juifs*, M. le Préfet a consulté la Commission sur le parti à prendre à l'égard de ce monument, auquel les amateurs des arts attachent un haut intérêt. MM. Langlois et Deville ont en conséquence été invités à rédiger sur ce sujet un rapport qui a été adressé à M. le Préfet, et qui va être transcrit à la suite du présent procès-verbal, conformément à la décision de la Commission : Porte en pierre du Palais-de-Justice de Rouen.

« *Les Membres de la Commission des Antiquités départementales à M. Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure.* Rapport de la Commission des antiquités à M. le Préfet, sur la porte en pierre du Palais-de-Justice.

« Monsieur le Préfet,

« La ville de Rouen, si remarquable autrefois par le nombre et la splendeur de ses monuments civils et religieux, a vu depuis quarante ans disparaître la plupart de ses précieuses créations du moyen-âge et de la renaissance ; chaque jour vient ajouter à ces pertes par les mutilations ou la ruine des décorations des maisons particulières et souvent même par la disparition des maisons tout entières.

« Il est vrai que grâce à plusieurs de vos prédécesseurs et particulièrement à vous, Monsieur le Préfet, quelques

monuments remarquables ont été préservés d'une entière destruction, et que de nobles vestiges de la domination romaine ont été religieusement exhumés ; mais ces mesures conservatrices n'ont généralement été prises qu'en faveur d'objets relégués dans des lieux plus ou moins rapprochés de Rouen. C'est dans l'intérêt de cette ville que nous vous adressons aujourd'hui une demande, à la prise en considération de laquelle applaudiront avec nous tous les amis des arts.

« L'ancienne porte qui communique de la tour du Palais-de-Justice dans la *rue aux Juifs* étant menacée d'une démolition prochaine, par suite des travaux opérés dans l'admirable édifice dont elle est dépendante, cette mesure, quoique dite rigoureusement indispensable, n'en est pas moins une nouvelle affliction pour les artistes et les archéologues.

« En effet, *unique* en Normandie, par le caractère tout particulier de sa structure, et quoique altérée et noircie par les ans, cette porte serait encore un des objets les plus curieux de la ville, quand même le bas-relief qui décore son couronnement ne militerait pas seul en faveur de sa conservation. Cette sculpture, qui ne présenterait isolée qu'un intérêt presque nul, se compose des anciennes armes de France dont on a fait disparaître les fleurs de lys, mais l'écu subsistant encore a pour supports deux cerfs grands comme nature et du travail le plus élégant, accompagnement ordinaire du blason du royaume, depuis que Charles VI eût adopté le cerf comme principal emblême.

« Si cette porte soigneusement déplacée était transportée dans la cour du Musée départemental établi dans Sainte-Marie, elle y deviendrait à coup sûr, au moyen de quelques réparations indispensables, le principal ornement extérieur de cet intéressant établissement qui déposera toujours, Monsieur le Préfet, en faveur de votre

sollicitude pour la conservation de nos anciens objets d'art. Reconstruit dans l'enclave en question et groupé avec quelques gracieux arbustes, ce monument historique deviendrait presque spontanément pour le dessinateur et resterait pour l'antiquaire un des plus précieux spécimens de la haute architecture civile des XVe et XVIe siècles.

« Nous ne nous dissimulons pas, Monsieur le Préfet, que l'opération dont il s'agit ne pourrait avoir lieu sans occasionner quelques frais assez considérables; mais pourquoi ne ferait-on pas, pour sauver de sa ruine cette intéressante relique du Vieux-Rouen, un sacrifice auquel on souscrirait sans doute avec empressement s'il s'agissait d'un monument grec ou romain? Pourquoi les souvenirs de notre ancienne France nous seraient-ils moins précieux que ceux d'Athènes et de Rome?

« Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un devis estimatif de la totalité des frais qu'exigerait le travail en question. L'entrepreneur expérimenté qui l'a rédigé, M. Grimaux, s'offre à remplir à ses périls et risques les conditions qu'il a réglées lui-même. En vous priant de vouloir bien, Monsieur le Préfet, favoriser cette entreprise artistique, les soussignés vous offrent l'assurance de leur respect.

« Rouen, le 20 octobre 1834.

« Signé : Deville, E. de la Quérière, E.-H. Langlois, Ch. de Stabenrath, A. Pottier, Alavoine, H. Grégoire, J. Rondeaux, et Ballin, secrétaire de la Commission.

« A ce rapport est joint un devis qui porte la dépense totale à 3,108 fr. 05 c.

BALLIN.

Séance du 29 janvier 1835.

Fouilles de Lillebonne; théâtre romain.

Les procès-verbaux des séances des 7 août et 2 octobre 1834 sont lus et adoptés.

Le secrétaire fait lecture : 1° d'une lettre de M. le maire de Lillebonne, en date du 12 décembre dernier, d'où il résulte que pendant l'année 1834, 2,000 fr. ont été employés à la continuation des fouilles du théâtre romain. Les travaux ont consisté dans les déblais d'une grande salle à l'ouest de l'édifice, de l'intérieur du théâtre même, où l'on a découvert deux murs d'enceinte qui formaient deux étages de loges, et enfin d'une partie de l'orchestre, jusqu'à l'emplacement présumé de la scène ;

Réparation des anciennes églises; circulaire du Ministre des cultes.

2° D'une circulaire de M. le ministre de la justice, en date du 20 décembre 1834, relative à la nécessité de veiller à ce que les travaux qui s'exécutent aux anciennes églises, ne soient pas des occasions de mutilations.

Antiquités trouvées à Etretat par M. Cochet.

M. Emm. Gaillard communique une lettre de M. Cochet, qui annonce que des objets d'antiquités viennent d'être trouvés à Etretat, en creusant un puits. M. Deville fait connaître qu'il a déjà reçu pour le musée quelques-uns de ces objets qui se composent de fragments de tuiles, et d'une cuillère à encens en bronze, d'une forme remarquable.

Fouilles à faire à Etretat.

Sur la proposition de M. Gaillard, la Commission décide que M. le Préfet sera prié de mettre à la disposition de M. le maire d'Etretat une partie des fonds destinés aux fouilles de la forêt de Maulévrier, pour faire, sous la direction de M. Cochet, des recherches tendantes à procurer de nouvelles découvertes d'objets d'antiquités.

M. Deville fait connaître qu'une cuillère en bronze lui a aussi été remise, pour le Musée, par M. Dumesnil, marchand miroitier, *rue des Carmes*, qui l'a trouvée dans sa propriété du Mesnil-Raoult.

Cuillère en bronze donnée au Musée par M. Dumesnil.

L'ordre du jour est l'examen de la demande formée par M. le Directeur du Musée départemental d'antiquités, d'être autorisé à faire l'acquisition du modèle de l'*église Saint-Maclou*, demande sur laquelle M. le Préfet invite la Commission à donner son avis qu'elle a rédigé, séance tenante, dans les termes suivants :

Modèle de l'église Saint-Maclou.

« La Commission, après avoir pris connaissance de la lettre adressée le 23 de ce mois par le directeur du Musée départemental d'antiquités à M. le Préfet, au sujet de l'acquisition à faire, pour cet établissement, du modèle en relief de l'église de Saint-Maclou de Rouen et de la note de M. le Préfet annexée à la lettre précitée ; après une discussion approfondie, déclare que depuis longtemps elle connaît l'existence de ce modèle, qu'elle en apprécie tout le mérite, tant sous le rapport de l'exactitude des proportions et de la perfection de l'exécution, que sous celui de son ancienneté. En effet, ce modèle a été exécuté peu de temps après l'achèvement de l'édifice qu'il représente, c'est-à-dire dans le commencement du XVIe siècle, et n'a pu l'être que par une main aussi savante qu'exercée; ce qui lui donne un nouveau prix, c'est qu'il offre la représentation de l'admirable flèche à jour qui couronnait ce monument et dont une partie fut détruite en 1735 et l'autre en 1795; on y voit aussi les portes primitives remplacées vers le milieu du XVIe siècle par celles qu'on admire aujourd'hui.

« Si le modèle en question ne rappelait l'image que d'un édifice religieux d'une construction ordinaire, il aurait déjà un certain prix aux yeux des artistes et des antiquaires ; mais la beauté justement célèbre

de celui qu'il représente lui en donne un tout particulier.

« Quant à la somme de 800 fr. demandée pour la cession de ce modèle, elle est bien certainement au-dessous de sa valeur, à ne considérer que le temps et la dépense matérielle qu'il a dû coûter primitivement; quant à son prix actuel et relatif, il est fort difficile d'estimer d'une manière positive celui d'un semblable objet d'art; mais, dans tous les cas, la Commission ne pense pas que la somme de 800 fr. soit exagérée, et elle verrait avec un vif plaisir que le Musée départemental d'antiquités en fît l'acquisition. Ce serait un moyen certain de conserver un petit monument précieux et qui pourrait tôt ou tard être perdu pour le pays. Si la modicité des fonds alloués au Musée d'antiquités ne permettait pas d'arriver au chiffre demandé, M. le Préfet ne pourrait-il pas en appeler au concours de M. le Ministre des cultes? L'offre que fait M. le Ministre, par sa circulaire du 20 décembre 1834, de concourir à la conservation des objets d'art de ce genre dans les diverses localités et qui témoigne de toute sa sollicitude pour nos antiquités départementales, fait concevoir à la Commission l'espérance que la demande de M. le Préfet serait accueillie favorablement.

« *Signé*, Deville, E.-H. Langlois, A. Floquet, Grégoire, Pouchet et Ballin. »

BALLIN.

Séance du 5 mars 1835.

Modèle de l'église Saint-Maclou; réponse du Ministre des cultes.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier dernier est lu et adopté.

Le secrétaire donne communication de la réponse de M. le Ministre des cultes, relative au petit modèle de Saint-Maclou. En voici un extrait :

« Je regrette de n'avoir à ma disposition aucun fonds applicable à une semblable dépense, et encore plus que le Conseil municipal n'ait pas cru devoir consacrer une modique somme de 800 fr. à l'achat d'un objet aussi intéressant.

« J'engage M. le Ministre de l'intérieur à examiner si le crédit destiné aux beaux-arts ne lui permettrait pas de faire cette acquisition au compte de l'Etat. »

Le secrétaire ajoute que, d'après cette lettre, M. le Préfet a invité, le 21 février, M. le Maire de Rouen à proposer au Conseil municipal de voter des fonds pour faire cette acquisition et en assurer la propriété au pays.

Fouilles d'Etretat.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire d'Etretat, qui annonce que M. Cochet a l'intention d'ajourner les fouilles à faire jusqu'au printemps, et après que M. Deville se sera rendu sur les lieux, ainsi qu'il l'a promis.

Boisseau de bronze de Jumiéges.

La Commission est informée qu'en conséquence de la demande de M. le directeur du Musée d'antiquités, M. le Préfet a invité le Conseil municipal de Duclair à céder à cet établissement un très ancien *boisseau de bronze*, provenant de l'abbaye de Jumiéges. Une délibération du 1er février dernier a autorisé le maire à en faire la cession, moyennant une indemnité, qui a été fixée depuis à la valeur intrinsèque de la matière. Ainsi, le Musée ne tardera pas à posséder cet ancien étalon qui mérite d'y figurer comme objet d'art et comme monument historique.

Statistique du département de la Seine-Inférieure.

M. le Vice-Président lit à la Commission une lettre de M. le Préfet, conçue en ces termes :

« L'Académie royale des Sciences de Rouen, sur la demande de mes prédécesseurs et sur celle que je lui ai

adressée, forma, en 1831, le plan d'une statistique générale du département de la Seine-Inférieure. J'appelle, pour réaliser cette belle entreprise, le concours des Sociétés savantes, chacune dans leur spécialité.

« J'ai pensé que la Commission des antiquités tiendrait à honneur de placer le nom de ses membres dans cet utile et important ouvrage, et qu'ainsi elle rendrait un nouveau service au pays.

« Elle pourrait traiter les matières suivantes :

« TITRE III.

« *Archéologie.*

« CHAPITRE 1er.—Monuments de diverses époques sous le rapport de l'histoire et de l'art.

« CHAPITRE 2. — Antiquités récemment découvertes.

« LIVRE IIe. — AMÉLIORATIONS.

« TITRE III.

« *Exploitations minéralogiques.*

« Je sais bien que ce dernier titre ne rentre pas d'une manière directe dans les objets scientifiques dont s'occupe la Commission. Si parmi ses membres il n'en était pas qui pussent le traiter, elle voudrait bien m'en informer, afin que je pusse y pourvoir.

« J'avais demandé au Conseil général quelques fonds pour les dernières dépenses; mais il a pensé qu'une allocation ne serait utile qu'alors qu'il y aurait à pourvoir à des dépenses matérielles, telles que celles de l'impression, etc. Je vous donne connaissance de cette décision, pour que vous soyez certain que les documents que vous me fournirez ne seront pas perdus pour la science, et que le Conseil général tiendra à honneur de mettre à ma

disposition une allocation convenable pour consommer ce grand œuvre. »

La Commission accepte avec empressement la proposition de M. le Préfet, en observant toutefois qu'elle ne se croit pas apte à s'occuper des *exploitations minéralogiques*, sujet qui lui paraît ne pouvoir être traité convenablement que par l'Ingénieur des mines.

Série de questions archéologiques.

Après avoir examiné la question de savoir si le travail devrait être divisé en deux grandes classes, *monuments en pierre et monuments en terre*, ou en trois périodes, *gauloise*, *romaine* et *gothique*, il a été convenu qu'on s'occuperait d'abord de rédiger une série de questions propres à mettre plus de méthode dans les recherches et à les rendre plus faciles. M. Pottier a bien voulu se charger de ce travail préparatoire.

Il a été arrêté ensuite que MM. les membres de la Commission seraient invités à explorer chacun un certain nombre de cantons. M. de Stabenrath a choisi ceux d'Argueil et de Buchy, et l'on a désigné M. Cochet pour ceux de Criquetot, Fécamp et Goderville.

M. Emmanuel Gaillard a promis d'indiquer des correspondants pour la plupart des autres cantons.

Recherches archéologiques; opuscule de M. Gaillard.

Il a offert à la Commission et aux membres présents un opuscule imprimé en 1832, sous le titre de *Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un Voyage dans la Seine-Inférieure et dans l'arrondissement des Andelys.*

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; De la Quérière, Gaillard, Grégoire, Langlois, Pottier, Pouchet, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

Séance du 2 avril 1835.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

Recherches de M. Cochet.

M. Gaillard fait connaître que M. Cochet lui a déjà fourni quelques renseignements sur les cantons dont l'exploration lui est dévolue.

Modèle de Saint-Maclou.

M. Deville annonce qu'une Commission nommée par le Conseil municipal a exprimé à l'unanimité l'avis que le modèle de Saint-Maclou fût acheté aux frais de la ville pour être placé au Musée d'antiquités.

Boisseau de bronze de Jumiéges.

Il informe aussi la Commission que le boisseau de bronze de Jumiéges a été acheté au prix de 69 fr. et déposé au Musée. Assisté de M. Jouannin, vérificateur des poids et mesures, il a reconnu que sa contenance est de 26 litres 93 centilitres.

Acquisitions pour le Musée. Objets trouvés à Cany et à Montivilliers; objets trouvés dans la harelle d'Heurteauville.

Le même membre entretient la Commission de quelques acquisitions faites pour le Musée, savoir : des ustensiles en bronze et de nombreux débris de verrerie romaine extrêmement curieux, découverts à Cany, et quelques objets de bronze, tels que bracelets, fibules, etc., trouvés à Montivilliers.

Enfin il exprime le désir que M. le Préfet veuille bien engager le maire du Trait à faire don au Musée d'un fer de javelot et de débris de vases antiques qu'il a entre les mains, et qui proviennent d'une découverte faite dans la harelle d'Heurteauville.

Carte monumentale du département.

Après quelques réflexions sur la manière de procéder au travail de la statistique, la Commission reconnaît la

nécessité de former une carte monumentale du département.

Présents : MM. Emmanuel Gaillard, Deville et Ballin.

BALLIN.

Séance du 7 mai 1835.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté.

M. Deville annonce que M. Doucet, maire du Trait, a donné au Musée quelques objets antiques, provenant de fouilles faites dans la harelle d'Heurteauville, savoir : un vase en bronze de forme ronde, une hache celtique du même métal, et un bout de lame d'épée aussi en bronze, objet d'autant plus remarquable, que c'est le seul exemple de ce genre qui ait été trouvé dans ce département. La même fouille a fait découvrir un fer de javelot très bien conservé, qui a été remis à M. le maire de Jumiéges.

Antiquités de la harelle d'Heurteauville données par M. Doucet, maire du Trait. Lame d'épée de bronze, fer de javelot.

M. Deville fait connaître qu'il a acheté, pour le Musée, quelques objets curieux provenant des fouilles de Lillebonne, notamment un petit vase tumulaire, une grande et belle urne cinéraire en terre, et un poids en bronze, forme de boule aplatie, qu'il croit être la livre romaine et qui pèse 316 grammes 58 centigrammes, ou un peu plus de 10 onces 2 gros.

Objets achetés par M. Deville pour le Musée d'antiquités. Fouilles de Lillebonne. Livre romaine.

Enfin le même membre annonce que le Conseil municipal de Rouen a adopté la proposition de la Commission, relativement au petit modèle de Saint-Maclou, qui ne tardera pas par conséquent à figurer au Musée.

Modèle de Saint-Maclou.

M. Emmanuel Gaillard rend compte du voyage qu'il vient de faire à Lillebonne.

Travaux du théâtre de Lillebonne.

Le théâtre est maintenant dans un état tel qu'on peut

prévoir le terme des travaux, qui ne s'étendra probablement pas au-delà de deux ans. Toutes les cavées sont déblayées, ainsi qu'une grande partie de l'orchestre, et l'on est arrivé à l'ancien sol. On a également déblayé une portion de l'arrière-scène à l'est, et l'on va s'occuper de la partie à l'ouest, qui paraît différente de l'autre.

Mur de clôture du balnéaire de Lillebonne.

M. Holley a découvert un mur romain de la clôture du balnéaire de Lillebonne, qu'il a l'intention de détruire très incessamment, et qu'il serait important de faire dessiner.

Plan du théâtre de Lillebonne, objets curieux possédés par M. Davois de Kinkerville.

La Commission prie M. le Préfet de charger M. Grégoire de dresser un plan exact du théâtre de Lillebonne, pour le présenter au Conseil général, et d'écrire à M. Davois de Kinkerville, pour lui demander l'autorisation de faire dessiner quelques objets curieux dont il est possesseur.

Camp d'Yville.

M. Gaillard exprime l'opinion que le camp d'Yville, au-dessus de La Bouille, est romain, et il s'appuie sur ce qu'on y a trouvé une soixantaine de médailles romaines, actuellement en la possession de M. le marquis de Gasville, qui a promis d'en donner quelques-unes pour le Musée.

Statistique générale du département.

La Commission passe au projet de travail demandé par M. le Préfet, pour faire partie de la statistique générale du département.

M. de Bellemare, membre correspondant.

M. Gaillard indique comme utile correspondant M. de Bellemare, professeur au collége du Havre, grand amateur d'Antiquités et membre de la Société havraise d'études diverses de la même ville. Il offre de lui adresser, pour le pressentir à cet égard, une lettre qu'il communique à la Commission, et qui est adoptée.

M. Deville offre de se charger de la description des objets gaulois et romains qui ont été trouvés dans le département, et qu'il appelle *antiquités portatives*, tels que *médailles, vases, armes*, etc. Quant à l'ordre à suivre dans sa description, il croit devoir adopter la division topographique, c'est-à-dire grouper ensemble des objets trouvés dans chaque canton, sauf à les présenter ensuite, par la nature d'objets, dans les tableaux synoptiques. Antiquités portatives.

La Commission arrête, au surplus, que la prochaine séance sera consacrée à discuter l'ordre et la division du travail de la statistique, et charge son secrétaire d'en avertir ses membres à l'avance, en rappelant à M. Pottier la promesse qu'il a faite de rédiger une *série de questions*. Ordre et division du travail de la statistique.

M. Gaillard offre à la Commission le tome II, formant la 4e partie du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont, avec un atlas. Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, offert par M. Emmanuel Gaillard.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; Deville, E. Gaillard et Ballin.

BALLIN.

Séance du 4 juin 1835.

M. Gaillard lit un projet de statistique monumentale du canton de Boos, qu'il croit pouvoir servir de guide pour la rédaction de semblables mémoires sur les autres cantons du département. Statistique monumentale du canton de Boos.

On continue la discussion sur l'ordre et la division du travail de la statistique. MM. Gaillard et Deville proposent chacun un projet de plan. L'un et l'autre seront transcrits au procès-verbal et envoyés à tous les membres de la Plan du travail de la statistique.

Commission, avec prière de les examiner pour en exprimer leur avis à la séance du 2 juillet prochain.

Projets de division pour la partie de la statistique concernant l'archéologie.

Plan de M. Gaillard.

PLAN DE M. EMMANUEL GAILLARD.

1re PARTIE. — MONUMENTS EN TERRE.

Chapitre 1er. Voies romaines } Indiquées par une carte.
— 2e. Voies normandes } Indiquées par une carte.
— 3e. Camps.
— 4e. Mottes.
— 5e. Cateliers.

2e PARTIE. — MONUMENTS EN PIERRE.

Chapitre 1er. Théâtres, Bains.
— 2e. Eglises.
— 3e. Châteaux.
— 4e. Forteresses.
— 5e. Monastères.

3e PARTIE. — ANTIQUITÉS PORTATIVES.

Chapitre 1er. Haches dites celtiques, soit en pierre, soit en cuivre.
— 2e. Anneaux et bracelets.
— 3e. Cachets.
— 4e. Médaillons.
— 5e. Tombeaux.
— 6e. Statues, etc.

PLAN DE M. DEVILLE

Plan de M. Deville.

1re PARTIE. — TEXTE HISTORIQUE.

Époque celtique et gauloise : Monuments de tout genre.
Époque romaine : Monuments de tout genre.
Époque incertaine : Monuments de tout genre.
Moyen-âge : Monuments de tout genre.
Renaissance : Monuments de tout genre.
Époque dite française : Monuments de tout genre.
Arrondissements de Dieppe, du Havre, de Neufchâtel, de Rouen, d'Yvetot.

2e PARTIE. — TABLEAUX SYNOPTIQUES POUR TOUT LE DÉPARTEMENT.

1er. *Tableaux chronologiques.* — Monuments celtiques, gallo-romains, incertains, du moyen-âge, renaissance, de l'époque française.

2e. *Tableaux par nature de monuments.* — Voies, camps, fossés, châteaux, églises, ustensiles, armes, etc.

3e PARTIE. — Carte monumentale indiquant les voies et monuments, plans et dessins des principaux monuments.

Présents : MM. Gaillard, Deville, de Villers, Langlois, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

Séance du 2 juillet 1835.

Plan du travail de la statistique.

M. Gaillard communique à la Commission quelques réflexions propres à appuyer son plan de travail. Il est convaincu que rien ne sera clair et concluant qu'autant que, rassemblant les matériaux par canton, on les classera par nature de monument; les camps, les forteresses, les églises, etc., étant mis chacun à part.

Recherches sur les fortifications de la Seine par M. Fallue.

En parlant des recherches utiles et consciencieuses que M. Fallue vient de publier sur les *fortifications de la Seine*, M. Gaillard assure que l'omission des camps et des mottes de l'intérieur est cause que l'esprit de système s'est emparé d'un livre d'ailleurs sage et bien fait.

Monuments qu'il importe de faire dessiner.

Il insiste aussi pour que chacun parcoure le pays, et il en prouvera la nécessité par le détail du grand nombre de faits qu'il a pu recueillir dans un voyage de cinq jours. Enfin, il exprime le vœu qu'un dessinateur soit chargé d'enrichir les cartons de la Commission des monuments les plus curieux, tels que l'admirable chœur de l'église de Neufchâtel et la partie antique et ouest de la même église, qu'il croit appartenir au xe siècle (1), etc., etc. Enfin, il signale divers lieux qu'il serait intéressant d'explorer, et il demande qu'on fasse des tentatives pour retrouver la trace de plaques d'airain couvertes d'inscriptions, découvertes à Saint-André-sur-Cailly et vendues à un chaudronnier de Rouen.

Plaques d'airain couvertes d'inscriptions.

(1) Il y a ici une erreur évidente; il n'existe d'ancien à Neufchâtel qu'une seule partie de l'église, la tour carrée du clocher, jadis placée sur les transepts et dont la base subsiste encore. Cette portion romane du monument peut remonter au xie ou au xiie siècle : le chœur est ogival du xiiie. Tout le reste est moins vieux.

Voyage archéologique de M. Gaillard dans les cantons de Clères et de Bellencombre.

M. Gaillard lit ensuite le récit du voyage qu'il a fait du 7 au 11 juin dans les cantons de Clères, Bellencombre, Saint-Saëns, Neufchâtel, Londinières, Aumale, Forges et Buchy.

Il indique comme digne de remarque :

A Saint-André-sur-Cailly, les restes d'une habitation romaine (1) et un lieu qui ressemble à l'emplacement d'un théâtre (2) ;

A Saint-Martin-le-Blanc, le portail de l'église (3) ;

A Saint-Saëns, l'église, des débris romains, et un câtelier surmonté du château de la *Butte*, où Henri IV établit son quartier pour assaillir celui du Quernin où était Mayenne ;

Au Vaudichon, un château du temps de la Renaissance ;

A Bellencombre, le château tourelé qu'on détruit en ce moment ;

A Neufchâtel, l'église, les remparts et trois maisons curieuses ;

A Mesnières, le château ;

A Rosay, l'église gothique ;

A Bures, l'église gothique, la maison de Desmarets, fameux capitaine dieppois du temps de Charles VII, et un tumulus de plus de trente pieds de haut ;

A Tourpes, la demeure de la belle Gabrielle, qui ressemble au château des Loges avec un retour d'équerre ;

Aux environs de Mortemer, beaucoup de vestiges ro-

(1) Les restes d'une belle habitation romaine ont été retrouvés à Saint-André-sur-Cailly vers 1810, et explorés, en 1817, par ordre de M. de Kergariou. M. J. Rondeaux possède un plan excellent de cette précieuse découverte.

(2) On assure qu'au hameau du Boulevey ou Boulevet, on rencontre des vestiges d'un théâtre antique.

(3) Ce portail, qui était roman, a été démoli vers 1856, et remplacé par un clocher en style cintré.

mains et les restes d'une motte féodale sur laquelle fut un donjon à cinq pans ;

Au bout de la crête est un gros poudingue nommé *la Pierre;* plus loin se trouvent les *fossés*, grande enceinte peu connue qui s'étend du *bord des bois*, par la plaine de Caule, Sainte-Beuve-des-Champs, du Mesnil-David et Ronchois, à Conteville et Neuville-Gouvion, où est une motte qui a été fortifiée ;

A Aumale, l'église, l'hôtel-de-ville du temps de François Ier, le mail, la promenade le long de la forêt, les deux colonnes placées près du pont que Jeanne Leclerc abattit pour qu'Henri IV échappât aux ligueurs qui l'avaient blessé et le poursuivaient ; enfin la maison de *la Fosse*, ornée de sculptures en briques analogues à celles qui décorent, à Pise, une maison du XIVe siècle ;

A Gaillefontaine, l'église gothique, les châteaux dont la partie inférieure est du moyen-âge, ayant trois cavaliers en avant; un château et un donjon dont il ne reste que des murs arrasés qu'on démolit tous les jours, et un camp à double enceinte très curieux qu'on peut croire romain ;

A Forges, les sources minérales ;

A Buchy, le château du *Bel*, et dans le canton, l'église de Boissay, le Héronchel, Boisville et Bois-Héroult, châtellenie.

Tête de marbre trouvée dans le balnéaire de Lillebonne.

Après cette lecture, il a été convenu de faire mention au procès-verbal de la découverte faite le 6 mai dernier, par M. Timothée Holley, dans le balnéaire de Lillebonne, à peu près à l'endroit où avait été trouvée en 1828 la statue de marbre blanc. Il s'agissait d'une tête de même matière, ce qui avait fait penser que ce pouvait être celle de la statue. Dès le 10 mai, M. Gaillard annonçait à M. le Préfet qu'il se rendait sur les lieux avec M. Deville ; mais leur espérance à été déçue et M. Gaillard croit que cette

tête est celle de *Lucile, indigne fille de Marc-Aurèle et digne sœur de Commode*, comme il le dit dans un article que l'*Echo de Rouen* a inséré le 14 mai dernier.

Présents : MM. Deville, Gaillard, Langlois et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 6 août 1835.

Les procès-verbaux des séances des 4 juin et 2 juillet sont lus et adoptés.

Le secrétaire communique une lettre du maire de Saint-André-sur-Cailly relative aux plaques d'airain mentionnées dans la dernière séance, sur lesquelles ce fonctionnaire n'a pu se procurer aucun renseignement. Plaques d'airain.

Il lit ensuite la *Notice historique* qu'il a rédigée sur les travaux relatifs au théâtre romain de Lillebonne et autres antiquités du département, avec l'indication des dépenses qui s'y rapportent ; cette notice sera copiée en entier au procès-verbal, et M. Ballin proposera à M. le Préfet de la mettre sous les yeux du Conseil général. Notice historique sur les travaux et les dépenses relatives aux antiquités.

M. Emmanuel Gaillard continue d'informer la Commission de ses explorations archéologiques. Il vient de parcourir les cantons de Duclair et de Caudebec ; voici l'indication succincte des objets les plus remarquables mentionnés dans son récit : Voyage archéologique de M. E. Gaillard dans les cantons de Duclair et de Caudebec.

A Duclair, sur une éminence, un *Câtel*, enceinte jadis fossoyée. A l'Est, sur la falaise qui domine le chemin de l'Asnerie, le *bois de Marivaux* où se trouve un camp à trois enceintes dit le *Câtel*. Du côté de la vallée la *ville des Câteliers*.

La terre du Taillis a un château dont la partie centrale

et la plus ancienne est du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. Près de là se trouvent les *fossés de Saint-Philbert* qui enferment le promontoire de Jumiéges ou la terre gémétique.

L'église d'Yainville, dont la construction remonte à la première moitié du XIIe siècle.

A Villequier, la triple enceinte de la *Guerche*, ancien fief où se voient encore des restes de constructions.

M. Emmanuel Gaillard n'est pas éloigné de croire que ce nom se rattache au droit féodal du *guiage*, qui imposait aux habitants des bords de la mer l'obligation de tenir des flambeaux allumés pendant la nuit sur les tours les plus élevées, pour servir de fanaux. A côté se trouvent les ruines d'un château arrasé à tours carrées.

Le château de Beaumesnil a disparu, il était contre la terrasse du château actuel. Près de l'endroit appelé Bellemare, il existe dans le bois deux tertres dont la forme et l'ensemble méritent une sérieuse attention.

L'église de Villequier est du même temps que celle de Canteleu; les vitraux de 1521 et de 1611 méritent d'être examinés. A l'est de cette église, dans le fief des Roques, est une maison du XVe siècle, habitée par les sires de Fermanel; on y trouve un bas-relief remarquable, où l'on croit voir les anciennes fortifications de la Guerche.

Sur l'un des coteaux de Villequier, on aperçoit le *Rond des Fées*.

A Vatteville, la tour à pans carrés, un bâtiment long et étroit, dans le genre du château de Robert-le-Diable, qui paraît remonter au XIIe siècle ; les *Cateliers*, où sont des restes romains et une douve, comme autour de la villa romaine de la forêt du Maulévrier, mais plus profonde. Rien de si commun dans cette paroisse, riche en antiquités, que des murailles, des tuiles, des briques romaines, et les vases de terre rouge avec reliefs n'y sont pas rares. Ces objets se découvrent principalement dans

deux endroits, l'un d'environ 100 arpents, appelé les *Fiefs*, et l'autre qui en est peu éloigné et d'une étendue de 40 arpents.

La route qui passe le long des *Câteliers* est celle que tint Guillaume-le-Conquérant pour aller de Pont-Audemer à Caudebec.

M. Gaillard parle aussi de la *maison du Roi*, dans la ferme du nommé *Jourdain*, près la *Butte-à-l'Ecuyer;* il termine par exprimer l'idée que Clotaire II pourrait avoir habité les Câteliers.

Le même membre demande qu'une Commission, composée de MM. Deville, Grégoire, Langlois, De la Quérière et lui, soit invitée à s'occuper de dresser une liste exacte de toutes les églises du département.

Présents : MM. Gaillard, Grégoire, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

Messieurs,

Notice historique sur les travaux relatifs au théâtre romain de Lillebonne et autres antiquités du département, avec l'indication des dépenses qui s'y rapportent, présentées à la Commission des antiquités le 6 août 1835.

Les fouilles de Lillebonne sont arrivées à un tel point, qu'on peut espérer voir entièrement déblayé, d'ici à deux ans, le plus grand et le plus curieux monument romain de la France septentrionale.

Toutes les parties élevées sont découvertes, les trois étages amphithéâtriques sont dans l'état où il convient de les laisser, si ce n'est qu'il est indispensable de les couvrir de gazon pour en assurer la conservation.

Le déblai de l'orchestre n'est pas encore complet, mais il avance.

Enfin, une partie de l'arrière-scène reste encore à fouiller, et il faudra en dégager le contour extérieur.

Tels sont les détails que vous a déja communiqués notre savant confrère, M. Gaillard, en vous annonçant qu'il s'occupe de la description de l'édifice.

En attendant que vous puissiez jouir de cet ouvrage, que son sujet et le talent de l'auteur doivent rendre très recommandable, j'ai pensé que vous verriez avec quelqu'intérêt la notice que je vais avoir l'honneur de vous présenter sur les travaux des fouilles de Lillebonne et sur les dépenses qu'elles ont occasionnées.

Un immense amas de décombres avait soustrait pendant près de quinze siècles (1) à l'admiration des amateurs d'antiquités un monument dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence, lorsque M. le comte de Caylus en fit mention dans ses savants Mémoires publiés en 1756. Depuis lors, M. de Folleville, ancien conseiller au Parlement, émit l'opinion que la masse de pierre qu'on voyait à la gauche de la route, à l'entrée de Lillebonne, pouvait bien être un théâtre romain (2), mais ce ne fut que quelques années après, en 1812, que M. Rever vint visiter ces ruines et provoqua des travaux qui ne laissèrent plus aucun doute à cet égard.

En 1815, M. de Kergariou fut nommé Préfet de la Seine-Inférieure, et ces précieuses ruines ne tardèrent pas à fixer son attention.

Le terrain où elles sont, dut être vendu par suite du décès du dernier propriétaire.

En voici la désignation d'après les actes : « Héritage en masure, nommé la *Roquette*, contenant environ 1 hectare 13 ares (2 acres) planté d'arbres fruitiers, édifié de différents petits bâtiments et d'*anciennes fortifications* tombant en ruines, clos de haies tout au tour. Le tout acquis le 17 frimaire an III (7 décembre 1794) par Caron (Pierre),

(1) Dans son *Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne*, M. Gaillard dit, page 5 : « Le balnéaire était contemporain de la ruine du théâtre, ruine que j'attribue à l'invasion des barbares Saxons en 286. »

(2) Voyez le premier Mémoire de M. Gaillard sur Lillebonne, daté du 4 décembre 1826.

du gouvernement représentant François-Henri d'Harcourt. »

Le 11 novembre 1817, le Préfet exprima au Ministre de l'Intérieur l'intention de proposer au Conseil général de voter la somme nécessaire pour acheter ce terrain. Le 20 de ce mois, le Ministre approuva la proposition.

Dans la session de 1818, le Conseil général, sur la proposition du Préfet, vota, au budget facultatif, une somme de 800 fr. *pour achat ou location de terrains précieux à l'histoire et aux arts, à cause des monuments qu'ils renferment.*

Il avait principalement en vue le terrain dont il vient d'être question, et un autre peu éloigné sur lequel se trouvaient les restes du Château d'où partit Guillaume-le-Conquérant à la tête de son armée pour opérer sa descente sur les côtes de la Grande-Bretagne, mais il ne fut possible d'acquérir que le premier seulement.

Le Ministre donna son autorisation par lettre du 29 septembre 1818, et l'acquisition eut lieu le 30 décembre suivant, moyennant le prix de 6,750 fr., et 30 fr. de rente viagère à la veuve du propriétaire, outre les frais accessoires de 1,154 fr. Cette acquisition fut approuvée par ordonnance royale du 2 juin 1819.

En avril 1822, M. Rever fut chargé de diriger les travaux du déblai.

Le bornage entre le terrain et la propriété voisine fut fixé par suite de deux arrêtés du Préfet, de juin 1822 et mars 1825.

A la fin de 1825, le Préfet invita M. Herbet, maire de Lillebonne, à surveiller les travaux dont la direction supérieure fut confiée à M. Emmanuel Gaillard, adjoint à cet effet à M. Rever, dont la mauvaise santé ne lui permettait plus de s'en occuper.

En juillet 1827 fut faite avec M. Holley une convention qui autorisa l'Administration à opérer des fouilles sur son terrain, à la condition que les matériaux, sans

intérêt, lui seraient abandonnés, et que les objets curieux seraient partagés après estimation, en réservant à l'Administration le droit de s'approprier, au prix de l'estimation, la moitié dévolue à M. Holley.

On dut à cette convention une découverte importante : l'invention, le 31 mai 1828, d'*une statue de marbre blanc*, d'un beau travail, mais qui malheureusement n'a ni tête, ni mains.

Dès 1823, le 24 juillet, M. Holley avait découvert dans sa propriété une statue de *bronze doré;* celle-ci a été décrite par M. Rever, l'autre par M. E. Gaillard (1) qui, en 1826, avait rédigé sur les ruines de Lillebonne un mémoire qu'il fit suivre de plusieurs autres. Ils furent envoyés à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qui en fit exprimer sa satisfaction à M. le Ministre de l'intérieur le 20 juin 1829, par son secrétaire, M. Dacier, et décerna ensuite dans sa séance du 31 juillet même année une médaille d'or à l'auteur pour son mémoire sur la statue.

On ne tarda pas à s'occuper d'assurer au département la propriété entière de cette statue de marbre dont la moitié lui appartenait.

(1) M. Rever pense que la statue de bronze, qui a près de 2 mètres de haut, devait être un dieu et probablement un Bacchus.

Il résulte de la notice de M. Gaillard que la statue de marbre paraît être celle de Faustine, femme d'Antonin-le-Pieux.

Cent exemplaires de cet opuscule ont été envoyés en janvier 1819 au Ministre de l'intérieur, avec prière de les distribuer aux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, aux principales Sociétés savantes du royaume et à quelques amateurs d'antiquités.

C'est ici le cas de faire mention de la découverte faite le 6 mai dernier dans le même terrain, d'une tête de marbre blanc qu'on avait supposée pouvoir être celle de la statue précitée; MM. E. Gaillard et Deville se sont empressés de se rendre sur les lieux, mais leur espérance a été déçue, et M. Gaillard a émis l'opinion que cette tête est celle de Lucile, indigne fille de Marc-Aurèle et digne sœur de Commode, comme il le dit dans un article que l'*Echo de Rouen* a inséré le 14 dudit mois de mai.

MM. Flatters et E.-H. Langlois, chargés d'en faire l'estimation, furent loin de s'entendre, ainsi qu'on peut en juger par leur déclaration ci-dessous :

« Cejourd'hui, trente mars mil huit cent trente, en vertu de la délibération de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, prise dans sa dernière séance du 27 de ce mois, nous soussignés Jean-Jacques Flatters, statuaire, demeurant à Paris, rue Charles X, n° 1, et Eustache-Hyacinthe Langlois, peintre, demeurant à Rouen (École municipale), déclarons que nous nous sommes réunis pour l'estimation pécuniaire de la statue de marbre blanc provenant des fouilles de Lillebonne, et qu'après un mûr examen de cet antique, nous nous sommes arrêtés, moi Jean-Jacques Flatters, à l'évaluation (au minimum) de six mille francs, et moi Eustache-Hyacinthe Langlois, à celle de treize mille francs.

« En foi de quoi nous avons rédigé et signé la présente attestation, pour en référer à la Commission.

« Signé : FLATTERS et Eustache-Hyacinthe LANGLOIS. »

D'après cette estimation, M Holley prétendait à recevoir la moitié du terme moyen, c'est-à-dire 2,250 fr., et ce ne fut qu'en mars 1832 qu'il consentit à accepter les 1,500 fr. qui lui étaient offerts par l'Administration.

Par contrat du 30 juin 1828, en vertu d'une ordonnance royale du 11 mai précédent, le Préfet acheta du Sr Videbout, moyennant 3,200 fr. y compris les frais, un petit terrain à l'est du théâtre romain de Lillebonne et sur lequel est une des principales entrées.

Le 12 décembre 1832, le Préfet se rendit adjudicataire d'un terrain provenant de la faillite du Sr Renault, et où se trouve enclavée une petite portion du même théâtre, mais une surenchère qui aurait porté la dépense totale à environ 3,400 fr., a fait renoncer à cette acquisition qui d'ailleurs n'offrait qu'un médiocre intérêt.

La nécessité de prévenir la destruction ou la perte

tant des objets curieux découverts à Lillebonne que de ceux qui se trouvaient ou pourraient se trouver par la suite dans diverses localités, avait fait concevoir depuis longtemps le désir de les voir rassemblés dans un lieu consacré à leur conservation. M. le Préfet s'empressa d'accueillir ce vœu des amis des arts, et institua, par arrêté du 10 décembre 1831, un Musée départemental d'antiquités qui fut établi peu de temps après dans le bâtiment communal de l'ancien couvent de Sainte-Marie. M. Deville, qui en a été nommé directeur le 19 du même mois, y a fait transporter, en juillet 1833, les antiquités de Lillebonne qui étaient la propriété du département.

Deux ans se sont à peine écoulés depuis cette époque, et déjà ce Musée s'est enrichi d'un nombre considérable d'objets curieux, dus, pour la plupart, au zèle infatigable que le Directeur a mis à les rechercher; les uns ont été acquis aux frais du département, d'autres ont été donnés par divers particuliers dont les noms sont inscrits tant sur les objets mêmes qu'ils ont offerts que sur le catalogue imprimé.

Je terminerai cette notice par la récapitulation des dépenses relatives aux antiquités.

Acquisitions de terrains.

Le premier terrain, acheté en décembre 1818, a coûté, frais compris (outre la rente viagère de 30 fr. qui se paie encore aujourd'hui à la ve Caron).	7,900 fr.	
Il a été dépensé pour la haie de clôture	690	
Le second terrain, acheté en 1828, a coûté, frais compris . . .	3,200	
		11,790 fr.

Dépenses des fouilles.

Les fouilles du théâtre ont coûté, depuis le mois d'avril 1828

D'autre part.	»	11,790 fr.	
jusqu'au mois de mai 1835. . .	16,960		
Les dépenses qui ont été faites, de juillet 1827 à juillet 1828, sur la propriété de M. Holley pour les fouilles du balnéaire, se sont élevées à.	1,800		
Fouilles de la forêt du Maulévrier, de la fin de 1832 au commencement de 1834.	610		
		19,370 fr.	
La statue de marbre blanc, dont moitié seulement appartenait au département, a coûté.	»	1,500	Statue.
Les dessins payés à M. Langlois et ses frais de voyage jusqu'en 1828, ont coûté.	1,810		Dessins.
En 1831.	240		
		2,050 fr.	
Frais de voyages, dessins, écritures, environ	»	500	Objets divers.
Total général. . .		35,210 fr.	

On doit compter en déduction de cette somme : 1° les produits de vente d'arbres et de matériaux qui ont été employés à diverses dépenses. .	»	2,760 fr.	Observations.
2° Le produit d'une dernière vente versé à la caisse du receveur général.	»	594	
3° La somme accordée en juin 1830 par le Ministre de l'Intérieur pour contribuer aux travaux des fouilles	»	2,000	
Ensemble. . .		5,354 fr.	

L'arrêté d'institution du Musée porte que le directeur recevra une indemnité annuelle; mais M. Deville ayant voulu renoncer à cet avantage, les dépenses du personnel se réduisent au traitement du gardien ou garçon de salle. Voici l'indication des sommes aux budgets de 1832 à 1835, et qui se sont dépensées à l'exception d'une faible portion de celles de la dernière année.

Budget de 1832.	Travaux d'appropriation du local.	4,600 fr.	
	Frais de premier établissement, transport, etc.	2,000	
			6,600 fr.
Budget de 1833.	Supplément de travaux, achat de mobilier, frais de transport, etc.	2,200	
	Traitement du gardien. . . .	400	
			2,600
Budget de 1834.	Arrangement de vestibule. . .	915	
	Acquisitions, transports, etc. .	1,200	
	Traitement du gardien. . . .	400	
			2,515
Budget de 1835.	Acquisitions, transports, etc. .	3,000	
	Traitement du gardien. . . .	500	
			3,500
	Total général. . .		15,215 fr.

Rouen, le 24 juillet 1835.

BALLIN.

Séance du 3 décembre 1835.

Le procès-verbal de la séance du 6 août est lu et adopté.

Fouilles d'Etretat, par M. Cochet.

La Commission est informée que, par des lettres adressées à M. le Préfet, à M. Gaillard et à M. Deville, M. Cochet a donné des détails sur les fouilles qu'il vient de faire exécuter à Étretat; il annonce en même temps que M. le desservant s'opposait à la continuation des fouilles commencées dans le presbytère. M. Deville en a référé à M. le Préfet, qui l'a invité à se concerter sur ce sujet avec M. l'abbé Fayet, grand-vicaire; celui-ci a promis d'engager le desservant à permettre que le travail soit continué. M. Gaillard a d'ailleurs donné son avis à cet égard à M. Cochet, et invite M. Fallue à se transporter sur les lieux afin de dessiner exactement les constructions découvertes et d'en arracher les morceaux remarquables pour les envoyer au Musée. M. Cochet est, au surplus, invité à porter ses recherches sur un autre point, s'il ne peut poursuivre celles dont on vient de parler. Une somme de 100 fr. a été mise à sa disposition, par M. le Préfet, pour payer les travaux.

Changement de l'heure des séances.

Un membre propose de réunir désormais la Commission à sept heures du soir. On décide qu'il en sera fait mention dans la prochaine convocation, où sera rappelée aussi la délibération à prendre sur le plan à suivre pour le travail de la statistique.

Présents : MM. Deville, Gaillard, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 7 janvier 1836.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est lu et adopté.

Répertoire du registre.

Le secrétaire présente le répertoire dressé par lui, du registre des procès-verbaux de la Commission depuis son origine.

Fortifications et enceintes de la ville d'Evreux.

M. de Stabenrath fait hommage à la Commission et aux membres présents d'un opuscule de sa composition intitulé : *Etat des fortifications et des enceintes de la ville d'Evreux à diverses époques de son histoire.*

Fouilles d'Etretat.

M. Deville annonce qu'il a vu M. l'abbé Fayet, qui a bien voulu écrire à M. le desservant d'Étretat pour l'engager à ne pas s'opposer à la continuation des fouilles ; cependant les excavations ont été remblayées, et M. Cochet a rendu compte de ses découvertes dans un long rapport dont M. Deville donne lecture, et dont le double, adressé au Préfet, reste dans les archives de la Commission ; il a trouvé les traces d'une construction romaine et notamment un dallage assez curieux formant une espèce de rosace à milieu octogone en fort belle pierre. Il a recueilli divers fragments de ce dallage et les a envoyés au Musée d'antiquités avec des morceaux de vases de terre ou de verre.

Châsse de Saint-Sever.

M. Deville fait part à la Commission qu'on lui a donné pour le Musée l'ancienne châsse de Saint-Sever, appartenant originairement à la cathédrale de Rouen Quoique presqu'entièrement dépouillée de ses ornements, cette châsse, à laquelle M. Deville veut faire faire quelques réparations, est d'autant plus curieuse, qu'elle conserve

intacte une inscription qui fait remonter sa construction au commencement du XIIIe siècle.

Le même membre fait connaître qu'il reste dans l'église ruinée du Bourg-Achard, une chaire et des stalles d'un beau travail, dont les brocanteurs veulent s'emparer. M. de Stabenrath se charge d'appeler l'attention de M. le Préfet de l'Eure sur ces objets, qu'il serait intéressant de conserver dans le pays.

Chaire et stalles du Bourg-Achard.

La Commission exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien inviter M. le Président de la Chambre de commerce de Rouen à prendre des mesures pour faire remettre de l'ordre dans les anciennes Archives de la Chambre de commerce de Normandie et de la juridiction consulaire depuis son origine, vers 1560, qui doivent contenir des documents fort intéressants pour le pays et qu'on ne peut consulter dans l'état actuel des choses.

Archives de l'ancienne Chambre de commerce de Normandie et de la juridiction consulaire.

La Commission décide que les séances ne commenceront désormais qu'à trois heures au lieu de deux.

Les séances de la Commission auront lieu à trois heures.

Présents : MM. Deville, de Stabenrath, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 4 février 1836.

MM. Deville et Ballin se trouvant seuls réunis, il n'y a point eu de séance.

—

Séance du 5 mars 1836.

Les procès-verbaux des séances des 7 janvier et 4 février sont lus et adoptés.

Archives de l'ancienne Chambre de commerce de Normandie et de la juridiction consulaire.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Chambre de commerce de Rouen, qui annonce que les papiers formant les nouvelles archives sont dans un ordre très satisfaisant. M. Gaillard veut bien se charger de voir M. l'archiviste de la Chambre de commerce pour prendre des renseignements sur les anciennes archives que M. le Président dit ne pas connaître.

Eglise de St-Jean-d'Abbetot

L'ordre du jour était, sur la demande de M. le Préfet, la question de savoir si l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, commune de La Cerlangue (arrondissement du Havre), est un monument digne d'être conservé. D'après les renseignements fournis par plusieurs membres, une délibération est prise et rédigée pour être remise à M. le Préfet (1).

Plan de Statistique.

M. Gaillard invite la Commission à se prononcer sur les projets de plan de statistique archéologique, indiqués par deux des membres de la Commission. Chacun de ces messieurs développe les motifs qui lui paraissent militer en faveur de son plan, et après une discussion approfondie,

(1) On me pardonnera de revendiquer ici l'initiative que je pris alors et dont il n'est pas fait mention. Informé par mon ami le Dr Hachard, de Saint-Romain, du sort qui menaçait l'église d'Abbetot, je la visitai avec lui, à la fin de 1835 ou au commencement de 1836. J'y pénétrai par la fenêtre. J'informai MM. Deville et Gaillard de la situation, en leur faisant une description de l'église. C'est sur ma dénonciation que ces deux zélés archéologues firent des démarches auprès de M. le baron Dupont Delporte, très bienveillant pour nos monuments.

la Commission se décide pour celui de M. Deville (v. page 221), comme présentant une exécution plus facile et rentrant en quelque sorte dans celui de M. Gaillard, au moyen des tableaux qui doivent résumer les indications partielles; en conséquence, le travail est distribué ainsi qu'il suit :

M. Gaillard traitera l'arrondissement du Havre et le canton de Caudebec, arrondissement d'Yvetot;

M. de Stabenrath, celui de Rouen *extra-muros*, MM. Langlois et Pottier, la ville de Rouen;

M. Féret, conservateur de la bibliothèque de Dieppe, sera prié de faire l'arrondissement de Dieppe, et M. Fernel celui de Neufchatel;

M. de Stabenrath promet de s'occuper des cantons d'Argueil et de Gournay; M. Deville se charge de l'arrondissement du Havre.

Cette distribution n'est d'ailleurs point exclusive, et MM. les membres présents promettent, au contraire, de se communiquer réciproquement les renseignements qu'ils pourraient avoir recueillis ou à recueillir par la suite, sur les portions du territoire dont ils ne sont pas chargés spécialement, et le travail général sera revu et coordonné par la Commission.

Présents: MM. Langlois, Pottier, Deville, Gaillard et Ballin.

Délibération spéciale relative à l'église St-Jean-d'Abbetot prise dans la séance du 5 mars.

M. le Préfet fait mettre sous les yeux de la Commission, en réclamant son avis, la lettre suivante qui lui a été adressée, sous la date du 15 février dernier, par M. le Directeur du Musée départemental d'antiquités, au sujet de la démolition projetée de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, commune de la Cerlangue, arrondissement du Havre :

Monsieur le Préfet,

« M. le Sous-Préfet du Havre, pour justifier la prochaine démolition de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot,

arrêtée par le Conseil municipal de la Cerlangue, nous a écrit que cette église n'offrait rien d'intéressant. Il est possible que tel soit l'effet que produise cet édifice au premier moment, sur un œil inexercé : cela tient uniquement à l'âge reculé de cette église, qui fut construite à une époque où l'architecture dite gothique n'avait pas encore pris le caractère de richesse et d'élégance qui frappe dès l'abord ceux qui ne jugent les monuments religieux que d'après la profusion des ornements. L'antiquité de l'église d'Abbetot est donc son principal mérite ; elle date du XIe siècle et remonte au règne de Guillaume-le-Conquérant. Elle a survécu au petit nombre d'édifices de cette époque reculée, dont les églises de Saint-Georges-de-Boscherville et de Jumiéges nous offrent de si beaux types. Ce qui la distingue même de ces vastes basiliques, c'est la chapelle souterraine ou crypte qu'elle possède (elle est placée sous le chœur). Des chapiteaux d'un style original et barbare, des corbeaux à têtes grimaçantes, et surtout des espèces de peintures à fresque, lui donnent comme détails un nouveau mérite. C'est un précieux spécimen de notre ancienne architecture normande. Cette église était sous le patronage des sires de Tancarville. Le premier d'entre eux, Raoul de Tancarville, qui fut gouverneur de Guillaume-le-Conquérant et son grand-chambellan, la cite dans sa charte de fondation de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, qu'il construisit vers l'an 1050.

« L'avantage que la commune de la Cerlangue tirerait de la démolition de cette petite église, ne saurait entrer en balance avec l'intérêt, sous le rapport de l'antiquité et de l'histoire nationale, que présente cet édifice. En prescrire la conservation ne serait-ce pas entrer dans les vues éclairées du Gouvernement, qui vient de créer auprès du Ministère de l'instruction publique une Commission chargée de la recherche et de l'étude de nos

vieux monuments, comme aussi dans celles de MM. les Ministres de l'intérieur et des cultes? Vous avez prouvé, monsieur le Préfet, par trop d'actes éclatants que vous entriez vous-même dans la pensée conservatrice de ces Ministres, pour ne pas user auprès de la commune qui demande la destruction de ce petit monument, dans une vue d'intérêt d'argent, de toute l'influence que vous donne la haute magistrature dont vous êtes investi. Réparer et successivement entretenir la toiture de l'Eglise, telle serait la seule dépense à faire pour lui assurer plusieurs siècles encore d'existence. S'il devenait impossible d'en arrêter la démolition (ce que je ne puis croire), vous n'hésiteriez sans doute pas, monsieur le Préfet, dans l'intérêt de l'art, à faire faire, préalablement, le plan et le dessin de l'église et de sa crypte; à réclamer pour le Musée d'Antiquités les chapiteaux et les corbeaux les plus remarquables, et à faire dessiner les fresques que j'ai mentionnées plus haut. Cette mesure adoucirait du moins les regrets des nombreux amis de nos antiquités normandes.

« Agréez, monsieur le Préfet, etc.

« Signé : DEVILLE. »

La Commission, lecture prise de la lettre, et après en avoir délibéré, plusieurs membres entendus, adhère complètement aux observations présentées par M. le Directeur du Musée et aux conclusions de sa lettre. La Commission, à l'unanimité, insiste, dès à présent, de la manière la plus formelle sur la nécessité de la conservation de l'Eglise d'Abbetot comme étant un des types devenus aujourd'hui si rares de notre architecture religieuse du XIe siècle, et se propose de présenter ultérieurement à M. le Préfet un mémoire motivé à l'appui de cette opinion, après un nouvel examen des lieux.

Signé : E. De la Quérière, Deville, A. Floquet, E. Gaillard, E.-H. Langlois, H. Martin de Villers, André

Pottier, E. de Stabenrath et Ballin. Au-dessous de cette dernière signature est écrit : « M. Auguste Le Prevost m'a chargé d'appuyer fortement, en son nom, l'avis de la Commission. Signé : Ballin. »

BALLIN.

Séance du 7 avril 1836.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

Eglise de St-Jean-d'Abbetot.

Le secrétaire lit une lettre, en date du 19 mars dernier, par laquelle M. le Sous-Préfet du Havre annonce qu'il ira visiter l'église de Saint-Jean-d'Abbetot avant d'exprimer un nouvel avis sur la demande de la commune d'être autorisée à vendre ce monument.

Statistique. Réponse de M. Féret.

Il lit aussi une lettre de M. Féret, qui offre à la Commission de lui communiquer ses recherches sur les antiquités du territoire tout voisin de Dieppe, et témoigne ses regrets de ne pouvoir rien promettre à l'égard des lieux plus éloignés. La Commission décide qu'il sera remercié, en insistant de nouveau pour qu'il veuille bien se charger de tout l'arrondissement.

Archives de l'ancienne juridiction consulaire.

M. Gaillard rend compte qu'il a vu le secrétaire de la Chambre de commerce, qui lui a dit que les papiers importants de l'ancienne juridiction consulaire sont à la garde de M. Lecomte, greffier du tribunal, et rangés d'une manière satisfaisante ; ceux qui sont en moins bon ordre ne concernent que des particuliers et n'ont aucun intérêt historique.

Le même membre fait part à la Commission d'une lettre du 20 mars, qu'il a reçue de M. Cochet, et où se trouvent des renseignements dont voici un extrait : Lettre de M. Cochet.

« A Croixmare était un ancien *trésor* et, au bout de l'église, une bibliothèque riche en livres ecclésiastiques et en manuscrits. Dans un hameau éloigné était un château dont les murailles sont presque arrasées et les fossés remplis, mais qui, d'après la tradition, fut jadis une forteresse. C'était sans doute la demeure des puissants seigneurs de Croixmare, dont un fut archevêque de Rouen. Leur sépulture était sous le chœur dans un caveau recouvert de larges pierres tombales. Deux inscriptions placées sur les murs portent les chiffres de 1202 et 1204. Croixmare.

« Près de là se trouve Calleville-les-deux-Églises, où existaient avant la Révolution deux églises appelées le *Grand* et le *Petit-Montier*. L'architecture du Grand-Montier n'a rien de remarquable, si ce n'est une inscription sculptée sur la charpente. Cet usage d'écrire sur les poutres est très ancien et l'on en voit des exemples à Auffay, à Tôtes, à Vassonville, à la Chaussée, à Saint-Denis-sur-Scie, etc. » Calleville-les-deux-Eglises.

« A Auffay, on lit sur une des murailles une inscription tumulaire qui prouve qu'il y avait encore des moines en 1493; d'autres monuments font foi que l'église était paroissiale à la fin du XVIe siècle. Le prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Evrould. On montre encore la maison des moines qu'on appelle *la Prieurée*. Le clocher et les transepts de l'église appartiennent à l'architecture romane; la nef au style ogival rayonnant du XIIIe siècle; le chœur et une chapelle latérale au dernier âge du gothique flamboyant; on y aperçoit le travail de la Renaissance qui Auffay.

lutte avec le gothique. Quelques-unes des fenêtres de l'église possèdent des vitraux; ceux du chevet sont d'un bel effet. Je les crois du XVIe siècle.

Saint-Victor. Statue de Guillaume-le-Conquérant.

« L'église de Saint-Victor est ornée d'une statue qui, d'après la tradition, serait celle de Guillaume-le-Conquérant, assertion contredite par M. Auguste Le Prevost. Le personnage est représenté avec une longue robe, portant la couronne en tête, le sceptre à la main, l'épée au côté, les éperons à la chassure. La statue, de grandeur d'homme, est faite d'une belle pierre, je la crois un morceau d'art des plus intéressants pour notre pays. C'est un malheur qu'elle soit placée dans une niche obscure et cachée au bout de l'église.

« Dans les bâtiments de l'Abbaye est une cave formée avec une ancienne salle capitulaire du plus beau style. Elle est à trois allées, les colonnes qui la partagent sont d'une élégance et d'une finesse extraordinaires. La pierre est d'un beau grain, la même, je crois, que celle de la statue. Les voûtes sont formées de moëllons blancs qui semblent sortir de la main des ouvriers.

« Dans toute la cour de devant, on trouve abondamment des sarcophages que l'on dit des cercueils de moines.

« Dans l'enclos de l'abbaye est une motte très élevée et d'une grande dimension. »

M. Rondeaux; manuscrits historiques de son grand-père.

M. Rondeaux donne quelques détails sur des mémoires de son grand-père, contenant de curieux renseignements historiques et dont il offre une copie à la Commission, qui l'accepte avet reconnaissance.

Théâtre romain. Projet d'établissement des halles, etc. Cabinet de M. Holley.

Le secrétaire communique une délibération du Conseil municipal de Lillebonne qui, en considération de l'offre faite par M. Timothée Holley de donner son cabinet d'antiquités au département, demande que celui-ci lui cède les constructions du théâtre romain et lui accorde

des fonds pour y établir des halles, une mairie, une justice de paix, une prison, des boutiques, des hallettes et une fontaine.

Ce projet tendant à dénaturer et même à détruire un des monuments d'antiquité du Nord de la France, la Commission ne juge pas nécessaire de le soumettre à une discussion quelconque et passe à l'ordre du jour.

Présents : MM. Deville, E. Gaillard, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

Séance du 5 mai 1836.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. Gaillard annonce l'intention d'explorer l'arrondissement du Havre, particulièrement Lillebonne. Il parle du plan fait par M. Leroy, d'après l'invitation qu'il lui a adressée, et se propose de le vérifier.

Plan de Lillebonne par M. Leroy.

M. De la Quérière informe la Commission qu'une mosaïque de 8 pieds a été trouvée à 1/2 pied de profondeur, à Lillebonne, dans la propriété de M. Levêque; elle présente des compartiments en rosaces et est formée de cubes de 4 lignes de côté, noirs, rouges et jaunes; on a découvert à côté d'autres morceaux à plus grand dessin et en rond.

Mosaïques de Lillebonne.

M. Rondeaux fait voir à la Commission une main de fer, creuse et très oxydée, trouvée sur le terrain de la seigneurie de la Fontaine-Jacob, en la paroisse Saint-Paul, vers les Petites-Eaux-Martainville, dans une pièce de pré, vers l'endroit où les Chartreux avaient leur premier éta-

Main de fer présentée par M. Rondeaux.

blissement. M. Deville pense qu'elle pourrait provenir d'un reliquaire et avoir été destinée à contenir la main d'un saint.

Manuscrits de M. Rondeaux de Sétry.

M. Rondeaux offre à la Commission la copie d'un manuscrit de M. Rondeaux de Sétry, son grand-père, contenant une notice sur Oissel et Saint-Étienne-du-Rouvray.

M. Deville fait connaître que M. Lesueur, coutelier à Paris, originaire de Rouen, a fait don au Musée d'une très grande quantité de boucles et agrafes romaines en bronze, trouvées du côté de Nîmes.

Bague en or.

Le même membre parle d'une bague en or très grosse que possède M. de Saint-Léger, et qui a cela de remarquable qu'un diamant noir y est enchâssé ; cette bague, trouvée en Picardie, a les caractères antiques.

Présents : MM. Emm. Gaillard, De la Quérière, Deville, Rondeaux et Ballin.

BALLIN.

Séance du 9 juin 1836.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

Fouilles d'Étretat, par M. Cochet.

Le secrétaire présente à la Commission, de la part de M. Cochet, le plan des lieux où il a exécuté une fouille à Etretat (V. la séance du 3 décembre dernier, p. 235).

Mosaïques de Lillebonne.

M. Emm. Gaillard, qui vient de faire un voyage à Lillebonne, donne des détails sur les mosaïques dont il a été fait mention dans la dernière séance ; l'une de ces mosaïques est une large bande blanche, avec des compartiments de plusieurs couleurs et d'un joli travail ; l'autre, qui est beaucoup plus belle, présente des rosaces remar-

quables, formées de quatre palmes semblables à celles des châles de l'Inde ; ce sont des mosaïques rustiques du meilleur goût. Elles se trouvent sur la propriété de MM. Levesque, manufacturiers, qui ne paraissent pas éloignés d'en faire don au Musée des Antiquités. M. le Préfet sera prié de les y engager. Il est à croire que ces mosaïques sont beaucoup plus étendues qu'elles ne le paraissent, et il serait d'autant plus facile de s'en assurer qu'elles se trouvent presqu'à la surface de la terre.

Théâtre de Lillebonne. Découverte de pierres sculptées.

Le même membre annonce qu'en dégageant la partie extérieure du théâtre romain, on a trouvé une grande quantité de grosses pierres, peut-être plus de cent, qui semblent avoir été amoncelées pour faciliter l'escalade du théâtre; quelques-unes offrent des portions de sculptures et d'inscriptions qui pourraient devenir fort intéressantes si, comme on l'espère, la suite du déblai fait découvrir des portions correspondantes.

On ne pourra, au surplus, continuer ces travaux extérieurs qu'en les étendant sur une propriété voisine appartenant à M. Davois, qui, grâce à l'intercession de M. Gaillard, paraît disposé à faire l'échange de la portion nécessaire au département contre une autre de même grandeur ; M. Gaillard doit s'occuper de préparer cet arrangement.

Camp de Cottévrard.

Enfin, le même membre donne avis à la Commission qu'il y a, dit-on, à Cottévrard, au Nord du Bosc-le-Hard, des retranchements qui révèlent un camp curieux; cela est d'autant plus vraisemblable que ce lieu est très près de Fresnay-le-Long où abondent les antiquités romaines.

Présents : MM. E. Gaillard, Deville et Ballin.

BALLIN.

Séance du 14 juillet 1836.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu et adopté.

Plan de Lillebonne par le sr Leroy.

M. Emmanuel Gaillard présente le plan de Lillebonne, dessiné par M. Leroy, géomètre à Bolbec, avec une lettre de l'auteur, qui réclame 131 fr. 80 c. pour ses honoraires et déboursés.

Théâtre de Lillebonne. Conservation des murs. Maison du gardien.

On s'occupe ensuite, d'après l'invitation de M. le Préfet, des moyens de conserver les murs du théâtre de Lillebonne, et du projet de construction d'une petite maison pour le logement d'un gardien.

M. Grégoire est invité à se rendre sur les lieux pour rédiger avec plus de certitude le devis des dépenses qu'exigeraient ces travaux; mais, s'il ne peut effectuer prochainement ce voyage, M. Deville, qui doit retourner sous peu de jours à Lillebonne, s'offre de recueillir tous les renseignements et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le travail de M. Grégoire.

Château d'Arques.

M. Gaillard annonce que le château d'Arques étant en vente et pouvant par suite être détruit, il serait à désirer qu'on en fît un modèle en liége; mais, attendu la difficulté d'un pareil travail, la Commission se borne à exprimer le vœu que M. le Préfet veuille bien en faire faire des dessins et donner avis de cette circonstance à M. Ministre de l'intérieur.

Lillebonne. Mosaïque et pierres sculptées.

M. Deville entre dans quelques détails sur son voyage à Lillebonne. Il présente le dessin des mosaïques dont il a été question dans la dernière séance, et que les pro-

priétaires, MM. Levêque, l'ont autorisé à enlever pour le Musée d'Antiquités. Il présente en même temps divers dessins des pierres sculptées, récemment découvertes à l'extérieur du théâtre de Lillebonne. Enfin, il lit une notice sur ces mêmes objets.

Cette notice tend à faire sentir l'indispensable nécessité d'augmenter le local du Musée; déjà M. Deville a demandé au maire de Rouen la disposition de la troisième galerie, dont la destination actuelle paraît pouvoir être changée sans beaucoup de difficulté.

Musée départemental. Nécessité d'augmenter le local.

Présents : MM. Deville, E. Gaillard, de Stabenrath, Grégoire et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 2 février 1837.

Le procès-verbal de la séance du 14 juillet est lu et adopté.

Pendant les vacances, la Commission a perdu l'un de ses membres les plus distingués et les plus zélés, M. Emmanuel Gaillard, décédé à Rouen le 3 novembre dernier.

M. Emm^l Gaillard.

M. Deville a improvisé sur sa tombe, au nom de la Commission, une courte oraison funèbre dans laquelle il a rappelé les travaux de M. Gaillard et ses principaux titres aux regrets des archéologues, des littérateurs et de ses nombreux amis. La Commission décide que le témoignage de sa douleur sera consigné au procès-verbal de ce jour.

Château d'Arques.

M. Deville annonce qu'à défaut de M. Langlois, indisposé, M. le Préfet l'a chargé de se rendre à Dieppe pour y faire les dessins de l'ancien château d'Arques et recueillir les découvertes historiques qui s'y rattachent; il a rempli cette mission, et les dessins sont entre les mains de M. le Préfet, avec une notice explicative.

Théâtre de Lillebonne.

Le même membre fait connaître qu'il a effectué son voyage de Lillebonne, et a pris les mesures relatives au projet de construction d'une maisonnette pour loger le gardien du théâtre romain. Des propositions ont été faites à cet effet par M. le Préfet au Conseil général, qui n'en a pas reconnu l'opportunité.

Vase et urne funéraires à St-Denis-le-Thiboult.

Le même membre offre à la Commission les dessins faits par lui, d'un vase en terre cuite de 5 pieds 4 pouces de circonférence et d'une urne cinéraire qui s'y trouvait renfermée. Ces objets ont été découverts en 1836 à Saint-Denis-le-Thiboult, dans une propriété de M. Louis Quesnel, qui en a fait don au Musée d'antiquités.

Restauration des monuments d'art.

La Commission exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien donner des ordres pour qu'elle soit consultée toutes les fois qu'il s'agira de faire des réparations à des monuments d'art.

Bel-de-la-Basse-Vieille-Tour.

La Commission étant instruite que M. Barthélemy, architecte de cette ville, est disposé à lui offrir des dessins présentant la vue, le plan, la coupe du petit monument dit le Bel-de-la-Basse-Vieille-Tour, où avait lieu autrefois la cérémonie de la levée de la Fierte, prie M. le Préfet d'écrire à cet artiste pour l'inviter à exécuter son projet, qui doit enrichir les cartons de la Commission d'un monument très curieux, presque en ruines, et dont il est très intéressant de conserver le souvenir.

Le secrétaire fait connaître que le Conseil général a manifesté, dans le procès-verbal de sa dernière session, le vif désir que le local du Musée d'antiquités reçoive l'extension qui lui est indispensable, et que M. le Préfet a transmis cette délibération à M. le Maire de Rouen, avec prière de l'appuyer auprès du Conseil municipal.

Présents : MM. Deville, De la Quérière et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 13 juillet 1837.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu et adopté.

L'ordre du jour est, sur la demande de M. le Préfet, la désignation des églises monumentales de ce département qui ont besoin de réparations urgentes, auxquelles les ressources locales ne peuvent suffire. Eglises monumentales.

La Commission désigne en première ligne Saint-Ouen, Saint-Maclou, Saint-Georges-de-Boscherville, l'abbaye de Fécamp, la collégiale de la ville d'Eu.

Et en seconde ligne : Caudebec, Moulineaux et Saint-Jean d'Abbetot.

M. Deville est invité à rédiger sur chacune de ces églises, pour la remettre à M. le Préfet, une courte notice qui sera transcrite à la suite du présent procès-verbal.

M. Deville informe la Commission que M. Grégoire est parti pour Lillebonne, afin de faire réparer, dans le système romain, la précinction de l'orchestre, avec les pierres extraites des fouilles, et faire recouvrir les murs de gazon pour assurer leur conservation. Théâtre romain de Lillebonne; réparations.

Tombeaux découverts dans la rue Rouland.

Le même membre donne quelques renseignements sur les découvertes qui viennent d'être faites *rue Roulland.* On y a trouvé un sarcophage de marbre rouge, renfermant un squelette de femme et quelques petits vases en verre mince ; à côté était un second tombeau en pierre, grossièrement taillé, contenant un cercueil de plomb d'un mètre de long, à dessins, et où se trouvaient les cendres d'un enfant.

Les tombeaux sont orientés, c'est-à-dire que les pieds sont tournés à l'Est. Ces sarcophages ont été acquis par le Musée d'antiquités.

Bas-reliefs représentant les arts libéraux.

Enfin, M. Deville annonce qu'il s'est procuré pour le Musée les bas-reliefs en pierre d'une maison sise au coin des rues de la Croix-de-Fer et de Saint-Romain ; ils représentent ce que l'on appelait autrefois les sept arts libéraux, savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

Présents : MM. le Préfet, Rondeaux, Deville, de Stabenrath et Ballin.

BALLIN.

« *Notice sur les églises monumentales qui ont un besoin urgent de réparations auxquelles les ressources locales ne peuvent suffire* ».

Le département de la Seine-Inférieure, malgré la destruction et l'abandon qui ont pesé à des époques désastreuses sur ses édifices religieux, en a conservé un assez grand nombre aussi remarquable sous le rapport de l'art que sous celui des souvenirs historiques. Parmi ces édifices, ceux qui peuvent réclamer la première place et auxquels le titre d'églises monumentales appartient à plus juste titre, sont :

La Cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou, de Rouen; Saint-Georges-de-Boscherville; les églises de Fécamp, d'Eu, de Caudebec, de Moulineaux et de Saint-Jean-d'Abbetot.

Eglise de Saint-Ouen.

Le Conseil général, à plusieurs reprises, a montré sa sollicitude pour l'église de Saint-Ouen, de Rouen. Cette église, si justement admirée, est l'un des plus beaux édifices gothiques qui existent en Europe. Il serait inutile de s'étendre sur le mérite de ce monument; la Commission des antiquités se contentera d'appeler de nouveau l'attention du Conseil général sur les réparations les plus urgentes à y faire, et pour lesquelles les ressources locales manquent en ce moment. La grande rosace du portail occidental menace ruine; elle a gauchi de près d'un pied; il serait temps d'y porter remède. La réparation déjà commencée des vitraux n'est pas moins urgente; enfin, de nombreux clochetons extérieurs sont découronnés. Nous ne parlerons pas de la cathédrale, qui est sous le patronage plus spécial du Gouvernement.

L'élégante église de Saint-Maclou mériterait une mention particulière parmi les églises de Rouen, et son état est loin d'être satisfaisant. Mais si des fonds devaient être accordés pour une seule église de Rouen, celle de Saint-Ouen mériterait à tous égards la préférence.

Grande église de Fécamp.

Après les trois grandes églises de Rouen, l'église de Fécamp, qui faisait l'ornement de l'ancienne et célèbre abbaye de cette ville, par la grandeur et par la beauté de l'édifice, réclame la première place parmi toutes celles du département. Les ressources locales sont évidemment insuffisantes pour la restauration et même pour l'entretien d'un si vaste et si riche monument. Cette église se range si naturellement parmi les églises monumentales du département et le Conseil général en apprécie tellement le

mérite, que la Commission ne croit pas devoir insister sur la nécessité de pourvoir à sa conservation.

Eglise de Saint-Georges-de-Boscherville.

La Commission pourrait faire la même observation à l'égard de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, pour laquelle le département a déjà fait des sacrifices, et qui, sans aucune espèce de contestation, ne peut être entretenue par la commune. Nous rappellerons seulement que cette église, dessinée sur un vaste plan, est le plus ancien monument d'architecture normande que nous possédions dans la Haute-Normandie; il a près de huit cents ans d'existence, et fut élevé par le grand-chambellan de Guillaume-le-Conquérant, Raoul de Tancarville. C'est un des types les plus beaux et les plus complets de l'architecture de cette époque reculée.

Eglise d'Eu.

L'église de la ville d'Eu prend place immédiatement parmi nos églises monumentales, après celles de Fécamp et de Saint-Georges-de-Boscherville. La beauté de son vaisseau, la décoration de ses chapelles, ses nombreux tombeaux, sont justement célèbres. Les souvenirs historiques qui s'y rattachent prêtent un nouvel intérêt à cet édifice monumental.

Eglise de Caudebec.

Henri IV disait, en parlant de l'église de Caudebec, que c'était la plus belle chapelle qu'il eût vue de sa vie. Cet éloge n'était pas immérité. L'église de Caudebec, édifiée dans le XVe siècle et terminée dans le siècle suivant avec toute l'élégance et tout le luxe architectural qui distinguent cette époque, n'est pas un des édifices les moins remarquables du département. On vante, avec raison, son vaisseau, les sculptures de son portail, le hardi pendentif de sa chapelle orientale, l'inscription en pierre qui sert de balustrade à la toiture de l'édifice, son clocher en couronnes superposées, enfin ses riches et

précieux vitraux. Le style de cette église admettant un nombre infini de détails qui donnent naturellement plus de prises aux injures du temps, il n'est pas étonnant qu'elle réclame de nombreuses réparations; son clocher surtout aurait besoin du secours des architectes.

Eglise de Moulineaux.

La petite église ou chapelle de Moulineaux, qui est située au bas de la côte où s'élevait le château de Robert-le-Diable, date des dernières années du XIIe siècle. On croit qu'elle a été bâtie par Jean-sans-Terre. Plus tard, saint Louis concourut à sa décoration, à en juger par un vitrail aux armes de France et de Castille, qu'on y voit encore. Ce petit édifice offre une grande analogie avec la jolie salle du chapitre de l'ancienne abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, que le département a sauvée d'une imminente destruction en en votant l'acquisition. L'église de Moulineaux est un monument à conserver.

Crypte de Saint-Jean-d'Abbetot.

La Commission exprimera le même désir à l'égard de l'ancienne chapelle souterraine ou crypte de Saint-Jean d'Abbetot, si curieuse par les vieilles peintures à fresque et par les chapiteaux de ses colonnes. Une faible somme assurerait la conservation de ce curieux monument de la fin du XIe siècle, qui est dans un déplorable état d'abandon.

Tels sont les monuments religieux qui, soit sous le rapport de l'art, soit sous le rapport de leur antiquité et des traditions et souvenirs historiques, ont unanimement paru à la Commission des antiquités mériter un intérêt particulier de la part du Conseil général, et qu'elle s'empresse de signaler à sa bienveillante intervention.

Signé : Deville, de Stabenrath, Grégoire, Rondeaux, André Pottier, De la Quérière, E.-H. Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 25 novembre 1837.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet dernier est lu et adopté.

Demande de secours aux Ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

M. Deville communique les demandes qu'il a formulées pour être adressées aux Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, afin d'en obtenir des secours destinés aux dépenses d'accroissement du Musée d'Antiquités.

La première de ces demandes est seule transcrite ci-après, la seconde étant à peu près dans les mêmes termes :

« Le Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure, dont le siége est à Rouen, vient réclamer une faible part dans l'allocation portée au budget de 1838 pour la conservation des Monuments historiques. Cette demande est motivée principalement par la découverte récente, faite au théâtre romain de Lillebonne, d'un grand nombre de sculptures d'une haute importance, dont la conservation réclame des fonds supérieurs à ceux votés par le Conseil général du département pour les besoins du Musée d'Antiquités auquel elles appartiennent. Ces sculptures, délaissées à Lillebonne et exposées aux intempéries des saisons, ne tarderaient pas à s'altérer, si ce n'est même à se détruire. Il serait urgent de les transporter à Rouen et de les placer au Musée. Le nombre et les dimensions des pierres sur lesquelles ces sculptures sont tracées nécessiteraient, pour leur emballage, leur transport et leur placement à Rouen, une somme de près de 3,000 francs. Sur cette somme, il resterait à couvrir une dépense de 2,000 francs, que le Musée d'Antiquités sollicite de la générosité du Gouvernement.

« Ces sculptures ont appartenu presque toutes à des monuments tumulaires, dont quelques-uns devaient être dessinés sur une grande échelle, puisque plusieurs des personnages qui y sont représentés en relief ont jusqu'à six et sept pieds de proportion.

« Le dessin de quelques-unes d'entre elles est d'un beau style et rappelle l'époque des Antonins, si elles ne sont même antérieures, à en juger par le costume et par l'absence de la configuration de la prunelle dans les yeux. Le savant Barthélemy a observé avec raison que ce n'est qu'à partir d'Adrien que les sculpteurs ont adopté l'usage de marquer la prunelle. On retrouve des traces de peinture, soit rouge, soit jaune et vert-bleu, sur la frange des tuniques, dans l'œil et sur les fonds. Il serait trop long de décrire ces précieux restes d'antiquités, mais il est évident qu'ils ont trait, pour la plupart, à des représentations ou à des emblèmes funéraires : tous sont en pierre et paraissent provenir des carrières de Saint-Leu ou de bancs analogues qui n'existent pas dans le pays : on n'en connaît plus, du moins aujourd'hui.

« Voici quelques-unes des inscriptions que portent ces fragments tumulaires :

DIS MANI SACRUM TELESA HORATI LLAVI FILI PUDO RI FILIO SVO VI VA POSVIT

(dis manibus sacrum
Telesa Horatillavi filia
Pudori filio suo viva posuit.)

DI M APR° N AEAPR° NIANVS VLTR° PAR·P

(dis manibus
Apronæ Apronianus
ultro pater posuit.)

D	SENATOR	M

MECACVS

..... MARCIANO MRCL (.. . Marciano Marcello.)
...NVS SOLINI F·PATER·P.(...nus Solini filius pater posuit.)

« Les lettres de ce dernier fragment d'inscription sont rehaussées en rouge.

« En appelant l'attention et la sollicitude de M. le Ministre et subsidiairement de M. le Président du Conseil des bâtiments civils sur ces précieux monuments historiques, c'est entrer trop intimement dans la pensée qui les anime et dans l'intérêt qu'ils portent au Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, pour ne pas espérer qu'ils lui viendront en aide dans cette circonstance, et qu'ils lui accorderont sur le budget de 1838 les 2,000 fr. qu'il réclame

« Rouen, 25 novembre 1837.

« *Signé :* DEVILLE,
« *Directeur du Musée d'antiquités de Rouen.* »

Après cette communication, il est décidé d'ajouter sur les demandes mêmes la mention suivante :

« La Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, dans sa séance du 25 novembre 1837, sur l'invitation de M. le Préfet, ayant entendu la lecture de la demande ci-dessus de M. le Directeur du Musée d'antiquités, a décidé de l'appuyer de tout son pouvoir, reconnaissant qu'elle est plutôt au-dessous qu'au-dessus des besoins de l'établissement, et qu'il est très désirable qu'elle soit accueillie favorablement, attendu l'importance historique des monuments dont il est question.

« En foi de quoi, les membres de la Commission ont apposé leurs signatures ci-dessous ledit jour.

« *Signé :* J. Rondeaux, de Stabenrath, De la Quérière, Pottier, Grégoire, Floquet, et Ballin, secrétaire. »

On passe ensuite à la lecture d'une circulaire en date du 10 août 1837, par laquelle M. le Ministre de l'intérieur recommande aux autorités locales de faire tous leurs efforts pour la conservation des anciens monuments sur lesquels il demande des renseignements détaillés, en offrant de subvenir, au besoin, à l'insuffisance des ressources locales pour leur entretien.

Circulaire du Ministre de l'intérieur, du 10 août 1837.

La Commission arrête que, dans la réponse à faire à M. le Ministre, on relatera les nombreux sacrifices que le département a faits depuis longues années, tant pour la conservation d'anciens monuments que pour faire dessiner ceux qu'une ruine imminente paraissait devoir enlever bientôt aux recherches des archéologues, et qu'enfin on demandera des fonds tant pour la même destination que pour faciliter la publication des dessins que renferment les cartons de la Commission. M. Deville se charge de rédiger cette réponse.

Enfin, il est décidé que M. le Préfet sera instamment prié de ne pas laisser échapper l'occasion qui va se présenter d'acheter, à la vente de M. Langlois, les dessins d'antiquités départementales qui pourront s'y trouver, afin de les réunir à ceux que la Commission possède déjà. Elle espère qu'il voudra bien consacrer à cette dépense une partie des fonds votés par le Conseil général pour la recherche et la conservation des antiquités.

Achat de dessins à la vente du cabinet de M. Langlois.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, De la Quérière, de Stabenrath, Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 22 mai 1838.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Préfet

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Circulaire du Ministre de l'intérieur, du 13 mars 1838. Recherches d'antiquités ; fouilles.

M. le Préfet donne lecture à la Commission d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur, contresignée par M. le Directeur des monuments publics et historiques, en date du 13 mars dernier, relative à la recherche des monuments et des objets antiques, et aux fouilles qu'il est dans l'intention d'encourager dans les localités qui lui seraient signalées comme présentant des chances de succès et un véritable intérêt archéologique.

La Commission consultée à cet égard, désigne un grand nombre de points du département de la Seine-Inférieure sur lesquels des recherches précédentes et les explorations dirigées ou suivies par plusieurs de ses membres ont dénoté la présence de restes d'édifices ou d'objets antiques ; mais pour borner les investigations à ceux qui offrent à la fois et le plus d'intérêt et les chances de réussite les plus nombreuses, elle indique principalement : le Bois-l'Abbé, auprès de la ville d'Eu ; le Mesnil-sous-Lillebonne, et Barentin, auprès de Rouen. Voici sur quoi elle fonde cette préférence :

BARENTIN.

Barentin ; champ de repos romain.

Des fouilles récentes exécutées à Barentin ont fait reconnaître, derrière l'église, à l'Ouest, l'existence d'un champ de repos romain. On y a trouvé des vases en verre et en terre, des fibules en bronze et en argent et quelques autres objets. En renouvelant ces fouilles sur une plus

grande échelle (elles offrent peu de difficultés), on obtiendrait une plus grande quantité de ces objets et d'observations intéressantes à faire. La dépense serait peu considérable ; il suffirait d'y consacrer 50 fr. M. Lalizel aîné, maire de Barentin, qui a découvert le champ de repos et qui a exécuté les premières fouilles sous les yeux et sous la direction de M. Deville, directeur du Musée départemental d'antiquités, se chargerait de les continuer.

LE MESNIL-SOUS-LILLEBONNE.

Le Mesnil-sous-Lillebonne. Voie romaine; tombeaux.

L'ancienne voie romaine conduisant de Lillebonne à la Seine, traverse le Mesnil. Les chemins publics aux abords de cette ancienne ville romaine, suivant l'usage antique, étaient ornés de tombeaux. C'est surtout du côté du Mesnil qu'il en existait et des plus importants. Dans l'enclos de feu M Davois de Quinquerville, on aperçoit un grand nombre de traces de sépultures, à en juger à l'œil, par l'aspect du terrain et d'après les fouilles pratiquées il y a plusieurs années sur ce point. Des cercueils, quelques fragments sculptés, des vases en terre et en verre y ont été découverts. L'exploration de cet enclos se lierait, comme étude et comme recherches, à celles qui ont été faites depuis un assez grand nombre d'années consécutives à Lillebonne, et qui ont présenté un si grand intérêt archéologique. La découverte des objets antiques qu'amènerait la fouille de ces sépultures ne serait peut-être qu'un objet secondaire ; leur gisement, leur état de conservation, la position des sépultures elles-mêmes, leur orientation, leur nombre, etc., offriraient un vaste champ d'observations et d'études. Aussi la Commission est-elle d'avis que ces fouilles devraient être dirigées et suivies par une personne dont les connaissances, l'exactitude et et le zèle fussent en rapport avec leur importance.

M. Deville, directeur du Musée d'antiquités, membre de la Commission et correspondant de la Commission des monuments historiques, s'offre pour y présider. Il estime que la dépense, tout compris, pourra s'élever à environ 200 fr., en y joignant l'emballage et le transport des objets découverts dont le propriétaire du terrain consentirait à abandonner la propriété.

LE BOIS-L'ABBÉ.

Le Bois-l'Abbé. Edifice romain découvert par M. Estancelin; proposition de continuer les travaux.

Le même membre s'engage à suivre les fouilles qui auraient lieu au Bois-l'Abbé, et qui pourraient être entreprises dans un autre moment. Ces dernières seraient les plus importantes de toutes. C'est ce qui résulte des recherches antérieures dues à M. Estancelin, député de la Somme. L'extrait suivant du mémoire qu'il rédigea à cette époque, suffira pour en faire apprécier l'importance et indiquer la nature des investigations nouvelles et les points où naturellement elles doivent être portées :

« Il y a quelques années, etc. » (V. le mémoire, p. 23-29)

Il serait extrêmement intéressant de donner suite aux premiers travaux de M. Estancelin et de les compléter. L'importance et l'étendue des ruines et des débris découverts, leur éloignement de la ville d'Eu, entraîneraient pour leur exploration complète à des dépenses assez considérables; mais en leur consacrant d'abord une somme de 350 fr., on pourrait arriver à des résultats satisfaisants, sauf, plus tard, à augmenter ce chiffre selon la nature et le mérite des travaux et des découvertes.

Musée d'antiquités de Rouen; catalogue.

Quant à la dernière partie de la lettre-circulaire de M. le Ministre, M. le Préfet fait observer lui-même que la création du Musée d'antiquités de Rouen, qui remonte à cinq années, répond au vœu qui y est exprimé; qu'un

second catalogue des objets qu'il renferme (le premier étant épuisé) va être mis incessamment sous presse par les soins du directeur de cet établissement, et qu'il en transmettra un exemplaire à M. le Ministre lorsqu'il sera imprimé.

M. César Marette propose de faire exécuter des fouilles à Clères.

Lecture est donnée d'une lettre de M. César Marette, de Clères, du 6 mai 1838, adressée à M. le Préfet, par laquelle il engage ce magistrat à faire exécuter des fouilles dans cette localité, sur la côte dite le Mont-du-Gibet, où l'on a rencontré précédemment d'anciens cercueils en pierre. Sans nier l'importance relative de cette découverte, la Commission pense que l'argent qui serait consacré à ces explorations pourrait avoir une destination plus convenable.

Eglise de Saint-Ouen de Rouen. Proposition de faire détruire les habitations modernes adossées à cet édifice.

Un membre rappelle qu'il y a plusieurs années, la Commission émit le vœu que les constructions modernes élevées par le curé de l'église de Saint-Ouen de Rouen contre la basse-nef méridionale de l'église, le long de la cour du presbytère, fussent détruites afin de dégager cette partie de l'édifice. La Commission renouvelle cette proposition, attendu surtout que la maison presbytérale est bien suffisante pour le logement du curé, et que la mort du dernier titulaire, auquel on doit ces constructions, rend le moment favorable pour en demander, à l'Autorité municipale, la suppression.

La séance est levée.

Présents : MM. le baron Dupont-Delporte, préfet, président; Rondeaux, Floquet, De la Quérière, Pottier, Deville et Ballin, secrétaire.

Baron DUPONT-DELPORTE,
A. FLOQUET, BALLIN.

—

Séance du 21 juillet 1838.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 1838 est lu et adopté.

Restauration des portes de Saint-Maclou.

La réunion avait pour objet de s'occuper de la nécessité de restaurer les sculptures des portes de Saint-Maclou. D'après les explications données par M. le Vice-Président, le moment ne paraît pas opportun, d'abord parce que le sculpteur qu'on avait cru pouvoir employer n'est pas apte à ce travail, et de l'autre, parce que la ville ayant déjà entrepris des réparations assez dispendieuses au monument, ne serait probablement pas disposée à y faire actuellement de nouvelles dépenses, quoiqu'elle ne paraisse pas éloignée de s'occuper ultérieurement de la restauration desdites portes.

Plan du théâtre de Lillebonne.

La Commission exprime le vœu : 1° que M. Grégoire soit chargé de dresser des plans et dessins détaillés du théâtre de Lillebonne, pour conserver le souvenir de ce monument qui est aujourd'hui entièrement découvert, ce qui le détériore; 2° qu'il soit demandé au Conseil général de voter les fonds nécessaires pour en faire un modèle en relief. M. Grégoire se charge de s'informer de la dépense qui pourrait en résulter.

Muraille romaine à Rouen.

Un membre informe la Commission que des fouilles exécutées dans l'établissement de Mme Cousin ont fait découvrir à 6 ou 7 mètres du sol, dans la direction de l'Est à l'Ouest, une ancienne muraille romaine en petit appareil avec des chaînes en grandes briques.

La séance est levée.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, De la Quérière, Grégoire, De Villers, Floquet et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 19 novembre 1838.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est lu et adopté.

M. Deville fait hommage à la Commission de trois dessins exécutés par lui, savoir ;

1° Fac-simile d'une portion de pierre tumulaire, découverte à Lillebonne, dont M. Deville propose la restitution suivante : Pierre tumulaire découverte à Lillebonne.

DIS MANIBUS ET MEMORI —
Æ LVCIÆ PAVLÆ V-
XORIS IVLI RVFI MILITIS
LEG. III DEFUNCT —
Æ XXX ANNORUM.

2° Fac-simile de l'inscription gravée sur la plaque de plomb formant le couvercle de la boîte qui renferme le cœur de Richard-Cœur-de-Lion, dont la découverte a été faite récemment dans la cathédrale de Rouen. (V. la *Revue de Rouen* du mois d'août 1838). Cette plaque a environ 16 centimètres de large sur près de 24 de long ; l'inscription est ainsi conçue : Boîte renfermant le cœur de Richard-Cœur-de-Lion.

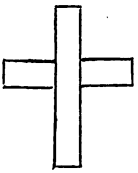

HIC : IACET :
COR : RICAR
DI : REGIS :
ANGLORVM :

3° Dessin très soigné de la belle mosaïque romaine trouvée dans la forêt de Brotonne, en 1838 (triage de la Petite-Houssaye). Ce dessin est colorié. Mosaïque romaine de la forêt de Brotonne.

Cette mosaïque décorait l'aire d'une salle carrée ayant 15 pieds, et qui se terminait par un petit renfoncement en forme d'alcôve. Au centre de la mosaïque est représenté un Apollon assis, jouant de la lyre; sur les côtés, des animaux en course, lions et biches; aux angles étaient quatre médaillons, dont un seul subsiste encore; il contient une tête de Cérès. Une large bordure à rinceaux, de la plus grande élégance, encadre la mosaïque; la pièce qu'elle ornait faisait partie d'une assez vaste habitation dont on voit encore les restes; les murs sont arrasés à 2 ou 3 pieds du sol; une médaille petit bronze de Constantin a été trouvée dans la pièce au milieu de débris de tuiles et de briques romaines, de clous en fer et de bois brûlés.

Comité historique. Série de questions.

La Commission prend connaissance des circulaires et pièces annexées, émanant du Ministère de l'Instruction publique du mois de septembre dernier, et relatives aux travaux du Comité historique.

Elle a reconnu qu'il serait utile :

1° D'envoyer un exemplaire de la série de questions dans chaque commune.

2° D'y joindre une instruction supplémentaire appropriée à la localité, et dans laquelle les maires seraient invités à se concerter avec les desservants, les instituteurs et même les particuliers qui pourraient les aider à répondre à ces questions de la manière la plus satisfaisante.

3° De charger quelques-uns de ses membres de diriger la distribution des questions, ainsi que le dépouillement des réponses qui seraient envoyées à la Préfecture et de les coordonner, en y ajoutant les renseignements déjà assez nombreux qui se trouvent dans les archives de la Commission ou qui ont été recueillis par ses membres.

Manuscrits de M. Em. Gaillard.

L'un d'eux fait connaître à cette occasion que les manuscrits de M. Em. Gaillard, qui en contenaient un grand

nombre, doivent se trouver entre les mains de M. Cochet, vicaire de Saint-François du Havre (1).

La Commission décide donc que M. le Préfet sera prié de demander à M. le Ministre environ huit cents exemplaires de ses questions, et un petit fonds pour pourvoir aux frais d'impression, de copies et autres qu'exigera le travail considérable dont il s'agit.

Mosaïque romaine de la forêt de Brotonne.

Elle décide aussi que M. le Préfet sera prié en outre : 1° de demander dès à présent à M. le Directeur de l'Administration des eaux et forêts l'autorisation d'enlever au printemps prochain la précieuse mosaïque de la forêt de Brotonne pour la transporter au Musée d'antiquités de Rouen, et c'est dans la crainte, si l'on ajournait cette demande, qu'elle ne fût déjà faite dans l'intérêt de quelqu'autre établissement.

Moulage des monuments publics. Portes de Saint-Maclou.

2° D'inviter l'autorité municipale à donner des ordres pour que l'on n'accorde qu'avec beaucoup de réserve les autorisations de mouler des portions de monuments publics, et, dans tous les cas, à la condition expresse de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas les détériorer et de les nettoyer avec grand soin après l'opération, qui devrait toujours être surveillée par un délégué de l'Administration. Cette observation est motivée par les moulages réitérés qu'ont éprouvés les belles portes de Saint-Maclou, qui en conservent des traces fâcheuses par la négligence de ceux qui les ont exécutés.

Relief du théâtre romain de Lillebonne.

Un membre rappelle la proposition émise précédemment, de faire exécuter un relief d'une superficie d'environ un mètre carré du théâtre romain de Lillebonne.

(1) Les manuscrits de M. Gaillard, qui m'ont été remis par Mme Lebourgeois, du Havre, étaient insignifiants et ne contenaient rien d'utile pour la science ni pour le pays.

M. Grégoire, qui s'est déjà occupé de ce projet, se charge de faire connaître approximativement la somme nécessaire pour son exécution, afin que la Commission puisse prier M. le Préfet d'en faire la demande au Conseil général, lors ne sa prochaine session.

La séance est levée.

Présents : MM. Deville, de Stabenrath, Grégoire et Ballin.

BALLIN.

Séance du 2 juillet 1839.

Il est donné lecture d'une lettre du 6 juin dernier, par laquelle, en conséquence d'une circulaire du Ministre de l'intérieur, en date du 11 mai précédent, et qui est lue également, M. le Préfet demande à la Commission de lui désigner les personnes qui pourraient être invitées à correspondre avec M le Ministre de l'intérieur pour la conservation de nos antiquités nationales.

Correspondants pour la conservation des monuments historiques.

La Commission, ne connaissant qu'un petit nombre de personnes qui paraissent pouvoir répondre aux vues du Ministre, se borne à indiquer quant à présent :

MM. RONDEAUX, vice-président de la Commission, etc.;
GRÉGOIRE, architecte des bât. civ. du département;
DE STABENRATH, secrétaire de l'Académie royale de Rouen pour la classe des belles-lettres;
DEVILLE, directeur du Musée d'antiquités;
DE LA QUÉRIÈRE, membre de l'Acad. roy. de Rouen;
FÉRET, conservat. de la Bibliothèque de Dieppe;
L'abbé COCHET, vicaire de Saint-François du Havre.

Projets de travaux à faire aux monuments anciens.

La Commission, d'après les intentions manifestées dans la lettre de M. le Ministre et convaincue elle-même de la nécessité de l'intervention de personnes familiarisées avec

l'étude des antiquités, dans la restauration des édifices anciens, engage M. le Préfet à conférer à la Commission le droit d'examen, sous le rapport de l'art, de tous les projets de construction, réparations, suppressions, modifications, embellissements aux monuments ou parties de monuments anciens dans les limites du département.

Afin d'assurer à cette mesure quelque efficacité, il serait indispensable que M. le Préfet donnât les ordres les plus exprès pour qu'il ne fût fait aucune espèce de travaux, même de détails, dans ces édifices, sans l'autorisation de l'autorité supérieure, la Commission entendue. La Commission en fait la proposition à M. le Préfet.

L'église d'Arques est-elle monumentale?

Par une autre lettre du 7 juin, M. le Préfet consulte la Commission sur la question de savoir si l'église d'Arques doit être considérée comme monumentale et participer, à ce titre, aux fonds que le Conseil général vote chaque année pour la conservation des monuments communaux ayant ce caractère.

La Commission, après une discussion approfondie et examen fait de la pièce annexée à la lettre de M. le Préfet, qui consiste en un rapport de M. Féret, de Dieppe, sur l'église d'Arques, considérée sous le point de vue archéologique et historique, émet l'avis que l'église d'Arques, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, ne saurait être mise sur le même pied que les églises de Saint-Ouen, de la Cathédrale, de Saint-Maclou de Rouen, de Saint-Georges de Boscherville, de Fécamp, de Caudebec, d'Eu, et aspirer comme celles-ci au titre d'Eglise monumentale. La Commission pense que, s'il était possible d'étendre le cercle de ces édifices, quelques autres édifices du département, sous le rapport de leurs dimensions, de leur antiquité ou de leur architecture, telles par exemple que les églises d'Auffay, de Neufchâtel, de Saint-Jacques de Dieppe, etc., auraient même droit à prendre le pas sur

celle d'Arques. M. Déville est chargé de rédiger une réponse, motivée dans ce sens, pour être mise sous les yeux de M. le Préfet. Cette note sera transcrite à la suite du présent procès-verbal (p. 272).

Questionnaire du Comité historique des arts et monuments.

Avec une lettre du 5 février, le Ministre de l'instruction publique a adressé à M. le Préfet, et en conséquence de la demande de la Commission, cent exemplaires du questionnaire du Comité historique des Arts et Monuments. La Commission regrette de n'avoir pas obtenu, comme elle l'avait demandé, un nombre suffisant d'exemplaires pour en faire parvenir un dans chaque commune du département; elle se voit donc forcée de restreindre ses envois à deux ou trois exemplaires par canton. M. de Stabenrath est chargé de faire cette distribution le plus activement possible, et sera secondé par M. le secrétaire.

Moulage des monuments publics.

La Commission entend aussi la lecture d'une lettre en date du 31 décembre 1838, par laquelle M. le Maire, qui, rendant justice à son zèle, se félicite d'avoir devancé ses vœux en donnant les instructions les plus précises pour que le moulage d'aucune partie des monuments publics n'ait lieu sans l'autorisation écrite de l'Autorité municipale, et pour que, le cas échéant, l'opération soit surveillée avec le plus grand soin par un architecte de la ville.

Cippe et inscriptions tumulaires.

M. Deville fait hommage à la Commission d'un extrait imprimé du Précis des travaux de l'Académie royale de Rouen, pendant l'année 1838, intitulé : *Cippe et inscriptions tumulaires.*

Antiquités de la forêt de Brotonne.

M. Charlier, sous-inspecteur forestier, fait également hommage à la Commission d'un mémoire sur quelques antiquités de la forêt domaniale de Brotonne, et notam-

ment sur la mosaïque romaine découverte le 13 septembre 1838; il est accompagné de deux dessins à la plume.

Mosaïque de ladite forêt.

M. Deville annonce à cette occasion que, depuis la découverte de la mosaïque, on a encore trouvé dans le voisinage d'autres fragments de mosaïque, mais sans dessins, quelques poteries et un tumulus. Il ajoute que l'Administration des forêts a accordé l'autorisation d'enlever la mosaïque, et a permis en même temps à la Société des antiquaires de Normandie de faire dans les lieux environnants des fouilles à l'exécution desquelles cette Société a consacré une somme de 300 fr.

Fouilles de la Société des antiquaires de Normandie.

Restauration de Sainte-Gertrude.

Le même membre fait connaître aussi que le Ministre de l'intérieur a accordé 2,000 fr., pour la restauration de la curieuse petite église de Sainte-Gertrude, près Caudebec, et que les habitants ont ouvert avec beaucoup de zèle une souscription pour suppléer à l'insuffisance de ce fonds : les uns donnent de l'argent et d'autres fournissent des matériaux.

Vase funéraire.

Enfin, M. Deville annonce avoir acheté pour le Musée d'Antiquités :

1° Un vase de bronze découvert dans les fouilles faites pour l'exécution de la route de Saint-Jean-de-Folleville. C'est un vase funéraire d'une conservation parfaite et dont l'anse est intacte, ce qui est remarquable — (M. Deville ajoute que c'est, sans contredit, le plus beau morceau antique en bronze qu'on ait encore trouvé à Lillebonne);

Plaque des anciens orfèvres de Rouen.

2° Une plaque de cuivre sur laquelle ont été insculpés les noms et les marques de trois cents orfèvres de Rouen, à partir de l'année 1562. L'inscription placée en tête de cette plaque constate qu'elle était destinée à remplacer

celle qui avait été perdue dans ladite année où les calvinistes dévastèrent la maison des orfèvres de cette ville.

Note concernant l'église d'Arques.

La Commission des antiquités, saisie par M. le Préfet de la question de savoir si l'église d'Arques peut être rangée parmi les *églises monumentales* du département qui, à ce titre, ont droit aux secours accordés annuellement par le Conseil général, pour les édifices placés dans cette catégorie ; après une discussion approfondie et connaissance prise du rapport adressé à M. le Préfet par M. le Sous-Préfet de Dieppe sur l'église d'Arques, a l'honneur de remettre à M. le Préfet les observations suivantes, à l'effet de motiver sa réponse :

Le Conseil général paraissant avoir adopté deux catégories pour les secours que, dans sa généreuse sollicitude pour nos anciens édifices religieux, il a déjà accordés et qu'il se propose d'accorder par la suite sur les fonds départementaux, savoir :

1° Une somme annuelle, à répartir suivant leurs besoins et leur importance, entre les *églises monumentales* ;

2° Des secours partiels et passagers aux édifices de second ou de troisième ordre, qui seraient signalés à son attention.

La question se réduisait à savoir, pour satisfaire à la demande de M. le Préfet, si l'église d'Arques devait être rangée dans cette première classe et les motifs qui pourraient l'y faire admettre ou l'en exclure.

Du moment qu'il s'agit de dresser une classification des édifices religieux du département et de poser une limite à ceux qui marchent en première ligne, il devient indispensable de peser leur mérite et leur importance par voie de comparaison. On sent dès lors qu'un département comme celui de la Seine-Inférieure, qui possède des monuments

aussi remarquables, aussi hors de ligne, sous quelque rapport qu'on les considère, que les églises de Saint-Ouen et de la Cathédrale de Rouen, de Fécamp, de Saint-Georges-de-Boscherville, de Caudebec, d'Eu, de Saint-Maclou de Rouen, auxquelles le titre d'églises monumentales doit être accordé de plein droit, on peut, on doit placer dans une classe inférieure des édifices remarquables par leur antiquité, leur architecture, leur ornementation, leurs souvenirs, mais qui, incontestablement, ne sauraient soutenir la comparaison avec ceux que nous venons de nommer : l'église d'Arques est dans cette condition.

On ne peut se dissimuler, d'autre part, que la somme que le Conseil général affecte aux églises monumentales, en prenant pour base le chiffre du dernier budget, 8,000 fr., est trop peu considérable pour qu'on puisse se permettre d'agrandir le cercle des édifices admis dans cette première catégorie, et y faire entrer des églises, intéressantes à coup sûr, sous le rapport archéologique, mais inférieures à ceux-ci à tous égards.

L'église d'Arques, malgré les mutilations qu'elle a éprouvées et l'état d'imperfection de quelques-unes de ses parties, est un édifice qui mérite certainement l'attention de l'antiquaire et de l'ami des arts ; elle offre de beaux types de l'architecture des XVe, XVIe et XVIIe siècles, parmi lesquels ceux du XVIe siècle dominent : à l'extérieur, on doit remarquer le riche et élégant pignon de l'angle Sud-Ouest de sa façade, la corniche et les gargouilles de la muraille du Sud ; à l'intérieur, les voûtes du chœur et de ses chapelles, son charmant jubé dans le style de la Renaissance, les lambris de quelques-unes de ces chapelles, des restes de vitraux peints à armoiries, deux pierres tumulaires, l'une d'un *archer morte-paye* du château d'Arques, l'autre de l'un des architectes de l'église, Nicolas Bédiou. Il n'est pas jusqu'aux souvenirs histo-

riques qui se rattachent au nom d'Arques, qui ne prêtent à ce joli monument un nouvel intérêt. Aussi la Commission des antiquités a-t-elle applaudi au vote par lequel le Conseil général a, l'an dernier, alloué un secours de 500 fr. à cette église; mais elle ne peut se dissimuler qu'elle n'est pas de nature à être, comparativement, classée parmi les édifices monumentaux du département.

Si une semblable faveur lui était accordée, de quel droit pourrait-on la refuser aux églises de Neufchâtel, de Saint-Jacques de Dieppe, d'Auffay, de Montivilliers, du Bourg-Dun, d'Offranville, du Tréport, etc.? Plusieurs de ces églises ne marchent-elles pas même avant celle d'Arques sous le rapport architectural? Les petites églises ou chapelles de Moulineaux, de Sainte-Gertrude, etc., ne pourraient-elles pas aussi, jusqu'à un certain point, eu égard à leur antiquité et à l'ensemble de leur construction, lui disputer la priorité?

D'après ces considérations, la Commission est d'avis que l'église d'Arques, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, ne doit pas être rangée parmi les églises monumentales du département.

La séance est levée.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; Deville, Grégoire, De la Quérière, de Stabenrath, Pouchet, et Ballin, secrétaire,

BALLIN.

Séance du 12 mars 1840.

Le procès-verbal de la dernière séance du 2 juillet 1839 est lu et adopté.

M. Rondeaux donne connaissance de deux lettres du Ministre de l'intérieur, en date du 12 novembre dernier, et de celle que M. le Préfet lui a écrite le 14 du même mois, en les lui transmettant. Par ces lettres, le Ministre nomme M. Deville aux fonctions d'inspecteur des monuments historiques, et autorise la Commission des antiquités à correspondre avec son ministère par l'entremise du Préfet.

Lettres du Ministre de l'intérieur.

M. Deville est nommé inspecteur des monuments historiques.

La Commission est autorisée à correspondre avec son ministère.

La Commission était convoquée pour se prononcer sur la question de savoir si les églises de Grâville, Harfleur et Blosseville-ès-Plains peuvent être considérées comme monumentales. Les membres présents ne croient pas, attendu leur petit nombre, pouvoir délibérer à cet égard, et M. Deville est invité à recueillir, d'ici à la prochaine séance, des documents propres a éclairer la Commission sur les réponses qu'elle est appelée à émettre.

Eglises de Grâville, Honfleur et Blosseville-ès-Plains.

M. Deville dépose, au nom de M. Frisard, ingénieur en chef du port du Havre, le dessin de la tête d'un des soldats préposés, dans la citadelle du Havre, à la garde des princes de Condé, de Conti et de Longueville, enfermés sous la minorité de Louis XIV, par ordre de Mazarin, et qui furent mis à mort pour avoir voulu favoriser leur évasion. Cette tête, qui avait été attachée avec un clou à l'un des bastions, s'est retrouvée au pied de ce même bastion, dit de la Reine, lors de la fouille du mur de quai du nouvel avant-port, et a été déposée au Musée d'Antiquités de Rouen.

Tête de soldat au bastion de la Reine, au Havre.

M. Deville fait aussi hommage à la Commission, de la part de M. Barthélemy, architecte, d'un dessin très soigné de la tour qui existe dans l'enclos des Dames-Ursulines de là rue Morand, à Rouen.

Dessin du donjon de Philippe-Auguste.

M. Deville, comme inspecteur des monuments d'anti-

quités, ayant été informé que ces dames ont l'intention de faire démolir cette tour afin de prévenir les accidents que pourrait occasionner la chute des pierres qui s'en détachent quelquefois, les a priées de suspendre l'exécution de leur projet et a même obtenu qu'elles y renonçassent, si la ville ou l'État se chargeait de faire à ce monument les réparations dont il a besoin.

M. Deville s'est donc empressé d'exposer au Ministre de l'intérieur le danger qui menace cet ancien donjon, bâti par Philippe-Auguste à la suite de la conquête de la Normandie, en 1204, et de le prier d'allouer la somme nécessaire pour la consolidation de cet édifice, d'autant plus précieux qu'il est encore dans un bel état de conservation, et que c'est le seul reste des nombreuses fortifications de la ville de Rouen.

La Commission, s'associant au vœu exprimé par M. Deville, décide qu'elle appuiera sa demande auprès du Ministre, pour l'intéresser à la conservation de ce monument dont elle apprécie l'importance.

Proposition de M. Fallue comme membre de la Commission.

La Commission arrête ensuite que M. le Préfet sera prié de lui adjoindre M. Fallue, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et employé à la direction des douanes de Rouen.

La séance est levée à quatre heures.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; Deville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 14 mai 1840.

Le procès-verbal de la séance précédente du 12 mars dernier est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° De l'arrêt, en date du 14 avril dernier, par lequel M. le Préfet a nommé membre de la Commission M. Fallue, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et employé à la direction des douanes de Rouen;

Nomination de M. Fallue.

2° De cinq lettres de M. le Ministre de l'intérieur, écrites à M. le Préfet pour lui donner avis des faits suivants :

Mosaïque de la forêt de Brotonne.

Le 14 avril, d'une allocation de 1,200 fr. pour concourir aux frais de transport de la mosaïque de la forêt de Brotonne au musée de Rouen, dans la supposition que la ville et le Conseil général voteront chacun une somme égale.

Par une lettre du 18 octobre, communiquée en même temps que celle-ci, M. le Maire exposait, en réponse à une demande précédente de M. le Préfet, les motifs puissants qui lui faisaient pressentir que le Conseil municipal ne serait probablement pas disposé à concourir à cette dépense.

Allocation pour des fouilles.

Le 23 du même mois, de trois allocations destinées à des fouilles, savoir : 520 fr. pour celles à faire au Bois-l'Abbé; 80 fr. pour celles à faire à Barentin, et 200 fr. pour d'autres fouilles proposées par la Commission dans sa séance du 22 mai 1838 (au Mesnil-sous-Lillebonne).

Le Ministre espère que M. Deville voudra bien se charger de diriger ces fouilles.

Donjon de Philippe-Auguste.

Enfin, par la cinquième lettre du 27 avril, le même Ministre annonce ne pouvoir disposer d'aucuns fonds pour faire réparer le donjon de Philippe-Auguste. Il pense, au surplus, que les réparations pourraient être faites pour une somme moindre que celle qui lui a été indiquée, et demande qu'on en fasse une nouvelle estimation. Il désire aussi qu'on examine la validité des titres de propriété des Dames-Ursulines sur ce monu-

ment, et s'il ne serait pas possible de leur refuser l'autorisation de l'abattre.

Eglises de Grâville, Harfleur et et Blosseville-ès-Plains.

On reprend l'examen de la question proposée par M. le Préfet, touchant les églises de Grâville, d'Harfleur et de Blosseville-ès-Plains, à l'égard desquelles il a consulté la Commission pour savoir si elle pense que ces églises peuvent être considérées comme monumentales, et, par suite, admises à la distribution des fonds votés annuellement par le Conseil général pour la conservation des monuments historiques.

La Commission éprouve le désir que l'on fasse des efforts pour prévenir la ruine de tous les monuments anciens qui présentent quelque intérêt, soit sous le rapport de l'art, soit sous le rapport historique; cependant, considérant le nombre des monuments d'une haute importance que possède le département et la modicité de la somme consacrée par le Conseil général à leur conservation, elle se voit forcée, quoiqu'à regret, de déclarer que les églises précitées ne doivent pas, dans l'état actuel des choses, être classées parmi les églises monumentales.

Toutefois, la Commission demande qu'il soit accordé quelques centaines de francs pour faire réparer, avec le soin convenable, les précieuses verrières de l'église de Blosseville-ès-Plains, signalées au nombre des plus remarquables du département par Levieil et Langlois. Elle croit devoir y mettre la condition que ces réparations seraient faites à Rouen, par un homme habitué à ces sortes de travaux et sous la surveillance d'un membre de la Commission. Elle insiste, en outre, pour que ces verrières soient garnies de treillages, afin de les prévenir d'accidents destructeurs.

L'église de Grâville, l'une des plus anciennes du département, est construite avec une grande solidité, et la commune doit avoir des ressources suffisantes pour son

entretien; dans le cas contraire, et si en effet des réparations étaient urgentes, la Commission verrait avec plaisir que le Conseil général accordât un secours à cet effet.

L'église d'Harfleur a un clocher très intéressant qui vient d'être réparé entièrement; on y remarque aussi un porche latéral très curieux; toutefois, jugeant l'édifice en lui-même sans s'arrêter aux moyens que la ville peut avoir de subvenir à son entretien, la Commission ne pense pas qu'elle doive être considérée comme un monument historique.

La Commission demande à être consultée pour les travaux à faire aux églises.

Par suite de sa délibération du 2 juillet 1839, la Commission renouvelle le vœu qu'aucun travail ne soit fait dans les églises, sans que les projets lui aient été communiqués. Elle désire aussi que les devis soient toujours faits par des hommes de l'art et accompagnés de plans et de dessins qui mettent à portée de s'en faire une idée précise. Enfin, elle demande la communication des projets soumis à la Commission des bâtiments civils, en ce qui concerne les églises, et M. Grégoire assure que cette Commission se prêtera volontiers à une telle disposition. En conséquence, la Commission prie M. le Préfet de vouloir bien adresser aux maires des instructions dans ce sens.

Description et gravures de l'église Saint-Ouen. Projet de M. Drouin.

M. Deville présente, de la part de M. le Préfet, une lettre et des gravures adressées à ce magistrat par M. Drouin, qui a l'intention de représenter les plans, coupes, vues et détails de l'église Saint-Ouen, dans une suite de gravures à l'eau forte, format grand in-4°, au nombre de 30, lesquelles doivent être accompagnées d'un texte rédigé par M. André Pottier.

La Commission reconnaît, par la lecture de la lettre de M. Drouin, que son projet est fort bien conçu; l'exécution des 8 planches qui lui sont présentées lui paraît également très satisfaisante, à l'exception de 2 qui laissent beau-

coup à désirer; mais ce sont les premiers essais de l'auteur qui se décidera probablement à les recommencer, afin qu'elles ne soient pas inférieures aux autres.

La Commission verrait donc avec d'autant plus d'intérêt la réalisation de ce projet, que, connaissant les intentions du Gouvernement de faire achever l'admirable basilique de Saint-Ouen, elle espère que la publication de cet ouvrage serait un moyen de soutenir son zèle et peut-être de le mettre plus à portée d'obtenir des Chambres les allocations considérables qui seraient nécessaires pour exécuter cette grande entreprise.

M. Drouin n'a d'ailleurs que les prétentions les plus modestes, puisqu'il se borne à solliciter un secours qui lui est indispensable pour le mettre à portée de subvenir aux dépenses matérielles qu'exige l'exécution de son projet.

La Commission, sans vouloir préjuger les intentions bienveillantes de M. le Préfet, croit donc pouvoir lui indiquer, comme minimum de secours à accorder, la somme de 1,000 fr.; elle exprime d'ailleurs le vif désir de voir ce jeune artiste obtenir un encouragement dont il lui semble digne sous tous les rapports.

Calques de dalles tumulaires par l'abbé Langlois.

M. André Pottier fait hommage à la Commission, au nom de M. l'abbé Langlois, préfet des études au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades, de 14 fac-similés des tombes de diverses églises, exécutés par un procédé fort simple et qui donne à ces espèces de calques l'apparence d'une lithographie. La Commission examine ces épreuves avec beaucoup d'intérêt, et charge son secrétaire d'en adresser ses remercîments au donateur.

LISTE DES CALQUES.

Cathédrale de Rouen,

Dans la nef, vis-à-vis la chaire :

1re Etienne de Sens, archidiacre de la cathédrale, de 1261 à 1282.

Aile gauche vis-à-vis le jubé :

2e Un prêtre, 1471.

Eglise de Saint-Ouen.

Chapelle à gauche du chœur :

3e « Nicholaus de Godarvilla », 20e abbé, 1273.

4e Jehan Lemerchier, 26e abbé, 1391.

5e Alexandre de Berneval, architecte, 1440.

6e, 7e et 8e, autres tombes.

Entrée de la grande chapelle à gauche :

9e Poret, sous-sénéchal de l'abbaye, 1426.

Entrée de la première chapelle à gauche de l'Abside.

10e De Billy, magister intestatorum in curiâ Rothom., 1439.

Sanctuaire de la grande chapelle :

11e Morelat, avocat, conseiller et bailli.

Eglise du Mont-aux-Malades.

Milieu de la grande nef devant la chaire :

12e Maheut, femme de Monseignor Lorens, le chambellanc, 1293.

Eglise de Saint-Georges de Bocherville.

13e Antoine Le Roux, 19e abbé, 1535.

Eglise d'Harfleur.

Marche-pied du maître-autel :

14e Dalle engagée sous les degrés du grand-autel dans le sanctuaire.

15e Tombe de 1575.

Nota : Ces calques étant trop grands pour entrer dans l'armoire de la Commission, ont été placés dans l'armoire voisine servant au Conseil de salubrité.

Présents : MM. Deville, Pottier, Grégoire, De la Quérière, et Ballin, secrétaire.

Ballin.

Séance du 16 juillet 1840.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 14 mai dernier, est lu et adopté.

Catalogue du Musée d'antiquités.

M. Deville offre un exemplaire de son nouveau catalogue du Musée départemental d'antiquités (1840).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

M. de Caumont a envoyé à la Commission le onzième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

Lettre de M. Cochet.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Cochet adressée à M. le Préfet, comme président de la Commission des antiquités.

Fouilles faites au Château-Gaillard, sur les confins des communes de Bordeaux et des Loges.

D'après les indications de l'agent-voyer du canton de Criquetot, il a exploré le sol où se trouvait anciennement une forteresse nommée le Château-Gaillard, sur les confins des communes de Bordeaux et des Loges, dans un enfoncement du Grand-Val. Une motte couverte de bruyères, des fossés remplis de broussailles, rappellent ces débris des châteaux des xe et xie siècles décrits par M. de Caumont.

Des fouilles de quelques heures seulement, effectuées par quatre ouvriers, ont mis à découvert plusieurs murailles construites de diverses manières et dans des directions différentes; un des premiers objets aperçus est un canal ou conduit horizontal, formé de grandes tuiles sans rebords et posées à champ, dont le fond est pavé de dalles en pierre de Caumont. L'espace renfermé entre les murs était rempli de débris curieux, des meules en poudingue, des tuiles à rebords, des clous, des crampons en fer, des fragments de verroterie romaine, etc., ce qui lui a fait éprouver un vif regret d'être obligé d'abandonner ces

fouilles, et même de recouvrir de terre ce qui avait été mis au jour.

Il pense que, si on les reprenait avec des moyens suffisants, on trouverait dans ces lieux une villa romaine aussi curieuse que celle qui fut découverte par M. Fallue dans la forêt de Brotonne, ou par M. Lesage dans la forêt de Maulévrier.

Monnaies romaines à Bordeaux.

En 1831 ou 1832, des bûcherons travaillant dans les fossés du Château-Gaillard trouvèrent au pied d'un chêne vingt-deux médailles qui furent remises à M. Dégenétais, maire de Bordeaux-Saint-Clair. M. Cochet n'en a vu que trois. Elles étaient en bronze, grand module, représentant un Antonin, un Adrien et un Trajan.

Sépultures à Epivent, près Bordeaux.

Au hameau d'Epivent, commune de Bordeaux-Saint-Clair, ont été anciennement découverts plusieurs sépulcres en pierre, que le peuple nommait les *Tombeaux des Moines*. M. Cochet a trouvé dans le même lieu un grand sarcophage en pierre tuffeuse, long de 2 mètres, large de 82 cent. et haut de 1 mètre; l'épaisseur de la pierre était énorme; mais lorsqu'on a voulu soulever cette grande auge, elle est tombée par morceaux. On y a trouvé quelques grands ossements et une espèce de lance ou de dague d'environ 40 cent. de long, presqu'entièrement détruite par la rouille. M. Cochet remarque que la pierre tuffeuse étant le cachet de l'époque romane, ce tombeau doit être antérieur à la fin du XIIe siècle.

Musée grégorien à Rome. Antiquités étrusques.

M. Ballin donne lecture d'une notice sur le Musée Grégorien, fondé à Rome en 1837, par S. S. le Pape régnant, Grégoire XVI.

Cette notice, traduite de l'Album de Rome, contient une description fort curieuse, quoique très abrégée, de ce nouveau Musée, consacré aux monuments étrusques découverts en différents temps et surtout depuis dix ans,

en grande abondance dans le pays des Volsques et dans la portion de l'ancienne Etrurie, dépendante des Etats-Romains.

M. Deville entre à cette occasion dans des détails sur diverses collections formées des innombrables produits des fouilles de l'Etrurie. Il dit avoir acheté, pour le Musée d'antiquités, à la vente de M. Beugnot, récemment décédé, des vases étrusques qui provenaient précédemment de la vente de M. Durand.

Théâtre romain de Lillebonne; grille.

Il annonce que M. le Préfet a obtenu une allocation pour faire fermer le théâtre romain de Lillebonne par une grille le long de la route royale, le reste étant clos par des haies. La scène de ce théâtre n'est pas encore entièrement déblayée, et il serait à souhaiter qu'elle le fût pour terminer les travaux.

Demande de faire faire un plan, outre des plans, des dessins et des coupes de ce monument.

Il désirerait, et la Commission appuie ce vœu, que, pour compléter ce qui a été fait jusqu'ici, on dressât un plan en relief de ce théâtre, et qu'on en fît, en outre, des plans, des dessins et des coupes sur une grande échelle, avec les dessins des principaux objets qu'on y a trouvés. Ce serait le seul moyen de conserver le souvenir d'un monument qui est destiné à s'effacer un jour, M. Grégoire y ayant déjà remarqué des dégradations, suites nécessaire de l'entière détérioration des mortiers.

Fragments de verreries romaines trouvées à Rouen, boulevard Cauchoise.

M. Fallue met sous les yeux de la Commission quelques fragments de verreries romaines trouvées dans les fondations de la nouvelle maison construite sur le boulevard Cauchoise, au Nord du jardin de la Préfecture et y attenant, notamment une espèce de petit flacon en forme de baril, entouré de cercles en pâte vitreuse blanche, dans lequel se trouve encore une petite quantité d'un liquide qui a l'apparence de l'eau; un autre fragment, qui a de

petits ornements bleus, a quelque ressemblance avec une pièce d'échecs. Ces objets ont été trouvés dans les remblais des anciens fossés de la ville et devaient provenir de quelque villa romaine des environs.

La Commission exprime de nouveau le désir que la mosaïque de la forêt de Brotonne soit transférée à Rouen, et elle prie M. le Préfet de prendre tous les moyens de faire jouir le plus tôt possible le pays de cette curieuse antiquité.

Nouvelle demande du transport à Rouen de la mosaïque de la forêt de Brotonne.

Elle le prie également de vouloir bien inviter MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, soit à faire déposer au Musée tous les objets antiques et intéressants qui pourraient être découverts dans les fouilles, soit à en procurer l'acquisition ou au moins le dessin et la description.

Prière d'inviter MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées à communiquer les antiquités qui pourraient être découvertes dans leurs travaux.

La séance est levée à cinq heures.

Présents : MM. Deville, Fallue, Grégoire, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 15 octobre 1840.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 16 juillet, est lu et adoptée.

M. Deville dépose, pour être placés dans les cartons de la Commission, quatre plans qu'il a trouvés aux archives dans un rouleau étiqueté : *Plans inconnus ;* ce sont :

Plans trouvés aux archives et déposés dans les cartons de la Commission

1° Dessin au trait de la mosaïque découverte en 1817 à Saint-André-sur-Cailly;

2° Coupe coloriée de l'église de Grâville;

3° Plan colorié du fort du Bourg-Beaudouin, à Fécamp, exécuté en 1817;

Et 4° un plan de l'ancien camp de César, près de Fécamp, dit *camp du Canada*, exécuté en 1817.

La Commission exprime le désir que M. le Préfet veuille bien s'occuper des objets ci-après :

Vitraux de la chapelle de Saint-Étienne à la Cathédrale.

1° La reprise de la restauration des beaux vitraux de la chapelle Saint-Etienne à la Cathédrale, dont feu Langlois avait été chargé il y a environ quatre ou cinq ans. Ces vitraux sont restés dans les magasins de l'église et sont exposés à une destruction qui serait très fâcheuse. M. Langlois avait fait beaucoup de recherches et de travaux préparatoires, ainsi que quelques cartons ; Madame sa fille, qui a ensuite été chargée de la continuation de ce travail, paraît s'en être peu occupée ;

Statue et cœur de Richard-Cœur-de-Lion.

2° L'érection d'un monument pour placer la statue et le cœur de Richard Cœur-de-Lion. (Voir la *Revue de Rouen*, 1833, p. 57 et 317, 2e sem.)

M. Deville a présenté des projets auxquels il n'a point été donné suite ; l'autorité ecclésiastique, qui avait d'autres vues, paraît y avoir renoncé, et il est à désirer qu'une décision soit prise à cet égard ;

Restauration du portail de la Cathédrale et travail de la flèche.

3° La Commission exprime le regret de l'abandon total de la restauration du portail principal de la Cathédrale, commencée depuis quinze ans, et du peu d'activité apportée à la construction de la flèche, qui n'a reçu cette année aucune nouvelle assise

Restauration du Palais de justice. Construction de l'aile droite.

M. Grégoire annonce que son grand projet de construction de l'aile droite du Palais-de-Justice, s'étendant jusqu'à la rue Boudin, a reçu l'approbation de la Commission des bâtiments civils, et qu'il a été renvoyé à M. le Préfet, avec invitation de provoquer une délibération du Conseil municipal à ce sujet.

La Commission apprend cette circonstance avec beaucoup d'intérêt et désire vivement voir exécuter ce projet, qui doit faire, de notre Palais-de-Justice, l'un des monuments les plus remarquables de la France.

La séance est levée à trois heures et demie.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, Fallue, Grégoire, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 7 décembre 1840.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 15 octobre 1840, est lu et adopté.

Médailles trouvées rue Beauvoisine.

M. Deville annonce que quelques médailles du Haut-Empire, dont une d'Héliogabale, des fragments de verrerie assez rares et de poteries romaines, ont été trouvés dans les fondations de la maison qu'on vient de reconstruire rue Beauvoisine, 50, entre la rue Coupe-Gorge et la rue de la Seille. Il fait remarquer à cette occasion que la rue Beauvoisine occupe probablement la place d'une ancienne voie romaine qui, suivant l'usage antique, devait être bordée de sépultures.

Grille du théâtre romain de Lillebonne.

Le même membre donne quelques détails relatifs au théâtre romain de Lillebonne, dont l'enceinte est maintenant close, sur la grande route, par une grille de fonte d'environ 2 mèt. 50 de haut, d'un bon effet, et pour les frais de laquelle le Ministre de l'intérieur a alloué 7,000 fr. en deux années.

On s'occupe maintenant de déblayer l'aire de la scène pour arriver au sol antique, et l'on y a trouvé, depuis peu de temps, quelques médailles du Haut et du Bas-Empire.

Donjon de Philippe-Auguste.

M. le Préfet fait donner communication d'une lettre en date du 1er décembre courant, par laquelle M. le Ministre de l'intérieur demande de nouveaux renseignements sur les titres de propriété du donjon de Philippe-Auguste, sur les moyens d'en assurer la conservation, et sur la nécessité d'obtenir de la ville qu'elle concoure pour environ les deux tiers dans la dépense qui, d'après le devis de M. Grégoire, doit s'élever à 9,000 fr.

Après lecture de cette lettre, la Commission exprime le vif désir que M. le Préfet veuille bien s'intéresser de tout son pouvoir à la conservation de ce précieux monument, et décide de lui soumettre à cet égard les observations dont la teneur suit :

Le temps, les vicissitudes politiques, les accroissements successifs de la ville de Rouen, ont fait disparaître ses anciennes fortifications ; que reste-t-il du château de Rollon, de celui de la Basse-Vieille-Tour élevé par son petit-fils Richard Ier ; du château de Philippe-Auguste, du fort de Sainte-Catherine, du petit château du Pont, du vieux palais de Henri V? Toutes ces citadelles ont disparu, un seul de leurs débris reste encore debout, un seul ! c'est la tour du donjon du château de Philippe-Auguste; il est menacé à son tour d'être rasé.

Cette tour, malgré les dégradations qu'elle a subies, est un monument inappréciable sous le rapport architectural, militaire et historique, et surtout pour la ville de Rouen.

On sait que Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie en 1204, détruisit le vieux château normand de la Basse-Vieille-Tour et le remplaça par une citadelle qu'il dressa au Nord de la ville. Ce château, qui joua, durant quatre siècles, un très grand rôle dans l'histoire de Rouen, fut démantelé par Henri IV; il en abandonna l'emplacement à la compagnie des arquebusiers, pour y faire ses exercices. L'année même de sa mort, en 1610,

ce prince donna, moyennant une faible indemnité, à M. Faucon de Ris, premier président du Parlement de Normandie, et à M. Morant d'Estreville, trésorier des finances, l'emplacement et les restes du château de Philippe-Auguste ; mais Sully, qui avait été chargé par le roi d'en faire la remise, fit stipuler dans l'acte de cession que la tour du Donjon, alors entière, serait respectée par les donataires. Malheureusement, cette sage réserve ne vint pas à l'idée du Gouvernement, lorsqu'en 1796, étant redevenu propriétaire, quelques années auparavant, de ces ruines respectables, par suite de l'expropriation du couvent des Dames du Saint-Sacrement qui les possédait, il les mit en vente et les adjugea, par acte du 21 juin 1796. Aujourd'hui, la tour du Donjon de Philippe-Auguste se trouve enclavée dans la propriété des Dames Ursulines. Ces dames, effrayées de l'état de dégradation de cette tour, que leurs moyens ne leur permettent pas de réparer, et craignant les accidents que la chute des pierres de ce vieux monument peut entraîner, ont pris le parti de l'abattre.

L'inspecteur des Monuments historiques du département, averti de cette résolution, a obtenu des Dames Ursulines un sursis à l'exécution de cette mesure vraiment désastreuse, dans l'espoir que les autorités locales et le Gouvernement, dans leur sollicitude pour la conservation de ce précieux monument, se chargeraient des frais nécessaires pour sa mise en état. M. le Ministre de l'intérieur sur l'avis qui lui en fut donné par M. le Préfet du département, et l'opinion favorable émise par la Commission des monuments historiques attachée à son ministère, a manifesté, par sa lettre du 1er de ce mois, l'intention de concourir aux frais de restauration de la tour du Donjon de Philippe-Auguste pour un tiers de la dépense, sous la condition que la ville de Rouen, plus spécialement intéressée à la conservation de ce monu-

ment essentiellement rouennais, couvrirait le reste de la dépense. D'après le devis dressé, avec les plans et dessins à l'appui, par l'architecte du département, M. Grégoire, les réparations les plus indispensables s'élèveraient à la somme de 9,000 fr. Si l'on voulait restituer à la tour son ancien couronnement, ce qui serait désirable sous le rapport architectural et pittoresque, il faudrait doubler cette somme.

La tour du Donjon est de forme circulaire, à deux étages voûtés, et se termine en terrasse Avant que ses fossés fussent comblés et qu'elle eût perdu ses créneaux, elle pouvait avoir une hauteur totale de 30 mètres ; elle en a conservé les deux tiers. Chaque étage a de 9 à 10 m. d'élévation, sur 8 mètres de diamètre, les murailles n'ont pas moins de 5 mètres d'épaisseur. Six retombées ou nervures, de forme ogivale, soutiennent les voûtes et se dessinent de la manière la plus hardie et la plus grandiose. Un escalier en pierre, pris à même la muraille, et qui se compose de cent-trois marches, conduit au deuxième étage et à la terrasse; il prend jour par de très étroites meurtrières. La tour est éclairée par un très petit nombre de fenêtres, également fort étroites. On y accède par une porte ogivale, aujourd'hui de plain-pied avec le sol environnant, mais qui plongeait autrefois sur le fossé; là était jeté un pont-levis.

Sans parler des nombreux événements militaires et politiques, tous se rattachant à l'histoire de Rouen, dont la tour du Donjon de Philippe-Auguste fut le témoin, il est un souvenir qui la recommande puissamment à l'intérêt des autorités et de la population rouennaise. C'est dans cette tour que Jeanne d'Arc enfermée dans le château dont elle faisait partie, subit plusieurs de ses interrogatoires ; c'est-là qu'elle fit à ses juges, disons mieux, à ses bourreaux, ces réponses sublimes qui n'ont eu d'égal que son courage. Laisserons-nous tomber ce témoin

de l'héroïsme de la pucelle d'Orléans? La ville de Rouen, après avoir vu jeter au vent les cendres fumantes de la Pucelle, laissera-t-elle périr ce dernier souvenir, ce dernier monument de sa gloire et de son supplice?

Dépouillé même de cette brillante auréole historique, ce monument, à ne le considérer que sous le rapport architectural, sous le rapport de l'art, par la certitude de sa date, par la rareté prodigieuse en France d'édifices militaires du même âge, par la beauté et la sévérité de son style, par le grandiose de ses dimensions, mériterait au plus haut point l'attention et l'intérêt des amis des arts et de nos antiquités nationales, et spécialement de la ville de Rouen. La Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure ne peut donc que s'associer, avec toute l'ardeur dont elle est capable, au vœu exprimé par le Gouvernement, et insister auprès des autorités municipales sur la haute convenance, sur la nécessité de conserver à la ville de Rouen un si précieux monument.

BALLIN.

Séance du 3 février 1841.

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 décembre est lu et adopté.

M. Ballin dépose sur le bureau un plan gravé de l'église de Fécamp, offert par M. Frère, et extrait de l'*Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, par M. Leroux de Lincy, Rouen, 1840, dont il est éditeur. Ce plan offre quelque différence avec celui que feu Langlois avait dessiné pour la Commission. Plan de l'abbaye de Fécamp.

Objets trouvés à la côte Sainte-Catherine.

M. Pouchet remet à M. Deville, pour le Musée d'antiquités, de la part d'un ouvrier : 1° une médaille en bronze de Posthume; 2° une double balle ramée; 3° une petite pipe. Ces objets ont été trouvés en faisant des fouilles dans la côte Sainte-Catherine, près des ruines de l'ancien fort.

Dessins de plusieurs objets d'antiquités déposés au Musée.

M. Deville offre à la Commission, pour être conservés dans ses cartons, plusieurs dessins qu'il a faits et qui sont accompagnés d'une brève indication, savoir :

1° Fragment sculpté en pierre, découvert en 1839, place des Carmes, à Rouen,

2° Cippe tumulaire, découvert à Rouen en 1839, au même endroit ;

3° Armilles et hachettes en bronze, découvertes en 1840, dans la vallée de la Durdent;

4° Casque en cuivre, découvert en 1831, avec huit autres semblables, dont plusieurs emboîtés les uns dans les autres, entre l'église d'Ailly et celle de Sainte-Anne, à 12 kilomètres de Falaise.

Tous ces objets se trouvent au Musée de Rouen.

Vitraux de Saint-Patrice.

M. le Préfet fait donner communication : 1° d'une lettre de M. le Ministre de la justice et des cultes, en date du 30 janvier dernier, annonçant que Son Excellence a accordé à la ville de Rouen une somme de 600 fr. formant le complément de la somme allouée pour la restauration des vitraux de l'église de Saint-Patrice ;

Rapport de M. le Cte Al. de la Borde.

2° D'un rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. le comte Alexandre de la Borde, et lu à la séance publique du 25 septembre 1840. Ce rapport est déposé dans nos archives.

Donjon de Philippe Auguste.

La note concernant le donjon de Philippe-Auguste, insérée dans le procès-verbal de la séance précédente,

est signée par tous les membres présents, et M. le Préfet sera prié de la transmettre, le plus tôt possible, à l'autorité municipale.

Projet d'achèvement de l'église Saint-Ouen.

L'ordre du jour est l'examen du projet d'achèvement de l'église de Saint-Ouen, la Commission s'en occupe avec un vif intérêt. M. Grégoire présente les dessins et plans de l'édifice et les premières idées qu'il a conçues pour son achèvement.

Après examen et discussion, la Commission se prononce d'abord à l'unanimité pour la conservation des tours de la façade; elle exprime ensuite l'avis qu'on devra accorder à l'architecte la faculté d'en modifier les détails et l'ornementation, et même d'en diminuer la masse, s'il est reconnu qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour la solidité de la construction, afin que l'élévation de ces tours reste toujours inférieure à celle de la tour centrale, qui paraît destinée à dominer tout l'édifice. Au surplus, M. Deville est invité à vouloir bien rédiger sur ce projet un rapport détaillé qui sera soumis à M. le Préfet, après avoir été examiné et approuvé par la Commission dans sa prochaine séance.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; de Villers, Deville, Grégoire, de Stabenrath, Pouchet, Pottier, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 12 février 1841.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Préfet.

M. Ballin s'excuse par lettre de ne pouvoir prendre part à la séance.

Projet d'achèvement de l'église Saint-Ouen.

M. Deville donne lecture des considérations motivées qu'il a été chargé de rédiger à l'appui du vote émis par la Commission touchant la question de savoir : si, dans la prévision de l'achèvement de l'église Saint-Ouen, il convient de maintenir le système des tours latérales du grand portail.

Après avoir tracé l'histoire des diverses phases de la construction de l'église de Saint-Ouen et rappelé le système d'architecture en usage à l'époque de sa fondation, au commencement du XIVe siècle, système auquel il faut se rallier pour l'achèvement de l'église, le rapporteur, au nom de la Commission, en tire la conséquence, que les tours latérales du grand portail doivent être maintenues. Sous le point de vue de l'art et de l'importance du monument, cette conservation n'est pas moins désirable, elle satisfait en outre les exigences et le sentiment intime des populations locales qui verraient avec regret et répulsion qu'on abattît une partie importante de l'église, comme la base de ces tours. Quant à la question de la dépense, la Commission ne s'y est pas arrêtée, par cette considération toute puissante que, si la génération actuelle veut entreprendre l'achèvement de l'église de Saint-Ouen, elle doit le faire d'une manière digne de cet admirable monument ou ne pas y porter la main. La Commission, à l'unanimité, est donc d'avis :

1° Que le système des tours latérales du grand portail de l'église de Saint-Ouen doit être maintenu;

2° Que ces tours devront laisser dominer, autant que possible, la tour centrale de l'église;

3° Enfin, que l'architecte devra se conformer au style des belles parties de l'église, pour leur achèvement et pour le raccord de leur base; il devrait d'ailleurs s'attacher à modifier l'ornementation de la base de ces tours dont la Commission reconnaît le mauvais style.

Rapport rédigé par M. Deville, concernant le projet d'achèvement de l'église Saint-Ouen.

La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, consultée par M. le Préfet sur la question de savoir si, dans la prévision de l'achèvement de l'église de Saint-Ouen de Rouen, on doit maintenir ou non le système des deux tours latérales du grand portail occidental ;

Examen fait des plans et dessins dressés par M. Grégoire, architecte du département, et cet architecte entendu ;

Après une discussion approfondie, qui s'est prolongée dans les séances des 4 et 12 février, a décidé qu'elle mettrait sous les yeux de M. le Préfet les considérations suivantes à l'appui du vote qu'elle a émis :

La Commission des Antiquités, instruite par une communication antérieure du projet qu'avait conçu le Gouvernement d'achever l'église de Saint-Ouen de Rouen et d'associer les Chambres à cette œuvre vraiment nationale, vient d'apprendre, avec une profonde satisfaction, que ce projet n'était point abandonné. Cette mesure marquera dignement le règne du prince qui a rendu Versailles à la France, qui a terminé l'arc de triomphe de l'Etoile, et qui, non content d'accepter le legs de Louis XIV et de Napoléon, remontant dans les âges antérieurs, a voulu reprendre l'œuvre du petit fils de saint Louis (1) et montrer à l'Europe étonnée, dans toute sa splendeur, le monument le plus parfait, peut-être, qu'ait produit l'architecture gothique. La Commission, dans l'examen du projet qui lui était soumis, a écarté tout d'abord la question de la dépense, par cette considération toute puissante que, si la génération actuelle veut entreprendre l'achèvement de l'église de Saint-Ouen de Rouen, elle doit le faire d'une manière digne de cet admirable monument, ou ne pas y porter la main.

La question d'art, la question archéologique, restent donc entières, ce sont les seules que la Commission ait entendu traiter.

(1) L'église de Saint-Ouen a été commencée sous Philippe-le-Long, en 1318.

Sans vouloir entrer dans la description de l'église de Saint-Ouen, à laquelle les dessins dressés par M. Grégoire et les souvenirs de ceux qui ont été à même d'admirer ce beau temple suppléeront suffisamment, il est important, dans la question à examiner, de rappeler les diverses phases de la construction de cet édifice.

Ce fut l'abbé de Saint-Ouen Jean Roussel, dit Marc-d'Argent, qui conçut le plan et commença la construction de l'église, en l'année 1318, sous Philippe-le-Long; il y travailla sans interruption jusqu'en 1339, époque de sa mort; l'épitaphe de cet abbé nous apprend qu'il éleva le chœur et ses chapelles, les piliers de la tour centrale et la majeure partie des bras de la croix :

FECIT CHORUM ET CAPELLAS ET PILLIARIA TURRIS ET MAGNAM PARTEM CRUCIS.

Quelques-uns des successeurs de l'abbé Marc-d'Argent continuèrent, à des intervalles plus ou moins rapprochés et avec plus ou moins d'ardeur, l'œuvre commencée. Parmi eux, il faut distinguer Arnault Dubreuil, qui, en 1369, obtenait de Charles V une somme de 3,000 livres tournois pour l'appliquer aux travaux de l'église; l'abbé Jean Richard, qui employait vers 1439, aux grandes roses des bras de la croix et peut être à la tour centrale, l'architecte Alexandre de Berneval, dont on voit la pierre tumulaire dans l'église; le cardinal d'Estouteville, abbé de 1462 à 1483, qui conduisit les travaux jusqu'à moitié de la nef; enfin, vers le commencement du XVIe siècle, l'abbé Antoine Boyer, depuis cardinal, surnommé par ses contemporains le grand bâtisseur, qui acheva la nef et s'arrêta au grand portail, en 1515, en quittant Rouen, pour passer au siége archiépiscopal de Bourges.

Un neveu de Léon X, le cardinal Cibo, abbé commandataire de Saint-Ouen, successeur presque immédiat d'Antoine Boyer, entreprit l'édification du portail et de ses deux tours. Celles-ci n'avaient pas atteint cinquante pieds hors du sol, lorsqu'en 1543, il résigna ses fonctions : la façade de Saint Ouen est restée telle, jusqu'à nos jours, que l'avait laissée le cardinal Cibo, il y a trois siècles.

En se reportant au monument lui-même, et aux premiers travaux exécutés par l'abbé Marc-d'Argent, il est impossible de

ne pas reconnaître que celui qu'il employa à la construction de son église, s'il n'en traça pas lui-même le plan, était un homme d'un génie supérieur, et qu'il n'a pu mettre la main à l'œuvre avant d'avoir conçu et arrêté le plan de l'édifice tout entier, et sans une pensée unique, tant l'harmonie et la beauté d'ensemble éclatent dans les parties qu'il eut le bonheur de terminer. On ne concevrait même pas qu'il ait pu en être autrement. Les successeurs immédiats de Marc-d'Argent, les abbés Dubreuil et Richard, ne s'écartèrent pas du plan et du style adoptés par leur devancier. Le cardinal d'Estouteville, bien que touchant à une époque où le style gothique commençait à s'altérer profondément et à s'éloigner de sa pureté et de l'élégance majestueuse qui avait marqué les premières constructions de l'église, par un bonheur inespéré, suivit le plan qu'on possédait sans doute encore alors, de l'abbé Marc-d'Argent, et se conforma, à de légères modifications de détail près, aux types primitifs qu'il avait sous les yeux. L'abbé Antoine Boyer, par un bonheur non moins grand, acheva la nef dans le même esprit ; aussi ce magnifique vaisseau excite-t-il au plus haut point l'admiration des connaisseurs.

Moins heureux ou moins bien inspiré que ses prédécesseurs, domine par l'architecture en vogue de son temps, qui avait détrôné l'architecture gothique, le cardinal Cibo, tout en cherchant à ne pas s'éloigner complètement (il faut le reconnaître) du caractère du monument qu'il avait entrepris d'achever, tomba dans un style bâtard, qui, soit dans les masses, soit encore plus dans les détails, contraste d'une manière si fâcheuse avec les belles parties de l'édifice. On ne peut douter, toutefois, que pour le système général du grand portail, tout en modifiant la disposition et les détails, le cardinal Cibo n'ait suivi, ne fût-ce que traditionnellement, la pensée de l'abbé Marc-d'Argent, léguée par les architectes successifs au bâtisseur du XVIe siècle.

Nous ne possédons plus les plans de l'abbé Marc-d'Argent ; la Commission se hâte de reconnaître que le plan du grand portail qui a été figuré, en 1662, dans l'ouvrage de Dom Pommeraye sur l'abbaye de Saint-Ouen, en faisant même la part de la grossièreté de la gravure, ne peut pas même être une copie du plan primitif. Ce dessin ne peut remonter tout au plus qu'à l'abbé Antoine Boyer, qui en est bien probablement l'auteur, à juger par l'extrême ressemblance, sous le rapport de l'ornementation, qui

existe entre ce dessin et celui de la maison abbatiale que construisit cet abbé en 1502 (1).

Privée de ce précieux document, n'ayant pas même la ressource de recourir aux archives de l'abbaye de Saint-Ouen, dont les anciens registres de dépense et les actes capitulaires ont disparu dans les pillages et incendies qu'eut à subir ce monastère, la Commission a été forcée de suivre une autre voie pour se rendre compte du système adopté par le premier architecte, l'abbé Marc-d'Argent. Elle y attachait d'autant plus d'importance, qu'il lui a semblé que là était toute la question : achever l'église de Saint-Ouen, c'est vouloir compléter son portail dans le système général conçu par le créateur de l'église, c'est l'exécuter dans le style des plus belles parties du monument; vouloir autre chose, ce ne serait plus finir l'église de Saint-Ouen, ce serait la défigurer.

On a remarqué depuis longtemps que le caractère spécial, que le type dominant de l'architecture, dite gothique, est l'élévation, l'élancement. Ce type brille essentiellement dans les constructions normandes et n'a pas cessé d'y régner depuis le XIe siècle inclusivement jusqu'à la fin du XVe. En nous attachant plus particulièrement à la Normandie, qui doit nous servir ici de guide, l'étude approfondie de nos grands monuments religieux nous montre que le centre de l'église était le point culminant dans ce système que les autres parties de l'édifice, toujours plus ou moins élancées, venaient pyramider avec lui, pour former comme un faisceau, un tout montant vers le ciel; de là ces tours élancées du porche occidental, mais toujours dominées par la tour colossale du centre, le nœud, l'âme de la pyramide.

Cette belle conception qui donne un si grand caractère, une si haute élégance à nos monuments religieux, et qui avait pris naissance au XIe siècle, sous Guillaume-le-Conquérant, était encore, malgré les transformations de l'architecture, en pleine vigueur à l'époque où l'abbé Marc-d'Argent jeta les fondements de l'église de Saint-Ouen.

Par suite de ce système, les tours et les pignons des grandes églises, pour ne rien perdre de leur hauteur, étaient à pointe

(1) Un des membres de la Commission, rédacteur de ce rapport, M. Deville, a retrouvé dans les archives de Saint-Ouen le nom de l'architecte qui construisit cette maison abbatiale : il se nommait Jacques Thereulde; c'est peut-être à lui qu'on doit le plan du portail donné par Pommeraye.

aiguë. Ce ne fut que dans les dernières années du xve siècle que, par l'oubli et l'abandon de ce beau principe, les tours, que l'on ne nommait que les *aiguilles* de leur terminaison en pointe, firent place aux tours à terrasse et à couronne. L'église de Saint-Ouen, dont la tour centrale n'était pas encore terminée à cette époque de transition, n'echappa point à la mode nouvelle. Cette tour, assise sur une large base et préparée pour porter une aiguille, reçut, et probablement des mains d'Antoine Boyer, nommé abbé en 1492, l'élégante et riche couronne qui la termine aujourd'hui.

Dans la pensée de l'abbé Marc-d'Argent, d'après le système en usage de son temps, la flèche centrale, devant s'élever à une hauteur prodigieuse, entraînait l'érection au portail de deux hautes flèches secondaires, qui devaient pyramider avec celle-ci : c'est dans ce principe que l'église abbatiale de Jumiéges, que la cathédrale de Rouen, qui nous offrent à deux époques distantes de si beaux types de ce système, ont été conçues.

Il est à remarquer, en outre, que les architectes de nos cathédrales, de nos grandes églises, tenaient essentiellement à donner au portail d'entrée, à la façade du monument, un caractère grandiose, qui frappât tout d'abord les yeux et l'imagination. Cela est si vrai, que plus tard, et presque partout, ces façades ont fini, par un oubli du système pyramidant au centre, par absorber la tour centrale et tout dominer ; les exemples viendraient s'offrir en foule à nous.

Il résulte des données archéologiques que nous venons d'énumérer, que pour terminer l'église de Saint-Ouen dans l'esprit qui a présidé à sa construction, il convient de maintenir le système des deux tours latérales du portail.

Il y a plus : l'art et les exigences locales viennent encore corroborer les indications de la science et leur prêter leur secours. Si devant le portail de Saint-Ouen s'étendait une vaste place, si même ce portail se présentait dans l'alignement d'une rue, qui permît de le contempler de loin et dans son entier, on pourrait admettre, qu'à distance, la tour centrale, s'élevant majestueusement au-dessus du portail, rétablirait, en se confondant avec lui par l'effet de la perspective, sans le secours des tours latérales, le système pyramidal, et donnerait à ce portail l'aspect de grandeur et d'élevation que réclame l'édifice et dont il est impossible de le déshériter. Il n'en est malheureusement pas ainsi. L'espace

laissé libre devant l'église de Saint-Ouen est tellement circonscrit, que même dans l'état actuel d'inachèvement du portail, il est impossible, en se plaçant au point le plus reculé, d'apercevoir la tour centrale ; l'effet demandé ne peut donc être obtenu. Le portail vu seul, privé de tours, paraîtrait petit et pauvre comparativement à la grandeur du monument, et le ferait descendre du rang de nos églises monumentales aux vastes et hautes façades (Paris, Strasbourg, Reims, Chartres, etc.), dont le souvenir l'écraserait (1). Or, l'église de Saint-Ouen, par ses proportions et par la beauté admirable de son architecture, est appelée à prendre rang, si ce n'est le premier rang, parmi ces édifices religieux.

Sous un autre point de vue, n'y aurait-il pas quelque témérité, quelque danger même, en proclamant l'intention de terminer l'église de Saint-Ouen, de commencer par abattre des parties préexistantes importantes, comme la base des tours, et de changer tout un système de construction à tort ou à raison? Les populations locales dont on aurait voulu frapper l'imagination et conquérir le suffrage, n'élèveraient-elles pas la voix pour protester contre un acte de démolition qui tendrait à dénaturer pour elles le monument, objet de leur vénération, qui détruirait le prestige qu'elles attachent à tout ce qui est l'église de Saint-Ouen? Ce sentiment, ce préjugé si l'on veut, n'est-il pas à respecter? Mais que sera-ce si les traditions historiques, si les données archéologiques viennent, comme ici, lui prêter la sanction de l'autorité?

Mais, objectera-t-on, ces tours que défendent et l'instinct populaire et les raisonnements de la science, ces tours et le porche qui les lie, ont été commencées à une époque bâtarde, et leur style contraste d'une façon déplorable avec l'admirable archi-

(1) Il est à propos de rappeler ici que l'église de Saint-Ouen ne le cède que peu ou point à aucune de nos grandes cathédrales sous le rapport des proportions générales; en voici le détail comparatif :

	Longueur totale.	Hauteur sous clef de voûte.
Saint-Ouen.	417 pieds.	100 pieds.
Cathédrale de Rouen. .	408	84 id.
» de Paris . .	409	104 id.
» de Chartres .	396	106 id.
» de Bourges .	348	114 id.
» de Reims . .	438	116 id.

tecture du reste de l'édifice. La Commission en convient, et elle n'a pas été la dernière à signaler et à déplorer ce fâcheux résultat; mais, dira-t-elle à son tour, si le fondateur de l'église, si l'abbé Marc-d'Argent, au lieu de s'arrêter à la nef, eût projeté ses constructions jusqu'au portail et eût élevé lui-même cette base des deux tours latérales (car tel était son plan), dans ce style et avec cette ornementation, si belle et si pure, du chœur et des chapelles, parleriez-vous aujourd'hui de les détruire, oseriez-vous y porter la main? Non, à coup sûr. Corrigez donc tout au plus, mais ne renversez pas. Corrigez, nous le disons; vous le pouvez, vous le devez même. Ce changement de dispositions et d'ornementation est facile à opérer; il est convenable, il est même nécessaire. En effet, la presque totalité de ces ornements de mauvais goût et multipliés outre mesure est dans un état de détérioration tel, qu'il devient indispensable de les remplacer, quel que soit le projet d'achèvement qu'on adopte. Il est à observer en outre qu'une des tours n'a pas encore reçu sa décoration et est restée nue, ce qui rend d'autant plus facile la substitution à faire.

Une objection qui paraît plus sérieuse est celle des dimensions de la base des tours. Cette base n'a pas moins de 16 mètres en côté, en y comprenant la projection de ses contreforts, largeur que la position des tours qui se présentent d'angle augmente encore à l'œil. Pour donner à des tours partant d'une pareille base une élévation en harmonie et qui leur laisse quelque élégance, ne sera-t-on pas forcé d'atteindre la hauteur (si ce n'est même de la dépasser) de la grande tour centrale, d'amoindrir, d'annuler en quelque sorte, par conséquent, l'effet de celle-ci? Cet inconvénient serait très grave et doit être évité à tout prix. La Commission pense que l'architecte pourrait y parer, en s'aidant de l'étude du monument lui-même, et en employant toutes les ressources que lui offre son art. Ne pourrait-il pas, par exemple, profiter du système des galeries à claires-voies qui se dessinent et à la toiture des basses-nefs et à celle de la haute nef, et qu'on prolongerait aux trois faces extérieures des tours pour élever celles-ci en retraite sur elles-mêmes à partir de chacune de ces galeries, de manière à diminuer ainsi progressivement leur largeur; ce qui permettrait de borner, sans nuire à l'élégance des proportions, leur hauteur première? Ne serait-il pas possible encore, pour arriver au même but, de restreindre

la projection des doubles contreforts d'angle qui flanquent la base des tours, ce qui allégerait singulièrement l'épatement de cette même base ? Ce sont là de simples données, dont l'architecte peut apprécier le plus ou moins de convenance en étudiant le plan de son portail, mais qui peuvent le mettre sur la voie de la solution du problème à résoudre.

En se résumant, la Commission, d'après les considérations émises ci-dessus, est d'avis, à l'unanimité :

1° Que le système des tours latérales du grand portail de l'église Saint-Ouen doit être maintenu ;

2° Que ces tours ne devront pas atteindre la hauteur de la tour centrale, afin de laisser dominer plus ou moins celle-ci ;

3° Que l'architecte devra être autorisé à modifier, tout en respectant la masse de la construction, les détails et l'ornementation de la base des tours actuellement existante.

Fait et arrêté en Commission le 12 février 1841.

Présents : MM. de Villers, Grégoire, Pottier, De la Quérière, de Stabenrath, et Deville, rapporteur.

BALLIN.

—

Séance du 8 juillet 1841.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 12 février dernier, est lu et adopté. Les séances convoquées dans l'intervalle de ces deux époques n'ont pu avoir lieu, à cause du petit nombre de membres qui s'y sont rendus.

Décès de M. Bataille.

Le secrétaire donne connaissance à la Commission de la perte qu'elle a faite au mois de mai dernier, de l'un de ses membres et inspecteurs, M. Alexandre-Marie Bataille, propriétaire à Valmont, arrondissement d'Yvetot.

M. Deville annonce qu'en creusant une cave derrière l'emplacement de la tour Bigot, qui faisait partie des anciennes fortifications de Rouen et vient d'être détruite pour construire des maisons, on a découvert une espèce de puits où l'on a trouvé une grande quantité de tuiles romaines, une médaille de moyen bronze de l'empereur Commode, un petit vase de terre grise de près d'un décimètre de haut et d'une largeur égale dans sa plus grande étendue. On voit aux maculations de ce vase qu'il a contenu des charbons allumés.

Puits découvert derrière l'emplacement de la tour Bigot.

On y a trouvé aussi un fragment de vase en terre rouge d'environ 20 centimètres de diamètre à sa partie supérieure, et dont la hauteur ne devait pas excéder 12 centimètres. Il est couvert d'ornements en reliefs qui, quoique assez grossiers, sont très remarquables, surtout par une figurine qui rappelle parfaitement la Vénus de Médicis.

Le même membre fait connaître que les propriétaires de la tour de Philippe-Auguste ayant consenti à contribuer aux réparations pour une somme de 1,200 fr., le Ministre de l'intérieur a autorisé, vu l'urgence, l'emploi des 3,000 fr. qu'il n'avait d'abord accordés pour cet objet que sous la condition préalable que la ville et le Conseil général y contribueraient aussi au moins pour une somme égale. Mais ces premières sommes étant insuffisantes pour acquitter les frais des travaux les plus indispensables à la conservation de ce précieux monument et à la sûreté des personnes qui en approchent, la Commission prie M. le Préfet de vouloir bien insister auprès du Conseil général pour qu'il réponde au vœu exprimé par le Ministre, en lui faisant envisager qu'il serait à craindre que son refus de concours ne compromît d'une part la conservation du monument, et de l'autre ne rendît plus difficile par la suite l'obtention des fonds du Gouvernement pour des travaux de ce genre.

Tour de Philippe-Auguste.

Théâtre de Lillebonne.

M. Deville parle aussi d'un puits découvert dans l'enceinte du théâtre de Lillebonne, et qu'il juge avoir été creusé postérieurement à la construction de l'édifice, du temps du Bas-Empire; on y a trouvé une grande quantité de tuiles romaines, un cercle en bronze qui paraît être le bord d'un vase à usage de seau ou peut-être la garniture d'un seau de bois, et deux pierres aplaties, dont une en forme de navette un peu courte, paraît être un ancien poids et est marquée d'un V. Il y a un petit trou au milieu qui peut faire supposer la présence d'un anneau; elle pèse 150 grammes, mais elle est un peu altérée et a dû, par conséquent, avoir un poids un peu plus considérable.

Ces objets et ceux qui ont été désignés précédemment sont déposés au Musée d'Antiquités.

M. Deville fait connaître en même temps que les fouilles de Lillebonne seront entièrement terminées dans le courant de ce mois-ci; on est arrivé au sol antique.

La Commission s'occupe à cette occasion de diverses mesures qu'il lui paraîtrait opportun d'adopter pour la conservation de ce monument romain, le plus important du Nord de la France, à l'acquisition et au déblaiement duquel on a dépensé près de 50,000 fr. Elle arrête, en conséquence, que les demandes suivantes seront consignées à son procès-verbal et que M le Préfet sera instamment prié de les prendre en grande considération :

1° Rappelant un vœu déjà exprimé plusieurs fois et considérant que, malgré toutes les précautions qu'on pourra prendre, le théâtre romain de Lillebonne est exposé à des détériorations que le temps amènera nécessairement avec plus ou moins de rapidité, la Commission renouvelle la demande qu'il en soit fait un plan en relief ou des dessins sous divers aspects, avec des plans et coupes qui en fassent connaître fort exactement toutes les proportions et dimensions;

2° Qu'il soit nommé un gardien chargé, non-seulement de le faire voir aux étrangers et d'y exercer la surveillance convenable pour empêcher toutes dégradations, mais encore d'en entretenir le gazonnement et les haies qui forment en partie la clôture. Ce travail annuel devant entraîner des frais matériels, cette circonstance devrait être prise en considération dans la fixation du traitement à accorder à ce gardien.

La Commission croit devoir appeler la bienveillance de M. le Préfet pour cette place sur le sr Moinet, qui, depuis vingt ans, a rempli avec beaucoup de zèle et d'intelligence les fonctions de chef d'atelier des fouilles et va se trouver sans ressources par l'achèvement des travaux.

Tombeau de Claude Groulart.

Informée que le tombeau de Claude Groulart, premier président au Parlement de Normandie, vient d'être retrouvé, grâce aux recherches et aux soins persévérants de l'un de ses membres, M. Floquet, la Commission soumet à M. le Préfet la proposition de le faire placer au Palais-de-Justice, à l'une des extrémités de la salle des Pas-Perdus, en face de la statue de Corneille ; cette place paraît en effet très convenable, puisqu'il s'agit de l'un des plus illustres magistrats dont s'honore la ville de Rouen, et que le monument ne pourrait d'ailleurs pas être replacé dans l'église où il se voyait autrefois, puisqu'elle a été détruite.

Si cette proposition était accueillie, il faudrait supprimer le corridor qui sert au passage des prisonniers que l'on conduit à la Cour d'assises, communication qu'on peut facilement remplacer d'après l'avis de l'architecte du département M. Grégoire. Cette suppression a été sollicitée depuis longtemps, afin de faire disparaître un refend d'un très mauvais effet qui déshonore le monument.

Musée d'antiquités ; troisième galerie.

Enfin la Commission croit devoir saisir cette occasion pour renouveler le vœu de voir ajouter au Musée d'antiquités la troisième galerie du cloître où il est établi. Cette addition, suffisamment justifiée par le nombre d'objets précieux dont il s'est enrichi depuis quelques années, devient surtout indispensable pour pouvoir entrer en jouissance de la belle et curieuse mosaïque de la forêt de Brotonne, qu'on a été obligé d'enfouir de nouveau, et dont il est à craindre que le Musée de Paris ne veuille s'emparer.

Présents : MM. Deville, Floquet, De la Quérière, Grégoire, Fallue, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 11 novembre 1841.

Le procès-verbal de la séance précédente du 8 juillet dernier est lu et adopté.

Eglise d'Aumale.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire d'Aumale, en date du 5 du courant, tendant à obtenir que l'église de cette ville soit comprise au nombre des monuments historiques.

La Commission, avant de se prononcer à ce sujet, désire que M. Grégoire se rende sur les lieux et l'entretienne du résultat de l'examen qu'il aura fait du monument.

Les secours pour les monuments historiques ne doivent pas être trop divisés.

Elle pense d'ailleurs que les secours accordés pour l'entretien des monuments historiques sont tellement restreints qu'il importe de n'en augmenter le nombre que le moins possible, parce que si ces secours étaient trop divisés, ils deviendraient presque inutiles et n'atteindraient pas le but auquel ils doivent être surtout consa-

crés, la conservation de ceux de nos monuments qui présentent le plus haut intérêt.

Tableau des monuments historiques. Renseignements demandés par le Ministre de l'Intérieur.

M. le Préfet ayant fait donner communication d'une circulaire en date du 1er octobre 1841, par laquelle le Ministre de l'intérieur demande des renseignements sur divers monuments désignés comme historiques dans un tableau annexé à la dite circulaire, MM. Deville et Grégoire sont invités à remplir, autant que possible, les diverses colonnes de ce tableau. La Commission estime qu'il serait convenable d'y ajouter les églises d'Arques, de Montivilliers et d'Auffay, qui lui paraissent devoir y figurer à plus juste titre que quelques autres qui s'y trouvent inscrites. Elle ajoute qu'il lui est impossible, faute de fonds, de fournir la majeure partie des détails demandés par Son Excellence, et qui ne pourraient être recueillis que par des hommes de l'art chargés de se transporter sur les lieux, et de s'y livrer à des travaux qui exigeraient beaucoup de temps.

Décès de M. de Stabenrath.

La Commission décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de ses vifs regrets de la perte de M. de Stabenrath, l'un de ses membres les plus assidus et les plus instruits. Elle émet à cette occasion le vœu que M. le Préfet veuille bien s'occuper de lui adjoindre de nouveaux membres et croit devoir appeler son choix sur :

Proposition de nouveaux membres.

MM. Barthélemy, architecte, membre de l'Académie;
Gustave Morin, directeur de l'Ecole municipale de dessin et de peinture, membre de l'Académie;
Et l'abbé Langlois, professeur d'histoire au petit Séminaire du Mont-aux-Malades.

M. Gérin a quitté le pays.

La Commission propose de retrancher de la liste M. Gérin, notaire à Gournay, qui a quitté le pays.

Séances du soir. Approuvées par M. le Préfet.

La Commission ayant remarqué que, depuis longtemps, ses séances sont très peu nombreuses, ce qui lui paraît devoir être attribué aux occupations de ses membres, qui ne leur permettent pas de s'y rendre pendant le jour, décide que, si M. le Préfet n'y trouve pas d'inconvénient, elle se réunira dorénavant à sept heures du soir, le premier jeudi de chaque mois, et après convocation.

Présents : MM. Deville, de la Quérière, Grégoire, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 6 janvier 1842.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 11 novembre 1841, est lu et adopté.

Nomination de MM. Barthélemy, Gᵛᵉ Morin et l'abbé Langlois.

Il est donné lecture :

1° De la lettre et de l'arrêté de M. le Préfet, en date du 29 novembre, portant nomination des trois nouveaux membres présentés par la Commission dans sa dernière séance ;

2° Des lettres par lesquelles ces trois nouveaux membres : MM. Barthélemy, Gustave Morin et l'abbé Langlois font connaître leur acceptation.

Statuette en bronze découverte à Lillebonne.

M. Deville dépose pour les archives un Opuscule de sa composition intitulé : *Sur une Statuette en bronze découverte à Lillebonne en septembre* 1841.

Pièces provenant de chez M. de Stabenrath.

M. Ballin dépose également pour les archives plusieurs rapports faits au Ministre de l'instruction publique et circulaires de ce même Ministre provenant de chez M. de Stabenrath, ainsi qu'une liasse de pièces en grand nombre, que celui-ci avait empruntées et un mémoire

de sa composition sur les *Découvertes faites à la Trigale, arrondissement d'Evreux* (1833).

M. Deville offre à la Commission le dessin des objets trouvés à Lillebonne, et mentionnés dans la séance du 8 juillet dernier.

Dessins trouvés à Lillebonne.

M. l'abbé Langlois offre à la Commission le calque de la tombe de Laurent Le Bas et Jeanne, sa femme, bourgeois d'Harfleur, inhumés dans l'église de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades, pendant le xve siècle.

Calque d'une tombe en l'église du Mont-aux-Malades

M. Grégoire annonce avoir écrit à M. le Maire d'Aumale, pour l'inviter à rassembler les documents historiques concernant l'église de cette ville.

Eglise d'Aumale.

Il fait connaître que les eaux ayant entraîné une partie de la haie du théâtre romain de Lillebonne, les dégâts ont été réparés.

Dégâts au théâtre de Lillebonne.

La Commission est informée que le Ministre de l'intérieur a consenti, sur la demande instante de M. Deville, inspecteur des monuments historiques, à accorder une nouvelle somme de 1,500 fr. pour les travaux à faire au donjon de Philippe-Auguste, ce qui a permis de compléter à peu près les réparations les plus urgentes pour assurer la conservation de ce précieux reste de l'ancienne forteresse appelée le *Vieux-Château*.

Réparation du donjon de Philippe-Auguste.

M. Barthélemy a eu l'heureuse idée de faire placer dans cette tour une inscription rappelant un des interrogatoires que Jeanne d'Arc y a subis au deuxième étage (1).

(1) Cette inscription n'a jamais été placée.

Tombe de Berneval et d'un autre architecte de Saint-Ouen.

La Commission et M. Grégoire avaient remarqué que la tombe de Berneval et d'un autre architecte de Saint-Ouen, placées au niveau du sol, étaient exposées à s'effacer entièrement; mais, sur leur demande, M. le curé a obtenu la permission de les faire relever et encastrer dans la muraille. La Commission adresse des remercîments à M. Grégoire pour cette nouvelle preuve de son zèle éclairé.

Nouvelle demande de la démolition des baraques adhérentes à Saint-Ouen.

La Commission prie instamment M. le Préfet d'insister auprès de la fabrique de Saint-Ouen, pour obtenir la démolition des baraques qui obstruent une partie de l'église et ont donné lieu d'y faire de nombreuses mutilations, pour pratiquer des cheminées, des armoires, etc.

La Commission connaît assez le zèle de M. le Curé pour espérer qu'il n'hésiterait pas à faire le sacrifice de la construction adossée à l'église, et où se trouve sa cuisine, dont la fumée ne peut que contribuer à détériorer le monument.

Vitraux de la chapelle Saint-Etienne de la Cathédrale.

M. Deville a remis à M. le Préfet un rapport relatif à la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Etienne de la Cathédrale La Commission exprime le vif désir que M. le Préfet ait la bonté de s'occuper au moins de faire remettre, le plus tôt possible, ces vitraux en place pour æn éviter la dispersion et la perte, s'il n'est pas possible, quant à présent, d'en effectuer la restauration complète.

Demande de plans, dessins, etc., du théâtre romain de Lillebonne.

La Commission adresse de nouvelles instances à M. le Préfet pour qu'il veuille bien solliciter, soit du Ministre de l'intérieur, soit du Conseil général, lors de sa prochaine session, les fonds nécessaires pour faire exécuter des plans, dessins, coupes et nivellements du théâtre ro-

main de Lillebonne, afin de ne pas perdre le souvenir de cet antique monument, dont la détérioration ne peut qu'augmenter de jour en jour, par la suite des temps, malgré les soins pris pour en prolonger la conservation.

M. Grégoire, lors de son dernier voyage à Paris, a pris des renseignements près de M. le Directeur des Monuments historiques sur les reliefs qui ont figuré à la dernière exposition, et il en est résulté qu'on ne connaît aucun artiste qui puisse se charger de représenter en relief le théâtre de Lillebonne, ce qui ne permet pas à la Commission de reproduire le vœu qu'elle avait précédemment exprimé à cet égard.

Proposition de nouveaux membres.

Enfin, la Commission a l'honneur de soumettre à M. le Préfet la proposition de vouloir bien lui adjoindre comme membres correspondants :

MM. Godefroy, curé de Blosseville-Bonsecours;
Lemazurier, curé-doyen de la ville d'Eu,
Et Beaucamp, curé de Fécamp.

Elle a pensé qu'en associant à ses travaux et à ses vues quelques ecclésiastiques dans une position marquante, ce serait un moyen de donner plus de poids à ses conseils et à ses avertissements concernant la conservation et la réparation des monuments religieux.

Présents : MM. Deville, de la Quérière, Grégoire, Pottier, l'abbé Langlois, Gustave Morin, Barthélemy, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 3 février 1842.

Le procès-verbal de la dernière séance du 6 janvier est lu et adopté.

M. N. Periaux offre d'insérer dans la *Revue de Rouen* les communications de la Commission.

Le secrétaire annonce que M. N. Periaux offre à la Commission d'insérer dans la *Revue de Rouen*, soit des comptes-rendus de ses travaux mensuels, soit toute autre communication qu'elle désirerait porter à la connaissance du public.

La Commission accepte cette proposition sans prendre aucun engagement à cet égard, et charge son secrétaire de remercier M Periaux.

Archives de l'ancienne juridiction consulaire.

L'un des membres de la Commission expose qu'ayant eu le désir de faire, dans les archives de l'ancienne juridiction consulaire, des recherches concernant le commerce maritime de Rouen à diverses époques éloignées, on l'avait conduit sous les combles du bâtiment des Consuls, où sont déposés les registres et papiers dont se composent ces archives, mais qu'il y a trouvé un tel désordre, qu'il a dû renoncer à son projet.

Il pense que ces archives doivent renfermer des documents historiques intéressants, et qu'il serait important, non-seulement de les préserver de la destruction qui les menace, mais encore d'en faire le classement et d'en dresser un répertoire, pour qu'on pût connaître précisément en quoi elles consistent.

Il fait, en conséquence, la proposition d'appeler l'attention de M. le Préfet sur cet état de choses, avec prière de vouloir bien aviser aux moyens de l'améliorer.

La Commission accueille favorablement cette proposition, mais il est décidé après examen qu'il paraîtrait plus convenable de s'adresser directement à M. le Président de la Chambre de commerce. Le secrétaire est, en conséquence, chargé de lui présenter le vœu de la Commission à cet égard.

Drapeau.

Un membre de la Commission lui fait connaître l'existence aux archives de la Cathédrale d'un drapeau qui

paraît être celui que l'Empereur a donné à la garde nationale de Rouen le 1er juin 1815, lors de l'assemblée dite du *Champ-de-Mai*.

Ce drapeau a environ un mètre carré; en voici les inscriptions :

FORCE	GARDE
A LA LOI;	NATIONALE
FIDÉLITÉ A	DU DÉPARTEMENT
L'EMPEREUR	DE LA SEINE
	INFÉRIEURE
	91.

Il est surmonté d'un aigle de cuivre doré et d'une cravate tricolore à frange d'or ; le milieu est blanc et les coins alternativement bleus et rouges avec des couronnes de laurier entourant les initiales du nom du département.

La Commission croit devoir prier M. le Préfet d'examiner si ce drapeau, devenu aujourd'hui un monument historique, ne devrait pas être placé soit au Musée, soit à la Bibliothèque publique de Rouen, soit au Musée d'antiquités.

Présents : MM. Rondeaux, De la Quérière, Pottier, Fallue, G. Morin, l'abbé Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

NOTA. Le décret impérial du 22 avril 1815 porte :

ART. 1 r. L'assemblée du *Champ-de-Mai*, convoquée pour le 26 du mois de mai prochain, sera composée, etc.

ART. 7. Des aigles seront distribuées, dans l'assemblée du *Champ-de-Mai*, au collége électoral de chaque département, pour la garde nationale du département.

—

Séance du 3 mars 1842.

La séance convoquée pour ce jour n'a pu avoir lieu, deux membres seulement s'y étant rendus : MM. Deville et De la Quérière.

BALLIN.

Séance du 7 avril 1842.

Le procès-verbal de la séance du 3 février dernier est lu et adopté.

Hachette gauloise et petit cachet trouvés à Mentheville.

M. De la Quérière présente une petite hachette gauloise en pierre noire et un petit cachet de cuivre trouvés récemment à Mentheville, canton de Goderville, en faisant des fouilles dans la masure d'une ancienne ferme à lui appartenant, près les fonds de Pétreval.

Chaire pour la Cathédrale.

Les journaux ayant parlé du projet de faire une chaire pour la Cathédrale, la Commission croit devoir prier M. le Préfet de rappeler à la Fabrique que ce projet ne peut être mis à exécution sans l'assentiment de l'autorité compétente, dans l'intérêt du monument.

Mare de la cour de l'Albane.

Elle croit devoir aussi appeler l'attention de ce magistrat sur les inconvénients qui peuvent résulter de la mare d'eau qui sejourne continuellement dans la *cour de l'Albane*, au côté Nord de la Cathédrale, et qui pourrait être une cause d'insalubrité et de détérioration pour l'édifice. Il paraît qu'il existait autrefois pour l'écoulement de ces eaux un canal qui passait sous le pavé de l'église pour se décharger du côté méridional, et qu'il serait

important de rétablir, si l'on ne trouve pas un autre moyen d'empêcher la stagnation des eaux.

Porche et portes de la cour des Libraires.

Elle remarque à cette occasion qu'il serait également à désirer qu'on fît quelques réparations au porche et aux portes de l'entrée de la *cour des Libraires*, sur la *rue Saint-Romain*, qui sont dans un état de ruine imminente et méritent cependant d'être conservés avec soin.

Eglise Saint-Ouen ; demande de la démolition des baraques et la translation du Violon.

La Commission renouvelle en même temps les vœux qu'elle a déjà exprimés plusieurs fois de voir disparaître les baraques attenantes au Midi de l'église de Saint-Ouen, ainsi que quelques petits bâtiments dépendant du presbytère. On croit que le Conseil municipal est disposé à voter les fonds nécessaires pour indemniser la Fabrique du préjudice qu'elle pourrait en éprouver. La Commission demande en même temps la translation dans un autre lieu de la prison dite *Violon*, et la réunion à l'église du reste de l'ancien cloître qui la longe au Nord et qui en deviendrait une annexe fort utile, s'il était restauré convenablement On sait, au surplus, que ces dispositions entrent dans les vues de l'Autorité municipale, mais il est à craindre que l'exécution n'en soit ajournée indéfiniment, faute de fonds suffisants.

Réparations à la Croix-de-Pierre et à la petite chapelle Saint-Romain.

Un membre annonce que la ville est dans l'intention de solliciter du Gouvernement des secours pour réparer la Croix-de-Pierre et la petite chapelle Saint-Romain, qui fait la couronne de l'escalier conduisant à la halle aux toiles ; que le Ministre de l'intérieur a accordé 1,000 fr. pour être appliqués à la restauration de l'église de Saint-Jean d'Elbeuf, et qu'on s'occupe de la restauration des vitraux de l'église de Caudebec-en-Caux et des fenêtres de l'église de Sainte-Gertrude.

La Commission entend ces faits avec d'autant plus

d'intérêt qu'il prouvent les efforts des autorités pour la conservation de nos anciens monuments.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, Pottier, Grégoire, G. Morin, l'abbé Langlois, l'abbé Cochet, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 12 mai 1842.

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 avril dernier est lu est adopté.

Nomination de nouveaux membres.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 9 mai, ainsi que de l'arrêté y joint qui, sur la proposition de la Commission, lui adjoint trois nouveaux membres :

MM. Godefroy, curé de Blosseville-Bonsecours; Lemazurier, curé-doyen de la ville d'Eu, et Beaucamp, curé de Fécamp.

Le secrétaire informera ces messieurs de leur nomination, en les priant de concourir aux travaux de la Commission et de seconder ses vues conservatrices.

Baraques de l'église Saint-Ouen.

On lit ensuite la lettre en date du 26 avril dernier, adressée à M. le vice-président par M. le Préfet, pour inviter la Commission à prendre une délibération motivée sur la demande tendante à la démolition des baraques qui entourent une partie de l'église Saint-Ouen.

On lit également la lettre que M. le vice-président a adressée au secrétaire, afin qu'il s'occupe à l'avance de réunir les renseignements qui pourraient servir de base à cette délibération.

M. Deville a bien voulu se charger de ce soin ; il présente à la Commission le calque fait par lui du plan de

l'église avec l'indication en jaune des baraques à détruire ; il donne à cet égard quelques explications verbales, et après une discussion assez longue, on le prie de vouloir bien rédiger un projet de délibération qui sera adopté dans la prochaine séance.

Réparations à Saint-Ouen.

M. Grégoire informe la Commission que M. le Ministre de l'intérieur a accordé quelques fonds pour achever la réparation du porche méridional et de la tour centrale de Saint-Ouen, ainsi que pour faire de nouvelles études relatives au projet d'achèvement de ce monument.

Autel de Ste-Marguerite-sur-Mer.

La Commission apprend avec satisfaction que M. le Préfet a donné des ordres pour la conservation de l'autel de pierre de la petite église de Sainte-Marguerite-sur-Mer, monument très curieux qui remonte au XIIe siècle et qu'on était sur le point de détruire ou au moins de déplacer.

Eglise de Fécamp.

On annonce que l'on s'occupe de quelques travaux d'entretien à l'église de Fécamp, et que déjà l'on a nettoyé les galeries qui règnent autour des chapelles.

Fouilles d'Etretat.

M. l'abbé Cochet lit un rapport d'une certaine étendue sur les fouilles qu'il a fait exécuter à Etretat, en janvier et février 1842, et qui lui ont procuré des découvertes fort intéressantes.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président ; Deville, Grégoire, De la Quérière, Fallue, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Baraques de l'église Saint-Ouen.

Copie de la note qui a été rédigée par M. Deville, relativement à la convenance et à la nécessité de faire disparaître les constructions qui déshonorent l'église de Saint-Ouen ; note qui a été transmise à M. le Préfet par M. le vice-président, après avoir été signée de tous les membres présents à la séance précédente :

Monsieur le Préfet,

Les priviléges attachés dans les temps anciens aux cimetières et aux abords des églises, principalement dans les grandes villes, avaient fait naître l'usage d'y élever des constructions que, pour plus de commodité, on appuyait contre les murailles de l'église ; l'avantage qui en résultait pour le clergé ou pour les fabriques, les habitudes prises, l'aliénation même de ces constructions, en firent maintenir l'existence. Malgré les lois et ordonnances qui sont survenues depuis notre première révolution, et qui ont fait passer les édifices consacrés aux cultes dans la main de l'Etat ou des communes, ces constructions parasites ont presque partout survécu à l'arrêt de proscription porté contre elles dans l'intérêt des églises qu'elles déshonorent et qu'elles mettent en péril, et aux réclamations élevées par le public éclairé et par les hommes de l'art. Aujourd'hui, où le Gouvernement donne des preuves si éclatantes de l'intérêt dont il entoure nos monuments religieux, où les connaissances archéologiques, plus goûtées et plus répandues, en font mieux apprécier l'importance et le mérite, où le clergé lui-même, par suite de cette réaction, s'associe aux vœux et aux préoccupations des artistes et des savants, c'est un devoir plus impérieux pour les commissions instituées par le gouvernement ou par les autorités locales pour la conservation de nos monuments historiques, de signaler les édifices qui sont restés souillés de ces misérables constructions, et de provoquer les mesures qui tendraient à les en débarrasser.

Pour ne nous arrêter, en ce qui concerne la ville de Rouen, qu'à ses premières églises monumentales, édifices hors ligne par la beauté de leur construction et leur importance matérielle, la Cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou, nous voyons avec douleur que ces trois admirables églises sont flanquées de constructions particulières, plus ou moins ignobles, qui en détruisent l'effet

extérieur, portentatteinte à leur solidité, et en rendent les abords impossibles ou tout au moins fort difficiles.

La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure qui avait déjà signalé à plusieurs reprises tous les inconvénients, comme art et comme sûreté, qui s'attachent à l'existence de ces échoppes, ayant été informée que le Gouvernement nourrissait toujours le projet de terminer l'église de Saint-Ouen, appuie de nouveau, particulièrement sur la convenance, sur la nécessité, comme préparation à ce grand travail, de débarrasser cette magnifique basilique des boutiques qui y sont adossées ; elle appelle de tout son pouvoir l'attention de M. le Préfet sur cet objet. Les autorités locales, en combinant leurs efforts et leur action pour arriver à ce premier résultat, en nettoyant l'église Saint-Ouen de cette lèpre véritablement honteuse, encourageront ainsi (il n'en faut pas douter) le Gouvernement à persévérer dans le dessein qu'il a conçu de doter la ville de Rouen de l'achèvement de son plus beau monument.

En jetant les yeux sur le plan ci-joint, tracé très à la hâte, mais qui suffit pour se rendre compte de l'état des choses, on voit que la nef de l'église de Saint-Ouen est presque entièrement encombrée, extérieurement, de constructions étrangères à l'édifice. En commençant par le côté méridional, on trouve huit baraques contiguës, qui règnent depuis la petite porte latérale de la cinquième travée et enveloppent la base de la tour du portail, du même côté ; quelques-unes de ces baraques sont à deux étages ; toutes ont des cheminées dont les conduits s'appuient presque tous contre l'édifice ; elles sont occupées par le sacristain de l'église, par une trameuse, une modiste, un écrivain public, etc., qui ne s'en servent pas seulement comme boutiques, mais pour leur habitation personnelle.

La Commission s'est assurée qu'aucune de ces constructions n'a été aliénée et n'est devenue propriété particulière ; ce qui en rend la destruction plus facile, sous tous les rapports. La Fabrique en touche directement le revenu qui s'élève à 1,500 fr. par année, environ ; d'après les lois existantes et les exemples consacrés dans le département même, par la jurisprudence, il est plus que douteux que la Fabrique ait un droit légal sur la location de ces baraques, à plus forte raison sur leur propriété. Quand bien même on voudrait leur accorder un caractère de bien communal, il y aurait à examiner si leur construction, les additions qu'elles

ont subies depuis peu, si leur existence, enfin, sont bien dans les limites légales. Il n'appartient pas à la Commission de s'immiscer dans ces questions qu'il lui suffit ici de signaler.

Dans le cas où la commune seule de Rouen aurait des droits à faire valoir sur ces baraques, les amis des arts, et la Commission la première, devraient se trouver rassurés par la conviction, qu'ils partagent, que l'Administration municipale de Rouen, dont la sollicitude pour nos monuments publics est si connue, se hâtera, aussitôt que son attention aura été appelée sur la nécessité de leur destruction, de lever les obstacles qui jusqu'à ce jour se sont opposés à cette mesure si désirable. Ne vient-elle pas de donner, tout dernièrement encore, une garantie de sa sollicitude éclairée, en débarrassant le beau portail de l'église de Saint-Maclou d'une des maisons qui en cachait, en obstruait une partie.

La même administration n'attend, sans doute, qu'un instant favorable pour donner l'exemple la première, en mettant à exécution le projet qu'elle a formé depuis longtemps de débarrasser le côté Nord de la nef de Saint-Ouen. La plus absolue nécessité a pu, seule, la porter à maintenir jusqu'à ce jour, contre un édifice religieux et pour ainsi dire au milieu des prières et des chants de l'église, le réceptacle des filles de joie et des ivrognes ramassés dans la boue des rues. Elle s'empressera de faire cesser ce scandale, et de rendre au service de l'église ce reste de l'ancien cloître de l'abbaye, qu'il serait facile de restaurer et de relier à l'architecture du monument principal.

De son côté, le digne ecclésiastique qui est à la tête du clergé de Saint-Ouen, et qui est si à même d'apprécier l'importance et la beauté du monument confié à ses soins, n'hésitera pas à faire le sacrifice, qui peut, qui doit lui être demandé, dans l'intérêt de son église. La Commission entend parler des salles basses et des bûchers portés au plan ci-joint, sous les numéros 9 et 10, qui sont adossés dans la cour du presbytère, aux murs mêmes de la nef et qu'il est de toute convenance de faire disparaître. On sait que ces petits bâtiments ont été construits par le dernier curé pour son usage particulier, et probablement sans aucune autorisation (car elle n'aurait pas pu lui être accordée). Il les habitait de préférence à la maison du presbytère, qui est belle et vaste, et que son état de délabrement intérieur l'avait seul, sans doute, engagé à déserter. M. le curé actuel peut d'autant mieux se passer de ces constructions, qu'il utilise la maison du presbytère

comme elle aurait toujours dû l'être et qu'elle lui offre un logement grand et convenable.

La Commission insiste aussi pour qu'on fasse disparaître les fumiers et immondices qu'on accumule contre le pied de la muraille des chapelles du chœur (plan n° 12,) pour le service du jardin, et qui doivent entretenir de l'humidité dans cette partie de l'édifice.

En vous soumettant ces observations en ce qui touche l'église de Saint-Ouen, la Commission ne renonce pas à vous entretenir plus tard de la Cathédrale et de l'église de Saint-Maclou qui se trouvent dans le même cas, ainsi qu'il a été exposé plus haut, mais elle a pensé qu'elle devait d'abord et de préférence appeler votre attention sur ce premier monument, attendu le projet du Gouvernement, actuellement à l'étude, pour son achèvement, projet qui rend plus urgente la destruction de ces baraques et de ces bâtisses. Sous le rapport de la convenance, de la conservation même du monument, leur existence ne saurait être tolérée plus longtemps.

La présente note vue et approuvée par tous les membres de la Commission des antiquités présents à la séance du 12 mai 1842.

Présents : MM. Rondeaux, Ballin, L. Fallue, H. Grégoire, Eustache De la Quérière, Deville et l'abbé Cochet.

BALLIN, *secrétaire*.

—

Séance du 2 juin 1842.

Elle n'a pu avoir de résultat à cause du petit nombre des membres réunis.

—

Séance du 7 juillet 1842.

Dessins des fouilles de Ste-Marguerite-sur-Mer.

M. le Préfet a fait déposer sur la table une lettre de M, Féret, de Dieppe, en date du 12 mai, et les beaux dessins y annexés, concernant les fouilles faites à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Ce sont : 1° Le plan des fouilles; 2° Des détails des mosaïques; 3° Quelques morceaux d'architecture ; 4° Des dessins coloriés d'objets divers; 5° Un manuscrit d'annotations et 6° Un état de dépenses.

« Ces pièces, dit M. Féret, donnent une idée de l'importance des fouilles; ces ruines appartiennent à une classe d'antiquités peu connue, et qu'il importe de bien étudier pour combler beaucoup de lacunes dans l'histoire de la civilisation des Gaules et des terribles invasions qui ont dévasté le monde romain. »

La Commission, après avoir examiné avec beaucoup d'intérêt ces divers documents, a exprimé le désir que M. le Préfet, qui doit les transmettre à M. le Ministre de l'intérieur, ait la bonté d'insister pour qu'il les lui renvoie, afin de les conserver dans ses cartons.

Fouilles d'Etretat. M. Cochet demande 300 fr.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M. le Préfet, par M. l'abbé Cochet, le 16 mai dernier, pour le prier de mettre à sa disposition une somme de 300 fr., afin de pouvoir continuer les fouilles d'Etretat. La Commission considérant l'intérêt qu'a présenté le commencement de cette entreprise, s'empresse de joindre sa prière à celle de M. Cochet, afin qu'elle puisse être continuée pendant les vacances qu'il va passer sur les lieux.

Présents : MM. De la Quérière, Pottier, Fallue et l'abbé Cochet.

BALLIN.

—

Séance du 4 août 1842.

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 juillet dernier, est lu et adopté.

Il est donné lecture des lettres d'adhésion et de remercîments de MM. Lemasurier, chanoine honoraire, doyen d'Eu, et Godefroy, desservant de Blosseville-Bonsecours, nommés récemment membres de la Commission.

MM. Lemasurier et Godefroy remercient.

La Commission prend ensuite connaissance, sur l'invitation qui lui en est faite de la part de M. le Préfet, d'une lettre de M. le sous-préfet du Havre, en date du 30 juillet dernier, et des deux pièces y jointes, savoir : un rapport adressé par l'architecte d'Harfleur au Maire de cette ville et une délibération du Conseil municipal de la même ville prise sur ce rapport et tendante à obtenir que l'église d'Harfleur soit déclarée monumentale, et à ce titre soit admise à profiter du secours accordé chaque année par le Conseil général pour concourir à l'entretion des monuments historiques. Cette délibération a été appuyée par le conseil d'arrondissement du Havre.

L'église d'Harfleur classée comme monument.

Après une mûre délibération, la Commission arrête les bases d'un avis qui a été rédigé par M. Deville dans les termes suivants :

« Lecture est donné d'une lettre de M. le Préfet, en date du 30 juillet, par laquelle il fait savoir à la Commission que le Conseil municipal d'Harfleur demande que l'église de cette ville soit classée parmi les monuments historiques du département ; requête qui vient d'être accueillie et appuyée par le conseil d'arrondissement dans sa dernière session. M. le Préfet désire avoir l'avis de la Commission avant de transmettre cette demande au Conseil général et lui communique en même temps les pièces annexées à l'appui.

« La Commission, après avoir délibéré, rappelle que la même faveur avait été sollicitée, il y a environ un an, vers l'époque de la dernière session du Conseil général, pour l'église d'Harfleur, et que la Commission, consultée, n'a pas cru devoir donner un avis favorable.

« L'église d'Harfleur, à la prendre dans son ensemble, n'est point un monument complet et digne d'obtenir place parmi nos monuments historiques. Elle n'offre de vraiment remarquable que son porche latéral et son clocher en pierre. Son clocher, il est vrai, par la hardiesse de sa construction et par ses proportions, est hors de ligne ; mais la Commission fait observer que des fonds assez considérables ont été accordés par l'Etat et par le département, concurremment avec la ville d'Harfleur elle-même, pour sa restauration à la suite des dégradations que lui fit éprouver la foudre en 1818 et 1832. Cette flèche a été réparée; reste donc le porche latéral, dont le style et l'ornementation sont en effet remarquables ; mais qui ne peut seul faire classer l'édifice parmi les monuments de première et même de deuxième classe de notre département, et lui donner droit de participer au secours annuel voté par le Conseil général. La somme que le Conseil met à la disposition de M. le Préfet pour les monuments dits historiques, est beaucoup trop restreinte (elle ne s'élève qu'à 8,000 fr.) pour que la Commission ne sente pas la nécessité de la concentrer sur quelques édifices à part, dont l'importance et la beauté sont incontestables et qui font l'ornement et la gloire du pays ; telles sont les églises de Fécamp, d'Eu, de Saint-Georges-de-Boscherville, de Caudebec, etc. Eparpillés sur un grand nombre d'édifices, quel que soit le mérite de quelques-unes de leurs parties, ces 8,000 fr., ne produiraient qu'un résultat imperceptible et, à peu de choses près, inutile. L'opinion de la Commission à cet égard est complètement partagée par M. l'architecte du département,

chez qui elle a acquis plus de force encore par l'application qu'il fait chaque année de ce secours.

« Tel est l'un des principaux motifs qui ont engagé la Commission, quoiqu'à regret, à donner, l'année dernière, un avis défavorable sur le classement de l'église d'Harfleur parmi les monuments historiques, opinion dans laquelle elle persiste, et qu'elle ne pourrait peut-être modifier qu'autant que le Conseil général croirait devoir augmenter l'allocation annuelle qu'il consacre à ces monuments. »

La Commission rappelle qu'ayant déjà été consultée sur la même demande à l'époque de la dernière session du Conseil général, elle a exprimé le regret de ne pouvoir s'y montrer favorable.

Présents: MM. Deville, Fallue, l'abbé Cochet, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 1er décembre 1842.

Le procès-verbal de la séance précédente du 4 août dernier est lu est adopté.

Le secrétaire présente le XIIe volume de la collection des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, offert à la Commission par M. de Caumont. Il est décidé que des remercîments lui en seront adressés.

Vitraux de Saint-Etienne. Réclamation des héritiers Langlois et de M. Drouin.

Il est donné lecture d'une lettre de M. André Langlois, fils aîné de feu E. H Langlois, qui sollicite des bontés de M. le Préfet le paiement des dessins faits par ce dernier pour la restauration des vitraux de Saint-Etienne. M. Deville donne à cet égard des renseignements contenus dans diverses notes qu'il a présentées à M. le Préfet. La Com-

mission prie ce magistrat de s'intéresser à faire obtenir, tant aux héritiers Langlois qu'à M. Drouin, ce qui leur est légitimement dû pour les dessins relatifs à ladite restauration et qui paraissent avoir été égarés. La Commission rappelle aussi à M. le Préfet la nécessité, en attendant une restauration complète, de faire faire une réparation provisoire à ces précieux vitraux et de les faire remettre en place, afin d'éviter la perte imminente dont il sont menacés dans le lieu où ils sont déposés.

Eaux stagnantes de la cour de l'Albane. Baraques de l'église Saint-Ouen. Réparations à la Cathédrale.

La Commission croit devoir appeler de nouveau l'attention de M. le Préfet sur les inconvénients des eaux stagnantes dans la cour de l'Albane, et la nécessité de faire disparaître les baraques adossées à l'église Saint-Ouen. (*Voir* les séances des 7 avril, pages 314-315 ; 12 mai 1842, pages 316-317.) Elle pense qu'il n'est pas moins urgent de demander à l'architecte un rapport sur les réparations qu'il importe de faire, sous bref délai, à certaines parties de la cathédrale qui menacent ruine et dont la chute pourrait occasionner des accidents graves. Il serait bien à désirer que l'on comprît dans ces réparations le porche de la cour des Libraires qui mérite d'être conservé avec soin. (*Voir* la séance du 7 avril 1842, pages 314-315.)

Addition à l'église de Bec-de-Mortagne. Nécessité de consulter la Commission des bâtiments civils, et, au besoin, la Commission des antiquités.

Une addition a été faite à l'église de Bec-de-Mortagne ; elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'art et donne occasion de prier M. le Préfet de vouloir bien rappeler aux autorités locales qu'aucune réparation ou addition aux monuments et édifices publics ne doit être exécutée sans que les devis et projets aient été soumis à la Commission des bâtiments civils et, au besoin, à la Commission des antiquités, pour en apprécier le mérite et la convenance.

M. le Préfet sera prié en outre d'adresser aux Maires une circulaire pour les inviter à assurer la conservation de tous les objets d'art et d'antiquités qui pourront être découverts. M. Deville veut bien se charger de rédiger le projet de lettre qui sera soumis à M. le Préfet.

Circulaire à adresser aux maires, relativement aux objets d'antiquités qui pourraient être découverts.

M. Deville annonce qu'on a découvert, en faisant les travaux du chemin de fer, près du cimetière de Sotteville, un cercueil romain en plomb, dans lequel étaient un squelette et deux petits bracelets en jais; ce tombeau était protégé par des tuiles romaines. On a trouvé au même endroit une pièce extraordinairement curieuse : c'est un denier en argent de Richard Ier, duc de Normandie. Elle a été achetée pour le Musée d'antiquités, ainsi qu'une pièce d'or de Bayeux.

Cercueil romain. Denier d'argent de Richard Ier. Pièce d'or de Bayeux.

Il a été donné au Musée une très jolie cuvette de fontaine en marbre blanc, sculptée, provenant de l'abbaye de Valmont; elle sera placée dans la cour.

Cuvette de fontaine de l'abbaye de Valmont.

Il a été trouvé à Epinay, arrondissement de Neufchâtel, trois médailles : une gauloise, représentant une tête et au revers un cheval; une de Posthume, grand bronze, et la troisième d'Hadrien, en argent.

Médailles trouvées à Epinay.

M. Rondeaux annonce que, suivant le désir exprimé par la Commision, dans sa séance du 3 février 1842, il a été fait un premier classement des papiers des archives consulaires; on y a remarqué, entr'autres choses dignes d'attention, une liste curieuse des anciennes perceptions municipales.

Classement des anciennes archives consulaires.

La Commission s'occupe du projet, dont il a déjà été question dans plusieurs de ses séances, de noter sur une carte départementale tous les endroits remarquables, soit

Carte archéologique.

par les monuments qui s'y trouvent ou y ont existé autrefois, soit par les découvertes d'objets d'art ou d'antiquités qu'on y a faites à diverses époques. En conséquence, la Commission prie M. le Préfet de vouloir bien lui accorder un exemplaire, par feuilles séparées, de la carte du dépôt de la guerre à laquelle le Conseil général a souscrit, afin d'en faire la base d'un travail projeté et qui serait d'un grand intérêt sous les rapports de l'art et de l'histoire.

Fouilles d'Etretat. Mémoire de M. l'abbé Cochet.

M. l'abbé Cochet lit un mémoire qu'il a adressé au Ministre de l'Intérieur sur les résultats des fouilles qu'il a dirigées à Etretat; il promet de déposer une copie de ce mémoire aux archives de la Commission qui en a entendu la lecture avec beaucoup d'intérêt.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, De la Quérière, Barthélemy, Fallue, l'abbé Langlois, l'abbé Cochet, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 5 janvier 1843.

Moulage des monuments historiques.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 16 décembre 1842, qui invite le Préfet à ne permettre le moulage des objets d'art des monuments historiques qu'après en avoir soumis la demande à Son Excellence et en avoir obtenu l'autorisation. M. le Ministre des cultes doit donner de semblables instructions pour les édifices qui concernent son département.

En conséquence, la Commission prie M. le Préfet de vouloir bien inviter particulièrement MM. les Maires de Rouen, de Fécamp, de Boscherville, de Caudebec et de Dieppe, à faire exercer la surveillance convenable pour

que ces sortes de travaux ne soient pas permis sans une autorisation régulière préalable.

Un membre annonce que la Société française pour la conservation des monuments historiques ayant voté une somme de 300 fr. pour déboucher le plâtrage des fenêtres de la nef de l'église du Mont-aux-Malades, ce travail a été exécuté d'une manière satisfaisante. Eglise du Mont-aux-Malades.

M. Rondeaux fait hommage à la Commission, au nom de M. Adolphe Poignant, membre du Conseil d'arrondissement de Rouen, rue Beffroi, de deux ouvrages : Ouvrages offerts par M. Poignant.

Caen en 1786, 1re *Chronique normande, suivie de fragments d'un livre de fables,* 1841.

La Cloche de Georges d'Amboise, 2e *Chronique normande*, 1842.

M. Deville donne quelques renseignements sur l'église de Saint-Julien, et annonce qu'il s'occupe de faire une demande au Ministre de l'Intérieur pour compléter la restauration déjà commencée de cette église. Eglise de Saint-Julien.

La Commission, sur la proposition de M. Rondeaux, décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien admettre M. Adolphe Poignant au nombre de ses membres. M. Poignant.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, De la Querrière, Fallue, Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 2 février 1843.

Les procès-verbaux des dernières séances, des 1er décembre 1842 et 5 janvier dernier, sont lus et adoptés.

Nomination de M. Poignant.

Le secrétaire donne lecture :

1° De l'arrêté en date du 18 janvier, qui nomme M. Poignant membre de la Commission ; 2° de la lettre qu'il lui a adressée pour lui annoncer sa nomination.

Les nominations ne seront proposées dorénavant que dans des séances convoquées *ad hoc*.

Un membre propose de ne présenter dorénavant de nouveaux membres qu'après un vote émis dans une séance convoquée *ad hoc*, et la Commission adopte cette proposition.

Anciennes salines de la Haute-Normandie

M. l'abbé Cochet lit un mémoire sur les anciennes salines de la Haute-Normandie.

Statues de Claude Groulard et de sa femme.

La Commission prie M. le Préfet de s'occuper de déterminer le lieu où seront placées les statues de Claude Groulard et de sa femme.

Reliquaire de l'abbaye d'Eu.

M. Deville présente un petit reliquaire provenant de l'abbaye d'Eu, qui a été déposé dans notre Musée, dont il ne sera pas un des objets les moins intéressants ; il paraît remonter au commencement du XIIIe siècle et ressemble un peu à un ancien encrier de forme ronde, de 145 mill. de diamètre et 6 centimètres de hauteur.

Il a dû renfermer d'abord des reliques du Mont-des-Oliviers, de saint Edmond et de saint Innocent, puis celles des liens et du sépulcre de Notre-Seigneur, de la table de la Cène, de l'éponge de la Passion, de la pierre du Calvaire, et enfin de la chasuble de saint Laurent d'Eu.

Petite plaque de bronze servant de médaille aux députés, à Athènes.

Le même membre présente un autre morceau d'antiquité extrêmement curieux, qu'il a acheté pour notre Musée ; c'est une plaque de bronze qu'on délivrait, en guise de médaille, aux députés ou juges qui formaient à Athènes le sénat annuel des *six cents*, corps adminis-

tratif et judiciaire. Cette plaque très mince, de 12 centimètres de long sur 2 1/2 de large, porte, gravés en creux, le nom du député *Anticharme*, le nom de son dême ou bourg, par abréviation, *Lamptra*, et le n° 2 du tribunal.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, Grégoire, Pottier, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, Barthélemy, Morin, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 2 mars 1843.

Le procès-verbal de la dernière séance du 2 février dernier est lu et adopté.

Carte du département.

Le secrétaire annonce que M. le Préfet, n'ayant point la carte ou feuille du département demandée par la Commission, veut bien mettre à sa disposition celle qui qui se trouve dans l'ancien cabinet de M. le secrétaire particulier.

On décide de demander au Ministre de l'instruction publique le bulletin du Comité des Arts et Monuments qui, dès la publication, a dû être donné à la Commission, mais elle n'en a encore reçu aucune livraison. M. Rondeaux veut vient se charger de réclamer cette publication, lors de son prochain voyage à Paris.

Bulletin du Comité des arts et monuments.

M. Deville offre à la Commission le dessin d'une épée gallo-romaine, en bronze, découverte dans la Seine, auprès de Caumont, en janvier 1843.

Epée gallo-romaine en bronze.

Il lui offre également la copie d'un ancien plan du Tréport, dressé pour servir à un projet de 1711.

Plan du Tréport en 1711.

Vieilles maisons à dessiner.

La Commission prie M. le Préfet de faire dessiner les deux maisons situées rue Grand-Pont, en face de la rue Potard, ainsi qu'une maison en pierre de la rue Caquerel, où se trouve un bas-relief représentant la Samaritaine.

Chapelles Saint-Romain et Saint-Julien.

M. Deville annonce avoir demandé au Ministre de l'intérieur des secours pour faire faire des réparations à la chapelle de la Fierte et à celle de Saint-Julien. Le Ministre a accordé pour le premier monument 4,000 fr., à la condition que la ville et le département fourniront au surplus de la dépense.

Colonnes antiques dans l'église de Duclair.

Dans le milieu du bras de la croix de l'église de Duclair, partie qui remonte à la fin du xe ou au commencement du xie siècle, viennent d'être découvertes des colonnes de marbre de 2 mètres à 2 mètres 50 cent. de haut, qui paraissent antiques; elles ont été revêtues d'une couche d'enduit si épaisse, qu'on ne les avait pas remarquées jusqu'à ce jour.

Statue et cœur de Richard Cœur-de-Lion.

La Commission prie M. le Préfet de vouloir bien s'occuper du monument à élever pour placer la statue et le cœur de Richard Cœur-de-Lion, qui sont abandonnés depuis longtemps (*Voir* à la page 286 la séance du 15 octobre 1840.)

Présents : MM. Rondeaux, Deville, De la Quérière, Fallue, l'abbé Langlois, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 6 avril 1843.

Le procès-verbal de la dernière séance du 2 mars est lu et adopté.

La Commission a reçu le *Bulletin archéologique* publié par le Comité historique des arts et monuments, savoir : onze cahiers de 1840-41 et cinq cahiers de 1842; deux cahiers in-4°, d'*Instructions* du Comité et un *Rapport* fait à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, le 12 août 1842.

Bulletin archéologique, etc.

M. Deville offre à la Commission le dessin : 1° d'un tombeau en pierre découvert le 10 mars dernier à Quatre-Mares, près Rouen, à 3 mètres de profondeur; 2° des vases de verre, et 3° de deux anneaux en cuivre qu'il renfermait.

Tombeau de Quatre-Mares.

Le même membre fait hommage à la Commission de sa *Notice sur quelques dolium antiques*.

Notice sur quelques *dolium* antiques.

Le secrétaire communique, de la part de M. le Préfet, un rapport de M. Féret, accompagné de plusieurs dessins relatif à la *villa gallo-romaine* découverte à Sainte-Marguerite-sur-Mer. La Commission prie M. le Préfet d'accueillir la demande de M. Féret et de le mettre à portée de poursuivre son importante exploration.

Villa gallo-romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer.

Le secrétaire met également sous les yeux de la Commission, de la part de M. le Préfet, un rapport de M. Pinchon, architecte, inspecteur des travaux de la Cathédrale, contenant une indication sommaire des réparations les plus urgentes et des sommes qu'il conviendrait d'y affecter; elles s'élèvent ensemble à près de 1,990,000 fr. La Commission exprime le vif désir que ces travaux, si impérieusement réclamés par l'état de délabrement de ce beau monument, soient exécutés le plus tôt possible et que M. le Préfet veuille bien y employer sa puissante intervention.

Réparations à faire à la Cathédrale.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, Fallue, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 8 juin 1843.

Dessins des antiquités de Quatre-Mares.

M. Deville offre à la Commission plusieurs dessins d'objets découverts récemment à Quatre-Mares, savoir :

Objets trouvés dans un tombeau le 12 avril dernier, et dessin de ce tombeau ;

Dessin d'un autre cercueil en plomb découvert au même lieu le 18 dudit mois, et des objets qui y avaient été déposés ;

Dessin d'un vase en terre grise, trouvé entre Sotteville et Quatre-Mares, à 3 mètres 50 de profondeur, en faisant la tranchée du chemin de fer ;

Enfin le dessin d'un tambour de colonne, en pierre de Saint-Leu, découvert à Lillebonne en 1843.

Musée d'antiquités.

La Commission se préoccupe du danger qui menace le Musée d'antiquités d'être dévasté par les voleurs, attendu l'isolement où il se trouve pendant la nuit, la porte d'entrée sur la rue n'étant jamais fermée qu'à demi-tour. Elle prie donc M. le Préfet de vouloir bien inviter avec instance M. le Maire à prendre les mesures nécessaires pour prévenir une perte qui serait d'autant plus à déplorer qu'elle serait irréparable ; la Commission pense qu'il serait utile, soit de placer une sentinelle de nuit à la porte de l'établissement, soit d'ordonner au concierge de fermer la porte à une certaine heure, soit enfin d'accorder un logement dans l'enceinte du Musée au garçon qui en a soin.

Statues de Groulard.

La Commission appelle de nouveau l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de prendre une décision pour le placement des statues de Claude Groulard et de sa femme. Elle le prie de vouloir bien s'occuper de cet objet intéressant.

Présents : MM. Deville, Grégoire, Morin, l'abbé Langlois, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 6 juillet 1843.

M. Deville annonce que les tombeaux de Claude Groulard et de sa femme vont être placés, par décision de M. le Préfet, dans la salle des Pas-Perdus au Palais-de-Justice.

Tombeau de Claude Groulard et de sa femme.

Le même membre offre une notice sur les tombeaux trouvés à Quatre-Mares.

Tombeaux trouvés à Quatre-Mares.

Des échantillons de vitraux peints sont soumis à la Commission au nom du sieur Aubray, menuisier, rue Saint-Nicaise, 8.

Vitraux peints par le sieur Aubray.

La Commission rend justice à la patience et à l'intelligence de celui qui a exécuté ces vitraux; mais, comme ils ne présentent rien de nouveau, ni pour le dessin, ni pour l'invention, il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

La Commission prie M. le Préfet de vouloir bien :

1° Employer son intervention pour faire recueillir avec soin les objets antiques qui pourront être trouvés dans le tracé du chemin de fer de Rouen au Havre;

Demande des objets antiques qui pourront être découverts.

2° Demander que les objets qui seront découverts dans la forêt de Brotonne, par suite des fouilles que va diriger M. Charlier, inspecteur des forêts à Caudebec, avec les fonds qui viennent d'être alloués par le Gouvernement, soient réservés pour le Musée départemental;

Demande des objets qui seront découverts dans la forêt de Brotonne.

L'église d'Yainville, monument du du XIe siècle.

3° Enfin, de faire donner des renseignements sur la destruction qui menace, dit-on, l'église d'Yainville, près Jumiéges, qu'on suppose propriété communale. La Commission pense qu'il importe de la conserver, comme monument historique du XIe siècle.

La Commission demande à être consultée pour les réparations à faire aux anciens édifices.

La Commission demande aussi que M. le Préfet veuille bien donner des ordres pour qu'elle soit consultée toutes les fois qu'il y aura des réparations à faire aux églises et édifices anciens.

Présents : MM. Deville, Fallue, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 3 août 1843.

Le procès-verbal de la séance précédente du 6 juillet est lu et adopté.

Mosaïque de la forêt de Brotonne.

On s'occupe de la nécessité d'assurer la conservation de la Mosaïque de la forêt de Brotonne et d'une réclamation relative à l'église d'Yainville.

Suites données aux vœux de la Commission.

Le secrétaire communique quelques notes qui font connaître les suites données aux divers vœux de la Commission par M. le Préfet.

Présents : MM. Rondeaux, Grégoire, Pottier, Fallue, l'abbé Cochet, Poignant, Deville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 15 novembre 1843.

L'abandon de la Mosaïque de la forêt de Brotonne est signalé à la Commission. M. le Préfet sera prié d'aviser aux moyens de prévenir les dégradations des visiteurs indiscrets qui se permettent d'en enlever quelques parties. Mosaïque de la forêt de Brotonne.

MM. Rondeaux et De la Quérière ont visité l'église d'Yainville, annexée à Jumiéges; ils ont été accueillis par le Conseil municipal, qui leur a exprimé le vif désir de voir cette église réparée; ils ont fait une souscription et ont réuni environ 1,500 fr. Plusieurs habitants ont promis de concourir aux réparations par leur travail et par le don de matériaux. Un habitant riche a légué 10,000 fr. pour l'église si elle est rendue au culte; dans le cas contraire, cette somme serait dévolue à celle de Jumiéges pour y placer des cloches. Eglise d'Yainville.

Cette église est un dernier spécimen de l'état de l'art au XIe siècle, et mérite d'être conservée (1).

D'un autre côté, l'ancien presbytère a été restitué à la commune par un legs de la dernière propriétaire.

La Commission invite M. De la Quérière à se charger de rédiger le rapport qu'il lui paraît convenable d'adresser à M. le Préfet à cet égard.

M. le Préfet sera prié de donner à la Commission quelques exemplaires de la carte routière confectionnée récemment pour le Conseil général. Carte routière.

(1) Nous profiterons de cette circonstance pour révéler un fait qui nous semble curieux, c'est que l'église d'Yainville a été gravée en Angleterre, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Sussex*. La raison de cet honneur extraordinaire lui vient de son étonnante ressemblance avec l'église de Newhaven, près Brighton. Cette similitude parfaite de deux édifices, rares dans leur genre, a été signalée à la Société archéologique du Sussex par M. Cower, de Lewes, et elle a suffi pour déterminer, vers 1856, vingt-cinq savants anglais à visiter la Normandie.

Dictionnaire des antiquités du département.

Sur la proposition de M. l'abbé Cochet, on avisera à faire un dictionnaire des antiquités de la Seine-Inférieure.

Portail et portes de la Cour des Libraires.

M. le Préfet devra aussi être prié de ne pas perdre de vue la nécessité de réparer le portail et les portes de la Cour des Libraires, réparation qui serait peu coûteuse.

Réorganisation de la Commission; sa division en deux classes.

Enfin, on lui soumettra la proposition d'examiner s'il ne lui paraîtrait pas convenable de réorganiser la Commission et d'en diviser les membres en deux classes : résidants et correspondants.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président; Pottier, De la Quérière, Fallue, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 7 décembre 1843.

Les procès-verbaux des séances précédentes des 3 août et 15 novembre sont lus et adoptés.

Mosaïque de la forêt de Brotonne.

M. Deville annonce que le Conseil général et le Ministre de l'Intérieur ont accordé chacun 1,200 fr. pour les frais d'enlèvement et de transport de la Mosaïque de Brotonne à la belle saison prochaine, et que des dispositions ont, en outre, été prises pour en assurer la conservation jusqu'à cette époque.

Réparations des portes de la Cour des Libraires.

Le même Membre a fait faire, par M. Bonnet, sculpteur, un devis pour la réparation des portes de la Cour des Libraires, et il s'occupe des moyens d'obtenir des fonds pour entreprendre ce travail.

Il a visité l'église d'Yainville, et entre dans quelques détails sur les curieuses peintures dont elle est ornée, et sur deux autels en pierre qui, par leur simplicité, paraissait du XIe siècle. Il a d'ailleurs invité M. Drouin à faire des dessins, un plan et un devis des dépenses que nécessiteraient les réparations ; il se propose de tâcher d'obtenir du Ministre de l'Intérieur un secours pour concourir à ces dépenses. Eglise d'Yainville.

Il fait connaître qu'il a découvert des peintures très curieuses et une très belle charpente en bois dit de châtaignier, dans un grenier du manoir du Mesnil-sous-Jumiéges, qui a appartenu à Agnès Sorel. Manoir d'Agnès Sorel.

Il signale comme une œuvre de mauvais goût l'espèce de caisse qui a été faite à l'entrée de la grande porte de l'église de Saint-Ouen, sous prétexte de parer à l'inconvénient du courant d'air. Grande porte de l'église Saint-Ouen.

M. l'abbé Cochet lit une relation des fouilles qu'il a fait exécuter cette année à Etretat; sur la demande qui lui en est adressée, il promet d'en donner copie pour les archives de la Commission. Fouilles d'Etretat par M. l'abbé Cochet.

On s'occupe du projet de dresser une carte monumentale où l'on indiquerait toutes les antiquités découvertes jusqu'à ce jour, soit d'après celles qui existent encore, soit d'après les documents où est conservé le souvenir de celles qui ont entièrement disparu. On prendra pour base la carte routière de M. Berdalle. On émet l'idée que la place des antiquités pourrait être désignée par les lettres G pour les gauloises, R pour les romaines et G R pour les gallo-romaines, afin de déterminer à quelle grande époque elles appartiennent, et le dictionnaire, qui serait dressé en même temps, en donnerait une description sommaire. On Carte monumentale et Dictionnaire archéologique du département.

désigne pour s'occuper plus spécialement de ce travail une commission composée de MM. Deville, Cochet, Rondeaux, Fallue et Feret.

Opuscules de M. l'abbé Cochet.

M. l'abbé Cochet fait hommage à la Commission des opuscules suivants : *Fouilles du Château-Gaillard, arrondissement du Havre, près Etretat; Croisade monumentale en Normandie au* XIIe *siècle; l'Etretat souterrain*, 1re série, fouilles de 1835 et 1842.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président, Deville, Pottier, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, Morin, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 8 février 1844.

Demande de 150 fr. pour la continuation des fouilles d'Etretat.

M. l'abbé Cochet, ayant adressé à M. le Préfet une demande tendante à obtenir une somme de 150 fr. sur les fonds disponibles du budget de 1844, afin de continuer les fouilles d'antiquités romaines commencées à Bordeaux, près Etretat, M. le Préfet renvoie cette lettre à la Commission pour avoir son avis sur l'opportunité de la demande. La Commission, après avoir vu le plan de la ville de Bordeaux et entendu le rapport sur le résultat des fouilles, appuie à l'unanimité la demande de M. Cochet et la recommande vivement à M. le Préfet.

Fouilles faites dans la forêt de Brotonne.

Il est donné ensuite communication des fouilles faites par M. Charlier dans la forêt de Brotonne et des heureux résultats qu'il a obtenus; le mémoire descriptif des objets et des lieux est accompagné de plans et dessins qui excitent particulièrement l'attention de la Commission.

La Commission, prenant un intérêt particulier à ces

fouilles toutes départementales, prie M. le Préfet de vouloir bien faire tirer une copie du plan et des dessins pour être déposée dans les archives de la Préfecture.

M. Charlier ayant exprimé le désir de faire partie de la Commission départementale, les Membres présents, à l'unanimité, prient M. le Préfet de vouloir bien accorder le titre de Membre correspondant à un homme qui a si bien fait ses preuves.

Carte archéologique.

La Commission s'occupe ensuite des moyens de confectionner une carte archéologique de la Seine-Inférieure. Elle se propose d'adresser une circulaire à tous les antiquaires et à tous les instituteurs primaires du département pour les inviter à fournir les renseignements qu'ils possèdent.

Lettre de M. Malandain, d'Yport.

M. l'abbé Cochet fait part à la Commission d'une lettre qu'il a reçue d'un nommé Malandain, d'Yport, qui annonce que des constructions antiques cintrées ont été découvertes dans le côté Nord-Est de ce village.

Peintures de la chapelle du château de Bouquelon.

M. Barthélemy expose ensuite que, dans la chapelle du château de Bouquelon, près Pont-Audemer, il a trouvé des peintures murales fort curieuses. Ces peintures représentent les douze Apôtres, accompagnés chacun d'un article du Symbole, suivant cette ancienne tradition de l'Eglise qui attribue à chacun des douze Apôtres un des douze articles du Symbole.

M. Barthélemy a copié exactement, dans l'ordre qu'il les a trouvés, les noms des Apôtres et la serie des articles du Symbole, afin de connaître, par comparaison avec d'autres peintures de ce genre, quel était l'ordre le plus communément attribué au Collége évangélique dans la composition du Symbole.

Au bas de cette peinture, on trouve aussi le nom de l'artiste qui a exécuté ce morceau, avec l'année :

Simon Gredouin pinxit, anno 1608.

Présents : MM. Rondeaux, Deville, Barthélemy, De la Quérière, Grégoire, Fallue et l'abbé Cochet

BALLIN.

Séance du 6 mars 1844.

Le procès-verbal de la séance précédente du 8 février dernier est lu et adopté.

Eglise de Saint-Maclou.

M. Deville appelle l'attention de la Commission sur le mauvais effet que produit le nouveau cadran blanc placé au portail de l'église Saint-Maclou.

Il signale en même temps le danger qui résulte pour les sculptures de ce même portail, des travaux qu'on y exécute et qui peuvent donner lieu aux dégradations les plus regrettables.

Caveau d'Yport.

M. Cochet annonce qu'il a visité Yport et qu'il a examiné un caveau en pierre de taille, grand appareil qui paraît du XVIe siècle : la tradition dit que c'est une ancienne poudrière.

Ostensoir du XIVe siècle.

La Commission apprend avec plaisir que S. A. E. Mgr le cardinal-archevêque de Rouen a écrit, trois jours avant sa mort, à M. Labbé, supérieur du séminaire d'Yvetot, pour lui recommander de conserver précieusement un ostensoir de cuivre du XIVe siècle qui appartient au diocèse et qui est remarquable par ses magnifiques ciselures.

Présents : MM. Deville, l'abbé Langlois, l'abbé Cochet, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 4 avril 1844.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté ; celui du 8 février a été lu à la séance du 6 mars, et celui de cette date est lu et adopté.

M. le Préfet fait mettre sous les yeux de la Commission une lettre de M. Féret, en date du 23 mars dernier, relative aux fouilles de Sainte-Marguerite-sur-Mer, avec un rapport à ce sujet et cinq sujets y annexés.

Fouilles de Sainte-Marguerite

La Commission les examine avec intérêt et demande qu'il en soit fait une copie, ainsi que des dessins, pour les cartons de la Commission ; elle pense que M. le Préfet pourrait en imputer les frais sur les fonds des fouilles, qui cesseront bientôt d'être disponibles. La Commission rappelle une demande semblable faite dans l'une des séances précédentes.

M. l'abbé Cochet fait hommage à la Commission d'un exemplaire de ses fouilles de 1843, deuxième série de *L'Étretat souterrain*.

L'Etretat souterrain.

M. Grégoire annonce que le Ministre de l'Intérieur a promis d'accorder un secours pour contribuer aux réparations à faire à l'église d'Yainville.

Promesse de secours pour l'église d'Yainville.

M. l'abbé Cochet annonce qu'il existe un projet de vendre les vitraux de l'église de Vatteville.

Vitraux de Vatteville.

Découvertes dans les fouilles du Palais de Justice.

M. Deville entretient la Commission des découvertes qui ont été faites en fouillant pour les fondations de la construction du Palais-de-Justice. M. Grégoire s'occupe d'en faire faire des dessins, qu'il offrira à la Commission, et auxquels M. Deville ajoutera une note explicative. On a trouvé quelques médailles romaines, des fragments de verrerie et de poterie.

Circulaire pour demander des renseignements sur les antiquités du département.

M. Deville annonce qu'une circulaire a été rédigée et approuvée par M. le Préfet pour demander des renseignements sur les antiquités qui ont existé ou existent encore dans les diverses parties du département, pour la confection de la carte archéologique. Cette circulaire sera adressée à tous les maires, tous les curés, tous les instituteurs et aux personnes connues par leur goût pour les antiquités.

Présents : MM. Deville, Grégoire, l'abbé Cochet, Fallue, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 13 juin 1844.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 4 avril dernier, est lu et adopté.

Dessin de l'église d'Yainville.

M. Morin fait hommage à la Commission du calque d'un dessin qu'il a fait autrefois de l'église d'Yainville.

Dessin d'anciennes constructions sous le Palais de Justice.

M. Deville offre aussi un dessin d'anciennes constructions découvertes dans les fondations de la partie du Palais-de-Justice que l'on construit en ce moment.

Lettre de M. Lesage, de Caudebec.

Le secrétaire donne lecture d'une longue lettre de M Lesage, de Caudebec, en réponse à la circulaire im-

primée du 8 avril dernier, et d'une autre réponse à la même circulaire, adressée par M. Hardy, instituteur à Toussaint, avec le plan d'un ancien camp de César situé sur le territoire de cette commune.

Lettre de M. Hardy, de Toussaint.

La Commission accueille ces communications avec plaisir, et invite le secrétaire à en adresser des remercîments à leurs auteurs.

Vitraux de l'église d'Houppeville.

En conséquence de la circulaire précitée, les membres du Conseil municipal et de la fabrique d'Houppeville, canton de Maromme, annoncent que leur église possède de très beaux vitraux, qu'il serait important de réparer pour les préserver d'une ruine imminente ; mais la localité n'offrant pas les ressources nécessaires pour payer ces réparations, ils demandent un secours sur les fonds affectés par le Conseil général à de semblables travaux.

La Commission, consultée à cet égard par M. le Préfet, ajourne sa réponse jusqu'à ce que l'un de ses Membres ait pu visiter l'église en question.

Présents : MM. Deville, Morin, l'abbé Langlois, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 11 juillet 1844.

Transport à Ronen de la mosaïque de Brotonne.

M. Deville fait connaître qu'il a procédé personnellement à l'enlèvement de la mosaïque de la forêt de Brotonne, qui s'est opéré avec le succès le plus complet. Divisée en une quarantaine de morceaux et emballée dans autant de caisses, elle se trouve maintenant au Musée d'Antiquités ; il espère la rétablir dans le milieu de la cour, où elle serait couverte pour en assurer la conservation ; il a l'intention de la restaurer, au moins en ce qui forme les ornements d'encadrement, et il

vient de faire le voyage de Paris exprès pour chercher à se procurer les petits cubes de diverses couleurs et en grand nombre que nécessitera ce travail, auquel la commission attache un véritable intérêt, ce qui la porte à prier instamment M. le Préfet de vouloir bien accueillir le projet de M. Deville, et de lui en faciliter l'exécution la plus prompte possible.

Vitraux de l'église d'Isneauville.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Léonce de Glanville; il appelle l'attention de la Commission sur les vitraux de l'église d'Isneauville quisont en délabrement, et qu'il serait fort intéressant de préserver d'une ruine imminente. Il pense que, malgré le peu de ressources de la commune, le Conseil municipal se déciderait à contribuer aux réparations les plus urgentes, s'il lui était accordé un secours de 300 à 400 fr., qu'il regarde comme indispensable.

Quelques Membres de la Commission, qui ont visité cette église, reconnaissent l'intérêt que présentent les vitraux en question, qui sont en effet fort endommagés. Ils verraient donc avec plaisir qu'ils fussent réparés et que M. le Préfet voulût bien adresser quelques exhortations à cet égard à l'Administration municipale; ils avouent cependant qu'ils pourraient citer d'autres monuments du même genre qui leur paraîtraient mériter la préférence sur celui-ci.

Demande de dessins, plans et coupes du théâtre romain de Lillebonne.

La Commission croit devoir prier de nouveau M. le Préfet de vouloir bien soumettre au Conseil général dans sa prochaine session la demande d'un millier de francs pour faire exécuter des dessins, plans et coupes du théâtre romain de Lillebonne. On ne saurait se dissimuler, en effet, que le temps doit amener peu à peu la destruction de ces curieuses ruines, malgré les soins qu'on a pris pour les conserver, et qu'il importe par

conséquent, dans l'intérêt de l'histoire et de l'art antique, d'en fixer le souvenir d'une manière durable. Il semble que le Conseil devra être d'autant plus disposé à autoriser cette dépense, qu'elle est pour ainsi dire le complément indispensable des sacrifices considérables qu'il a déjà faits, depuis bien des années, en faveur de ce monument.

Présents : MM. Deville, Barthélemy, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 14 novembre 1844.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et adoptés.

Propriété des terrains et bâtiments.

Il est donné lecture d'une lettre du Maire de Rouen, en date du 14 juin dernier, par laquelle il demande des renseignements sur la jurisprudence relative à la propriété des terrains et bâtiments environnant l'église de Saint-Ouen. Une Commission est chargée de s'occuper de préparer une réponse; elle est composée de MM. Rondeaux, Deville, l'abbé Cochet, Poignant et Ballin.

Tombeau d'Etienne de Poitier, etc.

M. le Préfet fait remettre à la Commission, pour ses archives, une petite brochure intitulée : *Rapport sur le déplacement du tombeau d'Etienne de Poitier, etc.*, par M. T.-C. Delorme.

Découvertes faites à Caudebec-lès-Elbeuf.

M. Deville fait hommage d'un dessin représentant un bassin, trois puits et divers objets découverts récemment à Caudebec-lès-Elbeuf, dans la propriété du sieur Leriche.

Mosaïque de Brotonne.

Le même membre annonce qu'il est présumable que la mosaïque de la forêt de Brotonne pourra être placée dans le rez-de-chaussée de la partie des bâtiments du Musée d'Antiquités consacrée précédemment à des logements.

Caveau sous l'église du Collége.

M. l'abbé Cochet donne quelques détails sur un caveau existant sous l'église du collége et qui vient d'être muré. Ce caveau renferme deux cercueils en plomb, dont l'un porte une inscription sur cuivre. Ce sarcophage, placé sur un gril de fer, contient le corps de Gilles Dufay, chevalier de Malte, qui reçut un coup de sabre à la bataille de Saint-Gothard contre les Turcs et mourut à Paris en 1666.

Dufay fut primitivement inhumé dans la chapelle du noviciat des Jésuites, aujourd'hui Bicêtre; il a été transféré dans la chapelle du collége royal le 11 février 1763, par arrêt du Parlement, après la suppression de la Compagnie de Jésus (1).

Tombeau de Claude Groulard et de sa femme.

La Commission exprime le désir que M. le Préfet veuille bien examiner s'il ne serait pas convenable de faire placer sur les tombeaux de Claude Groulard et de sa femme des inscriptions indiquant quels sont ces personnages et les circonstances qui ont amené leur placement dans la grande salle du Palais-de-Justice.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, A. Pottier, l'abbé Cochet, l'abbé Langlois, Fallue, Barthélemy, Poignant, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

(1) Le récit de cette découverte a été publié dans la *Revue de Rouen* de 1844 (2e sem., p. 298-307), et dans une brochure intitulée : *Caveaux de la Chapelle du Collége royal de Rouen*, in-8° de 20 pages : une lithographie reproduit le cercueil de Gilles Dufay.

Séance du 6 février 1845.

Le procès-verbal de la séance précédente du 14 novembre 1844 est lu et adopté.

Le sécrétaire présente le 3e volume de la 2e série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 13e volume de la collection, années 1842-43, offert à la Commission.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

M. Deville fait hommage à la Commission d'un dessin représentant un *dolium* trouvé à Cauville, canton de Montivilliers, sur la ferme du sieur Bachelet, et déposé au Musée des Antiquités de Rouen. Le même dessin représente les vases qui avaient éte renfermés dans ce dolium, savoir : 1° une urne cinéraire en verre remplie d'os brûlés ; 2° un petit vase en terre qui était placé sur l'urne ; 3° un vase en terre grise et un vase en terre noirâtre. Ce dessin est au cinquième de réduction.

Dolium trouvé à Cauville.

Un membre annonce que la Société française a accordé un secours pour contribuer aux réparations des vitraux de l'église d'Isneauville.

Vitraux de l'église d'Isneauville.

M. Deville donne lecture du projet de lettre rédigé par la Sous-Commission, pour fournir à M. le Préfet le moyen de répondre à la demande qui lui a été faite par M. le Maire, relativement à la propriété des baraques adossées à l'église Saint-Ouen ; ce projet, qui est adopté, sera inséré au procès-verbal et adressé à M. le Préfet.

Baraques adossées à l'église Saint-Ouen.

Note sur les baraques adossées à l'église Saint-Ouen de Rouen.

La Commission des antiquités, dans le rapport qu'elle vous avait adressé pour faire sentir la nécessité de faire disparaître les

baraques qui sont adossées à l'église de Saint-Ouen et qui deshonorent ce bel édifice, élevait des doutes sur les droits de la fabrique à en jouir et à les posséder, et vous engageait à solliciter de la ville de Rouen leur destruction.

La Commission supposait alors que les baraques en question avaient été délaissées par la ville, tutrice née des églises communales, à la fabrique. La Commission, mieux éclairée, pense que l'Etat, représenté par vous, Monsieur le Préfet, peut intervenir directement, s'il le juge convenable. Voici les motifs de son opinion :

La fabrique de l'église de Saint-Ouen, pour établir ses droits de propriété sur les baraques qui sont adossées à l'église, vers le côté du Midi, et probablement aussi sur le sol qui les porte, ne peut invoquer et produire aucun titre de propriété. Elle n'en a pas.

A défaut, elle s'arme de l'arrêt du 7 thermidor an XI qui est ainsi conçu : « Les biens des fabriques non aliénés, ainsi que les rentes dont *elles jouissaient* et dont le transfert n'a pas été fait, *seront rendus* à leur destination. » C'est la seule disposition, en effet, que la fabrique puisse invoquer ; mais la fabrique oublie que les baraques et toutes les autres annexes de l'église de Saint-Ouen n'ont jamais été *biens de fabrique*. C'étaient biens conventuels, biens d'une abbaye. L'Etat, qui s'en était emparé, comme de toutes les autres propriétés ecclésiastiques, a pu consacrer plus tard l'église conventuelle de Saint-Ouen à usage du culte et délaisser la jouissance des baraques adossées à l'église ; mais l'Etat n'avait *rien à rendre* et la fabrique nouvellement constituée *rien à répéter*.

Cela est si vrai, que sur l'état nominatif dressé par le Domaine, (il existe aux archives du département), en exécution de l'arrêté du 7 thermidor, des biens et rentes des fabriques de Rouen non aliénés, à restituer aux fabriques, ceux de Saint-Ouen ne figurent nulle part. Il n'en est pas fait mention. La nouvelle paroisse de Saint-Ouen fut exclusivement dotée avec les biens des fabriques *paroissiales* définitivement supprimées, dans la circonscription desquelles elle se trouvait.

La fabrique de Saint-Ouen ne peut donc invoquer l'arrêté du 7 thermidor an XI. L'Etat est resté et est propriétaire. Par suite, les actes de propriété que la fabrique a pu faire, et que l'Administration a pu tolérer, sont de nulle valeur dans la question, ils ne constituent pas un droit.

Allons au-devant de toutes les objections. La fabrique voudrait-elle invoquer la prescription? Nous jouissons depuis plus de trente ans, dira-t-elle ; la prescription est acquise et nous pouvons l'opposer même à l'Etat, d'après l'art. 2,227 du Code civil qui est ainsi conçu : L'Etat, les établissements publics et les communes sont soumis aux mêmes prescriptions que les particuliers. » Oui, mais nous renverrons la fabrique à l'art. 2226 qui dit : « On ne peut prescrire les choses qui ne sont point dans le commerce. » Or, nous ne sachons pas que l'église de Saint-Ouen, les baraques, qui lui servent comme mur mitoyen, que le terrain faisant le tour de l'échelle de l'église qui les porte, *soient choses dans le commerce.* Il est inutile de faire ressortir la monstruosité des conséquences ; nous ne ferons pas l'injure à la fabrique d'insister davantage à cet égard.

D'après ce qui précède, et sans renoncer même à invoquer au besoin le droit général de l'Etat et des communes sur les édifices consacrés au culte et sur leurs dépendances, la Commission soutient que l'Etat, en ce qui concerne spécialement l'église de Saint-Ouen, est en droit de détruire les baraques et constructions qui y sont adossées, et elle ajoute que, dans l'intérêt de la conservation et de l'embellissement de cet admirable monument, c'est pour lui un devoir.

Mosaïque de la forêt de Brotonne.

Le secrétaire annonce que M. le Préfet a écrit à M. le Maire de Rouen, par suite du vœu du Conseil général relatif au placement de la Mosaïque de la forêt de Brotonne dans un local qui serait réuni au Musée d'Antiquités. La Commission décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien rappeler cette affaire à M. le Maire, en insistant pour que l'affaire soit soumise à la décision du Conseil municipal.

Cirque de Lillebonne.

La Commission décide ensuite que M. le Préfet sera prié de nouveau de faire exécuter des dessins, plans et coupes du cirque romain de Lillebonne, afin de conserver aux amateurs d'antiquités un souvenir exact de ce monument, dont la détérioration est imminente, malgré les efforts qu'on fait pour en prolonger la durée. La Com-

mission pense qu'on pourrait consacrer à ce travail une partie du fonds affecté aux recherches des antiquités, et elle indique, comme pouvant en être chargé avec succès, un jeune architecte de beaucoup de talent, M. Desmarest, récemment établi à Rouen.

Église d'Yainville.

Elle décide encore que M. Grégoire sera invité à hâter les réparations de l'église d'Yainville, qui sont d'autant plus urgentes que la commune est exposée à perdre un legs de 10,000 fr. qui lui a été fait à condition que cette église sera rendue à l'exercice du culte dans les deux ans du décès du testateur, arrivé il y a déjà plus d'une année. Si l'architecte, actuellement chargé de ces travaux, ne paraissait pas disposé à s'en occuper immédiatement, la Commission prie M. Grégoire de les confier à un autre, et elle verrait avec plaisir que son choix tombât sur M. Desmarest.

Réparations à la Cathédrale.

Un Membre ayant annoncé que Mgr l'Archevêque s'occupe de faire faire quelques réparations à l'intérieur de la Cathédrale, la Commission juge qu'il serait opportun d'appeler son attention sur les travaux qui sembleraient la réclamer le plus impérieusement. MM. Rondeaux, Deville, Grégoire et Barthélemy sont invités à se concerter à cet égard, et à se rendre ensuite près de Monseigneur pour lui faire part de leurs observations.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président, Deville, Barthélemy, De la Quérière, Poignant, Grégoire, l'abbé Langlois, Morin, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 5 juin 1845.

Le procès-verbal de la séance précédente du 6 février dernier est lu et adopté.

M. Deville annonce que M. le Préfet a fait faire au théâtre romain de Lillebonne, avec l'argent qui lui restait pour les fouilles, quelques réparations que la rigueur de l'hiver avait rendus nécessaires.

Réparations au Cirque de Lillebonne.

Le même Membre annonce que Mgr l'Archevêque a donné des ordres pour enlever la peinture dont on a empâté les sculptures des stalles de la Cathédrale, opération qui a été faite avec beaucoup de soin et de succès.

Nettoyage des stalles de la Cathédrale.

On a trouvé auprès d'Harfleur, sur la ligne du chemin de fer, une petite hachette de bronze; il en a été trouvé également une douzaine, dont quelques-unes brisées, près de la forêt de Roumare.

Hachette de bronze.

Enfin M. Deville offre à la Commission un dessin qu'il a fait grandeur naturelle, d'un vase en bronze découvert en 1845 à Caudebec-lès-Elbeuf, et déposé au Musée des Antiquités de Rouen.

Dessin d'un vase en bronze découvert à Caudebec-lès-Elbeuf.

Il lui offre en même temps un exemplaire du nouveau catalogue du Musée des Antiquités, qu'il vient de faire imprimer.

Catalogue du Musée d'antiquités.

Présents : MM. Deville, faisant fonction de vice-président, l'abbé Langlois, Fallue, De la Quérière, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 6 novembre 1845.

Le procès-verbal de la dernière séance du 5 juin dernier est lu et adopté.

M. Ballin se fait excuser de ne pouvoir prendre part à la séance.

Dessins offerts par M. Deville.

M. Deville offre à la Commission :

1° Un exemplaire d'une notice sur le château d'Arques ;

2° Un mémoire sur un bas-relief en ivoire, représentant l'Adoration des Mages et des Bergers ;

3° Un dessin qu'il a exécuté de grandeur naturelle d'un fragment de masque antique en bronze, découvert dans la forêt de Brotonne.

4° Deux dessins d'une muraille et d'un hypocauste de l'époque romaine, qui viennent d'être mis à nu dans les fondations d'une petite maison sise sur le bord de la rue Royale, presque en face de la rue Saint-Nicolas, à la partie Est de cette rue.

Fouilles faites à Neuville-Pollet.

M. l'abbé Cochet, durant les vacances, a fait, à Neuville-le-Pollet, près Dieppe, des fouilles qui ont eu le plus grand succès; il a découvert près de deux cents vases, tant entiers que brisés, qui appartiennent à des sépultures, et dont la majeure partie enrichira le Musée départemental. M. le Préfet avait alloué pour ces fouilles une somme de 500 fr.

M. l'abbé Cochet dépose le plan des fouilles qu'il offre à la Commission.

M. Féret travaille en ce moment aux fouilles de Sainte-Marguerite.

Présents : MM. Poignant, l'abbé Cochet et Deville.

BALLIN.

Séance du 5 février 1846.

Le procès-verbal de la séance précédente du 6 novembre dernier est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Ballin qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Par lettre du 5 février 1846, M. le Préfet envoie une expédition de la nomination, en date du 23 décembre précédent, de M. Hilaire de Néville comme membre de la Commission des Antiquités.

Nomination de M. Hilaire de Néville.

Hommage, par M. de Caumont à la Commission des Antiquités, des procès-verbaux des séances générales de la Société française.

Séances générales de la Société française.

M. le Préfet envoie à la Commission les Nos 6, 7, 8 et 9 du *Bulletin archéologique*, publié par le Ministère de l'Instruction publique, 1843.

Bulletin archéologique.

La Commission appuie la demande faite par M. Hilaire de Néville à M. le Préfet de rétablir dans la Cathédrale l'épitaphe de Pierre de Brézé.

Epitaphe de Pierre de Brézé.

Envoi par M. Féret d'un dessin d'édifice circulaire, découvert dans les fouilles de Sainte-Marguerite.

Edifice circulaire de Sainte-Marguerite

La séance est levée à huit heures et demie.

Présents : MM. Pottier, Grégoire, l'abbé Cochet, Morin, Barthélemy, l'abbé Langlois, Hilaire de Néville et Poignant.

BALLIN.

—

Séance du 5 mars 1846.

Le procès-verbal de la séance du 5 février dernier est lu et adopté.

M. Deville donne les renseignements suivants sur une fouille faite pour l'ouverture de la rue Royale :

Fouilles de l'angle de la rue du Loup.

A l'angle aigu formé par la rue Royale et la rue du Loup, on a trouvé les restes d'un mur romain formé de moellons avec chaînes horizontales en briques, qui

s'étend sur une longueur de 13 mètres; sa base était assise à 4 mètres environ du sol actuel. Ce mur, qui suit l'alignement de la rue Royale du Nord au Sud, pouvait avoir 0m 65c d'épaisseur.

La plupart des briques qui en faisaient partie ont 0m 34c de longueur et 0m 27c de largeur sur 0m 02c d'épaisseur seulement.

On a trouvé auprès un petit vase en terre, d'une fabrication grossière, qui contenait près de 300 médailles romaines, dont 4 seulement en argent, le reste en bronze.

A l'exception d'une douzaine de pièces, à l'effigie de Gallien, Victorin, Tétricus et une seule de Constantin-le-Grand, toutes ces médailles, y compris celles en argent, portaient le nom et la tête de Carausius.

Cette fouille a fourni, en outre, des fragments de tuiles et de poteries.

Hache d'arme du XVIe siècle.

M. Fallue présente une hache d'arme en fer très ornée de dessins en creux et en relief du XVIe siècle; on y voit la figure d'un empereur et les armes de l'empire d'Allemagne. Elle a été trouvée récemment dans le bois d'Yerville.

Ouvrage de M. De la Quérière sur les épis, etc.

M. De la Quérière présente les planches qui figureront dans l'ouvrage qu'il va publier, sur les ornements des toits des maisons du moyen-âge, les épis, les crêtes et les girouettes.

Renseignements sur la Commission d'antiquités.

Le secrétaire donne lecture des renseignements concernant la Commission, qu'il a rédigés pour répondre à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 juillet 1845, et qui ont, en effet, été adressés à Son Excellence par M. le Préfet. Il lit aussi une lettre, du 6 octobre 1845, par laquelle M. le Préfet annonce que le Ministre l'a remercié de cette communication et désire

être tenu au courant de ce qui se produira d'utile ou de nouveau dans le sein de la Commission.

La Commission décide que lesdits renseignements seront transcrits au registre des procès-verbaux à la suite du présent.

Demande de fonds pour des dessins, etc.

Elle prie M. le Préfet de se rappeler qu'autrefois des fonds étaient affectés aux dépenses de la Commission, et de vouloir bien mettre à sa disposition les sommes qui pourraient rester disponibles sur des crédits ouverts pour des fouilles, notamment ceux qui n'ont pas eu d'emploi pendant l'exercice 1845, et qu'il serait utile de faire reporter au budget de 1846, afin qu'ils ne tombassent pas en non-valeur.

Ces fonds seraient destinés principalement à faire faire des dessins des monuments, dont la ruine est imminente, et surtout des plans, coupes et dessins du cirque de Lillebonne, dont il serait d'un haut intérêt d'assurer le souvenir.

Chapelle de la fierte.

La Commission prie également M. le Préfet de vouloir bien ne pas perdre de vue la nécessité de restaurer le joli monument connu sous le nom de Bel de la Basse-Vieille-Tour, ou chapelle de la Fierte. Des fonds ont été alloués pour ce travail par le Ministre de l'Intérieur, d'autres ont été votés par la ville de Rouen, et il importe d'en profiter.

La séance est levée à huit heures et demie.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, A. Pottier, Fallue, Langlois, Hilaire de Néville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Renseignements demandés par M. le Ministre de l'Instruction publique, sous la date du 28 juillet 1845 (conformément aux dispositions d'une ordonnance royale de la veille), transmis à S. E. par M. le Préfet le 23 septembre 1845.

NOTA. Les différentes demandes du Ministre ont été divisées en articles :

Article premier. — *Origine et fondation de la Société, autorisations qu'elle a reçues, hommes éminents qui en font partie.*

La Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure fut créée au mois de février 1818 par M. de Kergariou, alors Préfet; elle fut ensuite réorganisée par un arrêté de M. de Vanssay, préfet, en date du 29 novembre 1821. Elle eut alors des réunions régulières et fréquentes, et contribua à propager le goût de l'archéologie tant par sa correspondance qu'en provoquant des fouilles sur divers points du département, et en faisant faire de nombreux dessins de monuments et d'objets d'antiquités découverts dans le pays.

Elle a été reconnue par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 23 octobre 1839, qui l'a autorisée à correspondre directement avec son ministère pour les questions intéressant les édifices anciens du département de la Seine-Inférieure.

C'est cette Commission qui a fait sortir de la terre, où elles étaient enfouies depuis des siècles et presque ignorées, les précieuses ruines du théâtre romain de Lillebonne, qui offre une analogie frappante avec celui d'Herculanum.

Elle compte dans ses cartons environ 200 dessins, dont un grand nombre ont été faits par l'un de ses membres les plus distingués, E.-H. Langlois (du Pont-de-l'Arche), dont le nom est assez connu des artistes et des archéologues; mais depuis plusieurs années, faute de fonds, cette collection a été faiblement augmentée. La Commission n'a plus recueilli que quelques dessins exécutés par trois ou quatre autres de ses membres, surtout par M. Deville; aussi a-t-elle eu le regret de voir disparaître des mo-

numents intéressants dont elle n'a pu conserver l'image, et elle a lieu de craindre que le théâtre même de Lillebonne ne s'efface et ne soit entièrement détruit par les injures du temps dans un avenir assez rapproché, sans qu'elle ait eu les moyens d'en faire exécuter, suivant son désir, soit un modèle en relief, soit au moins des plans et des dessins qui perpétuent le souvenir de cette précieuse ruine.

Elle regrette également de ne pouvoir, faute de ressources, publier une partie des matériaux qu'elle a réunis et qui ont un véritable intérêt archéologique.

A ses travaux se rattache la création du Musée départemental d'Antiquités, créé par M. le baron Dupont-Delporte, Préfet actuel de la Seine-Inférieure, au moyen des fonds alloués pas le Conseil général, qui pourvoit en outre à son entretien. Ce Musée offre déjà une haute collection d'objets d'un grand intérêt, classés dans le meilleur ordre et dont on doit en grande partie la réunion au zèle éclairé d'un des membres de la Commission, M. Deville, qui en est le Directeur, fonctions qu'il remplit gratuitement.

Parmi les anciens membres de la Commission, on doit mentionner comme les plus marquants, MM. :

Gosseaume, D.-M., archiviste de l'Académie royale de Rouen, auteur de l'histoire de cette Société, en cinq volumes in-8°, depuis sa fondation en 1744 jusqu'en 1793; mort en 1827.

Marquis, D.-M., professeur d'histoire naturelle, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen pour la classe des sciences; mort en 1828.

Licquet (Théodore), conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, poète tragique, secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres, premier secrétaire de la Commission; mort en 1832.

Alavoine, architecte, auteur de la flèche en fonte qui s'élève sur la Cathédrale de Rouen; mort en 1834.

Gaillard (Emmanuel), antiquaire, secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres; mort en 1836.

Langlois (E.-H), du Pont-de-l'Arche, peintre, dessinateur et archéologue, déjà cité; ses principaux ouvrages, sans parler d'une innombrable quantité de dessins et de gravures au trait, sont : *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen et*

sur l'histoire monumentale de cette église. — Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille. — Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre ancienne et moderne, etc. — Mémoire sur la calligraphie du moyen-âge.—Notice sur le tombeau des Enervés de Jumiéges. — Notice sur les stalles de la Cathédrale de Rouen, ouvrage posthume, et une dissertation sur les Danses macabres, ouvrage très important, encore inédit, et dont le manuscrit, en très mauvais ordre, a été remis à M. André Pottier, qui s'est chargé de le compléter et de le publier ; mort en 1837.

Botta, historien italien, ancien recteur de l'Académie universitaire de Rouen; mort en 1837.

Stabenrath (de), juge d'instruction, secrétaire de l'Académie royale de Caen, pour la classe des lettres ; mort en 1841.

Art. 2. — *But et Travaux.*

Ils ont été suffisamment expliqués ci-dessus.

Art. 3. — *Concours et Prix.*

Il n'y en a point.

Art. 4. — *Publications.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il n'en a point été fait, quoique les archives de la Commission renferment des documents qui mériteraient d'être mis en lumière ; mais il n'existe pas de fonds pour cet objet.

Art. 5. — *Qualités et nombre des Membres.*

Jusqu'à présent le nombre des membres n'a point été limité, ils sont nommés par le Préfet, sur la présentation de la Commission. Voici la liste des Membres, actuels MM. :

Le baron Dupont-Delporte, pair de France, préfet, président.
J. Rondeaux, président de la Chambre de commerce de Rouen, amateur d'antiquités et d'histoire naturelle, vice-président.
Auguste Le Prevost, membre correspondant de l'Institut, à Paris.
Le baron de Vanssay, ancien préfet, à Saint-Calais (Sarthe).
Le comte de Murat, ancien préfet, pair de France, à Paris.
Le marquis de Martainville, ancien maire de Rouen, à Paris.

Henry Barbet, maire de Rouen.
Le comte de Montault, à Nointot.
Le marquis de Mirville, à Gommerville.
De La Quérière, à Rouen, auteur de la *Description des anciennes Maisons de Rouen.*
Estancelin, membre de la Chambre des Députés.
Nell de Bréauté fils, à La Chapelle-du-Bourgay.
Martin de Villers, à Paris.
Marye de Merval, à Canteleu.
Floquet fils, correspondant de l'Institut, auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, *etc.*, à Rouen.
Houel, ancien président du Tribunal civil de Louviers.
Deville, correspondant de l'Institut de France, déjà cité, auteur de plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Histoire du Château des Sires de Tancarville.—Histoire du Château-Gaillard.— Essai historique et descriptif de l'Église et de l'Abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville*, *près Rouen.— Les tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, *etc.*
Féret aîné, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Dieppe.
Grégoire, architecte des bâtiments civils.
Pouchet, D.-M., professeur d'histoire naturelle.
Pottier (André), conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen.
L'abbé Cochet, aumônier du Collége royal de Rouen, auteur des *Eglises de l'arrondissement du Havre* et de plusieurs *Mémoires sur diverses Églises du département.*
Fallue, auteur d'une *Histoire de Fécamp.*
Barthélemy, architecte de l'église de Blosseville-Bonsecours, près Rouen.
Gustave Morin, directeur de l'Ecole municipale de peinture de Rouen.
L'abbé Lemazurier, curé de la ville d'Eu.
L'abbé Godefroy, curé de Bonsecours.
L'abbé Langlois, professeur au Petit-Seminaire.
L'abbé Beaucamp, curé de Fécamp.
Et Ballin (A.-G.), ancien chef de division à la Préfecture, secrétaire de la Commission depuis la démission de M. Licquet, au mois d'avril 1830.

Art. 6. — *Organisation intérieure.*

Art. 7. — *Bureau d'administration.*

La Commission n'est pas divisée en sections, elle a un président, qui est, de droit, le Préfet du département, un vice-président, un secrétaire, et des membres qui appartiennent à toutes les parties du département.

Art. 8. — *Séances ordinaires et publiques.*

Les séances ont lieu ordinairement le premier jeudi de chaque mois et se tiennent à l'hôtel de la Préfecture, où sont placées également ses archives. Il n'y a pas de séances publiques.

Art. 9. — *Institutions dues à la Société.*

Ainsi qu'on l'a déjà remarqué, on peut rattacher à son existence la fondation du Musée départemental d'Antiquités.

Art. 10. — *Travaux remarquables produits par la Société.*

Outre les ouvrages particuliers de ses membres, on peut citer, comme travaux collectifs de la Société, des dessins et mémoires concernant les antiquités du département, notamment : le *Théâtre romain de Lillebonne*, les *Abbayes de Fécamp*, *Graville*, *Jumiéges*, *Saint-Wandrille*, *Saint-Georges-de-Boscherville*, le *Château de Tancarville*, celui *de Valmont*, un grand nombre d'anciennes églises, etc., etc.

Art. 11. — *Ressources.*

Lors de l'institution, un fonds annuel était voté par le Conseil général pour les honoraires du secrétaire de la Commission, qui étaient de 600 fr., et pour les frais de voyage, ainsi que pour payer les dessins des artistes, mais il n'a plus été rien alloué depuis une quinzaine d'années.

Art. 12. — *Sceau de la Société.*

La Commission n'a point encore de sceau.

BALLIN.

—

Séance du 7 mai 1846.

Le procès-verbal de la séance précédente du 5 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre et d'une demande adressées à M. le Préfet par M. Hilaire de Néville, et tendantes à faire placer dans le Palais-de-Justice de Rouen une inscription en l'honneur de Georges d'Amboise et de Louis XII.

Inscription relative au Palais de Justice.

La Commission, tout en accueillant cette idée, pense qu'elle devrait être mûrie, et prie M. le Préfet de nommer une Commission chargée de rédiger l'inscription dans laquelle il paraîtrait convenable non-seulement de rappeler l'origine du Palais-de-Justice, mais encore de mentionner son achèvement qui s'exécute en ce moment.

Proposition de M. H. de Néville.

M. le Préfet ayant fait demander à combien pourrait s'élever la dépense de l'inscription réclamée pour le tombeau de Pierre de Brézé dans la Cathédrale, et sur quels fonds elle pourrait être imputée, la Commission ajourne sa réponse. M. H. de Néville est invité à prendre des renseignements sur le prix de la pierre et de la gravure de l'inscription.

Inscription pour le tombeau de Pierre de Brézé.

Les fonds affectés aux fouilles et à la recherche des antiquités pendant l'année 1845 se trouvant épuisés ou n'étant plus disponibles, la Commission prie M. le Préfet de vouloir bien affecter une partie de ceux de 1846 aux dessins à faire du théâtre de Lillebonne; elle lui soumet en même temps la proposition d'en charger, sous la direction de M. Grégoire, trop occupé pour les faire lui-même, M. Desmarest jeune, architecte de beaucoup de talent, inspecteur des travaux de l'église de Saint-Ouen.

Dessins à faire du théâtre de Lillebonne.

Vitrail de la chapelle Saint-Romain, dans la Cathédrale.

La Commission appelle avec instance l'attention de M. le Préfet sur l'un des plus précieux vitraux de la Cathédrale, celui de la chapelle Saint-Romain, du côté de la place de la Calende, dont le meneau ruiné menace d'une chute prochaine et par conséquent d'une perte totale ce magnifique monument du XVIe siècle. Elle prie M. le Préfet de donner des ordres pour faire exécuter les travaux qui puissent prévenir ce fâcheux accident.

Petite villa nouvellement découverte dans la forêt de Brotonne.

M. Deville communique des dessins qu'il a faits de plusieurs objets curieux, tirés d'une petite villa nouvellement découverte dans la forêt de Brotonne.

Dessins de divers objets antiques, par M. Deville.

Il présente d'autres dessins d'objets trouvés dans la forêt du Lendin, ainsi que ceux de deux petits bustes de Silène trouvés à Sainte-Beuve-Epinay, près Neufchâtel; d'une statuette de 16 à 18 centimètres de hauteur, d'une belle conservation, représentant Mercure assis, et d'une fibule de bronze d'une très grande dimension.

Tombeaux près l'église Saint-Gervais.

Le même Membre parle de la découverte de tombeaux faite près de l'église de Saint-Gervais de Rouen.

Anciennes constructions romaines de la rue des Prêtresses.

Il fait aussi une communication sur des découvertes importantes d'anciennes constructions romaines, dans une maison de la rue des Prêtresses, près de l'Eau-de-Robec. Il en a fait plusieurs dessins qu'il compte compléter et déposer dans les cartons de la Commission, avec des notes détaillées sur ces trouvailles.

Présents : MM. Deville, Pottier, l'abbé Cochet, Morin, l'abbé Langlois, Poignant, Hilaire de Néville et Ballin.

BALLIN.

—

Séance du 2 juillet 1846.

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 mai dernier est lu et adopté.

Il est donné communication, de la part de M. le Préfet, d'une lettre du 30 mars et d'un rapport du 28 du même mois, qui lui ont été adressés par M. Féret, de Dieppe, et qui contiennent des détails sur les nouvelles découvertes d'antiquités faites à Sainte-Marguerite-sur-Mer. M. Deville, qui les a visitées, donne à ce sujet de nouveaux détails qui en font connaître toute l'importance; il annonce en même temps que, sur son rapport, M. le Préfet a bien voulu mettre 500 fr. à la disposition de M. Féret pour continuer les fouilles.

Découverte de Ste-Marguerite-sur-Mer.

M. Hilaire de Néville fait connaître qu'il a écrit à M. le Préfet, le 13 juin dernier, pour l'informer que le marbre à placer au tombeau de Pierre de Brézé coûterait 52 fr., inscription comprise.

Marbre à placer au tombeau de Pierre de Brézé.

Le même membre lit une proposition tendante à ce que la ville ou le département fasse l'acquisition de l'hôtel du Bourgtheroulde, afin d'assurer la conservation de ce précieux monument, qui pourrait, après restauration, être affecté à quelque établissement public, tel qu'un musée d'antiquités ou un dépôt d'archives.

Hôtel du Bourgtheroulde.

La Commission, tout en partageant vivement le désir de M. Hilaire de Néville, prévoit que la réalisation de ce projet offre des difficultés presque insurmontables, et qu'il y a même prudence à ne pas tenter d'y donner suite quant à présent. Elle se réserve au surplus de prier M. le Préfet d'accorder des fonds pour faire exécuter des dessins des diverses parties de ce monument, après que ceux du théâtre de Lillebonne auront été exécutés.

Commission pour examiner la Cathédrale.

La Commission exprime la vive satisfaction avec laquelle elle a appris que M. le Préfet a nommé une Commission pour examiner la Cathédrale et indiquer les travaux de réparation les plus urgents.

Présents : MM. Deville, De la Quérière, Grégoire, l'abbé Langlois, Poignant, Hilaire de Néville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 5 novembre 1846.

Le procès-verbal de la séance précédente du 2 juillet dernier est lu et adopté.

Découvertes dans les forêts du Maulévrier et de Brotonne.

M. Deville fait hommage à la Commission de divers dessins accompagnant deux rapports qu'il a adressés à M. le Préfet le 17 octobre dernier.

L'un de ces rapports concerne les fouilles faites récemment dans la forêt de Maulévrier, où l'on a découvert, il y a déjà plusieurs années, une villa romaine.

L'autre contient quelques détails sur les objets qu'ont fait découvrir, dans la forêt de Brotonne, sur le Lendin, les fouilles ordonnées par M. le Préfet.

C'est avec un vif intérêt que la Commission examine ces dessins et entend la lecture de ces rapports.

Nouvelles découvertes *rue des Prêtresses.*

Le même membre fait connaître qu'à la suite et au Sud des constructions romaines de l'ancienne *rue des Prêtresses*, dont il a parlé dans la séance du 7 mai, vers la rivière, on en a trouvé d'autres du même genre et ornées aussi de peintures à fresque formant des espèces de panneaux. C'est un calorifère chauffé au moyen d'un hypocauste.

Le même membre annonce que la curieuse fenêtre romane trouvée dans une maison de la *rue des Béguines*, et qui est un spécimen bien rare du style roman, à Rouen, a été donnée par l'entrepreneur au Musée des Antiquités, où elle a été reconstruite avec beaucoup de soin et de succès dans l'une des arcades de l'ancien cloître.

Fenêtre romane de la *rue des Béguines*.

La Commission exprime qu'elle voit avec beaucoup de regret que le Conseil général se soit mépris sur l'importance de la demande tant de fois réitérée, de la confection de plans, coupes et vues du théâtre romain de Lillebonne, que les plans cadastraux ne peuvent suppléer en aucune manière; elle croit donc devoir insister pour que M. le Préfet ait la bonté de demander au Ministre de l'Intérieur de vouloir bien affecter à ces dessins une somme de 500 fr. sur les fonds des monuments historiques.

Dessins à faire du théâtre de Lillebonne.

Sur la demande de M. Hilaire de Néville, la Commission renouvelle à M. le Préfet la prière de faire rétablir l'inscription du tombeau de Pierre de Brézé dans la Cathédrale, et lui rappelle qu'il a dû recevoir, le 13 juin dernier, une lettre par laquelle M. Hilaire de Néville lui fait connaître que le marbre, inscription comprise, ne coûterait que 52 fr.

Inscription pour le tombeau de Pierre de Brézé.

Présents : MM. Deville, Morin, Poignant, Hilaire de Néville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

—

Séance du 22 décembre 1846.

Le procès-verbal de la séance précédente du 8 novembre dernier est lu et adopté.

MM. Ballin, Poignant et De Villers s'excusent par lettre de ne pouvoir prendre part à la séance.

Chapelle de la Vierge de l'église Saint-Ouen.

Lecture est donnée d'une délibération du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Ouen, en date du 12 décembre courant, qui a été provoquée par une lettre de M. le Préfet, au sujet de la demande de déplacement des deux grands tableaux de la chapelle de la Vierge, afin de pouvoir procéder, s'il y a lieu, à la restauration et au rétablissement des deux niches qui se dessinent dans les murailles latérales de la chapelle, à l'endroit où sont placés ces tableaux.

La Commission pense que le Conseil de fabrique s'est mépris sur la demande qui lui a été faite, et désigne deux de ses membres, MM. Barthélemy et Hilaire de Néville, pour s'en entendre avec M. le Curé et MM. les fabriciens de Saint-Ouen, avant de faire une proposition à M. le Préfet, en réponse à la communication qui lui a été faite.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie. 3e livraison.

La Société des Antiquaires de Normandie offre la 3e livraison de ses *Mémoires* pour l'année 1845. Dépôt dans les Archives de la Commission.

Inscription dans l'église de Bures.

M. le curé de Bures, par l'organe de M. Barthélemy, fait don de deux inscriptions estampées sur les originaux, qui se voient à l'église de Bures et à l'église d'Osmoy (arrondissement de Neufchâtel).

La première (celle de l'église de Bures) est ainsi conçue :

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MCLXVIII DEDICATA EST HÆC ECCLESIA A ROTRODO ROTHOMAGENSI ARCHIEPISCOPO XI KALENDAS JULII IN HONORE BEATI STEPHANI PROTHO MARTYRIS ET SANCTI ANIANI, EPISCOPI ET CONFESSORIS (1).

(1) On a complété les mots mis en abréviation dans cette inscription.

La seconde inscription (celle de l'église d'Osmoy) se lit ainsi :

✠ : ANNO : AB : INCAR-
NATIONE : DNI : M° : C° LXX°
DEDICATA : EST : HEC : EC-
CLESIA : VI° : KL : MAII
IN : HONORE :

Cette dernière inscription n'a point été complétée.

La Commission prie M. Barthélemy de vouloir bien adresser ses remercîments à M. le curé de Bures.

Médailles romaines de Caudebec-lès-Elbeuf.

M. Deville signale la découverte de médailles romaines qui a été faite, dans le mois de novembre dernier, à Caudebec-lès-Elbeuf.

Des ouvriers maçons ont trouvé à 60 centimètres du sol un pot en terre grise ardoisée, recouvert d'une tuile. Dans ce pot était une masse de médailles en billon, pesant environ 30 kilogrammes, dont la presque totalité était à l'effigie de Postume ; une seule médaille très-rare, au nom de Cornelia Supera, était mêlée à ces 8,100 médailles, car tel est le nombre de pièces dont s'est trouvé composé ce trésor. On porte à 1,300 fr. sa valeur métallique intrinsèque. La médaille de Cornelia Supera, dont le prix numismatique est estimé à 500 fr., a été acquise pour le Musée des Antiquités.

Un membre fait la remarque que, sur les 6 ou 7,000 médailles à l'effigie de Postume, on n'en trouverait peut-être pas dix, même de celles au même revers, dont la tête soit parfaitement identique et sortent du même coin, ou du même moule.

Projet de démolition de la porte Guillaume-Lion.

La Commission prend connaissance d'une lettre qui a été adressée le 20 courant à M. le Préfet, par M. Deville, inspecteur des monuments historiques, au sujet de la démolition projetée de la porte Guillaume-Lion. La Com-

mission s'associe, tout entière, au vœu exprimé par M. l'Inspecteur des monuments historiques pour la conservation de cette porte monumentale ; elle verrait avec douleur s'exécuter une pareille mesure, et désigne une Commission composée de MM. Pottier et Deville, pour rédiger, au nom de la Commission, un projet d'adresse à M. le Préfet dans ce sens ; ce projet sera signé par tous les membres de la Commission.

Présents : MM. Deville, Pottier, Morin, H. de Néville, Grégoire, Barthélemy et De la Quérière.

BALLIN.

Copie de l'adresse mentionnée ci-dessus, qui a été remise à M. le Préfet le 20 décembre 1846.

Monsieur le Préfet,

La Commission départementale des Antiquités, dans sa séance du 22 décembre courant, a pris connaissance de la lettre que M. Deville, comme Inspecteur des monuments historiques, vous a écrite au sujet de la démolition de la porte Guillaume-Lion, votée par le Conseil municipal de la ville de Rouen.

La Commission n'avait pas attendu cette communication pour s'émouvoir à cette nouvelle. Par un mouvement spontané, elle avait décidé qu'elle vous adresserait des observations sur la démolition projetée de ce monument et ferait un appel à votre juste sollicitude.

La Commission des Antiquités se sent d'autant plus forte pour élever la voix en faveur de ce dernier débris des anciennes portes de la ville de Rouen, que rien ne paraît nécessiter d'une manière impérieuse sa destruction. Cela est si vrai, que le Conseil municipal lui-même, par deux fois, en 1837 d'abord, puis en 1838, a repoussé la demande qui lui avait été faite de démolir la porte Guillaume-Lion, et a stigmatisé cette mesure dans les termes les plus énergiques.

Qu'est-il survenu depuis qui ait pu faire oublier au Conseil municipal ses premiers votes ? La porte Guillaume-Lion donne-t-elle aujourd'hui des inquiétudes sur sa solidité ? Nullement ; cette porte est tout aussi solide qu'elle était en 1837 et en 1838 ; elle est en fort bon état.

Pas plus qu'alors elle ne gêne la circulation, même celle des voitures allant du quai dans la rue, circulation fort peu active, d'ailleurs; pas plus qu'alors elle n'est hors de l'alignement : aucune nécessité, de quelque genre que ce soit, n'est survenue depuis lors qui commande sa destruction.

Restent donc les considérations qui militent en faveur de la conservation de cette porte monumentale.

Placée en avant d'une rue étroite et mal bâtie, elle a l'avantage d'en déguiser l'aspect et de servir d'ornement au quai sur lequel débouche cette rue. Elle a des proportions assez imposantes pour frapper l'œil et captiver l'attention, pas assez élevées pour nuire, quoiqu'on en ait dit, au passage de l'air et de la lumière.

Bâtie de 1747 à 1749, avec le soin et le luxe archit ctural de cette époque, qui ne manque, malgré les reproches qu'on a pu lui faire, ni d'apparat, ni de grandiose, la porte Guillaume-Lion se fait encore remarquer par sa riche ornementation.

Les attributs du commerce, de la navigation, de la guerre, que l'habile ciseau de Claude Leprince y a jetés avec autant de goût que de hardiesse, ajoutent singulièrement à sa beauté.

Unique et dernier débris des anciennes portes de la ville de Rouen, à ce seul titre la porte Guillaume-Lion mériterait d'être conservée, et ce sont les représentants de la cité qui veulent eux-mêmes y porter la main et la jeter par terre, quand rien ne nécessite cette mesure extrême, que la Commission des Antiquités ne craint pas de déclarer désastreuse!

Elle espère que le Conseil municipal, averti par le cri public, éclairé par les observations des amis des arts, reviendra, à la voix du premier magistrat du département, sur une détermination que rien ne faisait pressentir de sa part.

N'est-ce pas l'autorité municipale qui, tout dernièrement, aux applaudissements de tous, faisait restaurer le monument de la Grosse-Horloge, qui, sous le rapport de la circulation et de l'hygiène publique, se trouve dans des conditions bien moins favorables que la porte Guillaume-Lion? N'est-ce pas la ville qui, dans sa sollicitude pour nos anciens monuments, a vote des fonds considérables pour contribuer à la restauration de la chapelle Saint-Romain à la Basse-Vieille-Tour, à l'achèvement du Palais-de-Justice et de l'église de Saint-Ouen?

Voudra-t-elle répudier ces honorables précédents et encourir le reproche d'indifférence, si ce n'est même de vandalisme, en

détruisant, sans nécessité aucune, la seule porte monumentale qui ait survécu à l'ancienne enceinte fortifiée de la ville de Rouen? Nous ne pouvons le croire.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé Deville, J. Rondeaux, Hilaire de Néville, H. Grégoire, Ballin, Barthélemy, André Pottier, E. De la Quérière, Gustave Morin et H. Martin de Villers.

Vu : BALLIN.

Séance du 6 mai 1847.

Le procès-verbal de la séance précédente du 22 décembre 1846 est lu et adopté.

Fouilles de Ste-Beuve-Epinay.

Il est donné lecture d'une lettre du 25 mars dernier, par laquelle M. le directeur du Musée des Antiquités fait connaître le résultat des fouilles exécutées à Sainte-Beuve-Epinay, où l'on n'a trouvé qu'une petite quantité d'objets qu'il désigne, mais qui offrent peu d'intérêt et dont les plus curieux seront déposés au Musée.

Eglise de Varengeville.

La Commission, instruite que l'on se propose de détruire l'église de Varengeville-sur-Mer, pour la rebâtir plus loin, regrette vivement cette détermination, à moins qu'elle ne soit commandée par une nécessité absolue, ce qu'elle ne suppose pas. Cette église, qui ne manque pas d'un certain caractère et qui offre quelques parties anciennes est, en outre, par la place qu'elle occupe au-dessus d'un large vallon et près de la mer, d'un effet très pittoresque.

La Commission appelle à cet égard la sollicitude de M. le Préfet.

A Sainte-Marguerite-sur-Mer se trouve un autel du XIIe siècle, monument très curieux, dont les similaires sont fort rares. On avait eu l'intention de le transférer; M. Deville en ayant été informé par M. l'abbé Cochet a réussi à le faire conserver.

Autel du XIIe siècle, à Ste-Marguerite-sur-Mer.

Un membre présente à la Commission, au nom de M. Alexis Drouin, architecte, qui désire avoir officieusement son avis, les plans, dessins et devis de l'agrandissement et de la restauration de l'église de Duclair.

Projet de restauration de l'église de Duclair. Dessin de M. Drouin.

La Commission, examen fait de ces plans et dessins, et d'après une discussion approndie, est d'avis :

1° Que la base du clocher, placée au centre de l'édifice, dont l'architecte propose la destruction comme gênant, à cause de ses arcades surbaissées, le développement et la symétrie du berceau du chœur et celui de la nef, doit être respectée; que cette partie de l'édifice, la seule qui reste debout de l'ancienne église des premières années du XIIe siècle, doit être religieusement conservée, comme un spécimen, aujourd'hui si rare, de l'architecture romane dans le département. La Commission, gardienne attentive des débris de nos anciens monuments, loin de s'associer à cet égard à la pensée de l'architecte, la repousse complètement;

2° La Commission est également unanime, en ce qui concerne la surélévation et l'achèvement du clocher, pour repousser le style adopté par l'architecte. La base et le premier étage actuellement existants de ce clocher appartenant à l'architecture romane du XIIe siècle, le clocher doit être achevé dans ce style et non dans celui qui régnait au commencement du XVIe siècle, bien qu'une partie de l'église ait été restaurée à cette dernière époque et en emprunte le caractère. Complété dans le style romain, le clocher aura du moins le mérite de l'uniformité. Cette architecture, d'ailleurs, éminemment appro-

priée à notre climat, se recommande autant par sa noble sévérité que par ses chances de durée, avantages que ne possède pas l'architecture plus fleurie des XVe et XVIe siècles;

3° La Commission n'approuve pas l'agrandissement indiqué au chevet de l'église, chœur et bas-côtés du côté de l'Est. Cet agrandissement est trop minime pour compenser la dépense à laquelle il entraînerait, et aurait l'inconvénient de resserrer outre mesure l'espace laissé libre de ce côté, à l'extérieur.

Quant aux autres modifications et agrandissements indiqués sur les plans et dessins, la Commission les approuve de tous points et adresse à cet égard des félicitations sans restriction à l'architecte.

La Commission décide que communication de la présente délibération sera donnée à M. Alexis Drouin.

Présents : MM. Deville, Grégoire, Morin, Poignant, H. de Néville.

BALLIN.

—

Séance du 4 novembre 1847.

Le procès-verbal de la séance précédente du 6 mai dernier est lu et adopté.

Eglise de N.-D.-de-Bonsecours.

Le secrétaire fait hommage, au nom de MM. Barthélemy, architecte, et Godefroy, curé, de leur ouvrage intitulé : *Eglise de Notre-Dame-de-Bonsecours, près Rouen*, 1847.

La Commission le charge d'en exprimer sa gratitude aux donateurs.

Il présente ensuite :

1° La quatrième livraison du quatorzième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1846; Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

2° Les feuilles 8 à 16 des *Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Rouen*, imprimées par les soins de la même Société et qui seront réunies aux feuilles reçues précédemment; Mémoriaux de la chambre des comptes de Rouen.

3° Le programme de la quinzième session du Congrès scientifique de France, qui a été ouvert à Tours le 1er septembre dernier; Congrès scientifique de France 15e session.

4° Le prospectus des *Annales archéologiques*, dirigées par M. Didron; Annales archéologiques.

5° Deux lettres de M. le Ministre de l'instruction puplique, en date des 17 mars et 25 juillet, relatives à la correspondance des Sociétés savantes entre elles et avec le Ministre; Correspondance des Sociétés savantes entr'elles

6° Une autre lettre du même Ministre, en date du 11 septembre, demandant des renseignements sur les ressources de la Commission et la réponse faite le 6 octobre par M. le vice-président; celui-ci fait connaître qu'il a ajouté à cette lettre un post-scriptum, où il a donné le détail des principaux dessins qui composent les cartons de la Commission et a insisté pour qu'il lui fût accordé une subvention; Ressources de la Commission d'antiquités.

7° Lettre de M. le Président de la fabrique de Saint-Ouen, accompagnant une délibération du 12 décembre 1846, relative à la restauration de la chapelle de la Sainte-Vierge, dont la fabrique assure ne pouvoir se charger; Restauration de la chapelle de la Vierge à Saint-Ouen.

Fouilles de Londinières.

8° Deux lettres de M. l'abbé Cochet, des 29 septembre et 18 octobre derniers, indiquant les résultats des fouilles de Londinières, qui ont produit la découverte d'un assez grand nombre de sépultures et d'objets divers qui seront déposés au Musée d'Antiquités;

Translation à Rouen des restes de l'Impératrice Mathilde.

9° Une lettre de M. Deville, du 23 octobre, relative à la translation à Rouen des restes de *l'Impératrice Mathilde*, et une lettre de M. Hilaire de Néville, du 14 mai, relative à l'inscription à placer sur le monument où seront déposés ces précieux restes;

Lettres de M. Hilaire de Néville.

10° Six autres lettres de M. Hilaire de Néville, des 6 janvier, 12 et 20 février, 9 et 20 mars et 6 mai, relatives soit à la niche sépulcrale de l'abbé Marc-d'Argent, soit aux inscriptions à restituer dans la Cathédrale;

Connaissances historiques.

Et 11° un mémoire de M. Léon de Duranville, sur les moyens de populariser les connaissances historiques locales; mémoire que l'auteur a lu à la Société d'Emulation de Rouen le 15 décembre 1846, et qui restera déposé dans les archives de la Commission.

Fouilles de Ste-Marguerite-sur-Mer.

M. Deville annonce qu'on a continué les fouilles de Sainte-Marguerite-sur-Mer, où l'on a découvert une grande villa romaine. On a retrouvé les sources encore existantes qui fournissaient l'eau des bains et les tuyaux en bois et en terre cuite qui servaient de conduits à ces eaux qu'on a remises à découvert.

Fouilles de la forêt de Brotonne.

Il ajoute que les fouilles de la forêt de Brotonne ont également été continuées et ont produit quelques objets curieux qui sont déposés au Musée des Antiquités.

Présents : MM. Rondeaux, vice-président, Deville, Pottier, Morin, Hil. de Néville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Séance du 10 août 1848.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 4 novembre 1847, est lu et adopté.

Le secrétaire présente :

1° La 1re livraison du 7e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*; Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

2° *Les Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, ouvrage offert par M. l'abbé Cochet; Les Eglises de Dieppe.

3° *Les fouilles de Londinières, en* 1847, par le même auteur. Les fouilles de Londinières.

Il donne lecture d'un rapport de M. Charlier, en date du 19 décembre 1847, sur les dernières fouilles qu'il a fait exécuter dans la forêt de Brotonne, et qui ont produit quelques objets antiques qu'il a déposés au Musée départemental. Ce rapport est accompagné d'un plan dressé par l'auteur et de trois feuilles de dessins des objets trouvés dans cette fouille. Ces dessins sont faits par M. Deville, qui les offre à la Commission, ainsi que cinq autres feuilles, contenant les dessins d'objets antiques, en grand nombre, découverts à Eslettes, près Monville, au commencement de 1848. Fouilles de la forêt de Brotonne en 1847

La Commission exprime tout son regret de la suppression, par le Conseil général, des fonds consacrés à la recherche et à l'acquisition des Antiquités; elle prie Objets antiques découverts à Eslettes.

instamment M. le Préfet de se faire l'interprète et l'appui de ses réclamations à cet égard.

Niche sépulcrale de l'Abbé Marc d'Argent.

Elle renouvelle aussi son vœu pour l'ouverture de la niche sépulcrale de l'abbé Marc-d'Argent, et elle prie M. le Préfet de recommander à M. Grégoire, architecte, chargé de la restauration de l'église Saint-Ouen, d'aviser aux moyens de faire cette ouverture.

En terminant sa séance,

La Commission demande qu'on lui soumette les plans et projets de restauration des monuments historiques.

La Commission applaudit à la sollicitude de M. le Ministre des Cultes, pour l'entretien et la réparation des édifices diocésains, sollicitude qu'il étend aux édifices communaux. La Commission a remarqué, dans la circulaire de M. le Ministre du 25 juillet 1848, qui a été insérée au *Moniteur* du 31 du même mois, le passage suivant :

« Les administrations locales devront ne rien négliger pour la préparation des projets (pour la restauration ou l'agrandissement, etc., des édifices religieux); vous insisterez auprès d'elles pour qu'elles s'aident de l'utile concours des Sociétés archéologiques qui existent dans les départements, et qui déjà ont rendu de précieux services. Ce serait aussi une occasion pour vous d'encourager la formation de ces Sociétés dans les grands centres de population où il n'en existe pas encore. »

En ce qui concerne notre département, le désir du Ministre se trouve déjà réalisé. La Commission des Antiquités, créée par le Gouvernement lui-même et attachée à l'Administration départementale, n'a cessé d'offrir et de prêter son concours en tout ce qui touche la restauration, l'agrandissement, les remaniements des édifices consacrés au culte, qui ont un caractère monumental.

Forte de l'intention du Ministre, la Commission des Antiquités demande que, dans l'intérêt de l'art et des

monuments, tout projet de restauration d'édifice religieux, diocésain ou communal, présentant quelque importance historique ou d'art, soit soumis à l'examen et à l'approbation de la Commission départementale des Antiquités, indépendamment de l'examen de la Commission des bâtiments civils.

Elle ne doute pas que M. le Préfet n'accueille favorablement sa demande.

Présents : MM. Deville, Pottier, Morin, Hilaire de Néville, et Ballin, secrétaire.

BALLIN.

Au moment où se termine la longue et honorable administration de M. le baron Dupont-Delporte, nous croyons devoir ajouter ici, en fermant ce premier volume, une notice biographique sur cet excellent préfet qui a beaucoup aimé la Commission et qui a tant fait pour nos monuments historiques. Nous pensons donc être agréable au lecteur en insérant la note suivante qui vous a été communiquée par le biographe bien connu de M. Dupont-Delporte :

Henri-Jean-Pierre-Antoine Dupont-Delporte est né à Boulogne-sur-Mer le 8 février 1783, de l'une de ces anciennes et estimables familles qui, vers les dernières années du règne de Louis XV, faisaient leurs preuves d'honorabilité en s'occupant des améliorations dans la culture.

Le jeune Dupont-Delporte, après avoir terminé ses études à l'Ecole centrale du Pas-de-Calais où il obtint les premiers prix, entra à l'Université de jurisprudence, où il conquit les places d'honneur et fut proclamé parmi les lauréats.

Napoléon, qui avait distingué le neveu du maire de Boulogne, le nomma auditeur au conseil d'Etat. A vingt-trois ans, il était placé à la tête des administrations publiques du royaume de Prusse. Un décret daté du quartier impérial de Berlin, du 11 novembre 1806, l'avait investi des fonctions d'administrateur en chef des

mines et usines des pays conquis. La conduite du jeune administrateur lui valut des éloges des deux souverains. Le roi de Prusse, après la paix de Tilsit, lui témoigna sa satisfaction; l'empereur lui conféra le poste d'inspecteur général des vivres de guerre : on vit alors un jeune homme de vingt-quatre ans présider un conseil d'administration. En 1808, l'Empereur l'envoya à Bayonne, près de la Junte espagnole, pour négocier de la royauté nouvelle à imposer à l'Espagne. Ayant réussi dans sa mission, à vingt-cinq ans il fut nommé préfet de l'Arriége, département en quelque sorte en état d'insurrection ; il eut recours à l'adresse et surtout à la persévérance pour ramener les insoumis sous l'autorité de la loi. Il avait pris l'initiative de toutes les mesures qui devaient placer le pays dans une situation florissante ; la viabilité et le travail des mines étaient devenus à ce titre l'objet de ses soins particuliers. Les succès du jeune préfet, dans l'Arriége, attestaient sa prudence et son habileté. Par décret du 7 août 1810, il fut appelé à la préfecture du département du Taro, *Italie*, département qui semblait livré à la révolte.

En quelque mois, le jeune préfet, comme dans l'Arriége, résolut le problème si difficile, soumettre et se faire aimer; en quelques mois, il calma les esprits, étouffant tous les genres de discorde ; il effaça les divisions des partis, il imprima une sage direction, une marche régulière aux affaires, et fit enfin de cette contrée tumultueuse et agitée le plus soumis et le plus tranquille des départements de l'Empire.

A Parme, le baron Dupont-Delporte reconstitua tous les établissements dont l'utilité était incontestable ; il lui rendit son Ecole de médecine, son Ecole des nobles ; guidé par le goût des arts, le Jeune Préfet institua une Académie de peinture à la tête de laquelle furent placés les plus célèbres artistes du pays. Il était parvenu, intervenant au près du chef de l'Etat, à arrêter l'enlèvement des trésors artistiques de la patrie du Corrége et du Parmesan ; il obtint qu'aucun tableau des grands maîtres, qui existaient dans les couvents, ne seraient soustraits du pays. En même temps, il faisait faire l'acquisition de plusieurs vastes galeries appartenant autrefois à l'Inquisition, dans lesquelles il réunit tous les chefs-d'œuvre de peinture qui avaient été conservés dans les maisons monastiques.

La population italienne était reconnaissante, elle aurait voulu insérer le nom de son préfet sur tous ses édifices ; une inscrip

tion sur une plaque de bronze indiquait la fondation du Muséum par M. Dupont-Delporte, diverses rues de Parme prirent le nom du Préfet.

Nous verrons M. Dupont-Delporte recevoir et faire les honneurs de sa ville capitale à la reine d'Espagne, Marie-Thérèse, née princesse de Parme, accompagnée du roi Charles IV, du roi d'Etrurie et du prince de la Paix. Plus tard, le pape Pie VII est reçu au passage de la Trebbia, limite du département du Taro, par le préfet, diplomate, qui l'accompagne jusqu'à Borgo-San-Donino, où il devait attendre la conclusion des préliminaires du traité qui devait le mettre en possession du trône pontifical.

L'invasion de 1814 ravit à la France le département du Taro; M. Dupont-Delporte rentra dans la vie privée.

Au retour de l'île d'Elbe, M. le baron Dupont-Delporte reparaît sur la scène politique; dans la nuit du 20 mars, il est chargé, avec le titre de secrétaire général, de la direction du ministère de l'intérieur, il est investi par intérim des hautes fonctions de ministre jusqu'à la nomination du général Carnot, puis il est appelé à la préfecture du Nord, poste d'honneur où il devait rencontrer de grandes difficultés. L'Empereur, confiant dans son habileté et sa sagesse, dont il avait eu des gages certains, lui avait remis l'administration d'un département en vue de l'ennemi et dont l'esprit n'était pas sûr.

Le Préfet du Nord accomplit la mission qui lui était confiée avec énergie, sans arrière-pensée, il avait depuis longtemps brûlé ses vaisseaux; il servit bien son Empereur et sa patrie. Le baron Dupont-Delporte était parvenu à mettre la frontière du Nord en état de sérieuse défense, lorsque Napoléon fut une seconde fois trompé, moins par sa fortune que par ses lieutenants.

Lorsque le roi fut rentré, M. le baron Dupont-Delporte n'attendit pas sa révocation, il quitta Lille et se retira dans sa propriété au château d'Egligny, près Montereau : là, se souvenant des enseignements de son jeune âge, fidèle aux traditions de famille, il partagea son temps entre l'étude et l'agriculture. Il ne se crut jamais possible sous le règne des Bourbons de la branche aînée; le gouvernement doux, paisible et heureux des siens, l'éducation de ses enfants, l'administration de ses biens, occupaient son temps; il entretenait au foyer domestique et dans ses relations de société le culte du grand Empereur. Il resta à Egligny jusqu'à la révolution de Juillet.

Le comte Treilhard fut le premier préfet de la Seine-Inférieure sous la dynastie d'Orléans; sa gestion n'eut qu'une courte durée; deux mois d'épreuves avaient suffit pour lui révéler les difficultés de sa position; il résigna ses fonctions en indiquant lui-même son successeur au choix du souverain. M. le baron Dupont-Delporte fut en conséquence appelé par une ordonnance du roi des Français, en date du 17 novembre 1830, à la préfecture de la Seine-Inférieure.

Les difficultés que l'administration devait rencontrer en Normandie n'étaient pas de la nature de celles qui s'étaient présentées dans l'Arriège et le Taro. Aucune hostilité n'existait au sein de la population contre le pouvoir; le Gouvernement avait, au contraire, toutes ses sympathies. L'immense majorité des habitants avait salué avec tout l'enthousiasme que comporte la prudence normande, l'avénement de la royauté constitutionnelle; mais, en Normandie, on tombe aisément dans l'exagération lorsqu'il s'agit du droit; on a rarement recours à la force pour faire valoir ses prétentions, on ne fait pas d'émeute, on ne conspire pas, on s'adresse à la justice; mais devant l'autorité administrative ou judiciaire, on est impitoyable. C'est en réalité une entrave à l'action du Gouvernement tout aussi périlleuse que les violences des partis. Ainsi, quoique M. le baron Dupont-Delporte n'eût à redouter ni mouvements révolutionnaires, ni tentatives réactionnaires, sa position n'était pas moins difficile à Rouen qu'elle ne l'avait été à Foix, à Parme, à Lille. S'il n'était pas tombé au milieu des émeutes ou des complots contre la sûreté de l'Etat, il allait se trouver placé au sein des discutions passionnées, interminables, renouvelées, renaissantes à propos du plus mince intérêt. Le système politique inauguré par la révolution de Juillet ouvrait une vaste carrière à toutes ces luttes ardentes, elles devaient être plus vives sur la terre de promission de la Normandie que partout ailleurs. C'était donc une mission de transaction que le préfet de la Seine-Inférieure avait reçue du roi des Français; ce monarque l'avait chargé d'être le représentant de son système de pacification.

Le baron Dupont-Delporte se mit résolument à l'œuvre, il se plaça à la tête de l'opinion publique, il encouragea toutes les tentatives d'amélioration, arrêta le vagabondage et la mendicité par des mesures sagement combinées, organisa partout la garde nationale pour entretenir le sentiment patriotique, créa des bu-

reaux de bienfaisance et des sociétés d'associations d'utilité publique pour occuper l'esprit public. Dès 1831, il posa les premières bases du système d'amélioration de la Seine-Inférieure, en faisant exécuter les travaux depuis longtemps étudiés pour l'achèvement du pont de Rouen; un emprunt de 840,000 fr., joint aux 300,000 fr. de subvention de l'Etat, le mirent à portée de faire construire le quai de Paris et de commencer les premiers travaux des quais de Saint-Sever. Ajoutons, pour ne plus revenir sur ce sujet, que plus tard, en 1840, ayant obtenu de l'Etat une subvention de 1,300,000 fr. et de la ville 300,000 fr., il parvint à placer le port dans la situation heureuse où il se trouve aujourd'hui, situation en effet admirable lorsque l'on se rappelle ce qu'était le port de Rouen avant ces travaux; quand on se souvient du triste aspect de ses quais étroits et fangeux, livrés à l'action capricieuse des eaux. Plus tard, il poursuit le projet de la canalisation de la Seine.

Le Préfet parvenait à donner à tout projet d'intérêt local, à toute amélioration, quelque circonscrit que fût son effet, une certaine importance, en la plaçant sous le patronage du plus grand nombre ; elle devenait ainsi une œuvre commune à la réussite de laquelle tous les habitants étaiénts intéressés ; son intelligente philosophie l'avait conduit à organiser partout où les éléments s'y trouvaient des commissions des notables, d'hommes les plus éclairés, pour étudier les questions de sciences agricoles ou industrielles, des arts, de bienfaisance publique ; et lorsqu'il s'agissait de projet pour l'exécution duquel un vote législatif était nécessaire, il dirigeait autant qu'il secondait les représentants des arrondissements dans leurs propositions, et il était d'autant plus engagé à prendre un rôle actif qu'en ces circonstances l'initiative de ces projets avait presqué toujours été prise par lui.

Faut-il énumérer les immenses travaux exécutés pour l'amélioration du port du Havre, quelques autres moins importants, exécutés dans les autres ports? il obtenait des crédits extraordinaires par son influence de préfet, son autorité de pair de France venait en aide ; il jouissait de l'avantage de pouvoir défendre lui-même les propositions qu'il présentait, heureuse coïncidence à laquelle Rouen doit sans doute la restauration de ses deux monuments les plus remarquables : le Palais-de-Justice et l'église Saint-Ouen.

Le Préfet, qui avait fait ses preuves de goût en Italie, qui était

devenu instinctivement artiste en touchant la terre des beaux-arts, avait été frappé de l'élégance du monument gothique où se rendait la justice au chef-lieu, édifice resté inachevé.

Le Palais-de-Justice est la perle la plus précieuse de l'écran artistique de l'ancienne Normandie.

La façade principale avait éprouvé de profondes altérations sous l'action du temps ; les sculptures avaient beaucoup souffert et une aile restait encore à construire.

Dans d'autres conditions, l'église de Saint-Ouen n'était pas moins digne de fixer l'attention publique : c'est ou plutôt c'était un monument classique dont la conservation intéresse au plus haut point l'art, un véritable chef-d'œuvre par les grâces du style, l'élégance des formes et l'harmonie des proportions; aucun temple chrétien à l'intérieur n'est plus solennel ; à l'extérieur, la rectitude du plan, les dimensions si habilement combinées du vaisseau, le dessin si pur, si gracieux de la tour centrale, la richesse des accessoires, enfin les dispositions si bien prévues du portail, de cette tête majestueuse du monument, devaient donner à son aspect le cachet de perfection et de grandeur propre à relever la magnificence du plan intérieur de la coupe de la basilique. Les deux monuments ont été restaurés.

Les grands projets n'étaient pas exclusivement l'objet des préoccupations de M. le baron Dupont-Delporte; sa conscience d'administrateur aussi profond qu'intelligent lui avait dit qu'il est des œuvres dont l'utilité ne se mesurait pas à l'éclat, qui cependant concouraient, dans un cercle plus modeste, au bien-être général. C'est ainsi que le Préfet organisa une Commission des prisons qui eut mission de surveiller le régime de ces établissements, d'y introduire toutes les améliorations que la discipline intérieure comportait, afin de protéger, dit l'*Encyclopédie biographique du* XIV*e siècle*, LES FASTES DE LA PATRIE, d'une manière plus efficace la vie des citoyens. M. Dupont-Delporte créa, en 1856, un service des noyés et des asphyxiés pour le département de la Seine-Inférieure.

Le Préfet de la Seine-Inférieure, nous l'avons déjà fait remarquer, s'appliquait à faire naître, sinon dans chaque commune, au moins dans toutes les circonscriptions cantonales et d'arrondissement, un intérêt local assez puissant pour entraîner vers lui les esprits; il marchait à ce but en excitant le zèle des municipalités, organisant des commissions de toutes sortes, des sociétés, des

conseils, des associations scientifiques, agricoles, industrielles; il provoquait des délibérations, des conférences, des rapports, des publications, des articles de journaux, et lorsqu'il s'agissait d'un travail en commun de quelque projet utile, il en faisait aussitôt une affaire du pays, afin que l'habitant oisif ne fût pas tenté d'aller chercher en dehors du cercle communal des distractions, un aliment à sa curiosité, à ce besoin d'activité qui travaille l'esprit humain:

C'était une bibliothèque à établir, c'était un musée à créer au chef-lieu des arrondissements pour la conservation des précieuses reliques du passé, c'étaient des questions agricoles, des progrès industriels, de salubrité, d'hygiène qu'il s'agissait d'étudier dans tout leurs détails, dans leur application aux différentes localités; de là l'organisation des sous-commissions, comme autant de ramifications d'une Société d'agriculture remarquable par sa constitution, l'une des plus complètes de France, avec ses cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle. Ajoutons que sous les auspices du Préfet, modèle de la royauté de Juillet, la science et les arts n'étaient pas moins en honneur dans le département de la Seine-Inférieure que l'agriculture : nous le voyons doter la ville de Rouen d'un cabinet d'histoire naturelle, d'un musée d'antiquités, d'une école d'agriculture, agrandir le domaine d'un musée de peinture; il encourage, il protége tout ce qui est de nature à civiliser, à éclairer et faire entrer dans les masses la plus grande somme de lumières par les cours gratuits de dessin linéaire, de mécanique et de mathématiques, de droit civil, de chimie, de physique élémentaire pour les ouvriers, d'agriculture et d'économie rurale.

Au nombre des travaux administratifs accomplis par M. le baron Dupont-Delporte, la tradition du pays a déjà classé, surtout en première ligne, l'établissement des grandes routes.

Légitimistes, républicains, les hommes de tous les partis avaient une confiance entière dans l'équité du Préfet; et quand la haine, l'envie ou toute autre mauvaise passion leur suscitait quelque méchante affaire en dehors de la politique, en s'en faisant toutefois une arme, ils n'hésitèrent pas à invoquer l'intervention de son autorité.

Résumons, pour terminer. à l'âge où l'on étudie encore, une grande tâche, une de ces missions que l'on ne confie ordinairement qu'à la prudence de la vieillesse, est remise au jeune

Dupont-Delporte ; nous l'avons vu organiser les services publics dans les pays vaincus ; à quelque jours de là, il est chargé de ramener à l'obéissance, de soumettre à la discipline administrative un département insurgé ; bientôt porté sur le théâtre même de la guerre en plein pays conquis, il est tour à tour, ou plutôt en même temps préfet, négociateur diplomatique, ambassadeur ; et lorsque César reparaît au milieu de ses légions qui l'acclament en lui r'ouvrant les portes de la capitale de son empire, c'est encore un poste d'honneur que Napoléon confie au Préfet qui jouit de son estime particulière ; il le place le plus près possible de l'ennemi sur la frontière, là où il faut non pas seulement administrer, mais encore organiser la défense.

Après avoir honoré la retraite par sa fidélité à la cause de celui qui avait été l'auteur de sa fortune politique, lorsque la France reprend les glorieuses couleurs de la République et de l'Empire, le préfet du grand homme rentre dans la carrière, et sous l'administration des dix-sept années du règne du roi constitutionnel, l'agriculture, l'industrie et les arts obtiennent un développement qui élève le département de la Seine-Inférieure à un haut degré de prospérité.

FIN DU TOME Ier.

NOTA. — Les quatre tables qui suivent sont l'œuvre de la bienveillance aussi patiente qu'intelligente de M. Brianchon, de Gruchet-le-Valasse. La Commission se plaît ici à lui en témoigner ici toute sa reconnaissance.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES SÉANCES.

		Pages.
1818.	28 février.	1
»	7 mars.	4
»	14 »	6
»	21 »	id.
»	4 avril.	8
»	24 »	12
»	2 mai.	13
»	9 »	15
»	16 »	16
»	23 »	18
1821.	11 décembre.	21
»	22 »	30
1822.	12 janvier.	35
»	2 février.	37
»	16 »	39
»	2 mars.	40
»	16 »	41
»	30 »	43
»	13 avril.	45
»	27 »	46
»	11 mai.	47
»	8 juin.	id.
»	20 »	49
»	3 août.	53
»	29 »	55
»	14 septembre.	57
»	19 octobre.	58
1823.	20 mars.	60
»	29 »	61
»	3 mai.	64
1823.	21 juin.	65
»	13 août.	66
»	27 septembre.	68
»	14 novembre.	71
»	7 décembre.	72
1824.	10 mars.	74
»	10 avril.	75
»	12 juin.	76
»	30 septembre.	78
»	16 décembre.	80
1825.	5 janvier.	82
»	16 février.	83
»	7 juillet.	85
»	30 août.	86
»	8 septembre.	87
»	20 décembre.	89
1826.	4 mars.	91
»	4 octobre.	id.
»	23 décembre.	92
1827.	24 janvier.	95
»	20 mars.	96
»	26 avril.	97
»	16 juin.	98
1828.	27 mars.	99
»	7 juin.	121
»	4 juillet.	125
»	24 »	128
»	18 octobre.	129
»	27 décembre.	130
1829.	16 mars.	131

1829.	29 mai.	133
»	28 juin.	135
»	11 novembre.	id.
1830.	27 mars.	137
»	13 avril.	141
»	2 decembre.	143
1831.	5 mai.	146
»	20 août.	150
»	29 décembre.	152
1832.	4 octobre.	159
»	5 juillet.	168
»	2 août.	170
»	7 »	172
»	6 septembre.	173
»	4 octobre.	174
»	8 novembre.	196
»	16 »	180
»	21 décembre.	182
1833.	7 février.	189
»	7 mars.	190
»	4 avril.	192
»	2 mai.	193
»	6 juin.	id.
»	4 juillet.	194
»	7 août.	195
»	4 décembre.	197
1834.	9 janvier.	198
»	6 février.	199
»	6 mars.	200
»	3 avril.	202
»	2 mai.	204
»	5 juin.	205
»	3 juillet.	206
»	7 août.	id.
»	2 octobre.	207
1835.	29 janvier.	210
»	5 mars.	212
»	2 avril.	216
»	7 mai.	217
»	4 juin.	219
»	2 juillet.	222
»	6 août.	225
»	3 décembre,	235
1836.	7 janvier.	236
»	4 février.	237
»	5 mars.	238
»	7 avril.	242
»	5 mai.	245
»	9 juin.	246
»	14 juillet.	248
1837.	2 février.	249
1837.	13 juillet.	251
»	25 novembre.	256
1838.	22 mai.	260
»	21 juillet.	264
»	19 novembre.	265
1839.	2 juillet.	268
1840.	12 mars.	274
»	14 mai.	276
»	16 juillet.	282
»	15 octobre.	285
»	7 décembre.	287
1841.	3 février.	291
»	12 février.	293
»	8 juillet.	302
»	11 novembre.	306
1842.	6 janvier.	308
»	3 février.	311
»	3 mars.	314
»	7 avril.	id.
»	12 mai.	316
»	2 juin.	321
»	7 juillet.	322
»	4 août.	323
»	1er décembre.	325
1843.	5 janvier	328
»	2 février.	329
»	2 mars.	331
»	6 avril.	332
»	8 juin.	334
»	6 juillet.	335
»	3 août.	336
»	15 novembre.	337
»	7 décembre.	338
1844.	8 février.	340
»	6 mars.	342
»	4 avril.	343
»	13 juin.	344
»	11 juillet.	345
»	14 novembre.	347
1845.	6 février.	349
»	5 juin.	352
»	6 novembre.	353
1846.	5 février.	354
»	5 mars.	355
»	7 mai.	363
»	2 juillet.	365
»	5 novembre.	366
»	22 décembre.	367
1847.	6 mai.	372
»	4 novembre.	374
1848.	10 août.	377

TABLE

DES

NOMS DE LIEU

CITÉS DANS CE VOLUME.

Afrique, 60, 62.
Aiguilles (Cap des), 62.
Ailly, 292.
Alba, 74.
Allemagne, 356.
Amazones (Fleuve des), 63.
Ambourville, 32.
Amérique, 63.
Amiens, 51, 203.
Amsterdam, 172.
Ancourt, 45.
Andelle, 175.
Andelys, 204, 215.
Angleterre, 40, 77, 93, 148 337.
Aoust, Aouste, 52.
Arelaunum, 54
Argueil, 215, 239.
Ariége, 380, 382.
Arques, 34, 77, 78, 89, 164, 348, 250, 269, 270, 272, 273, 274, 307.
Athènes, 209.
Atlas, 184.
Aubette, 11.
Auffay, 243, 369, 274 307.
Augusta, 50.
Aumale, 35, 119, 223, 224, 306, 309
Auppegard, 34.
Authieux (Les), 189, 190.
Auzouville-sur-Ry, 175.
Bailleul-sur-Eaulne, 64, 76.
Barentin, 260, 261, 277.
Bas-Rhin, 121, 125.
Basses-Pyrénées, 120.
Bayeux, 327.
Bayonne, 380.
Beaubec, 35.
Beaumesnil, 226.
Beaumesnil (Saint-Jouin), 205.
Beaumont-le-Roger, 168.
Beauvais, 10.
Bec, 205, 206.
Bec-de-Mortagne, 326.
Bellemare, 226.
Bellencombre, 34, 163, 223.
Bellosane, 35.
Bérengeville, 186.
Berlin, 379.
Bernay, 8, 149.
Berthouville, 148, 152.
Blainville-Crevon, 32, 174, 176, 182, 183.
Bléville, 73.
Blosseville-Bonsecours, 196, 311, 316, 323, 361, 374.
Blosseville-ès-Plains, 275, 278.
Bois-Gauthier, 203.
Boisguillaume, 161.
Bois-Héroult, 224.
Bois-l'Abbe (Eu), 34 50, 51, 52, 260, 262, 277.
Bois-l'Evêque, 32.
Boissay, 224.

Boisville, 224.
Bolbec, 248.
Bonne-Espérance (cap de), 61, 76.
Bon-Port, 53.
Boos, 31, 32, 43, 219.
Bordeaux-St-Clair, 282, 283, 340.
Borgo-San-Donino, 381.
Bosc-Bordel, 194.
Bosc-le-Hard, 246.
Bosville, 33.
Botte (La), St-Aubin-Routot, 188.
Bouches-du-Rhône, 125.
Bondeville, 133.
Bouille (La), 195, 218.
Boulevey ou Boulevet, 223.
Boulogne-sur-Mer, 379.
Bouquelon, 341.
Bourg-Achard, 237.
Bourg-Dun, 274.
Bourges, 196, 300.
Bourg-la-Reine, 192.
Bray (pays de), 203.
Brésil, 63.
Bretagne, 47, 116, 124, 125, 127.
Bretteville, 47 48.
Bréolone (val de), 54.
Brighton, 337.
Brotonne (forêt de), 33, 54, 265, 267, 270, 277, 283, 285, 306, 335, 336, 337, 338, 340, 345, 348, 351, 354, 364, 366, 376, 377.
Bruneval, 172, 174, 202, 206.
Buchy, 215, 223, 224.
Bures, 35, 223, 368, 369.
Butte-à-l'Ecuyer, 227.
Butte (La), à Saint-Saëns, 223.
Caboterie (la), à Hénouville, 33.
Caen, 191, 192, 193, 360.
Caillouville, 114.
Cailly, 36, 39, 41.
Calleville-les-Deux-Eglises, 243.
Calvados, 192.
Calvaire (Le), comm. Lillebonne, 96.
Camp-du-Canada, 286.
Camp de César, 106, 118, 286, 345.
Camp-Dolent (à Orcher), 188, 189.
Campi-Doglio, 188.
Canaries, 53.
Canteleu, 38, 85, 87, 92, 227, 361.
Cany, 199, 216.
Capitole, 188.
Caracotinum, 75, 187, 188, 189.
Castille, 255.
Câteliers (ville des), 225, 226, 227.
Caudebec-en-Caux, 39, 117, 158, 171, 173, 200, 201, 204, 205 225, 227, 239, 251, 253, 254, 269, 271, 273, 315, 324, 328, 335, 344.
Caudebec-lès-Elbeuf, 374, 353, 369.
Caule (Le), 224.
Caumont, 331.
Cauville, 349.
Caux (pays de), 117.
Cerlangue (La), 163, 238, 239, 240.
Chapelle-du-Bourgay (La), 29, 361.
Chartres, 5, 300.
Chartreux (parc des), 128, 177, 192.
Château-Gaillard (à Bordeaux-Saint-Clair), 282, 283, 340, 361.
Château-Gontier, 120.
Chaussée (La), 243.
Cimetière (champ du), à Dampierre, 45.
Claville-Motteville, 162.
Clères, 32, 162, 223, 263.
Compostelle, 14.
Congo, 62.
Côtes-du-Nord, 124, 127,
Conteville, 95, 224.
Cottévrard, 247.
Crestain ou Crétin, 187.
Croixmare, 243.
Criquetot-l'Esneval, 64, 202, 203, 215, 282.
Crosville, 199.
Dampierre, 45.
Darnétal, 163.
Deux-Amants (côte des), 158, 161.
Déville, 79.
Dieppe, 29, 34, 36, 37, 44, 45, 53, 55, 58, 61, 62, 67, 69, 71, 77, 82, 89, 92, 94, 95, 101, 106, 145, 221, 239, 242, 250, 268, 269, 272, 274, 322, 328, 354, 361, 377.
Dijon, 189,
Dreux, 82, 118.
Duclair, 134, 213, 225, 332, 373.
Durdent (La), 292.
Eauplet, 116.
Ecuquetot, 206.
Ecosse, 64, 76.
Egligny (château d'), 381.
Elbe (île d'), 381.
Elbeuf, 39, 41, 42, 44, 69, 72, 315.
Ephèse, 14.

Epinay (Sainte-Beuve), 76, 77, 327, 364, 372.
Epivent (hameau, comm. Bordeaux-Saint-Clair), 283.
Eslettes, 37[illegible].
Espagne, 62, 120, 380, 381.
Etats-Romains, 284.
Etretat, 64, 93, 201, 202, 203, 205, 210, 213, 2[illegible]5, 236, 246, 317, 322, 328, 339, 340, 343.
Etrurie, 284, 381.
Eu, 29, 34, 35, 44, 50, 51, 53, 85, 119, 251, 253, 254, 260, 262, 269, 273, 311, 316, 323, 324, 330, 361.
Eure (département de l'), 21, 149, 157, 158, 167, 175, 186, 204, 237
Europe, 253.
Evreux, 10, 236, 309.
Evreux (Vieil), 158, 167, 168, 171.
Falaise, 7, 8, 292.
Fauville, 29.
Fécamp, 5, 34, 59, 60, 85, 91, 103, 108, 109, 117, 152, 159, 202, 203, 206, 215, 251, 253, 254, 269, 273, 285, 286, 291, 311, 316, 317, 324, 328, 361, 362.
Ferté-en-Bray (La), 35.
Fiefs (Les), 227.
Floquet-sur-Cailly (Le), 32.
Foix, 382
Fontaine (hameau de la), comm. de Varengeville, 33, 43.
Fontaine-le-Bourg, 32.
Fontenelle, 54, 152, 360.
Forêt-Verte, 32, 44.
Forges, 223, 224.
Foucarmont, 35.
France, 47, 61, 62, 68, 78, 93, 104, 208, 209, 227, 244, 255, 360, 361.
Fresnay-le-Long, 247.
Fréville, 204.
Gaillefontaine, 224.
Gaillon, 38.
Gaules, 10, 50, 51, 94, 104, 322.
Gisors, 163.
Gnide, 14.
Goderville, 202, 203, 215 (Godarvilla), 281, 314.
Gommerville, 29, 361.
Gonneville, 76.
Gournay, 35, 45, 119, 129, 203, 239, 307.
Gouy, 94.
Grainville-l'Allouette, 72, 73.
Grainville-la-Teinturière, 53.
Grandcamp, 33.
Grand-Couronne, 32, 164.
Grande-Bretagne, 229.
Grandes-Indes, 62.
Grand-Val (comm. d'Etretat), 282.
Granville[illegible]rs, 203.
Graval, 77.
Gravenchon (Saint-Georges de), 70, 72, 112
Graville, 34, 70, 91, 103, 109, 186, 187, 275, 278, 285, 362.
Guerche (La), 226.
Guinée, 62.
Guyane (française), 162.
Harfleur, 78, 81, 118, 187, 188, 275, 278, 279, 281, 323, 324, 325, 353.
Havre, 29, 33, 34, 46, 69, 72, 78, 81, 96, 101, 109, 124, 132, 146, 151, 152, 159, 163, 166, 172, 174, 180, 186, 197, 218, 221, 238, 239, 242, 245, 267, 268, 275, 323, 335, 340, 361, 383.
Hénouville, 33.
Herculanum, 104, 358.
Hermeville, 206.
Heron, 169.
Héronchel (Le), 224.
Heurteauville, 216, 217.
Hève (La), 186, 187.
Houppeville, 345.
Ile-Dieu (L'), 172, 174.
Inde, 247.
Indre-et-Loire, 124.
Ingouville, 186.
Isneauville, 346, 349.
Italie, 380, 383.
Jérusalem, 92.
Juliobona, 188.
Jumiéges, 33, 37, 40, 42, 44, 58, 60, 61, 69, 70, 110, 111, 112, 176, 213, 216, 217, 226, 240, 336, 337, 360, 362.
Lannion, 124.
Lendin (forêt du), 364, 366.
Lewes, 357.
Lézarde (La), 188.
Lille, 281, 382.
Lillebonne, 25, 33, 36, 46, 49, 51, 60, 61, 65, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 85, 86, 89, 90, 95, 96, 97, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 112, 118, 119, 121, 122,

124, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 162, 166, 167, 171, 180, 182, 187, 197, 201, 202, 204, 210, 217, 218, 224, 225, 227. 228, 229, 230, 231, 232, 244. 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 256, 260, 261, 264, 265, 267, 271, 284, 287, 304, 308, 309, 311, 334, 346, 351, 253, 357, 358, 359, 362, 363, 365, 367.
Limes (cité de), 34, 92, 117, 118.
Limésy, 68.
Loges (Les), 223, 282.
Logis (Le), 195.
Loire-Inférieure, 123.
Londinières, 223, 376, 377.
Longueville, 29, 34.
Lorette, 14.
Louviers, 148, 361.
Mailleraye, 163.
Maine, 120.
Malaguette, 62.
Malte, 348.
Manche, 25, 120, 121, 122, 123.
Manoir d'Agnès (Le), comm. du Mesnil-sous-Jumiéges, 198, 199.
Mantes, 5.
Marivaux (bois de), 225.
Maromme, 345.
Martainville-sur-Ry. 32.
Maulévrier, 158, 169, 171, 173, 174, 184, 199, 200, 201, 204, 205, 210, 226, 233, 283, 360.
May (ferme de), comm. Orcher, 188
Mentheville, 314.
Meulan, 10.
Mesnières, 35, 45, 85, 181, 223.
Mesnil-David, 224.
Mesnil-Esnard, 119.
Mesnil-Raoult, 211.
Mesnil-sous-Jumiéges, 33, 43, 198, 339.
Mesnil-sous-Lillebonne, 260, 261. 277.
Mirville, 33.
Mont-aux-Malades, 18, 31, 91, 280, 281, 307, 309, 329.
Montcauvaire, 162.
Mont-du-Gibet (à Clères), 262.
Mont-des-Oliviers, 330.
Montereau, 381.
Montigny, 45, 93.
Montivilliers, 34, 91, 103, 216, 274, 307, 349.
Monville, 32, 47, 162, 377.
Mortemer, 35, 76, 77, 223.
Moulineaux, 32, 134, 158, 168, 169, 171, 177, 181, 195, 251, 253, 255, 274.
Nantes, 18.
Neufchâtel, 29, 35, 45, 59, 64, 71, 75, 76, 77, 101, 129, 221, 222, 223, 239, 269, 273, 327, 364, 368.
Neufmarché, 35.
Neustrie, 62.
Neuville-Gouvion, 224.
Neuville-le-Pollet, 354.
Neuvillette, 118.
Newhaven, 337.
Nîmes, 246.
Nointot, 361.
Nolleval, 35.
Nord (département du), 381.
Normandie, 16, 19, 25, 53, 55, 70, 87, 91, 102, 125, 140, 156, 163, 167, 188, 191, 193, 196, 201, 208, 237, 238, 254, 271, 276, 277, 282, 288, 289, 305, 325, 327, 330, 337, 340, 349, 368, 375, 377, 382, 384.
Océan Austral, 63.
Offranville, 274.
Oissel, 32, 185, 246.
Orcher, 186, 187, 188, 189.
Osmoy, 368, 369.
Paris, 74, 75, 101, 129, 134, 145, 147, 162, 187, 191, 231, 246, 300, 306, 331, 348, 360, 361.
Parme, 381, 382.
Pas-de-Calais, 379.
Pavilly, 32, 175.
Petit-Dieppe, 62.
Petite-Houssaye (Brotonne), 265.
Pétreval 314.
Picardie, 246.
Pise, 224.
Poitiers, 68, 74, 75.
Pont-Audemer, 227, 341.
Pont-de-l'Arche, 358, 359.
Pontoise, 4.
Portrieuc, 127.
Portugal, 62.
Prusse, 379.
Quatre-Mares, 333, 334, 335.
Quernin (Le), 223.
Quevilly (Grand-), 16, 18, 117.
Quevilly (Petit-), 16, 18, 32, 117.

Rattumagus, 9, 10.
Ratumacos, 9, 10, 128.
Rebets, 194.
Reims, 300.
Rhodez, 9.
Rhotomagus, 10.
Robec, 11, 13, 364.
Roches (Les), à Oissel, 185.
Rodomo, 9.
Rodomus, 10.
Rome, 209, 283.
Ronchois, 224.
Rond-des-Fees, 226.
Roquefort, 29.
Roquelle (La), Lillebonne, 228.
Roques (Les), 226.
Rosny, 223.
Roth, 13, 14, 15.
Rothobeccus, 13.
Rothomagus, 10, 13.
Rothomo, 9.
Roto, 9, 13.
Rotobeccus, 9.
Rotomagi, 9.
Rotomagum, 9.
Rotomagus, 8, 9, 10.
Rotomus, 10.
Rotterdam, 18.
Rotumagus, 9, 10.
Rouen, 1, 2, 3, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 18, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 36, 38, 40, 41, 43, 48, 58, 59, 60, 66, 68, 69, 74, 75, 77, 84, 93, 94, 101, 102, 107, 115, 118, 119, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 134, 139, 140, 144, 145, 148, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 169, 172, 175, 177, 178, 181, 182, 187, 192, 194, 199, 203, 207, 208, 209, 211, 213, 217, 223, 222, 225, 230, 236, 237, 228, 239, 243, 246, 249, 251, 253, 256, 258, 260, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 275, 275, 276, 277, 278, 280, 283, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 295, 296, 300, 303, 305, 312, 313, 318, 319, 320, 328, 329, 333, 335, 342, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 357, 359, 360, 361, 363, 364, 367, 370, 374, 375, 376, 382, 383, 385.
Rouergue, 9.
Roumare, 353.
Rouvray (Forêt de), 16, 32, 43.
Saâne (La), 36.
Saint-Adrien, 191.
Saint-Aignan, 134.
Saint-André-sur-Cailly, 32, 222, 223, 225, 285.
Saint-Aubin-Celloville, 191, 195.
Saint-Aubin-la-Rivière, 32.
Saint-Aubin, près Darnétal, 103.
Saint-Aubin-sur-Mer, 78, 79.
Saint-Auct (Côte), à Elbeuf, 41.
Saint-Brieuc, 127.
Saint-Calais, 360.
Saint-Clément (île), 11.
Saint-Crépin-du-Becquet, 191.
Saint-Denis-le-Thiboult, 250.
Saint-Denis-sur-Scie, 243.
Saint-Etienne-du-Rouvray, 246.
Saint-Evroult, 19, 20, 243.
Saint-Georges-de-Boscherville, 8, 18, 19, 20, 21, 33, 43, 48, 58, 60, 79, 81, 83, 85, 86, 92, 98, 105, 107, 113, 161, 176, 240, 251, 253, 254, 255, 269, 273, 281, 324, 328, 361, 362.
Saint-Germain-sous-Cailly, 32.
Saint-Gilles, 134.
Saint-Gothard, 348.
Saint-Jean-d'Abbetot, 130, 238, 239, 240, 241, 242, 251, 253, 255.
Saint-Jean-de-Folleville, 95, 96 188, 271.
Saint-Jouin, 172, 203, 205.
Saint-Laurent-en-Lyons, 175.
Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 165, 196.
Saint-Leu, 334.
Saint-Martin-Eglise, 34.
Saint-Martin-le-Blanc, 223.
Saint-Nicolas-de-la-Taille, 133.
Saint-Philbert (fossés de), 226.
Saint-Romain, 29, 239.
Saint-Saire, 35.
Saint-Saëns, 35, 223.
Saint-Valery-en-Caux, 40, 192.
Saint-Valery-sur-Somme, 40.
Saint-Victor-l'Abbaye, 34, 173, 244.
Saint-Wandrille, 33, 51, 58, 59, 60, 64, 90, 104, 107, 113, 114, 158, 198, 360, 362.
Sainte-Adresse, 186.
Sainte-Anne, 292.
Sainte-Beuve-des-Champs, 224, 364, 372.

Sainte-Catherine (côte), comm. Rouen, 292.
Sainte-Gertrude, 204, 271, 274, 315.
Sainte-Marguerite-sur-Mer, 34, 37, 55, 317, 322, 333, 343, 354, 355, 365, 373, 376.
Samarobriva, 51.
Sandouville, 132, 135.
Sarthe, 120, 360.
Saussemare, 79.
Seine (département de la), 10, 11, 54, 110, 222, 331.
Seine (fleuve), 383.
Seine-Inférieure (département de la), 1, 21, 22, 24, 26, 31, 59, 69, 87, 88, 100, 120, 121, 123, 125, 147, 154, 156, 196, 203, 207, 213, 214, 215, 228, 231, 252, 256, 258, 260, 272, 291, 295, 219, 338, 341, 358, 359, 382, 383, 384, 385, 386.
Sénégal, 62.
Sens, 63, 280.
Sèvres, 135.
Somme, 262.
Sotteville-lès-Rouen, 327, 334.
Strasbourg, 300.
Sussex, 337.
Tancarville, 19, 20, 33, 70, 115, 119, 130, 135, 188, 198, 240, 361, 362.
Taro, 380, 381, 382.
Thiérache, 50.
Thuit-Signol, 186.
Tilsitt, 380.
Tôtes, 145, 243.
Tourpes (à Bures), 35, 45, 223.
Tours, 375.
Toussaint, 345.
Trait (Le), 216, 217.
Trebbia (La), 381.
Tréport (Le), 34, 44, 45, 60, 119, 274 331.
Trigale (La), 309.
Trouville-en-Caux, 160.
Troyes, 187.
Valasse (Le), 33, 112.
Val-de-la-Haie, 32.
Va mont, 29, 33, 39, 117, 146, 302, 327, 362.
Val-Varin (hameau, comm., Saint-Jean-de-Folleville), 188.
Varengeville, 33.
Varengeville-sur-Mer, 54, 372.
Varvannes, 145, 153.
Vasceuil, 175.
Vassonville, 243.
Vatteville, 54, 226, 343.
Vaudancourt, 163.
Vaudichon, 223.
Vergeté, 37.
Versailles, 125.
Vert (cap), 62.
Vienne (La), 4.
Vieux ou Wifs, 134.
Vieux-Ville (hameau de la), comm. Dampierre, 45.
Villequier, 226.
Vittefleur, 169.
Yainville, 70, 112, 226, 336, 337, 339, 343, 344, 352.
Yerville, 356.
Yonne, 65, 66.
Yport, 341, 342.
Yvetot, 29, 33, 39, 58, 71, 101, 193, 221, 239, 302, 342.
Yville-sur-Seine, 189, 218.

TABLE

DES

PRINCIPAUX NOMS D'HOMMES.

A

Adrien, empereur, 257, 283.
Alavoine, membre de la Commission des Antiquités, 83, 124, 129, 133, 143, 150, 152, 159, 168, 170; — architecte, 178, 192, 206, 209; — auteur de la flèche en fonte qui s'élève sur la Cathédrale de Rouen, 359.
Amboise (Georges d'), cardinal, 11, 91, 197, 363.
Anianus (Sanctus), évêque d'Orléans, 453, 368.
Antonin-le-Pieux, 9, 36, 42, 230, 283.
Antonins (les), 89, 161.
Apollon, 69, 266.
Artus, duc de Bretagne, 116.
Austreberte (Sainte), abbesse de Pavilly, 70.
Avitien (Saint), 2e évêque de Rouen, 4, 5.

B

Bacchus, 67, 230.
Bailleul (Jean de), roi d'Ecosse, 64, 76.
Ballin, chef de division à la Préfecture de Rouen, 124, 142, 143, 145, 146; — membre et secrétaire de la Commission des Antiquités, 148, 150, 152, 159, 168, 170, 172, 173, 174, 175, 177, 179, 182, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 209, 212, 215, 217, 219, 221; — auteur d'une *Notice historique sur le théâtre romain de Lillebonne*, etc., 225, 227, 234, 235, 237, 239, 242, 245, 246, 247, 249, 251, 252, 255, 259, 263, 264, 268, 274, 276, 281; — auteur d'une *Notice sur le Musée grégorien*, 283, 285, 287, 291, 293, 302, 306, 308, 311, 313, 314, 316, 317, 321, 322, 325, 328, 329, 331, 332, 333, 335, 336, 338, 340, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 352, 353, 354, 355, 357, 361, 362, 364, 366, 367, 368, 372, 377, 379.
Barbet (Henry), maire de Rouen, 156, 157, 158, 159, 178, 361.
Barthélemy, architecte à Rouen, 164, 250, 275; — membre de l'Académie, 307; — membre de la Commission des Antiquités, 308, 309, 311, 328, 341, 347, 348, 355; — architecte de l'église de Blosseville-Bonsecours, 361, 368, 369, 370, 372; — auteur, conjointement avec M. Godefroy, curé, d'un ouvrage intitulé : *Eglise de Notre-Dame de Bonsecours, près Rouen*, 1847, — 374.
Bataille, maire de Valmont, inspecteur des Antiquités pour

l'arrondissement d'Yvetot, 29, 39, 66, 101, 146, 302.
BEAUCAMP, curé de Fécamp, membre de la Commission des Antiquités, 311, 316, 361.
BEC-DE-LIÈVRE (Pierre de), premier président, 18.
BÉDIOU (Nicolas), architecte de l'église d'Arques, 273.
BERNEVAL (Alexandre de), architecte de l'église Saint-Ouen, 1440, — 281, 296, 310.
BERRY (Mme la duchesse de), 84, 86, 87, 92, 99, 119.
BÉTHENCOURT (Jean de), 53, 54.
BILLY (de), magister intestatorum in curiâ Rothomagensi, 1439, — 281.
BLAINVILLE (Jean de Mauquenchy, dit Mouton, sire de), maréchal de France, 183, 184.
BLÉVILLE (du Boccage de), antiquaire, 72, 73.
BONNET, sculpteur à Rouen, 338.
BOTTA, recteur de l'Académie de Rouen, membre de la Commission des Antiquités, 2, 23, 30, 37, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 60, 101, — historien italien, 360.
BOURBON (Charles de), cardinal, 38.
BOYER (Antoine), abbé de Saint-Ouen, dit le Grand Bâtisseur, cardinal, archevêque de Bourges, 296, 297, 299.
BRÉAUTÉ (Nell Suzanne de), commissaire-inspecteur des Antiquités pour l'arrondissement de Dieppe, 29, 101, 361.
BRÉZÉ (Pierre de), grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, 355 363, 365, 367.
BREVIÈRE, membre de la Commission des Antiquités, 156, 157, 159, 168, 170, 172, 173, 177, 178, 194, 195, 202.
BRUCE (Robert), compétiteur de Bailleul au trône d'Ecosse, 64.
BUSBECQ, ambassadeur, 32.

C

CABISSOL, conseiller de préfecture, membre de la Commission des Antiquités, 1, 6, 12.
CARAUSIUS, empereur, 356.
CARTIER, sous-préfet de Dieppe, 61, 64, 76.
CASSINI, astronome, 52.
CAUMONT (Arcisse de), antiquaire et géologue, 146, 153, 190, 219, 282, 325, 355.
CAYLUS (le comte de), 228.
CÉCILLE (l'amiral), 31, 162.
CÉRÈS, 266.
CÉSAR (Jules), 10, 48, 50.
CHARLES V, dit le Sage, roi de France, 16, 93, 165, 296.
Charles VI, roi de France, 47, 208.
CHARLES VII, roi de France, 75, 223.
CHARLIER, sous-inspecteur des forêts à Caudebec, 270, 335, 340, 341, 377.
CHÉRUEL, historien, 179.
CHISTOPHE (Saint), 70, 109.
CIBO, cardinal, abbé de Saint-Ouen, 296, 297.
CLOTAIRE Ier, roi de France, 7, 8.
CLOTAIRE II, roi de France, 227.
COCHET (l'abbé), antiquaire et ecclésiastique : séminariste d'Etretat, 201, 202; — membre de la Commission des Antiquités, 203, 205, 206, 210, 213, 215, 216, 235, 236, 243, 246; — vicaire de Saint-François du Havre, 267, 268, 282, 283, 316 317, 321, 322, 325, 328, 330, 331, 333, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 347, 348, 354, 355; — aumônier du collége royal de Rouen, auteur des *Eglises de l'arrondissement du Havre*, 361, 364, 373, 376, 377.
COLOMB (Christophe), 63.
COMMODE (l'empereur), 16, 92, 225, 230.
CONDÈDE (Saint), 54.
CONSTANTIN Ier (dit le Grand), 266, 356.
CORNEILLE (Pierre), poëte tragique, 161, 193, 194, 305.
CORNELIA SUPERA, impératrice, 369.
COUSIN, navigateur dieppois, 62, 63.

D

DAVOIS DE KINKERVILLE, de Lillebonne, 33, 66, 73, 218, 247, 261.

De la Quérière (Eustache), membre de la Commission des Antiquités, 27, 31, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 56, 58, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 71, 73, 75, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 120, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 135, 137, 143, 150, 152, 158, 159, 161, 162, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 178, 190, 193, 196, 199, 200, 207, 209, 215, 227, 235, 237, 241, 245, 246, 251, 255, 259, 263; — membre de l'Académie royale de Rouen, 268, 274, 281, 287, 302, 306, 308, 311, 313, 314, 316, 317, 321, 322, 328, 329, 331, 332, 333, 337, 338, 342, 348, 352, 353, 356, 357, 361, 366, 370, 372.

Deshayes, notaire à Jumiéges, 33.

Desmarest, architecte à Rouen, 352, 363.

Démarets (Charles), capitaine dieppois, 223.

Desnos (Odolent), antiquaire, 51.

Deville (Achille), antiquaire, membre de la Commission des Antiquités, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 102, 104, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 141, 146, 148, 150, 152, — Directeur du Musée départemental d'Antiquités, 156, 158, 159, 160, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 181, 182, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 217, 219, 221, 224, 225, 227, 230, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 255, 256, 258, 259, 261, 262, 263, 265, 268, 270, 271, 274, 275, 276, 277, 279, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 292, 293, 294, 295, 298, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 314, 316, 317, 318, 321, 323, 325, 327, 328, 239, 330, 331, 332; 333, 334, 335, 336, 338, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 352, 353, 354, 355, 357, 358; — correspondant de l'Institut de France, 361, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 372, 373, 374, 376, 377, 379.

Diane (déesse), 14, 17.

Drouin, graveur, 279, 280, 336, 339.

Drouin (Alexis), architecte, 373.

Dudon de Saint-Quentin, historien, 16.

Dufay (Gilles), chevalier, 348.

Du Mont (Robert), chroniqueur, 40.

Dunois, comte de Longueville, dit le Bâtard d'Orléans, 20.

Dupont-Delporte (le baron), Préfet de la Seine-Inférieure, 143, 148, 156, 157, 203, 207, 238, 263, 359, 360, 379, 380, 381, 382, 384, 385.

Durand (André), 134, 139.

Duranville (Léon de), 376.

E

Edouard III, roi d'Angleterre, 93.

Edmond (Saint), 330.

Enervés (les), fils de Clovis II et de Bathilde, 70, 111.

Estancelin, commissaire inspecteur des antiq. pour l'arr. de Dieppe, 29, 34, 35, 37, 45, 48, 50, 51, 52, 53, 61, 62, 63, 65, 101, 262; — membre de la Chambre des Députés, 361.

Estouteville (Nicolas d'), 117.

Estouteville (Jacques d'), 117.

Estouteville (Cardinal d'), 296, 297.

Estrées (Gabrielle d') 35, 223.

Étienne de Sens, archidiacre de Rouen, 280

F

Fallue (L.), membre de la Commission des Antiquités, 163, 222, 235, 276, 277, 283, 284, 285, 287, 306, 313, 317, 321, 322, 325, 328, 329, 332, 333, 336, 338, 340, 342, 344, 348, 353, 356, 357, 361.

FARIN, (Fr.), prieur du Val, 18, 44.
FAUSTINE, Impératrice romaine, 201, 230.
FAYET (l'abbé), vicaire général de Rouen, 201, 235, 236.
FÉRET (P.-J.), antiquaire dieppois, 82, 89; membre correspondant de la Commission des Antiquités pour l'arrondissement de Dieppe, 82, 94, 95, 101, 108; — 239, 242, 268, 269, 322, 333, 340, 343, 354, 355, 361, 365.
FERNEL, à Neufchâtel, membre correspondant, 129, 239.
FLOQUET, membre de la Commission des Antiquités, 80, 101, 120, 125, 127, 131, 135, 147; — greffier en chef de la Cour royale de Rouen, 148, 163, 178, 212, 241, 259, 263, 305, 306; — correspondant de l'Institut, 261.
FRANÇOIS Ier, roi de France, 70, 96, 116, 117, 118, 161, 224.
FRÉDÉGAIRE, chroniqueur, 54.
FRÈRE, libraire à Rouen, 162, 179, 291.
FRIDEGODE, moine de Saint-Ouen, 7.
FRISSARD, ingénieur en chef du Havre, 275.

G

GAILLARD (Emmanuel), membre de la Commission des Antiquités, 96, 97, 98, 101, 103, 105, 106, 119, 121, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 157, 158, 159, 105, 160, 165, 167, 168, 171, 174, 178, 180, 181, 185, 186, 189, 190, 191, 192, 193, 197, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 235, 238, 239, 241, 242, 245, 246, 237, 248, 249, 266; — secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres, 359.
GÉRIN, de Gournay, membre correspondant, 129, 203, 203.
GERMAIN (dom Michel), bénédictin, 59.
GIRARDIN (de), préfet, 125.
GIRARDIN, professeur de chimie, 140, 142.
GLANVILLE (Léonce de), 346.
GODEFROY (l'abbé), curé de Blosseville-Bonsecours, 196, 311; — membre correspondant de la Commission des Antiquités, 316, 323, 361, 374.
GONNEVILLE (Binot Paulmier, sieur de), 76.
GOSSEAUME, membre de la Commission des Antiquités, 1, 10, 11, 12, 22; — vice-président de la Commission des Antiquités, 30, 35, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 56, 58, 61, 63, 64, 65, 71, 73, 75, 76, 78, 80, 84, 87, 89, 90, 100, 196; — auteur de l'*Histoire de l'Académie royale de Rouen*, en 5 vol. in-8°, depuis sa fondation en 1744 jusqu'en 1793, 359.
GOSSIER (l'abbé), 164.
GRÉGOIRE DE TOURS (Saint), 9, 14, 54.
GRÉGOIRE (H.), architecte, 98, 119; — membre de la Commission des Antiquités, 124, 127, 128, 131, 135, 137, 141, 143, 150, 152, 159, 165, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 181, 190, 196, 200, 209, 212, 215, 218, 227, 248, 249, 255, 259, 264, 268, 274, 279, 281, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 293, 295, 295, 296, 302, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 316, 317, 321, 335, 336, 341, 342, 343, 344, 352, 355, 361, 363, 366, 370, 372, 374, 378.
GROULARD (Claude), 305, 330, 334, 348.
GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, duc de Normandie et roi d'Angleterre, 5, 19, 34, 40, 171, 173, 227, 229, 240, 244, 254, 298.
GUIOT (l'abbé), ancien curé de Bourg-la-Reine, 192.

H

HÉLY D'OISSEL (baron), 69.
HENRI Ier (dit Beauclerc), roi d'Angleterre, 19.
HENRI II, roi d'Angleterre, 16, 175.
HENRI II, roi de France, 78, 165.
HENRI III, roi de France, 86.
HENRI IV, roi de France, 5, 68, 75, 165, 223, 224, 254, 288.
HENRI V, roi d'Angleterre, 12, 140, 288.
HENRI VIII, roi d'Angleterre, 116, 118, 161.
HERBET, maire de Lillebonne, 105, 126, 127, 143, 151, 153, 154; — membre de la Commission des Antiquités, 156, 157, 180, 201, 229.
HOLLEY (Timothée), propriétaire à Lillebonne, 66, 89, 96, 97, 98, 105, 106, 128, 129, 130, 131, 135, 136, 138, 139, 142, 144, 145, 149, 151, 153, 167, 218, 224, 229, 230, 231, 233, 244.
HOUEL, membre de la Commission des Anquités, 82, 85, 86, 87, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 119, 120, 123, 125, 128, 131, 134, 135, 140, 141, 147, 148, 361.

I

INNOCENT Ier (Saint), pape, 320

J

JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre, 255.
JEANNE d'ARC, surnommée la *Pucelle d'Orléans*, 290, 309.
JUMIEGES (Guillaume de), chroniqueur, 40,
JUPITER, 69, 70, 109.

K

KERGARIOU (le comte de), préfet de la Seine-Inférieure, fondateur de la Commission des Antiquités, 1, 2, 4, 21, 22, 66, 100, 124, 125, 126, 127, 223, 228, 358.

L

LABAT (le Père), historien, 62.
LA BORDE (comte Alexandre de), 292.
LANGLOIS (Hyacinthe), dessinateur, membre de la Commission, des Antiquités, 2, 6, 8, 23, 30, 35, 36, 37, 41, 43, 44, 46, 49, 60, 61, 63, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 75, 76, 78, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 119, 120, 123, 124, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 149, 150, 152, 156, 258, 159; — directeur de l'Ecole de dessin, adjoint au directeur du Musée départemental, à Rouen, 160, 165, 167, 168, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 181, 182, 183, 185, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 204, 206, 207, 209, 212, 215, 221, 225, 227, 231, 233, 239, 241, 250, 255, 259, 278, 286, 291, 325, 326, 358, 359.
LANGLOIS (l'abbé), membre de la Commission des Antiquités, 9, 280; — professeur d'histoire au Petit-Séminaire du Mont-aux Malades, 307, 308, 309, 311, 313, 316, 317, 328, 329, 331, 332, 333, 335, 336, 338, 340, 343, 345, 348, 352, 353, 355, 357, 361, 364, 366.
LAURENT D'EU (Saint), 330.
LEBEUF (l'abbé), 4,
LE CHAPTOIS, juge de paix à Lillebonne, 72, 100, 127, 133, 144.
LECLERC (Jeanne), héroïne d'Aumale, 224.
LEFOYER, propriétaire de la maison de Pierre Corneille, 161.
LEMAZURIER, curé d'Eu, 311; — membre correspondant de la Commission des Antiquités, 316; — chanoine honoraire, 323, 361.
LEMERCHIER, (Jehan), abbé de Saint-Ouen, 281.
LEON X, pape, 296.
LE PREVOST (Auguste), membre

de la Commission des Antiquités, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 29, 30, 31, 35, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 101, 119, 120, 124, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 137, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 148, 152, 159, 161, 170, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 182, 189, 191, 192, 198, 199, 203, 204, 242, 244; — membre correspondant de l'Institut, à Paris, 360.

LE PREVOST, vétérinaire, 66, 72.

LEPRINCE (Claude), sculpteur, 371.

LEROUX (Antoine), abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, 281.

LESAGE, de Caudebec, archéologue, 158, 169, 171, 173, 174, 184, 185, 200, 204, 205, 283, 344

LESPINE (dom), 8,

LEVER (le marquis), commissaire inspecteur des Antiquités pour l'arrondissement d'Yvetot, 29, 36, 53, 54, 60, 64, 65, 76, 101, 178, 206.

LICQUET (Théodore), membre de la Commission des Antiquités 2, 4, 5, 6, 12, 15, 18, 21; — conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, 23, 24; — secrétaire de la Commission des Antiquités, 30, 35, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 56, 58, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 71, 73, 75, 76, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 101, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 135, 137, 141, 142, 143, 146, 150, 159, 160, 172, 173, 181; — secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres, premier secrétaire de la Commission, 359.

LONGUEVILLE (le duc de), 20.

LONGUEVILLE (le prince de), 275.

LOUIS VIII, roi de France, 96.

LOUIS IX, roi de France, 255, 293.

LOUIS XII, roi de France, 363.

LOUIS XIV, roi de France, 96, 275, 295.

LOUIS XV, roi de France, 379.

LOUIS XVIII, roi de France, 125.

LOWER, de Lewes, 337.

LUCIE, 19.

LUCILE, impératrice, 26, 225, 230.

M

MABILLON (Jean), bénédictin, 10, 54.

MARC-AURÈLE, empereur, 225, 230.

MARC-D'ARGENT, abbé de Saint-Ouen, 296, 297, 298, 299, 301, 376, 378.

MARETTE (César), 162.

MARQUIS, membre de la Commission des Antiquités, 2, 6, 13, 14, 15, 23, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 46, 49, 52, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 71, 73, 75, 76, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 93, 101, 118, 120, 123, 125, 126, 359.

MARTAINVILLE (marquis de), membre de la Commission des Antiquités, 61, 71, 80, 360.

MATHILDE, reine d'Angleterre, 11; — impératrice, 376.

MATHON, à Neufchâtel, 45.

MAUQUENCHY (Jean de), dit Mouton, sire de Blainville, maréchal de France, 183, 184.

MAZARIN, cardinal, 275.

MÉDICIS (Marie de), 165.

MELLON (Saint), 1er évêque de Rouen, 4, 5, 11, 14, 15.

MERCURE, 292, 205, 364.

MERVAL (Marye de), chevalier, membre de la Commission des Antiquités, 61, 66, 71, 73, 75, 76, 82, 83, 84, 89, 91, 94, 97, 99, 101, 120, 125, 129, 131, 135, 136, 141, 143, 146, 150, 170, 177, 178, 182, 361. —

MIONNET, numismate, 36.

MIRVILLE, (marquis de), membre de la Commission des Anti-

quités, 1, 6, 22, 29, 36, 49, 57, 58, 66, 101, 361.
MONTAULT (Armand, comte de), membre de la Commission des Antiquités, 22, 35, 90, 100, 361.
MONTMORENCY (princesse de), 18.
MONVILLE (baron de), 47.
MORIN (Gustave), membre de la Commission des Antiquités, 308, 311, 313, 316, 331, 335, 343, 344, 345, 352, 355, 361, 364, 367, 370, 372, 374, 377, 379.
MURAT (comte de), préfet de la Seine-Inférieure, 121, 124, 127, 143, 360.

N

NAPOLÉON Ier, empereur des Français, 124, 125, 295, 379, 381.
NÉVILLE (Hilaire de), membre de la Commission des Antiquités, 335, 337, 363, 364, 365, 366, 367, 370, 372, 374, 376, 377, 379.
NICOLAS, abbé de Saint Ouen, 8.
NORMANDIE (ducs de), 167.

O

ODOENUS, évêque de Rouen (609-686), 7.
ORDÉRIC VITAL, 40.

P

PARMENTIER, navigateur dieppois, 64, 65, 66.
PAULA (Lucia), gallo-romaine de Lillebonne, 255.
PAULIN (Saint), 9.
PAVILLY (Renauld de), fondateur de l'abbaye de l'Ile-Dieu, 175.
PHILIPPE II, roi de France, 11, 12, 275, 276, 277, 288, 289, 290, 292, 303, 309.
PHILIPPE III, roi de France, 186.
PHILIPPE V, roi de France, 296.
PHILIPPE VI, roi de France, 165.
PINEL, commissaire inspecteur des antiquités pour l'arrondissement du Havre, 29, 36, 69, 72; — membre correspondant de la Commission des Antiquités, 75, 76, 78, 85, 87, 92, 101, 172.
PINSON, navigateur dieppois, 63.
POIGNANT (Adolphe), membre de la Commission des Antiquités, 330, 332, 333, 335, 336, 338, 340, 344, 347, 348, 352, 354, 355, 364, 366, 367, 368, 374.
POMMERAYE (Dom), bénédictin, 7, 297, 298.
POSTHUME, l'un des trente tyrans, 327, 360.
POTTIER (André), membre de la Commission des Antiquités, 181, 189, 191, 192, 200, 204, 209, 215, 219, 239, 242, 255, 259, 263, 279, 280, 281, 293, 302, 311, 313, 316, 322, 331, 336, 338, 340, 348, 355, 357, 360, 361, 364, 370, 372, 377, 379.
POUCHET, professeur, membre de la Commission des Antiquités, 156, 157, 159, 165, 168, 182, 190, 193, 203, 212, 215, 274, 292, 293, 361.
PTOLÉMÉE, 9, 10.
PUTOT (Guillaume de), abbé de Fécamp, 109.
PUTOT (Robert de), abbé de Fécamp, 109.

R

ROLLON, duc de Normandie, 16.
REVER, antiquaire, 36, 46, 49, 57, 60, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 85, 86, 89, 90, 95, 96, 97; — commissaire-inspecteur des Antiquités pour l'arrondissement du Havre, 101, 103, 118, 228, 229, 230.
RIAUX, membre de la Commission des antiquités, 28, 31, 35, 39, 40, 41, 43, 46, 58, 60, 68, 86, 89, 101, 120, 125.
RICHARD Ier, duc de Normandie, 11, 109, 288, 327.
RICHARD II, duc de Normandie, 2, 64.
RICHARD, abbé de Saint-Ouen, 296, 297.
RICHARD, abbé de Fécamp, 109.
RICHARD (Cœur-de-Lion), roi

d'Angleterre, 20, 130, 265, 286, 332.
RIGAUD (Eudes), archevêque de Rouen, 175.
ROBERT-LE-DIABLE, duc de Normandie, 254.
ROMAIN (Saint), évêque de Rouen, 14, 15, 135.
RONDEAUX DE SÉTAY, 246.
RONDEAUX (Jean), membre de la Commission des Antiquités. 1, 2, 6, 16, 22, 25; - commissaire-inspecteur des antiquités pour l'arrondissement de Rouen, 29, 30, 35, 36, 37, 41, 43, 46, 47, 49, 52, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 73, 75, 78, 80, 82, 83; — doyen de la Commission, 84, 86, 87, 91, 97, 101, 120, 124, 127, 128, 129, 131, 133, 136; — président de la Commission, 141, 143, 146, 150, 152, 159, 173, 174; — vice-président de la Commission, 178, 194, 195, 199, 209, 215, 219, 223, 244, 245, 246, 252, 255, 259, 263, 268, 274, 275, 276, 293, 313, 317, 321, 327, 328, 329, 331, 332, 336, 337, 338, 340, 342, 347, 352, 360, 372, 377.
ROTH, dieu des Celtes, 13, 14, 15.
ROUSSEL (dit *Marc-d'Argent*), abbé de Saint-Ouen, 296, 297, 298, 299, 301, 376, 378.
ROUVILLE (Pierre de), 53.
ROUVILLE (Guillaume de), 53.
ROUVILLE (Louis de), 53.
RUFUS (Julius), gallo-romain de Lillebonne, 265.

S

SAINT-BENOIT (Thomas de), abbé de Fécamp, 109.
SAULCY (Caignart de), membre de l'Institut, sénateur, 94.
SEVER (Saint), évêque d'Avranches, 236.
SEVERUS (Alexander), empereur romain, 10.
SILÈNE (bustes de), 364.
SOLINUS, gallo-romain de Lillebonne, 258.
SOLLICOFFRE, à Dieppe, 36, 37, 55, 56; — commissaire-inspecteur des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe, 58, 69, 77, 78, 79, 101.
SOREL (Agnès), 33, 176, 181, 198, 199, 339.
STABENRATH (Ch. de), membre de la Commission des Antiquités, 156; — substitut du procureur du roi, 158, 159, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 177, 178, 185, 189, 190, 194, 195, 198, 200, 201, 202, 206, 209, 215, 221, 227, 236, 237, 239, 242, 249, 252, 255, 259; — secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des Belles-Lettres, 268, 270, 274, 293, 302; — décédé, 307, 308, 360.

T

TANÇARVILLE (Raoul de), gouverneur et grand chambellan de Guillaume-le-Conquérant, 19, 240, 254.
TANCARVILLE (Guillaume de), cinquième fils de Raoul, 19.
TANCARVILLE (Guillaume de), dit le Jeune, petit-fils de Raoul, 19.
TANCARVILLE (Lucie de) fille du chambellan Guillaume, 19.
TELESA, gallo-romaine de Lillebonne, 257.
TETRICUS, usurpateur, 356.
THEODOSIUS, empereur, 10.
THEROULDE (Jacques), architecte, 298.
TOUSTAIN-RICHEBOURG (vicomte de), 75, 118.
TRAJAN, empereur, 206, 283.
TREILHARD (le comte), préfet, 382.

V

VALOIS (Adrien de), 50, 52.
VANSSAY (le baron de), préfet de la Seine-Inférieure, président de la Commission des Antiquités, 21, 24, 26, 30, 37, 40, 41, 43, 46, 47, 49, 52, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 68, 71, 75, 76, 78, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 89

91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 120, 121, 122, 123, 124, 358, 360.
VÉNUS, 11, 13, 14, 15, 303.
VICTOR, abbé de St-Georges-de-Boscherville, 19.
VICTRICE (Saint), évêque de Rouen, 4, 8.
VILLERS (H.-Martin de), commissaire-inspecteur des antiquités pour l'arrondissement de Neufchâtel, 29, 191, 190, 221, 241, 293, 302, 361, 368, 372.
VINCENZO DELL'ABBATE (comte), antiquaire, 74, 81, 117.
VITET (Ludovic), 150.

W

WALKENAER, de l'Institut, 47, 48, 52.

ERRATA.

Page 93, note 3 : ce ne sont pas *trois médaillons* qui existent encore dans l'église de Montigny, mais *neuf*, comme en 1826.

Page 337, note 1 : à l'avant-dernière ligne, au lieu de : *Cower*, lisez : *Lower*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES,

RANGÉE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
D'APRÈS LES INDICATIONS MARGINALES.

A

1818. Abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville. 18, 79
1821. Arrêté qui réorganise la Commission. . . 21
— Antiquités druidiques, etc., dans la Seine-Inférieure 31
— Antiquités des environs de la ville d'Eu. . 35
1822. Antiquités à l'embouchure de la Saône . . 36
— Arrêté du Préfet, approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur 39
— Article sur les antiquités à insérer dans l'*Annuaire* 43
1823. Article sur Lillebonne 61
1824. Antiquités des IIe et IIIe siècles à Epinay, près Mortemer 76
— Antiquités trouvées à Saint-Aubin-sur-Mer. 78
1825. Antiquités trouvées à Lillebonne.. 89
1826. Antiquités de la Normandie 91
— Antiquités. Gravures données par M. Deville. 92

1828. Aperçu des dépenses pour les fouilles et les dessins depuis 1823. 106
— Acquisition d'un terrain à Lillebonne . . . 122
1829. Arbres du théâtre de Lillebonne 133
— Annonce du voyage de M. Durand, antiquaire 133
1830. Antiquités de Lillebonne. Leur translation à Rouen 144
1831. Acquisition de la statue de marbre de Lillebonne 153
— Antiquités qui doivent exister dans la forêt de Maulévrier. 158
1832. Adam et Eve, vitrail de l'église de Saint-Léger-du-Bourg Denis. 166
1833. Antiquités de Saint-Aubin-Celloville. . . . 191
1834. Antiquités d'Etretat Lettre de M. Cochet. . 201
— Arrêté de nomination de M. Cochet. . . 203
— Antiquités de Fréville. Voies romaines. . . 204
— Antiquités découvertes à Fécamp et ailleurs. 206
1835. Antiquités trouvées à Etretat par M. Cochet. 210
— Acquisitions pour le Musée. Objets trouvés à Cany et à Montivilliers. Objets trouvés dans la harelle d'Heurteauville. . . 216, 217
— Antiquités portatives. 219
1835 Acquisition de terrains à Lillebonne. . . . 232
1836. Archives de l'ancienne Chambre de commerce de Normandie et de la juridiction consulaire 237, 238, 242
— Auffay. 243
1837. Achat de dessins à la vente du cabinet de M. Langlois. 259
1839. Antiquités de la forêt de Bretonne 270
1840. Allocation pour des fouilles au Bois-l'Abbé, à Barentin, au Mesnil-sous-Lillebonne. . 279
— Antiquités étrusques. 283

1842. Autel de Sainte-Marguerite-sur-Mer. . . . 317
— Addition à l'église de Bec-de-Mortagne. Nécessité de consulter la Commission des bâtiments civils et, au besoin, la Commission des antiquités. 326
1843. *Anciennes salines de la Haute-Normandie*, par M. l'abbé Cochet. 330
1846. Anciennes constructions romaines de la rue des Prêtresses, à Rouen 364
1847. Autel du XIIe siècle, à Sainte-Marguerite-sur-Mer. 373
— *Annales archéologiques*. 375

B

1824. Bas-reliefs de la *Rue de l'Ecureuil* à dessiner. 76
— Binot Paulmier, premier Français qui soit allé au cap de Bonne-Espérance.. . . . id.
— Battant de la cloche Georges-d'Amboise . . 79
— Bas-reliefs du camp du Drap-d'Or . . . 81
1825. Bas-reliefs trouvés dans la rue des Maillots. 86
1826 Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde . . 94
1827. Balnéaire romain à Lillebonne. 98, 119, 126
1830. Bas-relief en pierre, découvert chez M. Holley, à Lillebonne 142
1831. Bas-reliefs du jubé de l'église de Fécamp. 159
1832. Buttes du Héron et de Vitteflleur. 169
— Baptistère curieux de Bruneval. . . 172, 174
— Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde . . 173
1834. Baraques qui obstruent les églises de Saint-Ouen, de Saint-Vincent, de Saint-Maclou et de la Cathédrale de Rouen. 199
1835. Boisseau de bronze de Jumiéges.. . 213, 216
— Budgets des années 1832, 1833, 1834, 1835. 234

1836. Bague en or. 246
1837. Bel de la Basse-Vieille-Tour de Rouen. . 250
— Bas-reliefs représentant les arts libéraux à Rouen 252
1838. Barentin. Champ de repos romain. . . . 260
— Boite du cœur de Richard-Cœur-de-Lion. . 265
1842. Baraques de l'église St-Ouen. 316, 318, 326, 349
1843. Bulletin archéologique du Comité des Arts et Monuments. 255, 331, 333

C

1818. Cathédrale de Rouen. Bas-reliefs. 6
— Chambre aux Clercs attenant à l'église Saint-Ouen de Rouen. . . . . id.
1821. Circulaires ministérielles 24
1822. Clochers de Jumiéges.. . . . . 37, 40, 44
— Calice du cardinal Charles de Bourbon.. 38
— Chapelle du XIIIe siècle, rue Beauvoisine . id.
— Chapelle de la côte Saint-Auct 41
— Cave d'un couvent de Templiers à Rouen. id.
— Cartulaire de l'abbaye de Fécamp. 59
1823. Charte de Richard II. Dissertation de M. le marquis Lever 64
— Cession d'un manuscrit du règne de Henri IV. 68
1824. Cercueil de pierre à Graval.. 77
— Compte-rendu des essais archéologiques de M Pinel 78
1825. Chapiteaux à personnages de Saint-Georges. 85
— Chapiteaux à personnages à dessiner, par M. Deville, à Canteleu 87
1828. Création de la Commission. 100
— Commissaires inspecteurs des antiquités. . 101
— Cirque de Lillebonne. 105

1828. Catalogue des dessins et objets appartenant à la Commission. 108
— Cuillères présentées par M. Houël.. . . . 119
— Construction découverte à Lillebonne. . . 129
— Crypte de Saint-Jean-d'Abbetot 130
1829. Catalogue des objets trouvés au théâtre de Lillebonne 132
— Camp de Sandouville . . . . . id.
— Château de Lillebonne. 134
1831. *Cours d'antiquités*, de M. de Caumont. . . 146
— Christ de la Cour d'assises de Rouen. . . . 159
1832. Château des ducs de Normandie à Lillebonne. 167, 171
— Cercueils en plâtre des Roches. 185
— Cercueil en plâtre de Bérengéville 186
1823. *Cours d'antiquités monumentales*, de M. de Caumont 190
— Camp romain de Saint-Aubin-Celloville. . 191
1834. Cheminée dans le goût du XIVe siècle, à Tancarville. 198
— Chartes de Saint-Wandrille égarées . . . . id.
— Correspondances à établir dans les diverses parties du département 199
1835. Cuillère en bronze donnée au Musée par M. Dumesnil 211
— Carte monumentale du département . . 216
— Camp d'Yville. 218
— *Cours d'antiquités monumentales*, de M. de Caumont. 219
1836 Châsse de Saint-Sever de Rouen. 236
— Chaire et stalles du Bourg-Achard 237
— Croixmare 243
— Calleville-les-Deux-Églises . . . . . id.
— Cabinet de M. Holley à Lillebonne 244
— Camp de Cottévrard 247

1837 Château d'Arques 248, 250
— Crypte de Saint-Jean-d'Abbetot 255
— Circulaire du Ministre de l'intérieur, du 10 août 1837. 259
1838. Circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 13 mars 1838. 260
— Comité historique. Série de questions. . . 266
1839 Correspondants pour la conservation des monuments historiques. 268
— Cippe et inscriptions tumulaires 270
1840. Calques de dalles tumulaires par l'abbé Langlois 280
— Catalogue du Musée d'antiquités 282
1842. Calque d'une tombe au Mont-aux-Malades. . 309
— Chaire pour la cathédrale de Rouen . . . 314
— Circulaire à adresser aux Maires relativement aux objets d'antiquités. 327
— Cercueil romain à Sotteville . . . . . id.
— Cuvette de fontaine de l'abbaye de Valmont. id.
— Classement des archives consulaires.. . . id.
— Carte archéologique . . . . . id.
1843. Carte du département. 331
— Chapelles Saint-Romain et Saint-Julien à Rouen 332
— Colonnes antiques dans l'église de Duclair. id.
— Carte routière de la Seine-Inférieure. . . 337
— Carte monumentale et Dictionnaire archéologique du département. 339
1844. Carte archéologique du département de la Seine-Inférieure. 341
— Caveau d'Yport 342
— Circulaire pour demander des renseignements sur les antiquités du département. 344
— Caveau sous la chapelle du collége de Rouen. 348
1845. Cirque de Lillebonne. 351

1845. Catalogue du Musée d'antiquités. 353
1846. Chapelle de la Fierte. 357
— Commission pour examiner la Cathédrale. 366
— Chapelle de la Vierge à l'église Saint-Ouen. 368
1847. Congrès scientifique de France, 15e session. 375
— Correspondance des Sociétés savantes entre elles. . . . . id.
— Connaissances historiques. 376

D

1821. Dossier relatif aux fouilles de Lillebonne. . 25
1822 Destruction d'antiquités à Rouen. 40
— Découverte d'une ville souterraine au Bois-l'Abbé. 48
— Dissertation sur les découvertes des Dieppois. 53
— Découverte d'une mosaïque à Sainte-Marguerite, près Dieppe. 55
1823. Dissertation de M Estancelin sur les navigateurs dieppois 61
1825. Dédicace d'un Recueil à S. A. R. Mme la duchesse de Berry. 84
— Dessins communiqués à la Commission, par M. Langlois. 85
— Dessins relatifs à l'abbaye de Saint-Wandrille 90
1827. Découvertes faites dans l'ancien couvent des Carmélites de Rouen. 97
1828. Deux mille francs accordés par le Ministre de l'Intérieur. 130
— Peintures à fresque de Lillebonne . . . . id.
— Dissertation sur les sceaux de Richard-Cœur-de-Lion . . . . . id.
1829. Deux figures trouvées au château des Vieux. 134

1829 Distribution intérieure du théâtre de Lillebonne. 136
1830. Dessins de l'église de Saint-Paul de Rouen. 139
— Dessin de M. Merlin. Figurines de Varvannes. 145
1831. Destination à donner aux antiquités de Lillebonne 151
— Dessins de l'église de Moulineaux. 158
1832. Dessins de Saint-Julien de Rouen. 181
1833. Dessin d'un tombeau de la rue du Renard.. 194
— Dessins des fresques de la chapelle du Logis à Moulineaux. 195
1834. Débris de vases, médailles, ustensiles, pied romain à Maulévrier. 200
— Découverte d'une médaille de Faustine à Lillebonne 201
1835. Dépenses des fouilles de Lillebonne et de Maulévrier 233
1836. Délibération relative à l'église Saint-Jean-d'Abbetot. 239
1837. Demande de secours aux Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . 256
1840 Dessin du donjon de Philippe-Auguste à Rouen. 275
— Donjon de Philippe-Auguste à Rouen. . . 277
— Description et gravures de l'église Saint-Ouen de Rouen: Projet de M. Drouin 279
— Demande de faire faire un plan du théâtre de Lillebonne 284
1841. Dessins de plusieurs objets d'antiquités déposés au Musée de Rouen. 292
— Donjon de Philippe-Auguste à Rouen . . id.
— Décès de M. Bataille, à Valmont. 302
— Décès de M. de Stabearath. 307
1842. Dessins trouvés à Lillebonne. 309
— Dégâts au théâtre de Lillebonne.. . . . . id.

1842. Demande de plans, dessins, etc., du théâtre romain de Lillebonne. 310
— Drapeau à Rouen. 312
— Dessins des fouilles de Sainte-Marguerite-sur-Mer. 322
1843. Dessins des antiquités de Quatre-Mares. . . 334
— Demande des objets antiques qui pourront être découverts. 335
— Demande des objets qui seront découverts dans la forêt de Brotonne . . . . . id.
— Dictionnaire des antiquités du département. 338
1844. Demande de 150 fr. pour la continuation des fouilles d'Etretat. 340
— Découvertes dans les fouilles du Palais-de-Justice de Rouen. 341
— Dessin de l'église d'Yainville. . . . . id.
— Dessin d'anciennes constructions sous le Palais-de-Justice de Rouen. . . . . id.
— Demande de dessins, plans et coupes du théâtre romain de Lillebonne. 346
— Découvertes faites à Caudebec-lès-Elbeuf. . 347
1845. *Dolium* trouvé à Cauville. 349
— Dessin d'un vase en bronze découvert à Caudebec-lès-Elbeuf. 353
— Dessins offerts par M. Deville. Objets antiques de la forêt de Brotonne et de Rouen. 354
1846. Demande de fonds pour des dessins, etc. . . 357
— Dessins à faire du théâtre de Lillebonne. . 363
— Dessins de divers objets antiques, par M. Deville.. 364
— Découverte de Sainte-Marguerite-sur-Mer. . 365
— Découvertes dans les forêts de Maulévrier et Brotonne. 366
— Dessins à faire du théâtre de Lillebonne.. . 367

E

1818. Eglises Saint-Gervais et Saint-Paul de Rouen. 4
1822. Etymologie de Canteleu. 38
— Empreinte de médailles en soufre. . . . . id.
— Eglise de Caudebec. 39
— Eglise Saint-Jean d'Elbeuf. 42
— Eglise Saint-Etienne d'Elbeuf.. . . . . id.
— Eglise de Montigny. 45
— Eglise de Saint-Georges-de-Boscherville. . 48
— Etat déplorable des archives de Neufchâtel. 59
1823. Envoi de la copie certifiée d'un journal d'un voyage de Parmentier. 66
1824. Emplacement de l'ancien Caracotinum. . . 75
1825. Envoi de 12 exemplaires d'un mémoire (par M. Rever), sur les ruines de Lillebonne. 86
1828. Escalier du Palais-de-Justice de Rouen. . . 119
— Emploi de fonds. 123, 126
1829. Eglise de Moulineaux 134
— Enclos du théâtre de Lillebonne. 136
1830. Estimation de la statue de Lillebonne. . . 142
1831. Etablissement du Musée d'antiquités. . . . 153
1832. Eglise de Moulineaux. 168, 255
— Extrait du procès-verbal du Conseil général. Musée des antiquités. 169
— Eglise de Moulineaux ; Notice historique.. . 171
— Eglise de Blainville-Crevon.. . . . . 174, 176
— Eglise Saint-Ouen de Rouen. 182, 253
1833 Eglise d'Yville-sur-Seine. 189
— Eglise des Authieux ; Vitraux précieux . . id.
— Eglises monumentales. 190
— Eglise de Rebets. 194
— Eglise de Bosc-Bordel.. . . . . id.
1836. Eglise de Saint-Jean-d'Abbetot.. . . 238, 242

1837. Eglise de Saint-Georges-de-Boscherville. . . 254
— Eglise d'Eu . . . . . id.
— Eglise de Caudebec. . . . . id.
1838. Eglise de Saint-Ouen de Rouen. Proposition de faire détruire les habitations modernes adossées à cet édifice 263
1840. Eglises de Graville, Harfleur et Blosseville-ès-Plains. 275, 278
1841. Eglise d'Aumale. 306, 309
1842. Eglise Saint-Ouen. Demande de la démolition des baraques et de la translation du violon. 315
— Eglise de Fécamp. 219
— Eaux stagnantes de la cour de l'Albane, à Rouen 326
1843. Eglise du Mont-aux-Malades. 329
— Chapelle de Saint-Julien, à Rouen. . . . id.
— Epée gallo-romaine en bronze, trouvée dans la Seine, près Caumont. 331
— Eglise d'Yainville. 337, 339, 352
1844. Eglise de Saint-Maclou de Rouen. 342
1846. Epitaphe de Pierre de Brézé. 355
— Edifice circulaire de Sainte-Marguerite. . . id.
1847 Eglise de Varengeville. 372
— Eglise de Notre-Dame-de-Bonsecours. . . 374

F

1818. Formation d'une Commission spéciale. . . 3
— Fragments de constructions romaines trouvés rue de la Chaîne, à Rouen 15
— Fragments de constructions romaines trouvés dans les fouilles de Saint-Lô, à Rouen. . 16

1821. Fouilles de Lillebonne. Deux petits vases en terre brune et en verre. Médaille d'Albinus 36
1822. Fouilles à faire à Lillebonne. 46
— Fouilles opérées à Lillebonne. 49
1823 Fouilles de Lillebonne en général. 65
— Fragment de bas-relief en marbre, trouvé dans le cirque de Lillebonne. 69
1826. Fouilles exécutées près la cité de Limes. . 92
1828. Fouilles de Lillebonne. 119
— Fouilles du Balnéaire, à Lillebonne. . . . 128
1829. Fonts baptismaux de Saint-Aignan 134
— Fierte de Saint-Romain, à Rouen . . 135
1830. Fouilles de Lillebonne. Vente de matériaux. 143
1831. Fouilles de Lillebonne. Journées d'ouvriers 146
1841. Fouilles sur la propriété du sieur Pimare, à Lillebonne 151, 153
— Fouilles de Lillebonne. 154, 166
— Fouilles commencées dans la forêt de Maulévrier, par M. Lesage. 169
— Flèche de la Cathédrale de Rouen. . . . 170
— Fouilles de Lillebonne, depuis le mois de septembre 1831. 171
— Fouilles à faire dans la forêt de Maulévrier. . 174
— Fouilles de Lillebonne. 180
— Fouilles dans la forêt de Maulévrier . 184, 199
1834. Fragment de Mosaïque romaine trouvé à Crosville, près Cany. 199
— Fouilles de Maulévrier 200
— Fouilles de Lillebonne. Déblai de la grande salle de l'ouest. 201
— Fouilles de la forêt de Maulévrier. Travail de M. Lesage 205
1835. Fouilles de Lillebonne. Théâtre romain. . . 210
— Fouilles à faire à Etretat. . . . . id.

1835. Fouilles d'Etretat, par M. Cochet. 213, 235, 236, 246
1836. Fortifications et enceintes d'Evreux. . . . 236
1839. Fouilles de la Société des antiquaires de Normandie 271
1840. Fouilles faites au Château-Gaillard, sur les confins des communes de Bordeaux et des Loges. 282
1840. Fragments de verreries romaines trouvées à Rouen, boulevard Cauchoise. 284
1842. Fouilles d'Etretat 317
— Fouilles d'Etretat. M. Cochet demande 300 fr. 322
— Fouilles d'Etretat. Mémoire de M. l'abbé Cochet. 328
1843 Fouilles d'Etretat, par M. l'abbé Cochet... 339
1844. Fouilles faites dans la forêt de Brotonne... 340
— Fouilles de Sainte-Marguerite. 343
1845. Fouilles faites à Neuville-Pollet. 354
1846. Fouilles de l'angle de la rue du Loup.. 355
— Fenêtre romane de la rue des Béguines.. . 367
1047. Fouilles de Sainte-Beuve-Epinay. 372
— Fouilles de Londinières. 376
1848. Fouilles de Sainte-Marguerite-sur-Mer. . . id.
— Fouilles de la forêt de Brotonne.. . . 376, 377

G

1822. Guillaume le-Conquérant. Mémoire de M. Hénault sur son départ pour l'Angleterre.. 40
1837. Grande église de Fécamp. 253
1840. Grille du théâtre romain de Lillebonne. . . 287
1843. Grande porte de l'église Saint-Ouen de Rouen 339

H

1822. Histoire de la ville d'Eu au moyen-âge. . . 59

1832. Hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen. Souscription pour en mouler les bas-reliefs. . . 170
— Hommage à la mémoire de M. Licquet. . . 181
— Hache en quartz résinite trouvée au Thuit-Signol (Eure). 186
1842. Hachette gauloise à Mentheville.. 314
1845 Hachette de bronze trouvée près Harfleur. 353
1846. Hache d'arme du XVIe siècle, trouvée dans le bois d'Yerville. 356
— Hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen. . . . 465

I

1822. Inscription des plans, dessins et mémoires sur un registre particulier. 57
— Incendie de la Cathédrale de Rouen. Notice de M. Langlois. 66
— Incendie de Notre-Dame de Rouen. Ouvrage de M. Langlois.. 69
1825. Impression de la première livraison des travaux de la Commission. 84
1828 Impulsion donnée par la Commission. . . 107
1830. Inscriptions placées au bas du Gros-Horloge et sur la cloche dite d'*argent*, copiées par M. Ballin. 142
1831. Inventaire des antiquités de Lillebonne. 146, 158
1846. Inscription du Palais-de-Justice de Rouen.. 363
— Inscription pour le tombeau de Pierre de Brézé. 363, 367

J

1824. Jean de Bailleul à Bailleul-sur-Eaulne.. . 76
1829. Jours de réunion. 134

L

1818. Liste des membres. 1
1821. Lettre de M. Gaillard, relative à l'orthographe des noms de villages et hameaux du canton de Boos. 31
1822. Le sieur Deberme est proposé pour dessinateur par le Sous-Préfet du Havre.. . . 46
— Liste des monastères du département de la Seine-Inférieure. 59
1823. Lettre et dessin relatifs au tombeau présumé de Jean de Bailleul, à Bailleul-sur-Eaulne. 64
— Lettre du Ministre de l'Intérieur, qui accuse réception du mémoire de M. Estancelin, sur les *Essui*. 95
— Le sieur Thiélocque cède ses objets antiques. 72
1824. Lettre du Sous-Préfet du Havre, relative à l'ancien usage de sonner 101 coups de cloche à Harfleur. 81
1825. Lettre de M. Langlois, accompagnée d'épreuves.. 86
1826. Lithographie du cardinal d'Amboise. . . . 91
— Lettre de M. Félix de Saulcy. 94
1827. Lettre de M Rever.. 95
— Lettres relatives aux fouilles de Lillebonne. 96
1829. Local destiné à recevoir les objets provenant des fouilles 133
1830. Lettre de M. Gaillard, relative à la route départementale de Lillebonne. 141
1831. Liste générale des membres de la Commission. 147
— Liste des principaux objets trouvés à Berthouville. 152

1831. Lettre de M Herbet. 157
1832. Livre offert par M. Dieusy. 172
— Lettre de M. le Maire, relative à M. Brevière et à la nomination du conservateur du Musée de Rouen. 177
1834 Lettre de M. Emmanuel Gaillard, relative aux fouilles de Lillebonne. 197
1836. Les séances de la Commission à trois heures. 237
— Lettre de M. Cochet 243
— Lillebonne. Mosaïque et pierres sculptées . 248
1838. Le Mesnil-sous-Lillebonne. Voies romaines; Tombeaux 261
— Le Bois-l'Abbé. Édifice romain découvert par M. Estancelin; proposition de continuer les travaux 262
1839. L'église d'Arques est-elle monumentale?. . 229
1840. Lettre du Ministre de l'Intérieur. M. Deville est nommé inspecteur des monuments historiques. 275
— La Commission demande à être consultée pour les travaux à faire aux églises . . 279
— Lettre de M. Cochet 283
1841. Les secours pour les monuments historiques ne doivent pas être trop divisés. 306
1842. L'église d'Harfleur. 323
1843. L'église d'Yainville, monument du XIe siècle. 336
1844. Lettre de M. Malandain, d'Yport. 341
— L'*Etretat souterrain*, par M. l'abbé Cochet. 343
— Lettre de M. Lesage, de Caudebec 345
— Lettre de M. Hardy, de Toussaint. . . . . id
1848. *Les Eglises de Dieppe*, par M. l'abbé Cochet. 377
— *Les fouilles de Londinières*. . . . . id.
— La Commission demande qu'on lui soumette les plans et projets de restauration des monuments historiques. 378

M

1818. Mémoire sur des fragments de constructions romaines trouvés rue des Carmes. . . . 16
1822. Médailles d'or trouvées près Cailly 36
— Médaille d'Albinus trouvée à Lillebonne. . 36
— Monuments publics ou particuliers dont il importe de conserver les ornements. . . 41
— Monuments qui doivent être dessinés . . . 42
— Médailles d'or du règne de Philippe II, à Elbeuf. 44
— Monuments qui méritent d'être dessinés . . id.
— Monuments proposés pour être dessinés, . 45
— Médailles trouvées à Dampierre. . . . . id
— Médailles romaines, débris de vases, fragments de vases trouvés à Monville. . . . 77
— Monnaies anciennes trouvées à Bretteville . id.
1823. M. le Marquis Lever; ses Notes sur différentes antiquités. 60
— M. Langlois est renvoyé à Jumiéges. . . . 61
— Médailles trouvées près le canal d'Etretat. . 64
— Médailles d'argent à Limésy. 68
— Médailles d'argent et de cuivre à Elbeuf . 69
— M. Traullé offre de rédiger un Mémoire sur le camp de Dieppe. . . . . id
— M Langlois; ses réflexions sur le château de Tancarville, l'église de Graville, les ruines de Jumiéges, etc. 70
— M. Carbonnié, géomètre du cadastre. . . 71
— Mémoire relatif à des vases trouvés à Grainville-Lalouette en 1755. 72
1824. M. Breton, de Poitiers, propose la cession à la ville de Rouen d'un manuscrit des trois ordres de l'Assemblée des Notables, tenue à Rouen en 1596. 74

1824. M. Carbonnié dépose le plan de Lillebonne. 74
— Manuscrits des Etats-Généraux en 1596 . . 75
— Médailles d'or et d'argent trouvées dans l'ancien couvent des Bernardines, à Neufchâtel. . . . . id.
— M. le vicomte de Toustain-Richebourg offre sa brochure sur la *Scie d'Harfleur*. . . . 78
1825. M. Rever; son Mémoire sur les ruines de Lillebonne 85
— MM. Le Prevost et Langlois. Visite des antiquités du département. . . . . id.
— M. Houël; ses observations sur un bas-relief d'une maison du XVIe siècle, à Rouen. . id.
— M. Rever adresse un fond de cuvette en bronze trouvé à Lillebonne.. 86
— M. Le Prevost, au nom de la Commission, adresse un discours à S. A. R. Madame 87
1826. Monuments divers à dessiner par M. Langlois 91
— Monnaies d'or trouvées sur le bord de la mer à Etretat. 93
1827. Mémoire de M. E. Gaillard. 95
— Médaillons de François Ier et de Louis VIII, donnés par M. De la Quérière 96
1858. Mme la duchesse de Berry; sa lettre relative à l'hôtel du Bourgtheroulde 99
— Modèle en albâtre de la cathédrale de Rouen. 123
— Médailles communiquées par M. Houël. 125
— Mémoire sur la statue de Lillebonne. . . 130
1829. Mémoire de M. Gaillard. 131
— Médailles communiquées par M. Deville, trouvées dans une tourbière de Lillebonne. 136
1830. Musée céramique de Sèvres 138
— Mémoire de M. Gaillard sur le théâtre de Lillebonne 139

1830. Manuscrit de la coutume de Normandie . . 140
— Mémoire de M. Gaillard. 142
1831. Médaille d'or obtenue par M. A. Le Prevost. 148
— Manuscrits précieux relatifs à l'ancienne abbaye de Fontenelle. 152
— Musée départemental. Création 154
— Musée des antiquités. Local 157
1832. Musée départemental. Objets offerts . . . 159
— Musée départemental placé dans le cloître de Sainte-Marie, à Rouen. 166
— Musée d'antiquités : visite du local.. . . . 169
— Médaille en or d'Auguste . . . . . id.
— Mission relative à M. Brevière. 173
— Marbre noir du tombeau d'Agnès Sorel à Jumièges. 176, 181
— Moulage des bas-reliefs de l'hôtel du Bourg-theroulde, à Rouen 177
— Monuments historiques. 185
— Mottes d'Orcher et de Graville.. 186
— Mémoires de l'Académie de Dijon ; 1832. . 189
— Moréri des Normands, par l'abbé Guiot. 191, 192
— Murailles et médailles romaines à St-Valery id.
— Maison de la cour Saint-Amand. . . 196, 198
1834 Manoir d'Agnès Sorel au Mesnil-sous-Jumiéges. . . . . id.
— Manoir d'Agnès Sorel. M. Langlois s'engage à en livrer les dessins à la Commission. 199
— Mémoire de M. Cochet sur les Antiquités d'Etretat 205
1835. Modèle de l'église Saint-Maclou de Rouen 211, 212, 216, 217
— Mur de clôture du balnéaire de Lillebonne. 218
— Monuments qu'il importe de faire dessiner 222
1836. M. Rondeaux ; Manuscrits historiques de son grand-père 244, 245

1836. Mosaïques de Lillebonne 245
— Main de fer présentée par M. Rondeaux. . id.
— Mosaïques de Lillebonne 246
— Musée départemental. Nécessité d'augmenter le local 249
1838. Musée d'Antiquités de Rouen ; Catalogue . 262
— M. César Malette propose de faire exécuter des fouilles à Clères. 263
— Muraille romaine à Rouen 264
— Mosaïque romaine de la forêt de Brotonne. 265
— Manuscrits de M. Emm. Gaillard 266
— Mosaïque romaine de la forêt de Brotonne. 267
— Moulage des monuments publics. Porte de Saint-Maclou de Rouen. 267, 270
1839. Mosaïque de la forêt de Brotonne. . . 271, 277
1840. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 282
— Monnaies romaines à Bordeaux 233
— Musée grégorien à Rome . . . . . id.
— Médailles trouvées rue Beauvoisine. . . . 287
1841. Musée des Antiquités ; troisième galerie. . 306
1842. Mare de la cour de l'Albane, à Rouen . . 314
— Médailles trouvées à Epinay. 327
1843. Moulage des monuments historiques . . . 327
— Musée d'antiquités. 334
— Mosaïque de la forêt de Brotonne 336, 337, 338, 341, 351
— Manoir d'Agnès Sorel au Mesnil-s^e^-Jumièges. 339
1846 Marbre à placer au tombeau de Pierre de Brézé, à Rouen 365
— Médailles romaines de Caudebec-lès-Elbeuf 367
— Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Rouen 375
1848. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 249, 268, 375, 377

N

1822. Notice historique de la ville d'Elbeuf . . . 41
— Notice de M. Lever sur Grainville-la-Teinturière. 53
— Notice de M. Lever sur la forêt de Brotonne 54
1823 Notice de M. Rever. 73
1824. Notice de M. Sollicoffre sur les antiquités de Saussemare. 79
— Notice relative à trois bas-reliefs d'une maison sise rue de l'Ecureuil 80
1825. *Notice sur Dieppe, Arques et autres lieux*, par M. Féret. 82, 89
1829 Nouvelles découvertes à Lillebonne et aux environs. 132
1832. Notice sur l'abbaye de l'Ile-Dieu. 172
— Nomination d'une Commission composée de MM. Gaillard, Le Prevost, Deville. Instruction relative aux reconnaissances archéologiques 174
— Notice historique sur l'abbaye de l'Ile-Dieu, par M. Stabenrath. 175
1833. Nettoyage des portes de la Cathédrale, du côté de la cour des Libraires, à Rouen. . 196
— Nécessité de nettoyer les portes de la cathédrale et les tombeaux de la Chapelle de la Vierge, à Rouen 197
1835 Notice historique sur les travaux et les dépenses relatives aux antiquités. 225
— Notice historique sur les travaux relatifs au théâtre romain de Lillebonne et autres antiquités du département 227
1840 Nouvelle demande du transport à Rouen de la mosaïque de la forêt de Brotonne. . . 285

1842. Nouvelle demande de la démolition des baraques adhérentes à Saint-Ouen de Rouen. 310
1843. Notice sur quelques *dolium* antiques . . . 333
1845 Nettoyage des stalles de la Cathédrale de Rouen. 353
1846. Nouvelles découvertes rue des Prêtresses, à Rouen. 466
1848. Niche sépulcrale de l'abbé Marc-d'Argent, à Rouen. 378
— Notice biographique sur M. le comte de Kergariou 124
— Notice biographique sur M. le baron de Vanssay. 129
— Notice biographique sur M. le baron Dupont-Delporte. 379

O

1818. Origine des deux communes de Quevilly et de l'église Saint-Julien de Rouen. . . . 16
1822. Objets d'Antiquités trouvés à Cailly. . . . 41
1823. Objets d'antiquités trouvés en faisant une fouille rue Saint-Hilaire, à Rouen. . . . 66
1824. Ouvrage de M. le comte de Vincenzo, relatif aux antiquités d'Alba, sa patrie 74
1825. Objets nouveaux découverts dans la propriété de M. Holley, à Lillebonne. . . . 89
1827. Objets trouvés *rue Caroline*, à Rouen . . . 96
1827. Objets demandés pour le Musée céramique de Sèvres. 135, 144 150
1831. Objets offerts pour le Musée par M. Emmanuel Gaillard 157
1832. Objets offerts par M. Stabenrath. 167
— Objets trouvés dans la forêt de Maulévrier . 171

1833. Objets d'antiquités remis à M. le directeur du Musée 197
1834. Objets trouvés dans le département de l'Eure 204
1835. Objets achetés par M. Deville pour le Musée des antiquités de Lillebonne. Livre romaine.. 217
— Ordre et division du travail de la Statistique 219
1841 Objets trouvés à la côte Sainte-Catherine, à Rouen. 292
1843. Ouvrages offerts par M. Poignant.. 329
1844. Ostensoir du XIVe siècle, à Yvetot. 342
1846. Ouvrage de M De la Quérière sur les épis. 356
1848. Objets antiques découverts à Eslettes.. . . 377

P

1822. Projet d'échange soumis par M. Rever, à Lillebonne.. 49
— Projet d'échange avec le sieur Renault, soumis par M Rever, à Lillebonne. 57
— Propositions diverses faites par M. Rever. . id.
— Propositions de M Sollicoffre, dans l'arrondissement de Dieppe. 58
— Précis historique sur Notre-Dame de Rouen. 60
1823. Peinture sur verre. Mémoire lu par M. Langlois.. 65
— Pierre tumulaire trouvée par M. Langlois dans l'église Saint-Denis de Lillebonne. . 70
1824. Plan du château d'Arques trouvé par M. Sollicoffre 77, 81
1827. Periaux (Nicétas), lithographe. 95
1828. Projet de mouler la statue de marbre de Lillebonne.. 126
— Plan du balnéaire de Lillebonne. 130

1829. Port des convocations. 131
— Petit obélisque de Saint-Gilles. 134
— Plan de Sandouville. 135
1830. Petite montre du commencement du XVIIe siècle 145
1831. Petite montre du commencement du XVIIIe siècle 147
— Projet de voyage archéologique de M. Emmanuel Gaillard 157
1832. Projet de fouilles dans la forêt de Maulévrier. 173
— Peintures de Saint-Julien, enclave des Chartreux, à Rouen 177
1833. Peinture de Saint-Julien de Rouen . . 192, 193
— Petit meuble de Pierre Corneille. 193
— Pierre semi-cylindrique supposée avoir servi aux Romains à écraser le blé, trouvée à Saint-Aubin-Celloville. 195
1834. Position de Bruneval 206
— Porte en pierre du Palais-de-Justice. . . . 207
1835 Plan du théâtre de Lillebonne, objets anciens possédés par M. Davois de Kinkerville. . 218
— Plan de M. Gaillard. 220
— Plan de M. Deville. 221
— Plan du travail de la statistique. . . 222, 238
— Plaques d'airain couvertes d'inscriptions, trouvées à Saint-André-sur-Cailly. . . id.
— Plaques d'airain, trouvées à Saint-André-sur-Cailly. 225
1836. Plan de Lillebonne, par M. Leroy. 245, 248 264
1838. Pierre tumulaire découverte à Lillebonne. . 265
1839 Projets de travaux à faire aux monuments anciens. 268
— Plaque des anciens orfèvres de Rouen. . . 271
1840. Prière d'inviter MM. les Ingénieurs des ponts-

et-chaussées à communiquer les antiquités qui pourraient être découvertes dans leurs travaux. 285
— Plans trouvés aux archives et déposés dans les cartons de la Commission. . . . . id.
1841. Plan de l'abbaye de Fécamp.. 291
— Projet d'achèvement de l'église Saint-Ouen de Rouen. 293, 294
— Puits découvert derrière l'emplacement de la tour Bigot de Rouen.. 303
1842. Pièces provenant de chez M. de Stabenrath.. 308
— Porche et portes de la Cour des Libraires.. 315
1843. Petite plaque de bronze servant de médaille aux députés, à Athènes. 330
— Plan du Tréport en 1711.. 331
— Portail et portes de la Cour des Libraires.. 338
1844. Peintures de la Chapelle du château de Bouquelon. 341
— Promesse de secours pour l'église d'Yainville 343
— Propriété de terrains et bâtiments de Rouen. 347
1846. Petite *villa* nouvellement découverte dans la forêt de Brotonne.. 364
— Projet de démolition de la Porte Guillaume-Lion de Rouen 369
1848. Projet de restauration de l'église de Duclair. 373

Q

1839 Questionnaire du Comité historique des Arts et Monuments. 270

R

1818. Recherches locales. 3

1818. Rouen ; ses différentes enceintes, son nom, son étymologie, etc. 6, 8, 10, 12, 13
1822. Recherche des antiquités. Arrêté du Préfet, aprouvé par le Ministre de l'Intérieur. . 39
— Rapport sur un mémoire ayant pour titre : *Quelle partie de la Gaule habitait le peuple appelée* ESSUI, par César. 50
1826. Recherches archéologiques. Réunion de souscripteurs à Dieppe. 94
1827. Réparation à faire à l'église de Saint-Georges-de-Boscherville. 98
1828. Rapport fait à la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, par le Préfet, 1828 100
— Réorganisation de la Commission. . . . . id.
— Remercîments à M. de Vanssay 120
1831. Rapports faits à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Médaille d'or et Mention honorable obtenues par M. Emmanuel Gaillard. 148
— Rapport sur le Vieil-Evreux, par M. Stabenrath. 158
1833. Restes d'un réservoir près de Saint-Adrien. 191
— Réclamation d'objets d'antiquités appartenant à la Normandie. . . . . id.
— Réparations faites à l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. 196
1834. Reliquaires en cristal de roche (Archevêché de Rouen). 200
— Reliquaires de l'Archevêché. 201
— Route de Lillebonne à Goderville. 202
— Restes du château de Maulévrier, que M. Lesage est invité à dessiner 204
— Ruines de Bruneval. 206
— Ruines d'Hermeville. . . . . id.

1834. Rapport de la Commission des antiquités, à M. le Préfet, sur la porte en pierre du Palais-de-Justice de Rouen 207
1835. Réparation des églises; Circulaire du Ministre des Cultes. 210
— *Recherches archéologiques*; M. Gaillard . . 215
— Recherches de M. Cochet 216
— Recherches sur les fortifications de la Seine, par M. Fallue 222
1837. Restauration de monuments d'art. 250
1838. Restauration des portes de Saint-Maclou de Rouen 264
— Relief du théâtre romain de Lillebonne. . . 267
1840. Restauration du portail de la Cathédrale et travail de la flèche, à Rouen. 286
— Restauration du Palais-de-Justice de Rouen Construction de l'aile droite. . . . . id.
1841. Rapport de M. le comte Alexandre de La Borde.. 292
1842. Réparation du donjon de Philippe-Auguste, à Rouen. 309
— Réparations à la Croix-de-Pierre et à la petite Chapelle Saint-Romain de Rouen. . . . 315
— Réparations à Saint-Ouen de Rouen. . . . 317
1843. Reliquaire de l'abbaye d'Eu. 330
— Réparations à faire à la Cathédrale de Rouen.. 333
— Réorganisation de la Commission; sa division en deux classes.. 338
— Réparations des portes de la Cour des Libraires, à Rouen . . . . . id.
1845. Réparations à la Cathédrale de Rouen. . . 352
— Réparations au Cirque de Lillebonne. . . . 353
1846. Renseignements sur la Commission d'antiquités.. 356

1847. Restauration de la chapelle de la Vierge à Saint-Ouen de Rouen 375

S

1822. Salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville. 58
1823. Statue trouvée à Lillebonne Lettres de MM. Rever, de Mirville et de Merval. . . 66
— Statue trouvée à Lillebonne; Rapport de M. Langlois. 69
— Statue antique de Lillebonne; Notice de M. Rever 71
1825 Salle capitulaire de Saint-Georges; bannière à placer à l'extérieur 86
1828. Squelette trouvé au Mesnil-Esnard 119
— Statue de marbre blanc trouvée à Lillebonne. 121
— Saint-Ouen de Rouen. 127
— Statue de marbre de Lillebonne. 128, 129, 136, 138
1830. Secours à demander au gouvernement pour les travaux de Lillebonne. 139
— Sommes dépensées pour les fouilles de Lillebonne 141
1831. Statue de marbre de Lillebonne. Estimation. 149, 153
1832. Statue de marbre blanc de Lillebonne, payée à M. Holley. 167
— Séances de la Commission fixées au premier jour de chaque mois. 168
— Statue de Guillaume-le-Conquérant, à Saint-Victor-l'Abbaye 173
— Statues des anciens seigneurs de Blainville. 176
— Sculptures de la salle capitulaire de Saint-Georges de Boscherville. . . . . id.

1832. Statues des anciens seigneurs de Blainville. 182
— Statues des anciens seigneurs de Blainville. Lettre de M. Delorier. 183
— Statistique des églises 185
1833 Second tombeau gallo-romain trouvé rue du Renard, à Rouen. 195
— Somme mise à la disposition de la Commission par la Société des Antiquaires de Normandie 196
1834. Sculptures de l'église Sainte-Gertrude. . . 204
1835. Statistique du département de la Seine-Inférieure. 213
— Série de questions archéologiques 215
— Statistique générale du département. . . . 218
— Statistique monumentale du canton de Boos. 219
— Statue de Lillebonne. 233
1836. Statistique. Réponse de M. Lérel. 242
— Saint-Victor. Statue de Guillaume-le-Conquérant 244
1840. Sépultures à Epivent, près Bordeaux. . . 283
— Statue et cœur de Richard-Cœur-de-Lion à Rouen 286
1841. Séances du soir, approuvées par M. le Préfet. 308
1842 Statuette en bronze découverte à Lillebonne. id.
1843. Statues de Groulard et de sa femme. 330, 334, 335
— Statue et cœur de Richard-Cœur-de-Lion. . 332
— Suites données aux vœux de la Commission. 336
1846. Séances générales de la Société française. 355

T

1822. Tombeaux trouvés dans la forêt Verte. . . 41
— Titres de Jumiéges et de Saint-Wandrille . 58
1823. Tour de l'église de Saint-Georges de Gravenchon. 72

1826. Tombelles, camp de Gouy. 94
1830. Théâtre de Lillebonne 137
1831. Travaux des fouilles de Lillebonne suspendus et repris. 150
— Tombeau de la chapelle de la Vierge de la Cathédrale de Rouen. 152
1832. Théâtre romain de Lillebonne; vente d'un bâtiment y attenant. 171
— Terrain du sieur Renault attenant au théâtre romain de Lillebonne. 180
— Théâtre de Lillebonne; terrain du sieur Renault 182
1833. Tombeau de la rue du Renard. 194
1834. Tournées de M. Gaillard 204
1835. Travaux du théâtre de Lillebonne 217
— Tête de marbre trouvée dans le balnéaire de Lillebonne 224
1836. Théâtre romain. Projet d'établissement des halles, etc. Cabinet de M. Holley à Lillebonne. 244
— Théâtre de Lillebonne. Découvertes de pierres sculptées. 247
— Théâtre de Lillebonne. Conservation des murs. Maison du gardien. 248
1837. Théâtre de Lillebonne 250
— Théâtre romain de Lillebonne; réparations. 251
— Tombeaux découverts dans la rue Roulland. 252
1840. Tête de soldat au bastion de la Reine, au Havre 275
— Théâtre romain de Lillebonne; grille. . . 284
1841. Tour de Philippe-Auguste, à Rouen. . . . 303
— Théâtre de Lillebonne 304
— Tableau des monuments historiques. Renseignements demandés par le Ministre de l'Intérieur 307